



LA
PAIX

HUMAN
RIGHTS
WATCH

LE CONFLIT ARMÉ AU MALI ET SES CONSÉQUENCES

Recueil de documents publiés par Human Rights Watch, 2012-2017

HUMAN
RIGHTS
WATCH

Le conflit armé au Mali et ses conséquences

Recueil de documents publiés par Human Rights Watch

2012-2017

Copyright © 2017 Human Rights Watch

Tous droits réservés.

Imprimé aux États-Unis

Maquette de couverture : Rafael Jiménez

Human Rights Watch s'engage à protéger les droits humains de tous et de toutes à travers le monde. Nous nous plaçons aux côtés des victimes et des militants afin de prévenir la discrimination, soutenir la liberté politique, protéger les populations contre les comportements inhumains en temps de guerre et réclamer la traduction en justice des auteurs des crimes. Nous enquêtons sur les violations des droits humains et les dévoilons au grand jour, en mettant les auteurs d'abus devant leurs responsabilités. Nous incitons les gouvernements et les détenteurs du pouvoir à mettre fin aux pratiques répressives et à respecter le droit international relatif aux droits humains. Nous mobilisons le grand public et la communauté internationale pour soutenir la cause des droits humains pour tous.

Human Rights Watch est une organisation internationale avec des équipes présentes dans plus de 40 pays et des bureaux à Amsterdam, Berlin, Beyrouth, Bruxelles, Chicago, Genève, Goma, Johannesburg, Londres, Los Angeles, Moscou, Nairobi, New York, Paris, San Francisco, Sydney, Tokyo, Toronto, Tunis, Washington et Zurich.

Pour de plus amples informations, veuillez visiter notre site internet : www.hrw.org/fr



Le conflit armé au Mali et ses conséquences

Recueil de documents publiés par Human Rights Watch, 2012 à 2017

Human Rights Watch a examiné en profondeur la situation en matière de droits humains au Mali durant le conflit armé de 2012-2013, les bouleversements politiques qui l’ont accompagné, et la propagation des activités et abus des groupes armés islamistes vers le centre et le sud du pays au cours de 2015 à 2017. Ce document contient l’essentiel des comptes-rendus de recherches et des analyses de Human Rights Watch pendant cette période. Dans le cadre de notre travail de plaidoyer, nous avons appelé toutes les parties à se conformer au droit international humanitaire, ou lois de la guerre, et nous avons exhorté le gouvernement malien à prendre des mesures concrètes, avec l’aide de ses partenaires internationaux, pour régler les problèmes qui ont conduit à cette crise. Parmi les mesures prioritaires devraient figurer le renforcement de l’État de droit, la traduction en justice des auteurs de violations des droits humains, ainsi que la lutte contre la corruption endémique.

Pour consulter l’ensemble des documents publiés par Human Rights Watch sur le Mali, veuillez visiter notre site internet à l’adresse suivante : <http://www.hrw.org/fr/africa/mali>

Carte du Mali..... I

2017

Mali : Recrudescence des abus commis par les groupes islamistes et du banditisme

18 janvier 2017 – Communiqué de presse 1

Rapport Mondial 2017 : Mali – Événements de 2016

Janvier 2017 – Chapitre de pays 20

2016

Mali : Le procès concernant l’affaire des Bérets rouges est un pas en avant dans la lutte contre l’impunité

29 novembre 2016 – Déclaration 26

La CPI envoie un signal clair concernant la destruction de trésors de l'humanité	
27 septembre 2016 – Déclaration	28
Faire face à la nouvelle menace djihadiste au Mali	
9 mai 2016 – Éditorial (<i>New York Times</i>).....	29
Mali : Les abus s'étendent dans le sud du pays	
19 février 2016 – Communiqué de presse.....	32
Rapport Mondial 2016 : Mali – Événements de 2015	
Janvier 2016 – Chapitre de pays	50
2015	
Mali : La fragilité de l'État de droit et les abus mettent en péril la population	
14 avril 2015 – Communiqué de presse	55
Rapport Mondial 2015 : Mali – Événements de 2014	
Janvier 2015 – Chapitre de pays	71
2014	
Mali : La justice, un élément indispensable des pourparlers de paix	
10 novembre 2014 – Communiqué de presse	77
Mali : Il faut créer une cellule d'enquête spéciale sur les crimes de guerre	
25 juin 2014 – Communiqué de presse.....	82
Lettre au ministre de la Justice : Sur la création d'une Cellule d'enquête spéciale à Bamako	
24 juin 2014 – Lettre	85
Déclaration de Human Rights Watch sur les allégations de graves exactions à Kidal (Mali)	
19 mai 2014 – Déclaration	90
Mali : Il faut permettre aux Maliens de se prononcer sur la commission vérité	
10 mars 2014 – Communiqué de presse	91
Rapport Mondial 2014 : Mali – Événements de 2013	
Janvier 2014 – Chapitre de pays	94
2013	
Mali : Le nouveau gouvernement à la croisée des chemins	
3 septembre 2013 – Communiqué de presse	99

Lettre au Président Keita : Prise en compte des questions de droits humains	
3 septembre 2013 – Lettre	101
Déclaration de HRW sur les élections présidentielles	
12 août 2013 – Déclaration	109
Mali : Les rebelles touaregs et les militaires ont commis de nouvelles exactions	
7 juin 2013 – Communiqué de presse.....	110
Mali : Des soldats ont torturé des détenus à Léré	
26 mars 2013 – Communiqué de presse.....	117
Mali : Il faut poursuivre les soldats responsables d'exactions	
21 février 2013 – Communiqué de presse	122
Mali : L'armée malienne et des groupes islamistes ont exécuté des prisonniers	
1 février 2013 – Communiqué de presse	128
Mali : Les islamistes doivent libérer les enfants soldats	
15 janvier 2013 – Communiqué de presse	133
Rapport Mondial 2013 : Mali – Événements de 2012	
Janvier 2013 – Chapitre de pays	136
2012	
Mali : L'aggravation des tensions ethniques laisse présager de nouvelles violences	
20 décembre 2012 – Communiqué de presse.....	141
Déclaration devant la commission des Affaires étrangères du Sénat des États-Unis, Sous-commission des Affaires africaines	
5 décembre 2012 – Déclaration.....	151
Mali : Les groupes armés islamistes sèment la peur dans le Nord	
25 septembre 2012 – Communiqué de presse.....	164
Mali : Les forces de sécurité ont fait « disparaître » 20 personnes et en ont torturé d'autres	
25 juillet 2012 – Communiqué de presse.....	183
Mali : Les rebelles du Nord perpètrent des crimes de guerre	
30 avril 2012 – Communiqué de presse.....	190

Mali : Recrudescence des abus commis par les groupes islamistes et du banditisme

Les meurtres, la répression et l'insécurité mettent en danger les civils du nord et du centre du pays

18 janvier 2017 – Communiqué de presse

<https://www.hrw.org/fr/news/2017/01/18/mali-recrudescence-des-abus-commis-par-les-groupes-islamistes-et-du-banditisme>



Des militaires s'occupent des blessés et des autres victimes à la suite d'un attentat-suicide à la bombe qui a fait plus de 50 morts le 18 janvier 2017 à Gao, dans le nord du Mali. L'attentat visait un camp où étaient regroupés des militaires, d'anciens rebelles et des miliciens pro-gouvernementaux chargés de diriger les patrouilles conjointes créées dans le cadre de l'accord de paix de 2015. Le groupe armé Al Mourabitoun, affilié à Al Qaeda au Maghreb islamique (AQMI), a revendiqué la responsabilité de l'attentat. © 2017 STRINGER/AFP/Getty Images

(Nairobi) – Les groupes islamistes armés dans le nord et le centre du Mali ont exécuté de nombreuses personnes et imposent de plus en plus de restrictions à la vie dans les villages. Le gouvernement malien a été généralement incapable de protéger les civils vulnérables du nord et du centre du pays. De leur côté, les forces de sécurité ont exécuté sommairement au

moins 10 islamistes présumés et en ont torturé beaucoup d'autres lors d'opérations antiterroristes en 2016.

Outre les abus commis par les groupes islamistes armés, les populations civiles ont souffert d'affrontements intercommunautaires sanglants et de l'augmentation des actes de banditisme. Malgré l'accord de paix signé en 2015 qui a mis fin au conflit armé de 2012-2013 au Mali, les signataires n'ont pas réussi à appliquer plusieurs de ses dispositions essentielles, en particulier celles qui concernent le désarmement de milliers de combattants. En 2016, le nombre de morts au sein des forces de maintien de la paix des Nations Unies a doublé par rapport à l'année 2015, pour atteindre 29.

« Le climat relatif aux droits humains est devenu de plus en plus précaire en 2016 en raison des exécutions et intimidations des groupes islamistes armés, d'affrontements intercommunautaires sanglants et d'une flambée des crimes violents », a déclaré Corinne Dufka, directrice adjointe de la division Afrique à Human Rights Watch. « L'incapacité du gouvernement à reprendre le contrôle de la situation et à limiter les abus des forces de sécurité n'a fait que détériorer encore un peu plus la situation. »

En 2013, une intervention militaire sous commandement français a permis de repousser les groupes armés qui occupaient le nord du Mali, mais l'anarchie et les abus, notamment de la part de groupes liés à Al-Qaïda, n'ont fait qu'augmenter depuis la deuxième moitié de l'année 2014. En 2015 et 2016, les exactions se sont aggravées et se sont propagées aux régions centrales du Mali.

En avril et en août 2016, Human Rights Watch a enquêté sur place à Bamako, Sévaré et Mopti, et par téléphone tout au long de l'année, et recueilli les témoignages de plus de 70 victimes et témoins de ces abus dans le centre et le nord du Mali. Parmi les personnes interrogées figurent des membres des communautés ethniques Peul, Bambara, Dogon et Touareg ; des personnes détenues par le gouvernement ; des responsables des gouvernements locaux, de la sécurité et du ministère de la Justice ; et des diplomates et responsables de l'ONU. Les conclusions s'appuient aussi sur les recherches effectuées par Human Rights Watch au Mali depuis 2012.

En 2016, des groupes islamistes armés ont exécuté au moins 27 hommes, parmi lesquels des chefs de village et des représentants locaux du gouvernement, des membres des forces de sécurité maliennes et des combattants signataires de l'accord de paix. La plupart d'entre eux étaient accusés d'avoir fourni des informations au gouvernement ou aux forces françaises engagées dans des opérations antiterroristes.

Beaucoup d'exécutions se sont déroulées dans le centre du Mali, où la présence de groupes

islamistes armés et l'intimidation des populations n'ont cessé d'augmenter en cours d'année. Les villageois ont décrit comment des groupes islamistes constitués d'une cinquantaine de combattants armés, parmi lesquels se trouvaient des adolescents, ont occupé des villages des heures durant et menacé de mort quiconque collaborerait avec les forces françaises, le gouvernement ou les casques bleus de l'ONU.

Dans plusieurs villages, les groupes ont imposé leur version de la charia (loi islamique), menaçant les villageois pour qu'ils ne célèbrent pas les mariages et les baptêmes. Un villageois a dit avoir assisté à un mariage en décembre dans la région de Ségou : « *Nous ne sommes plus autorisés à pratiquer nos coutumes en raison de la présence de combattants djihadistes originaires de nos propres villages. Nos façons de faire sont maintenant haram [interdites].* » Un autre habitant du village a expliqué que les familles étaient « *soumises à des pressions pour confier leurs enfants* » aux groupes islamistes armés du centre du Mali.

Des groupes armés ont mené au moins 75 attaques contre les forces des Nations Unies en 2016, causant la mort de 29 casques bleus de la Mission multidimensionnelle de stabilisation intégrée au Mali (MINUSMA) et blessant quelques 90 autres de ces soldats. Les groupes liés à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ont revendiqué plusieurs de ces attaques, qui visaient en grande partie les convois logistiques et les bases des Nations Unies. Les attaques les plus meurtrières ont eu lieu au mois de février, quand sept casques bleus guinéens ont été tués, et au mois de mai, quand cinq casques bleus du Togo et cinq du Tchad ont été tués.

Les habitants et les responsables communautaires ont aussi décrit une recrudescence du banditisme et de la criminalité violente. Human Rights Watch estime à plusieurs milliers le nombre de civils qui ont souffert de quelques 400 actes de banditisme dans le nord et le centre du Mali en 2016. Ces chiffres s'appuient sur des entretiens avec les victimes, des témoins, des sources au sein des services de sécurité, et sur les informations des médias ou des rapports sur la sécurité. Des bandits armés ont tué au moins huit personnes et en ont blessé plus de trente autres, en ciblant de manière systématique les véhicules publics et les autobus, les gardiens de troupeaux et les commerçants. Les victimes affirment que les forces de sécurité gouvernementales ne pouvaient ou ne voulaient pas les protéger, et qu'elles enquêtaient rarement sur les crimes commis.

Un certain nombre de personnes ont affirmé qu'elles avaient été volées à plusieurs reprises. Un commerçant a ainsi été volé quatre fois en quatre mois. « *Cela peut difficilement être pire* », a raconté un autre commerçant. « *Nous ne pouvons pas sortir de Gao sans tomber sur des bandits en embuscade* », a expliqué un troisième. Les commerçants ont estimé que la lenteur avec laquelle l'accord de paix était mis en œuvre – notamment les volets concernant le désarmement, le cantonnement des groupes armés et les patrouilles conjointes composées de

soldats maliens, miliciens pro-gouvernementaux et anciens rebelles – avait largement contribué à l’augmentation de la criminalité.

L’insécurité a aussi considérablement affecté les soins de santé de base, l’éducation et l’aide humanitaire. En 2016, les agences d’aide ont été la cible d’au moins 35 attaques, essentiellement menées par des bandits dans le nord du pays. Au moins six véhicules transportant des travailleurs de santé et des malades ont été volés. Dans plusieurs cas, les patients ont été expulsés des véhicules attaqués. Plusieurs civils ont été tués par des mines et engins explosifs improvisés placés sur les principales routes d’accès par des membres des groupes armés.

L’armée malienne et les autres forces de sécurité gouvernementales ont mené des opérations antiterroristes qui ont plusieurs fois conduit à des arrestations arbitraires, des exécutions, des actes de tortures et d’autres mauvais traitements. En 2016, Human Rights Watch a enquêté sur le meurtre de dix détenus dans le centre du Mali, et sur des actes de torture ou des mauvais traitements infligés à vingt autres détenus. Les autorités maliennes ont fait peu d’efforts pour enquêter sur ces violations et demander des comptes aux responsables de tels actes.

Le droit international humanitaire, ou le droit de la guerre, s’applique à toutes les parties au conflit armé au Mali. Le droit applicable comprend l’article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949, le Protocole II aux Conventions de Genève et le droit coutumier de la guerre. L’article 3 commun et le Protocole II interdisent expressément l’exécution de combattants capturés ou de civils en détention.

Les individus qui commettent délibérément des violations graves du droit de la guerre peuvent être poursuivis pour crimes de guerre. Le Mali est partie au Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

« Les autorités doivent faire beaucoup plus pour s’acquitter de leurs responsabilités en matière de protection des civils dans le nord et le centre du Mali », a déclaré Corinne Dufka. « Après tant d’années d’insécurité, les civils devraient pouvoir profiter davantage du processus de paix. »

Le conflit au Mali depuis 2013

Les opérations militaires menées par les forces françaises et maliennes depuis 2013 et l’accord de paix signé en 2015 visaient à éliminer la présence de groupes islamistes armés sur le territoire, à désarmer des milliers de combattants et à rétablir le contrôle de l’État malien sur le nord du pays. Mais les affrontements entre divers groupes armés avant et après l’accord de 2015 ont produit de l’insécurité au nord et, de plus en plus, dans le centre du Mali.

De vastes étendues de territoire au nord du pays ont en grande partie été désertées par le gouvernement malien, permettant aux groupes armés, aux milices pro-gouvernementales et aux bandits de commettre leurs exactions en toute impunité. Depuis le début de l'année 2015, les activités et abus des groupes armés islamistes se sont étendus au centre du Mali, impliquant un nombre croissant de civils dans le conflit.

Selon un analyste des questions de sécurité, « *le nombre de bandits et de terroristes a augmenté en 2016 et les attaques sont devenues plus complexes et violentes* ». Bien que les groupes armés ne s'attaquent que rarement aux civils, l'aggravation de l'insécurité a sapé les efforts menés par le gouvernement malien et par ses partenaires internationaux pour renforcer l'État de droit et fournir des soins de santé de base, de l'éducation et de l'aide humanitaire aux populations qui en ont besoin.

Dans le même temps, la persistance des conflits entre communautés du centre et du nord du Mali ont fait des dizaines de morts et ont été exploités par certains groupes armés pour recueillir de nouveaux soutiens et recruter de nouveaux membres.

Exécutions par les groupes islamistes armés

Human Rights Watch a recueilli des informations sur un total de 27 exécutions sommaires commises par des groupes islamistes armés en 2016. Parmi les groupes présumés responsables de ces exécutions figureraient AQMI, Ansar Dine, le Front de libération du Macina (également connu sous le nom de Katiba du Macina d'Ansar Dine) et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO).

Ces meurtres ont eu lieu dans les régions de Mopti, Ségou, Tombouctou et Kidal. Au moins deux des victimes ont été décapitées. Parmi les individus ciblés se trouvaient des maires et des maires adjoints, des chefs de village et des enseignants ; des membres des forces de sécurité maliennes, dont un membre de la garde nationale, un soldat et des agents du service des eaux et forêts ; des membres de groupes armés signataires de l'accord de paix de 2015, notamment les Touaregs du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) ; et dans un cas, le combattant d'un groupe islamiste qui s'était livré à des pratiques criminelles.

Des témoins et des sources de renseignement ont indiqué que de nombreuses victimes avaient été accusées d'être des informateurs du gouvernement, ou des militaires français engagés dans des opérations antiterroristes. Des dirigeants communautaires du centre du Mali ont déclaré qu'ils pensaient qu'un certain nombre de dirigeants locaux avaient également été ciblés à titre de représailles, pour les punir de leurs pratiques présumées corrompues envers les villageois.

D'autres exécutions extrajudiciaires ont été commises en grand nombre en 2016, y compris contre des responsables locaux – assassinats qui, selon les informations recueillies par Human Rights Watch, étaient liés à des conflits intercommunautaires ou de personnes sur la répartition des terres, le partage de l'eau, ou encore à des enjeux de pouvoirs au sein des communautés.

Exécutions de civils

Le 7 novembre, un groupe islamiste armé a exécuté le chef du village de Diaba, Kola Kane Diallo, 45 ans, devant sa famille. Diaba se trouve à 70 kilomètres du site de Djenné, inscrit sur la liste du patrimoine mondial culturel de l'UNESCO. Un villageois a déclaré qu'il pensait que le meurtre de Kola Kane Diallo était un avertissement adressé à la communauté pour qu'elle ne collabore pas avec l'armée malienne, dont la présence avait récemment été renforcée dans la région. Selon un témoin :

Ces hommes l'avaient déjà menacé à plusieurs reprises (...) mais il refusait de partir : *« Je n'ai rien fait de mal, disait-il... Pourquoi est-ce que je devrais quitter mon village ? »* Cette nuit-là, il était dans sa maison et il regardait la télévision. Trois hommes se sont présentés à sa porte. Un seul d'entre eux est rentré, il prétendait qu'il était berger qu'il recherchait des bêtes qui lui manquaient. Le chef a répondu qu'il n'avait pas les bêtes de qui que ce soit. L'homme lui a alors révélé ses intentions réelles : *« C'est toi que nous recherchons. »*

Le chef avait son enfant dans les bras (...) L'homme armé lui a ordonné de remettre son enfant à un membre de la famille. Il a supplié : *« Au nom de Dieu, ne me tuez pas. »* Mais ils l'ont abattu de trois coups de feu, dans sa maison (...) Nous soupçonnons que cela avait un lien avec la visite qu'il avait reçue de l'armée malienne – pour lui, c'était normal de les recevoir : il était le chef du village. C'était comme un signe adressé au reste du village pour qu'on ne collabore pas.

À la mi-septembre, un professeur de religion coranique, ou marabout, du village de Sofara à 40 kilomètres de Djenné, a été tué pour sa prétendue collaboration avec l'armée malienne. Des témoins ont indiqué qu'à plusieurs reprises il avait accueilli des soldats dans sa maison pendant leurs patrouilles dans le secteur, où opèrent aussi plusieurs groupes islamistes armés.

Deux témoins ont affirmé que le 18 juillet, juste après une heure du matin, trois membres présumés d'un groupe islamiste armé ont fait irruption dans la maison d'Issa Garibou Onguiba pour le tuer devant sa femme et ses enfants. Cette exécution sommaire a eu lieu près du village de Boubam, à 60 kilomètres au sud de Douentza. Un témoin a raconté :

Je venais d'aller me coucher quand j'ai entendu deux cris, suivis d'au moins trois coups de feu. La femme a supplié les tueurs et leur a offert de l'argent et du bétail, mais ils lui ont dit : « *Nous avons été envoyés pour le tuer (...) nous allons remplir notre mission.* » Issa était chasseur et il était habitué à voir beaucoup de djihadistes dans la brousse. Ils avaient récemment prêché dans notre mosquée et nous avaient avertis de ne jamais dire aux FAMA [les forces armées maliennes] où ils se trouvaient.

Deux témoins ont décrit le meurtre, perpétré le 11 juillet contre Amadou Kola Dia, 50 ans, alors qu'il travaillait dans son champ. Dia était professeur et adjoint au maire d'Ouro Modi, un village situé à 60 kilomètres de Mopti. Ces témoins ont expliqué que Dia avait fui son village en 2015 après avoir reçu des menaces de groupes islamistes armés, mais qu'il était rentré en juillet pour fêter la fin du Ramadan avec sa famille. « *Ces gens ont infiltré et paralysé notre région* », a déclaré un témoin. « *Ils ont des informateurs dans tous les villages. C'est comme ça qu'ils savaient qu'Amadou était revenu.* »

Deux témoins ont décrit l'assassinat, le 21 mars, d'Amadou Mamoudou Dicko, 49 ans, par des Islamistes armés du Niger, dans un hameau près du village de Yogodoji, à 40 kilomètres de la frontière avec le Burkina Faso. Dicko avait apparemment organisé un groupe d'autodéfense dans le village. Un témoin a raconté :

J'en ai vu huit sur quatre motos, ils ont tiré dès le moment où ils sont entrés. Il y avait vingt personnes assises qui parlaient. Ils ont donné l'ordre à tout le monde de s'allonger et l'un d'eux a dit, « *C'est lui... celui que nous recherchons.* » Dicko s'est enfui, mais ils l'ont coincé et l'ont abattu à cet endroit. J'ai compté 153 douilles vides en tout.

L'adjoint au maire de Boni ainsi que sept civils étrangers sont détenus par des groupes islamistes armés au Mali depuis le mois de septembre 2016.

Exécutions de membres de groupes armés

Le 4 novembre, AQMI a publié une vidéo intitulée « *Traîtres 2* », qui revendique l'exécution sommaire de quatre Maliens. Le groupe a affirmé que ces quatre individus avaient fourni des renseignements aux forces françaises, maliennes et mauritaniennes, ayant entraîné des pertes de combattants et d'armes au sein d'AQMI. La vidéo, diffusée par l'agence de presse d'AQMI, Andalus Media, montre leur procès devant un tribunal de la charia, puis l'exécution de Mohamed Ould Beih et El-Hussein Ould Badi. « *Traîtres 2* » semble être la suite d'une autre vidéo d'AQMI, mise en ligne en décembre 2015 et intitulée « *Traîtres* », dans laquelle deux Maliens et un Mauritanien avaient été exécutés pour des raisons similaires.

Les deux autres exécutions mentionnées dans « *Traîtres 2* » concernent Bachir Ould Afad, un membre de la Garde nationale, exécuté le 25 septembre à Tombouctou, et Efad Ag Arifek, membre du groupe touareg MNLA, enlevé le 6 juin à Ber, à 53 kilomètres à l'est de Tombouctou. Arifek avait été le porte-parole à Ber d'une coalition de plusieurs groupes armés. Son corps décapité a été découvert le 21 juillet à Timbukri, à 27 kilomètres au nord-est de Ber, avec les corps de trois autres hommes qui auraient été capturés un jour plus tôt lors d'une attaque d'AQMI contre le MNLA.

AQMI a également revendiqué l'assassinat d'Alassane Ag Intouwa à Ber le 20 juin. Intouwa, un ancien combattant du groupe touareg, avait servi comme représentant d'un autre groupe, le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad.

Parmi tous les groupes armés signataires de l'accord de paix de 2015, le MNLA a été le plus touché par les meurtres. Des responsables communautaires ont déclaré à Human Rights Watch que certains d'entre eux pourraient avoir été victimes de luttes de pouvoir, notamment avec des membres de la communauté arabe. Selon Mohamed Ag Attaye, chargé des questions des droits de l'Homme au MNLA, au moins 33 hommes associés au MNLA ont été exécutés pendant qu'ils étaient détenus par des groupes islamistes armés, et cinq autres ont été enlevés en 2016.

La majorité des 28 hommes exécutés l'ont été dans la région de Kidal. 15 individus ont été exécutés après avoir été capturés lors d'affrontements, alors que d'autres ont été tués dans leurs maisons, ou plusieurs mois après leur enlèvement. Attaye a déclaré que la plupart des meurtres avaient été revendiqués par AQMI, Ansar Dine ou le MUJAO. Il a aussi indiqué à Human Rights Watch que six combattants du MNLA, capturés par des milices pro-gouvernementales près d'Anefis, avaient été exécutés après avoir été livrés au MUJAO. Il prétend que certains d'entre eux ont été torturés avant leur exécution.

Human Rights Watch n'a pas été en mesure de vérifier tous ces cas, mais exhorte les autorités maliennes à enquêter sur les très graves allégations du MNLA.

Répression par des groupes islamistes armés dans le centre du Mali

Les groupes armés islamistes qui opèrent dans le centre du Mali ont fréquemment imposé des contraintes extrêmement sévères à la population civile, en s'appuyant le plus souvent sur une interprétation stricte de l'Islam.

Les menaces étaient habituellement communiquées lors de réunions auxquelles les villageois étaient obligés d'assister. Human Rights Watch s'est entretenu avec les habitants d'au moins huit villages des régions de Mopti et de Ségou, qui ont assisté à ces réunions. Pendant les réunions, qui duraient plusieurs heures, des hommes armés prêchaient en plusieurs langues

et menaçaient toute personne qui s'aviserait de transmettre des informations au gouvernement malien ou aux forces internationales. Ils appelaient également chacun à adhérer à une interprétation stricte de l'Islam.

Dans certains villages, les groupes interdisaient les célébrations officielles comme les mariages et les baptêmes et dans plusieurs cas, des coups de feu ont été tirés en l'air pour disperser les personnes qui y assistaient. D'autres règles interdisaient aux jeunes filles et aux femmes de circuler sur des motos conduites par d'autres hommes que leur mari, obligeaient le port de certains types de vêtements, donnaient des instructions aux enseignants pour qu'ils séparent les filles et les garçons dans les salles de classe, et défendaient de participer aux élections municipales de novembre 2016. Dans quelques villages, des groupes ont menacé de couper les mains des bandits et d'exécuter les auteurs d'actes d'adultère.

Des victimes, des témoins et des analystes des questions de sécurité ont déclaré que les groupes islamistes armés avaient détruit des antennes de communication et incendié des véhicules et des bâtiments du gouvernement, notamment les bureaux des maires et ceux de la gendarmerie, ou encore des mairies ou des prisons.

Un homme qui a assisté à quatre mariages dans plusieurs villages près de la frontière du Mali avec la Mauritanie a déclaré que la présence de combattants islamistes avait modifié les pratiques traditionnelles des Peuls :

D'ordinaire, la célébration d'un mariage ou d'un baptême se déroulait sur plusieurs jours – on dansait, on chantait ensemble –, mais maintenant, nous ne pouvons le faire que là où l'armée malienne est présente. Pendant les mariages auxquels j'ai assisté, les hommes et les femmes n'étaient pas autorisés à se mélanger (...) On emmenait la mariée chez son mari et c'était fini (...) Avant on s'amusait, c'était joyeux – mais maintenant, si on ne vous disait rien, vous auriez du mal à savoir qu'un mariage a été célébré.

Un autre villageois a déclaré : « *Ils nous forcent même à prier différemment (...) dans certains villages, il faut croiser les mains devant sa poitrine quand on prie (...) On ne faisait jamais ça avant.* »

Dans un village près de Dogofiri, un commerçant raconte : « *Les djihadistes ont tiré en l'air. Ils ont ordonné au barman de baisser la musique et aux gens de ne pas entrer. L'un d'eux a dit que la musique et l'alcool n'étaient pas autorisés dans ce village.* »

Un étudiant coranique de 30 ans qui gagnait sa vie en vendant des versets manuscrits du

Coran placés dans des amulettes, a déclaré que certains groupes islamistes armés interdisaient cette pratique. « *Les djihadistes venaient chaque semaine pendant le marché* », a-t-il raconté. « *Un jour, ils ont trouvé les versets que j'écrivais dans mon cahier. Je les vends à nos femmes, qui les cousent dans des petites pochettes de cuir qu'on porte pour se protéger. Je les ai suppliés, mais ils ont brûlé mon carnet en déclarant que ce genre de pratiques traditionnelles était haram.* »

Attaques contre les soldats chargés du maintien de la paix

Des groupes islamistes armés ont régulièrement attaqué des membres des forces de maintien de la paix de la MINUSMA : en 2016, 29 casques bleus ont été tués et environ 90 ont été blessés dans de telles attaques. Au total, plus de 70 soldats de la paix ont été tués depuis la création du MINUSMA en 2013.

Un analyste des questions de sécurité a déclaré que même si la MINUSMA avait été attaquée à peu près autant de fois en 2016 qu'en 2015, les attaques de 2016 étaient « *mieux organisées sur le terrain* » et les groupes « *revendiquaient plus facilement la responsabilité de ces attaques* ».

La plupart de ces attaques visaient soit des convois logistiques de transport de vivres, d'eau et d'approvisionnement divers destinés aux bases de l'ONU, soit les bases elles-mêmes, en particulier celles de Kidal, Gao et Tombouctou. AQMI, Ansar Dine et Al Mourabitoun ont revendiqué plusieurs de ces attaques, parmi lesquelles l'attentat suicide et les tirs de roquette du 12 février contre la base de la MINUSMA à Kidal, qui ont tué sept casques bleus guinéens, et l'embuscade du 18 mai à 15 kilomètres au nord d'Aguelhok, dans la région de Kidal, qui a fait cinq morts parmi les casques bleus tchadiens.

Les années précédentes, les attaques contre les forces de maintien de la paix avaient presque exclusivement lieu dans le nord du Mali. Mais en 2016, au moins deux attaques meurtrières se sont produites dans la région de Mopti au centre du pays. Le 29 mai, cinq casques bleus togolais sont morts dans une embuscade à 30 kilomètres à l'ouest de la garnison de Sévaré. Le 6 novembre, un autre casque bleu togolais a été tué dans une attaque contre un convoi d'approvisionnement à 45 kilomètres au nord de Douentza. Deux civils maliens ont également péri dans l'attaque.

Le 29 novembre, les forces d'Al Mourabitoun se sont rendus coupables du crime de guerre de perfidie en conduisant deux véhicules chargés d'explosifs portant le sigle de l'ONU dans l'aéroport de Gao. Un seul de ces véhicules a explosé, endommageant le fuselage d'un avion de la MINUSMA et le terminal de l'aéroport. Selon une source de renseignement, 500 kilogrammes d'explosifs ont été retrouvés dans le deuxième véhicule. Le 31 mai, une attaque contre une autre enceinte des Nations Unies à Gao a tué un casque bleu chinois et un civil français expert en déminage.

Le droit international humanitaire interdit les attaques contre le personnel des missions de maintien de la paix et accorde à ce personnel les mêmes protections que les civils en temps de guerre. Le Statut de Rome de la Cour pénale internationale et le droit coutumier de la guerre interdisent les attaques contre les casques bleus et contre les installations des Nations Unies, qui sont considérées comme des crimes de guerre. Le Conseil de sécurité de l'ONU exige des membres des forces de maintien de la paix qu'ils soient impartiaux et qu'ils n'utilisent la force que pour se défendre, ou défendre le mandat de la mission dans le pays.

Violations commises par les forces de sécurité maliennes

Human Rights Watch a recueilli des informations sur la détention de plus de soixante individus par les forces de sécurité maliennes en 2016, soi-disant pour leur soutien présumé ou leur appartenance à des groupes islamistes armés du centre et du nord du Mali. Ces individus appartenaient dans leur grande majorité à l'ethnie Peul. Au moins dix d'entre eux ont été exécutés par les soldats maliens, et vingt au moins ont été torturés ou maltraités.

Dans presque tous ces cas, les soldats de l'armée ont commis leurs exactions lors d'interrogatoires ad hoc dans les deux premiers jours de la détention, et ce en dépit du fait que les soldats ne sont pas autorisés à interroger les détenus. Les exactions les plus graves, dont la majorité se sont produites au cours du premier semestre de 2016, seraient le fait de soldats basés à Diabaly, Boni, Boulekessi et Mondoro. Dans plusieurs cas, des officiers, dont un lieutenant et un capitaine, étaient présents quand les exactions ont été commises. Comme c'est le cas depuis 2012, la grande majorité des détenus ont déclaré que les exactions avaient cessé dès qu'ils avaient été remis aux gendarmes du gouvernement.

Les abus ne semblent pas avoir été systématiques et en comparaison des récits que plusieurs centaines de détenus ont fournis en 2013, 2014 et 2015, les mauvais traitements semblent avoir diminué. Mais les efforts des systèmes de justice militaire et civile pour amener les soldats responsables de violations des droits des détenus à répondre de leurs actes ont été limités.

Exécutions sommaires

Trois villageois ont déclaré à Human Rights Watch que le 8 janvier 2016, deux frères, Mamoudou Allaye, 53 ans, et Ousman Allaye, 48 ans, avaient été détenus par les forces maliennes et que leurs corps avaient été retrouvés quelques heures plus tard, enterrés sous une mince couche de terre près du village de Karena, dans la région de Mopti. Selon un témoin :

Les [soldats] ont dit à Mamoudou de monter dans leur véhicule et ils l'ont emmené avec eux. Nous avons entendu des coups de feu. Inquiet, son frère est allé le chercher. Plus d'une heure plus tard, comme ils n'étaient toujours pas rentrés, nous sommes partis à leur recherche (...) Nous avons trouvé les

deux frères un kilomètre plus loin, dans une tombe fraîchement creusée et peu profonde.

Quatre témoins ont indiqué que le 7 avril près de la ville de Sokolo, dans la région de Ségou, sept hommes peuls avaient été arrêtés et que trois d'entre eux étaient morts des suites de leurs blessures après que des soldats maliens les ont passés à tabac près de leur base à Diabaly. L'un des détenus a décrit ce qui s'était passé une fois que les hommes ont été emmenés à la base militaire :

Vers minuit, les soldats ont attaché nos bras. Ils nous ont mis de la corde dans la bouche et nous ont baillonné les yeux, puis ils nous ont emmenés à dix minutes en voiture. Ils ont commencé à nous rouer de coups (...) C'était violent (...) Ils utilisaient du bois, des rochers. J'ai été frappé à coups de pied plusieurs fois, on m'a brûlé la plante des pieds. Ils demandaient : « *Où sont les djihadistes ?* » Quand nous sommes retournés en cellule plusieurs heures après, Hamadoun Diallo n'était plus là. J'ai entendu des soldats dire en Bambara : « *Il est mort.* »

Vers 4 heures du matin, Aye Nissa est mort dans la cellule. Il répétait « *Je meurs, je meurs...* », jusqu'à ce qu'il finisse par ne plus parler. Nous frappions à la porte en criant qu'il fallait l'emmener chez le docteur. Vers 6 heures du matin, les [soldats] FAMA nous ont donné l'ordre de nous lever (...) Nous leur avons dit : « *Il [Nissa] ne peut pas.* » Alors ils ont emmené son corps.

Vers 9 heures du matin, ils nous ont emmenés, nous les cinq qui restaient, à la gendarmerie de Niono. Quand ils ont vu l'état dans lequel nous étions, les gendarmes se sont mis en colère et nous ont envoyés à l'hôpital pour être soignés. Nous sommes retournés en cellule, mais Aly Bah était très malade (...) depuis son passage à tabac, il ne pouvait même plus s'asseoir ; chaque fois qu'il buvait de l'eau, il vomissait du sang. Le commandant des gendarmes l'a ramené à l'hôpital (...) et c'est là qu'il est mort.

Dans la région de Mopti, les soldats de l'armée qui participaient à des opérations antiterroristes dans la région administrative de Douentza en décembre ont été impliqués dans des exécutions sommaires, des actes de torture et le pillage de plusieurs villages. Le 19 décembre, deux jours après l'arrestation de cinq hommes par des soldats, des villageois ont retrouvé leurs corps dans une fosse commune près du village d'Isseye, à 85 kilomètres de Douentza.

Torture et mauvais traitements

En 2016, Human Rights Watch a enquêté sur six cas où les forces de sécurité maliennes ont fait subir des mauvais traitements d'une grande gravité à au moins vingt détenus. Ces détenus, dont beaucoup portaient des cicatrices et des signes visibles de torture, ont décrit comment ils avaient été entravés, roués de coups de poing et de crosses, frappés à coups de pied, suspendus à des arbres, brûlés et soumis à un simulacre de noyade semblable au « *waterboarding* », ainsi qu'à d'autres simulacres d'exécution. On leur refusait aussi systématiquement la nourriture, l'eau ou les soins médicaux.

Deux témoins du passage à tabac de sept hommes à Diabaly le 8 avril ont décrit comment ces hommes avaient été battus à coups de ceinturons et de morceaux de bois, frappés à coups de pied et menacés plusieurs fois de mort. L'un d'eux, le propriétaire d'un magasin âgé de 35 ans et accusé de vendre ses produits à des islamistes, a été déshabillé par les soldats et pendu par les pieds à un arbre, avant d'être soumis à un simulacre de noyade pendant 30 minutes. L'un des témoins a raconté : « *Pendant qu'il était suspendu, ils lui ont mis la tête dans un seau quatre fois en lui demandant : "Où est la base des Islamistes ? (...) Vous vendez des marchandises à ces gens, non ?"* » Un autre homme a eu le dos si gravement brûlé qu'il a fallu lui administrer des soins médicaux pendant plusieurs semaines. « *Quand ils l'ont trouvé, il avait beaucoup d'argent sur lui* », a déclaré un témoin. « *Ils l'ont frappé, roué de coups de pied et sévèrement brûlé sur tout le dos (...) Les soldats n'arrêtaient pas de lui demander où il avait eu tout cet argent.* »

À la mi-avril, des soldats ont sévèrement battu six hommes peuls appréhendés dans leurs villages près de Boulekessi, puis leur ont fait subir des simulacres d'exécution. L'un d'eux a raconté :

Quand ils m'ont enlevé le bandeau des yeux, j'ai vu une pioche et une pelle.
« *On va te poser des questions et si tu mens, c'est ici que tu mourras.* » J'ai répondu, mais ils m'ont accusé de mentir. Ils m'ont donné l'ordre de creuser et de m'allonger dans le trou (...) J'ai senti le sable qui me rentrait dans l'oreille et le pistolet appuyé sur ma tempe (...) Je les suppliais de me laisser la vie sauve (...) J'ai entendu les autres crier à proximité, mais ils ne nous ont pas tués.

Nous pensions que notre épreuve était terminée, mais ils ont recommencé. Cette fois, quatre soldats m'ont emmené dans la brousse et m'ont dit de prononcer mes derniers mots. J'ai supplié, en disant que je n'avais rien à voir avec les djihadistes. Ils m'ont déshabillé puis battu avec des branches jusqu'à ce que les feuilles tombent. Je saignais (...) Ils m'ont ordonné de descendre dans le trou, ils m'ont recouvert de sable et ont jeté mes vêtements dedans (...)

Ils ont armé un pistolet et tiré deux coups près de ma tête. Dans la tombe je ne disais plus rien, je pensais que c'était là que j'allais mourir. Plusieurs minutes après, les soldats ont fait venir les autres qui suppliaient pour qu'on leur laisse la vie sauve, et un soldat a dit : « *Regardez dans cette tombe (...) Est-il mort ou vivant ? (...) Maintenant, parlez.* »

Actes de banditisme et de criminalité incontrôlés dans le nord et le centre du Mali

Human Rights Watch s'est entretenu avec seize hommes et femmes qui avaient été volés en se rendant ou en revenant de plusieurs marchés des régions de Gao et de Tombouctou, au nord du Mali. Plusieurs de ces personnes ont été volées deux, trois, voire quatre fois en 2016. Un certain nombre d'entre eux ont aussi été battus, ou ont vu d'autres personnes se faire battre, après avoir refusé de donner leur argent. Deux femmes ont été violées pendant ces agressions et l'une d'entre elle a déclaré qu'un autre passager avait été abattu après avoir tenté de fuir.

Les régions de Tombouctou et Gao ont été les plus touchées, bien que des dizaines d'attaques aient aussi été signalés dans les régions de Kidal et Mopti. Human Rights Watch a obtenu et examiné les rapports de diverses sources publiques et privées, qui ont permis d'identifier environ 380 attaques distinctes. Ajoutés aux cas de Human Rights Watch, quelques 400 actes de banditisme peuvent au total être recensés pour l'année 2016, même si leur nombre réel est sans doute plus élevé. Dans la plupart des cas, les vols concernaient des groupes de passagers.

Ces vols de grand chemin étaient généralement l'œuvre de petits groupes d'hommes à motos armés de fusils d'assaut militaires. Ils ciblaient des véhicules de transport, des bus, des gardiens de troupeaux et des commerçants qui font la tournée des villages pour vendre et acheter des marchandises. Les attaques se produisaient pendant les jours de marché et sur des portions de routes empruntées par les commerçants.

En général, les bandits tiraient en l'air pour obliger les conducteurs à s'arrêter, ordonnaient aux passagers de descendre, et les dépouillaient de leur argent, de leurs téléphones portables ou d'autres marchandises. Au moins huit personnes auraient été tuées et 33 autres blessées lorsque des bandits ont ouvert le feu sur des véhicules qui refusaient de s'arrêter, ou lorsqu'ils ont tiré sur des gens effrayés qui tentaient de fuir.



Des éleveurs de bétail de l'ethnie Peul au sud de Douentza, au Mali, en juin 2016. Tout au long de l'année 2016, éleveurs et vendeurs de bêtes du centre et du nord du Mali ont souvent été pris pour cible par des bandits. © 2016 Katarina Höije/VOA

Un commerçant de 38 ans, dont le véhicule de transport a été volé le 14 octobre sur la route de Gao après un jour de marché, a vu des bandits tirer sur un homme qui voulait s'enfuir :

Deux hommes habillés pour moitié en tenue de camouflage et pour moitié en habits civils nous ont obligés à nous arrêter pour voler aux 17 d'entre nous nos téléphones et notre argent. Ils m'ont volé 200 000 francs CFA [320 dollars des États-Unis]. Parmi les passagers, cinq n'avaient rien à donner (...) Les hommes ont commencé à les attacher, à les battre, à leur crier dessus. L'un d'entre eux s'est enfui par crainte d'être tué. Ils ont tiré et l'ont touché à la tête. Nous nous sommes mis à gémir en pensant qu'ils allaient tous nous tuer. C'était la deuxième fois en un mois que j'avais été volé comme ça. Nous prions Dieu pour que le désarmement commence bientôt, (...) peut-être que cela mettra fin à toute cette folie.

Human Rights Watch a recensé deux cas d'agression sexuelle pendant ces vols à main armée. Une commerçante de 50 ans a déclaré avoir été violée par deux des trois hommes qui avaient arrêté le véhicule qui la ramenait à Gao après sa visite à un marché à distant de 60 kilomètres :

J'ai vu des gens qui me regardaient pendant le marché et je pense que quelqu'un les a informés que je transportais beaucoup d'argent – 500 000 francs CFA [800 dollars des États-Unis]. J'avais caché mon argent dans mes vêtements et quand ils ont donné l'ordre à tout le monde de leur remettre l'argent, je leur ai dit que je n'avais rien (...) mais ils savaient. (...) Ils m'ont menacée, puis ils m'ont traînée derrière un arbre et ont déchiré mes vêtements pour trouver l'argent, à la suite de quoi ils ont abusé de moi.

Une commerçante qui rentrait à Gao d'un marché à Djebock, à 45 kilomètres au nord, a déclaré qu'en novembre, quatre hommes armés avaient arrêté le convoi de trois voitures dans lequel elle voyageait. Les assaillants ont séparé les hommes et les femmes et ont emmené la plus jeune femme du convoi. La commerçante a dit que quand la femme est revenue 30 minutes plus tard, « *Elle pleurait (...) Elle disait qu'ils avaient abusé d'elle. Leurs fusils étaient pointés sur nous (...) Quand quelqu'un est plus fort que toi, qu'est-ce que tu peux faire ?* »

Plusieurs gardiens de troupeaux ont déclaré que des hommes armés en moto ont emmené des troupeaux entiers de bétail et plusieurs commerçants ont dit être tombés dans des embuscades et avoir été volés. Ces attaques se sont produites sur des routes de marchés de villages et parfois même dans les rues de plusieurs grandes villes du nord du pays.

Un homme de 55 ans, qui habite un village au nord de Gao, a raconté qu'un jour d'octobre, au crépuscule, des hommes armés à motos ont emmené tout son troupeau de vaches, dont lui et sa famille de dix personnes dépendent entièrement :

Ils ont pris mes seize vaches. Plusieurs étaient en gestation – ce qui augmente encore mes pertes. Ils ne m'ont rien laissé. Je suis malade et je n'ai pas d'argent pour acheter des médicaments. Ma famille a besoin de manger, nous n'avons rien. Je ne suis pas le seul – j'en connais dix comme moi qui ont vécu la même chose.

Plusieurs victimes ont déclaré avoir signalé les attaques aux autorités, tout en soulignant qu'aucune de ces affaires n'a fait l'objet d'une enquête. Elles ont indiqué ne faire aucune confiance aux forces gouvernementales ou à l'ONU pour les protéger contre cette vague de banditisme effréné qui, selon toutes les personnes interrogées, s'est encore aggravé en 2016.

Les victimes affirment qu'il est rare pour elles de voir les forces armées gouvernementales patrouiller sur les routes principales, encore moins sur les petites routes, ce qui explique que les bandits puissent opérer sans crainte d'être appréhendés. « *Nous en avons vraiment assez (...) de ces gens chargés de la sécurité* », a déclaré un vendeur de bêtes de Gao. « *Même quand*

on leur dit qu'un vol est en train d'être commis à seulement cinq kilomètres d'ici, ils refusent de bouger.»

Un conducteur de 35 ans, originaire de Tombouctou, a déclaré avoir été volé trois fois l'an dernier. « *Les bandits m'ont laissé moi et mes passagers sur le bord de la route et ils sont partis avec mon camion, qui est mon seul moyen d'existence* », a-t-il expliqué. « *Je n'ai pas informé la police. Je n'ai jamais vu de patrouille des forces maliennes. L'État est absent. Tout le monde peut se procurer un [fusil d'assaut] AK-47 et au Mali, celui qui est armé peut faire tout ce qu'il veut.* »

Les habitants de Gao ont cependant indiqué que les forces de sécurité et l'ONU avaient augmenté les patrouilles sur les routes principales dans et autour de Gao, suite à une grève des compagnies de transport locales en septembre et en octobre. La grève avait été organisée pour protester contre les attaques sur les routes reliant Gao à plusieurs autres villes.

Toutes les personnes interrogées considéraient que le manque de résultats dans la mise en œuvre de trois dispositions de l'accord de paix – le cantonnement des combattants, le désarmement et les patrouilles conjointes réunissant soldats maliens, miliciens pro-gouvernementaux et anciens rebelles – avait contribué à l'augmentation des actes de banditisme. Ils espéraient que des progrès dans ces trois domaines permettraient d'améliorer la situation.

Impact sur les actions humanitaires

Tout au long de l'année 2016, le banditisme et les attaques de groupes armés ont considérablement affecté les services de santé, d'éducation et d'aide au nord et au centre du Mali. En novembre, le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des affaires humanitaires (OCHA) a indiqué que le nombre d'écoles touchées par l'insécurité dans le nord et le centre du Mali avait augmenté, avec 421 écoles fermées en octobre, au début de l'année scolaire 2016, contre 296 écoles fermées à la fin de l'année scolaire précédente. Environ 2,5 millions de personnes à travers le pays sont confrontées à l'insécurité alimentaire, a indiqué OCHA.

Au cours de l'année, de nombreuses attaques ont été perpétrées contre des agences humanitaires, la plupart par des bandits armés au nord du pays. Ces attaques ont nui à la capacité de ces agences à venir en aide aux personnes dans le besoin. Au moins 35 véhicules utilisés par des organismes d'aide ont été volés, poursuivis ou arrêtés par des bandits armés, et de nombreux bureaux ou résidences de leur personnel ont été cambriolés, entraînant des pertes matérielles, que ce soient des motos, des ordinateurs, des appareils photos, de l'argent, des téléphones ou d'autres types de biens. À plusieurs reprises, les assaillants ont menacé, attaché ou frappé le personnel de ces agences, y compris les conducteurs et les gardiens.

À six occasions au moins, des ambulances et des véhicules utilisés par le gouvernement malien et les organisations d'aide pour fournir des soins de santé ont été attaqués ou volés. Ces attaques se sont produites près des villes de Lere, Gao, Niafouké, Gossi et Menaka dans le nord. Dans quatre de ces attaques, les passagers malades, les conducteurs et le personnel de santé ont été forcés à sortir de leurs véhicules avant d'être dépouillés, et leurs véhicules ont ensuite été volés.

Recommandations

Au gouvernement du Mali

- Prendre les mesures nécessaires pour que les forces de sécurité respectent le droit international humanitaire.
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils et assurer une sécurité suffisante, notamment contre le banditisme et la criminalité dans les zones sous contrôle gouvernemental.
- Enquêter et poursuivre de manière adaptée les membres des forces de sécurité maliennes et les groupes armés non étatiques qui commettent des violations du droit international humanitaire et des violations des droits humains, y compris celles qui sont décrites dans le présent rapport.
- Veiller à ce que les gendarmes du gouvernement remplissent leur mandat de grand prévôt en accompagnant à tout moment l'armée malienne dans ses opérations.

Aux forces du maintien de la paix de la MINUSMA

- Adopter une position ferme et veiller à ce que la protection des civils reste une priorité absolue de la mission, y compris en mettant en place des dispositifs stratégiques et dynamiques de patrouilles, spécialement les jours de marché.

Aux pays fournisseurs de contingents de Casques bleus de l'ONU

- Veiller à ce que la MINUSMA dispose des ressources, du personnel, du matériel et de la formation nécessaires pour s'acquitter de son mandat de protection des civils dans un environnement sécuritaire extrêmement exigeant, dans lequel des groupes armés ciblent à la fois les civils et le personnel des Nations Unies.

Aux groupes armés non-étatiques

- Respecter le droit international humanitaire, y compris en traitant humainement toutes les personnes détenues.
- Cesser d'attaquer les forces de maintien de la paix et le personnel de l'ONU.
- Enquêter et punir de façon appropriée les combattants qui commettent des abus graves.
- Respecter les droits fondamentaux comme le droit à la liberté de religion et d'autres droits dans les zones sous leur contrôle effectif.

Rapport Mondial 2017 : Mali – Événements de 2016

Janvier 2017 – Chapitre de pays

<https://www.hrw.org/fr/world-report/2017/country-chapters/298232>

En 2016, les civils maliens ont subi une situation de « ni guerre ni paix », alors que la mise en œuvre de l'accord de paix de 2015 destiné à mettre fin à la crise militaire et politique dans le nord du pays était au point mort, et des groupes armés affiliés à Al-Qaïda lançaient des dizaines d'attaques contre les forces de sécurité maliennes et les forces internationales de maintien de la paix, étendant leurs opérations vers le sud.

Les attaques, et l'échec des efforts de désarmement de milliers de combattants du conflit armé qui a touché le Mali en 2012-2013, ont aggravé le vide sécuritaire, engendrant un climat précaire pour les droits humains des civils dans le centre et le nord du Mali. Des civils ont subi un nombre croissant d'incidents de criminalité, ainsi que les retombées des affrontements entre groupes armés. Les élections locales, reportées depuis longtemps, ont eu lieu le 20 novembre, mais la violence et les menaces émanant de groupes armés ont empêché les électeurs de dizaines de circonscriptions locales de se rendre aux urnes.

L'insécurité a nui aux efforts consentis par le gouvernement malien et ses partenaires internationaux pour renforcer l'État de droit et apporter une assistance dans les domaines humanitaire, de l'éducation et des soins de base. La persistance des conflits intercommunautaires dans le centre et le nord du Mali a fait des dizaines de morts et a été exploitée par des groupes armés pour susciter un soutien et attirer de nouvelles recrues.

Les forces gouvernementales ont réagi aux attaques des groupes armés islamistes en lançant des opérations antiterroristes qui se sont souvent soldées par des arrestations arbitraires, des exécutions, des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Les autorités maliennes n'ont guère pris de mesures pour enquêter sur les personnes impliquées dans des exactions récentes ou perpétrées pendant le conflit armé de 2012-2013 et exiger que ces personnes rendent des comptes. Les institutions chargées d'assurer le maintien de l'ordre sont restées faibles. La corruption a été généralisée à tous les niveaux du gouvernement, empêchant encore davantage l'accès des Maliens à des soins de santé et une éducation élémentaires.

Les forces françaises et les Casques bleus des Nations Unies ont tenté de combler ce vide sécuritaire. La non-mise en œuvre par le gouvernement malien et les groupes armés de

l'accord de paix de 2015 et la propagation des attaques militantes jusqu'au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire ont engendré un sentiment d'impatience et un engagement diplomatique croissant de la part de la communauté internationale.

Exactions perpétrées par des groupes armés dans le nord et le centre du Mali

Tout au long de l'année 2016, des groupes armés affiliés à Al-Qaïda, s'opposant aux groupes d'ethnies touaregs et arabes, ainsi que des milices soutenues par le gouvernement, ont pris part à de nombreux affrontements entre eux. Ils s'en sont également pris aux militaires maliens, aux forces neutres chargées du maintien de la paix et, dans une moindre mesure, aux travailleurs humanitaires et à d'autres civils. La présence croissante de groupes armés islamistes dans le centre du Mali a suscité une peur et englouti de plus en plus de civils dans le conflit.

En 2016, des groupes armés islamistes ont exécuté au moins 21 hommes, dont des civils et des membres de groupes armés, au motif que ceux-ci auraient été des informateurs du gouvernement et des Français menant des opérations de lutte contre le terrorisme.

Plusieurs civils ont été tués par des mines terrestres et des engins explosifs improvisés plantés par certains de ces groupes sur les routes principales. En 2016, les agences humanitaires ont fait l'objet de dizaines d'attaques—perpétrées pour la grande majorité par des bandits.

En 2016, au moins 23 Casques bleus de l'ONU chargés du maintien de la paix dans le cadre de la Mission multidimensionnelle intégrée pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ont été tués et 108 blessés lors d'attaques perpétrées par des groupes armés islamistes, portant le bilan à 67 morts depuis la création de la MINUSMA en 2013. Des groupes armés affiliés à Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ont revendiqué la plupart de ces incidents, dont une attaque en février qui a tué sept Casques bleus originaires de Guinée, et deux incidents en mai qui ont tué cinq Casques bleus originaires du Togo et cinq du Tchad.

AQMI a revendiqué les enlèvements perpétrés en janvier d'un missionnaire suisse à Tombouctou et d'un médecin australien âgé au Burkina Faso. En octobre, un travailleur humanitaire américain a été kidnappé au Niger, portant à six le nombre d'otages étrangers que l'on estime être détenus par des groupes armés islamistes au Mali.

Exactions perpétrées par les forces de sécurité de l'État

Les forces gouvernementales ont commis de nombreuses exactions à l'encontre de personnes soupçonnées d'être des partisans ou des membres de groupes armés islamistes en 2016. Parmi ces exactions, citons l'exécution sommaire d'au moins cinq détenus, la torture de plus

d'une dizaine de suspects et des simulacres d'exécution et autres mauvais traitements infligés à de nombreux autres individus.

Les exactions les plus fréquentes et les plus graves ont été commises par des soldats de l'armée et par des membres de la milice progouvernementale appelée Groupe autodéfense touareg Imghad et Alliés (GATIA). Les exactions ont généralement cessé une fois les détenus remis entre les mains des gendarmes.

Une vingtaine d'hommes accusés de crimes contre l'État et de délits liés au terrorisme ont été détenus en dehors de la protection de la loi au quartier général des services de sécurité de l'État. Des membres des forces de sécurité ont aussi été impliqués dans de fréquents actes d'extorsion, de pots-de-vin et de vol visant des détenus. Les forces de sécurité ont réagi par une force excessive à des manifestations à Gao et Bamako, entraînant la mort d'au moins quatre personnes.

Les militaires n'ont guère consenti d'efforts pour enquêter sur les soldats ou miliciens impliqués dans des violations visant des civils ou exiger d'eux qu'ils rendent compte de leurs actes. Cependant, des progrès sont à relever dans les domaines de la dotation en personnel et en équipement de la Direction de la justice militaire à Bamako.

Obligation de rendre des comptes pour les exactions commises

Des progrès en matière de lutte contre l'impunité ont été manifestes lors du procès de l'auteur du coup d'État, le général Amadou Haya Sanogo, et de 17 coaccusés, parmi lesquels des membres des services de sécurité maliens, accusés de l'enlèvement et du meurtre en 2012 de 21 « Bérets rouges », des militaires d'élite maliens. Le procès s'est ouvert le 30 novembre.

Cependant, le gouvernement malien n'a guère avancé pour ce qui est d'exiger des comptes des responsables de nombreuses autres exactions commises pendant le conflit armé qui a frappé le Mali en 2012 et 2013. Parmi les crimes graves qui ont été commis figurent l'exécution sommaire par des Islamistes armés d'environ 150 soldats maliens à Aguelhok, des violences sexuelles et des actes de pillage généralisé perpétrés par divers groupes armés dans le nord du pays, ainsi que l'exécution extrajudiciaire, la disparition forcée et la torture de personnes suspectées d'être des rebelles islamistes par les forces de sécurité maliennes. À quelques rares exceptions près, les autorités judiciaires se sont abstenues d'enquêter sur plus d'une centaine de plaintes déposées par des victimes et des membres de leur famille.

Les autorités judiciaires ont enquêté sur certains cas de violence sexuelle perpétrés en 2015 et 2016 par des groupes armés dans le nord du pays, ainsi que sur un incident meurtrier de violences communautaires près de Dioura, ville du centre du Mali.

Le 27 septembre, la Cour pénale internationale (CPI) a condamné le Malien Ahmad al-Faqi al-Mahdi, ancien membre d'Ansar Dine, à neuf ans de prison pour son rôle dans la destruction de monuments historiques et religieux à Tombouctou en 2012. C'était la première fois que la CPI jugeait un individu accusé de ce crime de guerre et la première fois également qu'un prévenu comparaisant devant la CPI plaidait coupable. Les enquêtes de la CPI au Mali se poursuivent, mais elles sont limitées en partie du fait de la précarité de la situation sécuritaire dans le pays.

Mécanisme de recherche de la vérité et de réconciliation

En 2016, la Commission vérité, justice et réconciliation, créée par décret exécutif du président en 2014 et dotée d'un mandat de trois ans, a progressé. En décembre 2015, le Conseil des ministres a approuvé la nomination de 14 membres de la Commission et, en mai, dix commissaires supplémentaires ont été nommés. En 2016, la Commission, composée de 25 membres, a élaboré un plan de travail et démarré des recherches sur les atteintes commises par le passé. La crédibilité de cet organe a été mise à mal par le fait que le gouvernement n'a pas mené une consultation suffisante auprès d'un large éventail de parties prenantes pour décider de la composition de la Commission, de ses pouvoirs et de son degré d'indépendance. La société civile malienne a vivement critiqué l'inclusion par la Commission de neuf membres de groupes armés et l'absence de représentants de groupes de victimes.

Cadre judiciaire et juridique dédié aux droits humains

Le système judiciaire malien a pâti à travers le pays de négligence et de mégestion, notamment d'un manque de personnel et de contraintes logistiques. Ces insuffisances ont entravé les démarches destinées à résoudre le problème de l'impunité des auteurs de tous crimes, contribué à des atteintes au droit de bénéficier d'une procédure équitable et engendré des incidents d'auto-justice. Du fait de l'incapacité des tribunaux à traiter les dossiers de manière satisfaisante, des centaines de détenus font l'objet d'une détention prolongée en attendant d'être jugés.

En avril, le gouvernement a adopté un projet de loi conférant une plus grande indépendance à la Commission nationale des droits de l'homme et, en septembre, il a adopté un plan d'action de cinq ans pour renforcer les droits humains et l'accès à la justice. En juillet, l'Assemblée nationale a prolongé l'état d'urgence, en vigueur depuis le 21 novembre 2015, suite à l'attaque d'un hôtel à Bamako, et ce, jusqu'en mars 2017.

Recrutement d'enfants soldats

Des groupes armés dans le Nord, y compris ceux qui sont alliés du gouvernement, ont continué de recruter et d'utiliser des enfants soldats. En 2016, au moins sept écoles du nord du pays ont été occupées à différents moments par des membres de groupes armés. Au moins six enfants soupçonnés d'avoir soutenu des groupes armés ont été placés en détention dans des centres gérés par l'État, ce qui constitue une atteinte à un protocole de 2013 qui stipule que les enfants doivent être placés dans un centre d'accueil géré par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Principaux acteurs internationaux

La France et les États-Unis ont pris les devants en matière militaire, l'Union européenne a dirigé la formation et la réforme du secteur de la sécurité, et l'ONU s'est chargée de l'État de droit et de la stabilité politique, même si ces acteurs ont dans une large mesure réchigné à réclamer publiquement l'ouverture d'enquêtes sur les crimes passés et actuels.

L'ONU et plusieurs membres de l'équipe de médiation internationale qui a négocié l'accord de paix ont menacé d'imposer des sanctions ciblées aux personnes qui porteraient atteinte à la sécurité du Mali.

En raison de la dégradation de la situation sécuritaire, le Conseil de sécurité de l'ONU a autorisé en juin le déploiement de 2500 membres supplémentaires pour la MINUSMA, portant ainsi les effectifs à 13 289 militaires et 1 920 policiers, intégré un mandat de protection des civils plus soutenu et autorisé les forces françaises à intervenir pour soutenir les forces de la MINUSMA en cas de danger imminent.

Les forces de la MINUSMA ont à quelques reprises recouru à une force excessive qui, lors d'un incident, a entraîné la mort d'un détenu près d'Aguelhok. Au moment de la rédaction de ce chapitre, les résultats des commissions d'enquête de l'ONU sur ces dossiers n'étaient toujours pas connus.

L'Opération Barkhane, opération régionale de lutte contre le terrorisme lancée par la France en 2014 et forte de 3 000 hommes, s'est poursuivie au Mali, en Mauritanie, au Burkina Faso, au Niger et au Tchad. L'armée américaine a fourni à l'Opération Barkhane un soutien logistique et est en train de construire une importante base militaire et de drones au Niger.

La Mission de formation de l'UE au Mali (EUTM) a entamé son troisième mandat de deux ans pour former l'armée malienne, et la Mission de l'UE chargée du renforcement des capacités (EUCAP) a continué de former la garde nationale, la gendarmerie et les forces de police

maliennes. Depuis 2013, le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a attribué 12 millions de dollars US pour résoudre les problèmes de chômage, de manque d'accès à la justice et à l'éducation et de tensions communautaires.

La MINUSMA, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'UE, les Pays-Bas et le Canada ont pris les rênes de programmes destinés à appuyer le secteur de la justice et à venir à bout de la corruption. Les États-Unis ont appuyé une réforme de la justice militaire.

L'expert indépendant de l'ONU sur la situation des droits humains au Mali, Suliman Baldo, a mené deux missions au Mali.

Mali : Le procès concernant l'affaire des Bérets rouges est un pas en avant dans la lutte contre l'impunité

De nombreuses autres victimes des violences de 2012-13 attendent encore toutefois que justice soit rendue

29 novembre 2016 – Déclaration

www.hrw.org/fr/news/2016/11/29/mali-le-proces-concernant-laffaire-des-berets-rouges-est-un-pas-en-avant-dans-la

(Dakar) – Le procès de l’auteur du coup d’État perpétré en 2012 au Mali, le général Amadou Haya Sanogo, et de 17 coaccusés, parmi lesquels d’autres membres de l’armée malienne, doit s’ouvrir le 30 novembre 2016 dans la ville de Sikasso, dans le sud du pays. Les prévenus sont accusés de l’enlèvement et du meurtre de Bérets rouges, des soldats d’élite maliens qui ont été détenus avant de « disparaître » entre le 30 avril et le 1^{er} mai 2012, en raison de leur participation présumée au contre-coup d’État du 30 avril 2012 contre Sanogo et les forces qui lui étaient restées fidèles.

La déclaration suivante est de Corinne Dufka, directrice adjointe de la Division Afrique de Human Rights Watch :

« Le procès du général Sanogo et de ses coaccusés représente un progrès manifeste dans la lutte contre la culture de l'impunité au Mali. Trop longtemps, des hommes comme Sanogo ont été considérés comme intouchables et au-dessus de l'état de droit. Aujourd'hui, les victimes et les membres de leurs familles se rapprochent de la justice.

Cependant, les progrès représentés par ce procès, bien que significatifs, ne constituent qu'une première étape dans la lutte contre l'impunité au Mali. Les proches de nombreuses autres victimes attendent que justice soit rendue pour les crimes commis par toutes les parties pendant et après le conflit armé au Mali en 2012 et 2013. Au nombre ces crimes, figurent l'exécution sommaire par des groupes islamistes armés de dizaines de soldats maliens à Aguelhok ; les violences sexuelles et les pillages dont se rendus coupables divers groupes armés dans le nord du Mali ; et les exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées et actes de torture auxquels se sont livrées les forces de sécurité maliennes contre des suspects islamistes. »

En 2012, Human Rights Watch a interviewé 30 personnes qui ont fourni des informations détaillées sur les disparitions forcées d'une vingtaine de Bérets rouges, ainsi que sur la détention arbitraire, les actes de torture et les mauvais traitements infligés à des dizaines

d'autres. Les conclusions de ces entretiens ont été rendues publiques dans un communiqué de presse en date de juillet 2012.

Des témoins ont déclaré à Human Rights Watch que les exactions avaient été commises par des soldats, des policiers et des membres de la garde nationale fidèles à Sanogo depuis le coup d'État de mars 2012. La mère d'un soldat disparu a expliqué que son fils avait eu accès à un téléphone et l'avait appelée le 1^{er} mai dans l'après-midi. Elle a déclaré : *« Mon fils avait l'air tellement effrayé.... Il a dit que les militaires discutaient entre eux pour voir s'ils allaient ou non tuer mon fils et les autres détenus. ... Il avait tellement peur. »*

Des témoins ont affirmé que des soldats et des policiers avaient traîné par terre des détenus menottés et ligotés, les avait battus avec des matraques, des bâtons et des crosses de fusil, et leur avaient donné des coups de pied dans le dos, à la tête, dans les côtes, dans les parties génitales et ailleurs. D'autres ont reçu des coups de couteau aux extrémités ou ont été brûlés avec des cigarettes et des briquets dans le dos et sur les mains, les bras et les oreilles. Des détenus ont été soumis à des séances d'asphyxie pendant les interrogatoires, d'autres enchaînés et menottés pendant des jours entiers.

Des témoins au camp de Kati ont signalé que le 3 mai entre 2 et 3 heures du matin, des soldats avaient emmené les détenus et les avaient fait monter dans un camion de l'armée. Selon un témoin présent à Kati cette nuit-là : *« Ils les ont fait sortir, leur ont ligoté les mains et les jambes et bandé les yeux ; depuis lors, on n'en a plus jamais entendu parler et on ne les a plus jamais vus. »* Un autre témoin a remis à Human Rights Watch une liste manuscrite de 21 détenus aperçus par un témoin alors qu'ils étaient emmenés hors du camp.

La CPI envoie un signal clair concernant la destruction de trésors de l'humanité

En condamnant le Malien Ahmad al-Faqi al-Mahdi

27 septembre 2016 – Déclaration

<https://www.hrw.org/fr/news/2016/09/27/la-cpi-envoie-un-signal-clair-concernant-la-destruction-de-tresors-de-lhumanite>

(Genève) – La condamnation, le 27 septembre 2016 par la Cour pénale internationale (CPI), d'Ahmad al-Faqi al-Mahdi pour son rôle dans la destruction de monuments historiques et religieux à Tombouctou, au Mali, constitue un signal clair que le fait de s'attaquer au patrimoine historique de l'humanité ne restera pas impuni.

En août, Al Mahdi, un ressortissant malien, avait plaidé coupable. C'était la première fois que la CPI jugeait un individu accusé de ce crime de guerre et la première fois également qu'un prévenu comparaisant devant la CPI plaidait coupable.

Le verdict prononcé par la CPI souligne la nécessité que le gouvernement malien joue un rôle plus actif dans la poursuite en justice des auteurs de crimes de guerre, a déclaré Human Rights Watch. Le gouvernement malien, auquel incombe principalement la responsabilité de faire en sorte que justice soit rendue pour les crimes les plus graves, a fait des progrès trop limités dans le domaine des enquêtes, et encore plus modestes dans celui des poursuites judiciaires, à l'encontre des individus responsables des nombreux crimes graves commis lors du conflit armé de 2012-2013 au Mali.

Parmi ces crimes, figurent l'exécution sommaire d'approximativement 150 militaires maliens à Aguelhok, des violences sexuelles et des pillages systématiques de la part de divers groupes armés dans le nord du pays, ainsi que des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et des actes de torture commis contre des rebelles islamistes présumés par les forces de sécurité maliennes.

« La CPI a rendu un verdict important mais le gouvernement malien devrait s'en inspirer et accroître ses efforts pour s'assurer que les crimes commis par toutes les parties lors du conflit fassent l'objet d'enquêtes et que celles-ci soient suivies de procès équitables », a déclaré Corinne Dufka, directrice adjointe de la division Afrique à Human Rights Watch. « Une vraie justice se fait attendre depuis longtemps pour les victimes et leur famille. »

Faire face à la nouvelle menace djihadiste au Mali

Par Corinne Dufka

9 mai 2016 – Éditorial (*New York Times*)

<https://www.hrw.org/fr/news/2016/05/11/faire-face-la-nouvelle-menace-djihadiste-au-mali>

http://www.nytimes.com/2016/05/10/opinion/confronting-malis-new-jihadist-threat.html?emc=edit_tnt_20160509&nliid=9510037&ntemailo=y

Il était assis tranquillement pour boire son thé un matin de décembre dans un village du centre du Mali. Mais Amadou, chef local de la région de Ségou, dont j'ai changé le nom pour garantir sa sécurité, était inquiet.

« *Je connais 10 jeunes hommes qui ont rejoint les djihadistes au cours des derniers mois* », a-t-il raconté. « *Et bien d'autres qui sympathisent avec le mouvement.* »

J'étais au Mali pour effectuer des recherches sur des violations des droits humains, comme je le fais depuis 2012, quand le pays a traversé une débâcle spectaculaire après une prise de contrôle quasi simultanée par les séparatistes touaregs et les groupes islamistes liés à Al-Qaïda dans le nord et un coup d'État militaire dans le sud.

L'intervention militaire menée par les Français au début de l'année 2013 a mis un terme au régime répressif des islamistes dans le nord. Le Mali paraissait en bonne voie de rétablissement alors qu'une mission de maintien de la paix des Nations Unies était déployée, des élections relativement transparentes avaient eu lieu, un accord de paix pour sortir de la crise dans le nord avait été négocié et des milliards de dollars d'aide au développement avaient été promis.

Mais en 2015, un nouveau groupe islamiste est apparu dans les régions du centre et du sud du Mali auparavant stables. Le groupe, qui semble être la dernière émanation d'Al-Qaïda au Maghreb islamique et est souvent désigné comme le Front de libération du Macina, a attaqué des postes militaires et exécuté des maires et des conseillers municipaux. Sa nouvelle zone d'opérations est essentiellement habitée par le groupe ethnique peul (aussi appelé Fulani), qui représente environ 15 pour cent de la population malienne.

Depuis le début de l'année 2015, j'ai documenté plus de 25 meurtres semblables à des exécutions perpétrées par ces islamistes. En mars, un chef de village a décrit comment des combattants ont abattu son fils par balles en représailles à sa coopération avec l'armée. Les résidents d'un autre village ont indiqué avoir vu des combattants islamistes arrêter un homme

accusé d'être un informateur. Trois jours plus tard, un habitant m'a raconté : « *au réveil, le village a trouvé sa tête qui avait été déposée devant sa boutique* ».

J'ai également documenté des dizaines de cas de torture et de mauvais traitements par l'armée malienne dans le cadre de la réponse sécuritaire.

Lors de mes visites, les commerçants, les bergers et les hommes âgés peuls ont décrit une présence islamiste croissante qui tirait parti non seulement de leur pauvreté, mais aussi de leurs ressentiments de longue date contre le gouvernement. Ils parlaient avec inquiétude du succès du recrutement des islamistes, reposant selon eux sur plusieurs facteurs.

Le plus souvent, les personnes mentionnaient l'incapacité du gouvernement à les protéger du banditisme, qui s'est intensifié depuis que les armes à feu ont commencé à proliférer au début des années 1990. Des bergers ont raconté comment des bandits armés d'AK-47 avaient pris leurs vaches et leurs moutons. « *Lorsque vous me volez mes animaux, vous prenez avec eux l'avenir de mes enfants* », a expliqué un habitant.

Beaucoup ont accordé aux islamistes le mérite de réduire de manière drastique le banditisme, ce que n'a pas su faire l'armée. « *Chaque fois que nous appelons les autorités, personne ne vient* », m'a indiqué un homme jeune. D'autres ont raconté que les islamistes étaient intervenus pour récupérer les motos ou les vaches volées. « *Les djihadistes sont la loi maintenant* », a indiqué l'un d'eux.

Les villageois ont aussi décrit des abus fréquents commis par les forces de sécurité et un comportement prédateur qui entache presque tous les contacts avec le gouvernement – pots-de-vin exigés pour obtenir une carte d'identité, pour faire vacciner des animaux, pour passer des points de contrôle. En même temps, « il y a peu d'écoles ou de centres médicaux dans nos villages », a indiqué un autre habitant. D'autres personnes m'ont expliqué que le gouvernement n'avait pas rendu justice dans des cas de violences intercommunautaires – conflits avec des représailles portant sur la terre ou l'eau – ou dans des cas d'abus commis par les forces de sécurité.

Je me suis entretenue avec des dizaines de détenus, presque tous peuls, qui ont décrit les tortures et les mauvais traitements infligés par l'armée. Amadou a été, avec 9 autres hommes, ligoté pieds et mains derrière le dos et suspendu à une barre de fer avant d'être frappé. Dans certains cas, les hommes ont perdu des dents, d'autres ont été brûlés ou soumis à des simulacres d'exécutions.

Les milieux politiques élaborent des théories sur ce qui pousse les personnes et les communautés à soutenir des groupes comme Al-Qaïda au Maghreb islamique. Et pour une bonne raison : le meurtre de masse prémédité de gens ordinaires dans les centres commerciaux, les métros et les hôtels est devenu tragiquement courant.

Des dizaines de personnes sont mortes dans les attaques perpétrées par les extrémistes islamiques au Mali, au Burkina Faso et en Côte d'Ivoire. Les attaques semblaient indiquer une escalade d'Al-Qaïda au Maghreb islamique dans la stratégie de la « cible vulnérable », peut-être dans une compétition avec l'État islamique. Il est préoccupant de constater que, d'après les personnes âgées avec qui j'ai parlé, certains des auteurs de ces attaques étaient présumément des Peuls.

Alors que le monde se demande ce qui inspire l'extrémisme violent, les décideurs politiques devraient écouter des personnes comme Amadou, qui sont en première ligne. Ils insistent sur le fait que leurs jeunes ne sont pas courtisés sur Internet ou n'adhèrent pas pour des convictions religieuses, mais plutôt, comme m'a expliqué un imam, « *parce que les djihadistes proposent une meilleure solution que l'État* ». Un autre homme m'a raconté que beaucoup n'étaient même pas capables de réciter le Coran.

Les anciens et les villageois peuls expliquent que, pour stopper cela, il ne s'agit pas d'interdire aux terroristes d'utiliser les réseaux sociaux ni d'endiguer le flux des combattants étrangers. Ils veulent un gouvernement dont les forces de sécurité les protègent au lieu de les malmenier, dont les fonctionnaires les servent au lieu de les exploiter et dont le système judiciaire garantisse leur droit à une réparation.

Les partenaires du Mali – en particulier la France et les États-Unis – ont trop souvent fermé les yeux sur ces problèmes. Au lieu de cela, ils devraient insister pour que le Mali professionnalise les forces de sécurité et les tiennent responsables de leurs actes, soutienne mieux le système judiciaire régulièrement négligé et prenne des mesures concrètes contre la corruption. Ce n'est que lorsque des mesures seront prises pour résoudre ces problèmes et que les personnes se sentiront assurées de leurs droits fondamentaux, que les groupes extrémistes pourront commencer à perdre du terrain.

Corinne Dufka est Directrice de recherches sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch.

Mali : Les abus s'étendent dans le sud du pays

*Les atrocités commises par les groupes armés islamistes et les réponses de l'armée
sèment la peur*

19 février 2016 – Communiqué de presse

<https://www.hrw.org/fr/news/2016/02/19/mali-les-abus-setendent-dans-le-sud-du-pays>

(Dakar) – Les atrocités commises par des groupes armés islamistes au Mali et les ripostes abusives des forces de sécurité maliennes se sont étendues dans le sud du pays au cours de l'année passée, exposant davantage de civils aux risques liés à ce conflit, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Les groupes islamistes ont menacé, violé et tué des civils. Les forces de sécurité maliennes ont mené des opérations militaires à l'issue desquelles ont été perpétrés des détentions arbitraires et des actes de torture. Les deux camps ont commis des abus depuis le début de l'année 2016.

L'intervention militaire conduite par la France en 2013, suivie d'opérations visant à chasser les forces islamistes qui continuent à ce jour, ainsi que l'accord de paix de juin 2015 entre le gouvernement et plusieurs groupes armés, ont permis d'établir une certaine stabilité dans le nord du pays. Mais au même moment, des groupes armés islamistes ont mené des opérations plus loin dans le sud du Mali.

« Les groupes armés islamistes au Mali ont tué, violé et dépouillé des civils, tandis que les forces de sécurité ont répondu en maltraitant sévèrement de nombreuses personnes qu'elles ont arrêtées », a déclaré Corinne Dufka, directrice de recherches sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « La propagation troublante de la violence et des abus vers le sud du Mali met en danger encore plus de civils. »

En février, en mars et en décembre 2015, Human Rights Watch a interrogé plus de 130 victimes et témoins d'abus dans le centre et le sud du Mali, des chefs de communautés représentant les ethnies Peul et Dogon, des personnes détenues par le gouvernement, des représentants des gouvernements locaux, des services de sécurité et du ministère de la Justice, des diplomates et des représentants des Nations Unies, ainsi que des leaders religieux et communautaires. Les constats font suite à de précédentes recherches menées par Human Rights Watch au Mali depuis 2012.



Des militaires maliens inspectent les dégâts causés par une attaque menée les 7 et 8 août 2015 par des hommes armés à Sévaré, une ville-garnison située à 600 kilomètres au nord-est de Bamako. Cinq civils, dont quatre contractants de l'ONU et un chauffeur malien, ont été tués au cours de cette attaque, revendiquée par le groupe islamiste Al-Mourabitoune. © 2015 Adama Diarra/Reuters

Les groupes armés islamistes impliqués dans des abus comprennent Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Al-Mourabitoune et le Front de libération du Macina. En 2015, ces groupes ont illégalement tué au moins 44 civils. Parmi ces victimes se trouvaient des civils exécutés en détention, dont un certain nombre étaient accusés de fournir des renseignements à l'armée, les civils tués pendant les attaques d'une discothèque et d'un hôtel dans la capitale, Bamako, et lors d'une attaque contre la ville-garnison de Sévaré.

Human Rights Watch a documenté les meurtres s'apparentant à des exécutions de 19 hommes par les groupes armés islamistes opérant dans le centre et le sud du Mali en 2015. Tous ces meurtres ont eu lieu dans les régions de Ségou et Mopti. Des résidents d'Isseyé ont décrit avoir vu des combattants islamistes arrêter un homme qu'ils accusaient de fournir des informations à l'armée malienne le 23 décembre ; trois jours plus tard, « *au réveil, les villageois ont trouvé sa tête qui avait été déposée devant sa boutique* », a raconté un des résidents. En octobre, des islamistes ont pénétré de force dans la maison du maire adjoint de Douna-Pen et l'ont

assassiné devant sa famille. En août, des combattants ont violé quatre femmes dans un hameau entre Bandiagara et Sévaré. Des témoins ont décrit l'exécution de six personnes en juillet par des combattants islamistes près du village de Niangassadiou.

Les groupes armés islamistes utilisaient régulièrement les rassemblements publics et les SMS sur les téléphones portables pour dissuader sous la menace la population locale de collaborer avec le gouvernement, les forces françaises ou la mission de maintien de la paix de l'ONU. Des chefs de communauté ont indiqué que les groupes semblaient exploiter des ressentiments de longue date entre les groupes ethniques et contre le gouvernement pour marquer des points auprès des populations locales.

Les forces gouvernementales ont mené des opérations militaires contre les groupes armés islamistes qui ont fréquemment débouché sur des arrestations arbitraires, des mauvais traitements et des actes de torture. Les Forces armées maliennes (FAMA) ont souvent été impliquées dans de graves abus, prenant pour cible des civils des groupes ethniques peul et dogon. Ces abus ont généralement cessé après que les militaires ont remis les détenus aux mains des gendarmes.

Parmi les cas décrits à Human Rights Watch : une dizaine d'hommes peuls, y compris un chef local âgé de 55 ans, qui ont été ligotés pieds et mains derrière le dos, suspendus à un poteau et sévèrement battus à la base militaire de Nampala ; un berger de 60 ans qui a perdu plusieurs dents après qu'un militaire l'a frappé au visage avec son fusil ; et la disparition forcée et l'apparente exécution d'un berger de 47 ans par des militaires dans la région de Ségou en juillet. L'armée a visiblement déployé peu d'efforts pour enquêter sur les militaires impliqués dans ces violations, y compris sur les officiers qui ont participé.

Les abus commis par les deux camps se sont poursuivis en 2016. Le 7 février, des islamistes ont tué Abdoulaye Hama Dicko à Boni, près de Douentza. Le 8 janvier, des militaires auraient exécuté sommairement deux hommes peuls arrêtés près de Karena.

Toutes les parties au conflit armé malien sont soumises à l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949 et au droit de la guerre coutumier, qui prévoient le traitement humain des combattants capturés et des civils en détention. L'article 3 commun interdit les exécutions sommaires, la torture et les autres traitements cruels, ainsi que le viol et les autres violences sexuelles. Les civils devraient être relâchés à moins qu'ils ne soient inculpés rapidement pour une infraction dûment reconnue et devraient recevoir la visite des membres de leur famille et l'aide d'un avocat.

Les groupes armés islamistes et les forces gouvernementales devraient mettre un terme aux abus et aux menaces à l'encontre des civils et le gouvernement devrait mener des enquêtes et traduire en justice les membres des forces de sécurité impliqués dans de graves violations des droits, a déclaré Human Rights Watch.

Le conflit malien depuis 2015

Depuis le début de l'année 2015, les groupes armés islamistes ont attaqué des bases militaires, des postes de police et de gendarmerie, ainsi que des cibles purement civiles, dans plusieurs régions du centre et du sud du Mali et dans la capitale, Bamako. Par le passé, lorsqu'ils occupaient le nord du pays en 2012 et après cette occupation, ces groupes avaient limité leurs attaques aux régions du nord de Tombouctou, Gao et Kidal.

Les attaques se sont intensifiées pendant l'année 2015, notamment avec trois attaques retentissantes, contre une discothèque, un hôtel de luxe à Bamako et dans la ville-garnison de Sévaré. La vaste majorité des attaques contre à la fois des cibles militaires et des civils se sont toutefois produites dans les régions de Mopti et Ségou.

Les groupes soupçonnés d'être responsables du déplacement des forces armées vers le sud incluent Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), Ansar Dine, Al-Mourabitoune, et le Front de libération du Macina (FLM), qui est apparu en janvier 2015.

Des villageois dans le centre et le sud du Mali ont expliqué à Human Rights Watch que la vaste majorité des combattants participant à ces opérations semblaient appartenir à l'ethnie peule implantée au Mali et au Niger voisin. Quelques-uns d'entre eux ont aussi vu des combattants qui semblaient appartenir aux ethnies arabes, touareg et dogon.

La population du Mali, qui compte près de 17 millions d'habitants, englobe de nombreux groupes ethniques, parmi lesquels l'ethnie bambara (34 pour cent) est la plus représentée. Les autres groupes incluent les peuples peul, sarakolé, sénoufo, dogon, malinké, touareg et maure. Les Peuls, aussi appelés Fulanis, sont présents dans toute l'Afrique de l'Ouest avec plusieurs sous-groupes, tandis que les Dogons sont principalement présents à Mopti, la région de plateaux centrale du Mali, frontalière avec le Burkina Faso.

La structure de commandement et la composition du FLM, ainsi que le niveau de coordination avec d'autres groupes islamistes mieux connus, demeurent flous. Selon des observateurs, il semblait y avoir deux groupes islamistes liés au FLM. Le premier groupe menait ses activités autour des villes de Tenenkou, Youwarou et Nampala, dans des zones proches de la frontière avec la Mauritanie, tandis que le second groupe était actif dans des zones proches de la frontière avec le Burkina Faso.

De nombreux témoins ont signalé à Human Rights Watch qu'ils ont reconnu ou connaissaient personnellement des combattants ayant pris part aux opérations de 2015, et qui, en 2012, étaient affiliés à deux autres groupes, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Ansar Dine. Un chef peul a précisé : « *Sur les 11 villages peuls dans mon secteur, je connais 10 de nos jeunes qui sont avec eux ; ils s'entraînaient tous ensemble avec le MUJAO en 2012* ».

Cette nouvelle zone d'opérations pour les groupes armés islamistes, ainsi que la réponse sécuritaire correspondante, ont semé une peur considérable dans la population et ont soulevé des préoccupations parmi les partenaires internationaux du Mali. En raison des attaques et de la présence permanente des combattants, de nombreux dirigeants de gouvernements locaux ont fui, notamment des maires, des administrateurs et des préfets, ainsi que des enseignants et des infirmiers. A plus grande échelle, les abus perpétrés et les menaces proférées par les groupes islamistes et les forces de sécurité ont causé la fuite de milliers de civils.

Plusieurs dizaines de résidents peuls et dogons des régions de Ségou et Mopti ont indiqué à Human Rights Watch qu'ils étaient présents lorsque des petits groupes d'islamistes armés, se déplaçant généralement en groupes sur deux à cinq motos, ont forcé les villageois à assister à des réunions au cours desquelles ils mettaient en garde la population et leur interdisaient de fournir de renseignements ou de s'associer avec les Français, le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, les forces de sécurité maliennes ou les fonctionnaires corrompus.

Des villageois et des leaders communautaires ont expliqué que des messages similaires étaient diffusés sur des enregistrements de téléphone portable venant d'un homme qui, selon eux, était le chef du FLM, à savoir Hamadoun Koufa Diallo, qui est chanteur, poète et prédicateur islamiste. Pendant plusieurs années, depuis l'an 2000 environ, Koufa, comme on l'appelle, a été associé à la secte Dawa. Il aurait travaillé étroitement avec le leader d'Ansar Dine, Iyad Ag Ghaly, pendant et après l'occupation islamiste dans le nord en 2012.

Plusieurs habitants de villages situés dans les régions de Ségou et Mopti ont décrit la teneur des messages diffusés à la fin de l'année 2015 et au début de l'année 2016, qui réitéraient la menace contre le gouvernement malien et ses alliés, mais qui disaient qu'ils ne s'en prendraient pas aux enseignants et aux infirmiers.

Les nouvelles zones fréquentées par les combattants islamistes étaient essentiellement habitées par des membres des groupes ethniques peul et dogon. Des membres des deux communautés ont expliqué que les relations entre les combattants et les populations locales et les efforts des groupes pour respecter les droits variaient considérablement d'une région à l'autre, reflétant possiblement les différentes structures de commandement.

Par exemple, même s'ils reconnaissent la peur suscitée par les groupes armés, de nombreux villageois et leaders des communautés peules des environs de Nampala et de Ténenkou ont accordé aux groupes islamistes le mérite d'avoir réduit de manière drastique les niveaux de banditisme et de corruption de fonctionnaires au sein de leurs villages. Un homme âgé a raconté :

Depuis la rébellion touareg en 1991 et la prolifération des [fusils d'assaut] AK-47, le vol de nos animaux, de notre argent et de nos motos s'est généralisé. Honnêtement, depuis que les djihadistes [islamistes] ont commencé à circuler dans notre zone, la situation en matière de sécurité s'est nettement améliorée.

Un chef peul a expliqué que les islamistes exploitaient les tensions communautaires entre Peuls et Touaregs et la colère de longue date contre le gouvernement central pour recruter de jeunes hommes dans le centre du Mali :

La politique des djihadistes consiste à fournir une meilleure alternative à ce que l'État peut offrir. Notre peuple n'associe pas l'État à la sécurité et aux services, mais plutôt à un comportement prédateur et à la négligence. Depuis 1991, nous nous plaignons du banditisme, mais rien n'a été fait. En 2015, la présence des djihadistes a progressé ; des personnes les rejoignent parce qu'ils ont la capacité de nous protéger, nous, nos animaux et nos biens, en particulier contre les bandits touaregs. Il n'y a pas de justice ; nos vaches sont volées, on tue notre peuple... Les djihadistes sont la réponse.

À l'inverse, les leaders dogons ont rapporté que les islamistes opérant dans les zones proches de la frontière avec le Burkina Faso étaient violents, fréquemment impliqués dans des activités criminelles et exploitaient les tensions communautaires entre eux et les Peuls maliens à propos de la terre et du pâturage.

« Bien sûr, il y a des tensions puisque les Peuls ont déplacé leurs vaches sur nos terres, mais avant, nous nous asseyions ensemble, nous en discussions et nous trouvions une solution », a raconté un homme d'affaires dogon. « Mais maintenant, certains Peuls arrivent avec des AK-47 et veulent nous tuer. Ça n'a jamais été comme ça avant. »

Les Dogons se sont plaints amèrement des actes de banditisme réguliers visant leur communauté. *« Honnêtement, islamiste, bandit, nous ne pouvons pas faire la différence », a indiqué un villageois dogon. Un autre a constaté : « Parfois, ces personnes se comportent comme des criminels, pas comme de bons musulmans. Ils volent en prétextant que l'argent a*

été obtenu par la corruption ou provient d'une organisation occidentale. Le banditisme devient de pire en pire dans notre secteur. »

Meurtres commis par les groupes armés islamistes dans le centre et le sud du Mali

Des témoins ont rapporté que les auteurs des meurtres de 19 civils en 2015, ressemblant à des exécutions, étaient des membres de groupes armés islamistes. Des témoins, des membres des familles et des chefs de communauté ont expliqué que la majorité d'entre eux ont été exécutés pour avoir soi-disant collaboré avec les forces de sécurité.

Les attaques menées par les groupes armés islamistes à Bamako et à Sévaré ont fait 29 autres morts parmi la population civile, dont au moins 25 avaient été délibérément pris pour cible. Cinq personnes ont été tuées pendant l'attaque du 7 mars contre la discothèque *La Terrasse*, à Bamako. Cinq autres, dont quatre contractuels de l'ONU, ont été tuées pendant l'attaque et le siège, le 7 à 8 août, de l'hôtel Byblos à Sévaré. Le plus lourd bilan au cours d'une seule attaque était celui des 19 civils tués pendant l'attaque du 20 novembre contre l'hôtel Radisson Blu à Bamako. AQMI, Al-Mourabitoune et le FLM ont revendiqué une ou plusieurs de ces attaques et d'autres attaques de moindre ampleur en 2015.

Un villageois d'Isseyé, situé à 85 kilomètres de Douentza, a décrit la capture le 23 décembre de Boura Issa Ongoiba, un responsable local de 40 ans :

Vers 17 h, nous étions devant la boutique de Boura Issa. J'ai vu trois motos arriver sur nous, avec deux hommes lourdement armés à bord de chacune. L'un d'eux avait même un lance-roquettes. Ils ont tiré en l'air et nous ont hurlé en peul de reculer ; ils se sont adressés à Boura Issa directement, lui ordonnant de venir avec eux. En partant, ils nous ont menacés en bambara : « Que personne ne se lève avant qu'on ne soit partis ». La troisième nuit après sa disparition, ils sont revenus discrètement et ont déposé la tête décapitée de Boura Issa Ongoiba devant sa boutique. Ils sont repartis sans dire un mot.

Un autre voisin a expliqué que la famille a enterré la tête d'Issa et « *est partie à la recherche de son corps, qui a été trouvé à quatre kilomètres d'ici* ».

D'autres témoins ont décrit l'exécution d'un membre du conseil municipal le 16 décembre par des combattants islamistes près du village de Karena dans la région de Mopti, ainsi que le meurtre le 13 août d'Al Hadji Sekou Bah, un imam du village de Barkerou, dans la région de Ségou. Il a été assassiné pour avoir prétendument fourni des renseignements ayant permis à des militaires maliens de procéder à l'arrestation et à la disparition forcée quelques semaines

plus tôt d'un homme du village accusé d'être un membre du FLM. « *Deux hommes armés lui ont ordonné sous la menace d'une arme de marcher sur 50 mètres vers la mosquée, puis cinq minutes plus tard, nous avons entendu des tirs et les cris 'Allah hu Akbar' ['Dieu est grand']*. Nous l'avons retrouvé avec une balle dans la tête et une dans la poitrine », a indiqué un membre de sa famille.

Un responsable local a expliqué comment, le 17 décembre, des islamistes ont exécuté Alhadji Toure, membre du conseil municipal de Tougué Mourrari, situé à 60 kilomètres au nord de Djenne, et sont revenus le lendemain pour incendier la maison du directeur de l'école locale.

Quatre témoins ont raconté l'exécution le 9 octobre de Timote Kodio, le maire adjoint du village de Douna-Pen, à environ 30 kilomètres de la frontière avec le Burkina Faso. Deux témoins ont rapporté qu'ils ont entendu les attaquants accuser Kodio d'avoir fourni des informations sur la localisation des islamistes à l'armée malienne. « *Ils l'ont traîné hors de sa chambre et l'ont tué devant toute sa famille* », a raconté l'un d'eux. Un troisième témoin a précisé :

Six d'entre eux sont arrivés sur trois motos, en tirant des coups de feu, les visages couverts de turbans et portant quelques [vêtements] de camouflage. Ils étaient armés de fusils AK ; deux avaient des [lance-roquettes] RPG et ils parlaient en pulaar et en dogon. Un homme âgé est parti en courant, mais ils ont menacé de le tuer et nous ont ordonné à tous de ne pas bouger. Pendant ce temps, les quatre autres sont entrés dans la maison de Kodio. Ils ont demandé à toutes les personnes présentes dans la maison de s'allonger, puis ils ont tiré à bout portant sur Kodio au moins trois fois. Immédiatement après les tirs, l'un d'eux a passé un appel téléphonique, devant nous, comme pour annoncer à leur chef que la mission était accomplie.

Des chefs de communauté et des villageois ont indiqué que les abus commis par les groupes armés islamistes étaient souvent causés à l'origine par des tensions communautaires de longue date, habituellement entre les communautés sédentaires et pastorales, ou motivés par des ressentiments interpersonnels ou des intentions criminelles.

Un leader dogon de la région de Mopti a expliqué : « *Oui, les djihadistes sont dans notre zone, mais la situation est très complexe : un islamiste peut aussi être un bandit et un bandit un djihadiste* ». Un leader peul a indiqué : « *Ces cas peuvent être des règlements de compte, du banditisme, des opérations djihadistes ou probablement une combinaison des trois* ».

Des chefs de communauté peuls et dogons ont relaté un incident mortel près de Niangassadiou, un village dans la région de Mopti, à environ 15 kilomètres de la frontière avec

le Burkina Faso, après une dispute communautaire à propos du pâturage. Des résidents locaux ont rapporté que des islamistes armés, dont la plupart étaient des Peuls nigériens ayant été associés au MUJAO en 2012, ont tué six résidents dogons dans trois hameaux le 18 juillet, jour de la fête musulmane de l'Aid El Fitr (Tabaski). Un témoin de deux des meurtres a raconté :

La tension était forte après que les Peuls ont fait paître leurs vaches dans un champ où les céréales plantées sortaient tout juste du sol. Les Dogons étaient en colère et ont tué quelques-uns des animaux ; les Peuls ont dit que les Dogons avaient planté leurs cultures au milieu d'une voie de pâturage, et que c'était donc leur faute.

Alors que je rejoignais mon village, j'ai vu quatre motos avec des hommes armés, vêtus des *boubous* beiges que portent les Peuls nigériens – leurs turbans sont noués d'une manière distincte. Tous avaient des fusils – des AK – l'un avait une cartouchiere traînant quasiment sur le sable. Je me suis caché, immédiatement, mais je les ai entendus ordonner à tout le monde de s'allonger face contre terre, puis j'ai entendu plusieurs coups de feu. Environ 20 minutes plus tard, j'ai vu les hommes armés repartir – certains emportant des vêtements, de la nourriture qu'ils avaient pillés. J'ai couru au village. Des femmes pleuraient, j'ai vu un homme de ma famille mort et un autre homme étendu, gravement blessé. Il est mort quelques minutes plus tard. Nous avons appris qu'ils sont allés tuer quatre autres hommes dans deux fermes voisines. Nous avons l'habitude de résoudre ces problèmes en discutant, mais cette fois, c'est devenu très violent.

Viols commis par les combattants islamistes

Un groupe de cinq combattants islamistes a violé quatre femmes dans une ferme isolée entre Bandiagara et Sévaré le 6 août 2015. Trois des victimes et une femme qui a dispensé des soins médicaux ont décrit l'attaque. Les victimes ont indiqué que les combattants les ont retenu captives toute la nuit. Une victime de 25 ans a raconté :

De retour de Bandiagara, des hommes armés sont sortis de la brousse et nous ont forcées à nous arrêter. Ils étaient vêtus de l'habit traditionnel peul. Tous les cinq étaient armés et deux portaient de gros sacs à dos. C'était un endroit très isolé. Ils nous ont conduites sur une route plus petite, puis deux sont partis sur ma moto. Deux autres nous ont ensuite emmenées de force dans la brousse où ils nous ont violées – chacune et une fois chacun. Puis, au crépuscule, ils nous

ont ordonné de marcher jusqu'à une maison un peu plus loin. C'était terrifiant ; j'ai pensé qu'ils allaient nous laisser mortes dans la brousse.

Dans cette maison, il y avait deux femmes plus âgées, des veuves, qu'ils ont aussi violées. Après nous avoir violées, ils nous ont forcées à nous laver, à prier et dire « *Allah hu akbar* ». Ensuite, ils ont obligé les femmes qui étaient extrêmement pauvres à tuer et préparer leur unique mouton. Ils ne nous ont pas attachées, mais ils avaient des armes et avaient pris nos téléphones. Ils ont dit : « Personne ne sort, personne n'entre ». Nous étions tous dedans, enfermés dans la petite pièce... Ils ont discuté toute la nuit et répétaient « *Allah hu akbar* ». Ils sont partis vers 4 h du matin. Quelques heures après nous avons commencé à entendre parler de la grosse attaque à Sévaré.

Menaces et intimidation par les groupes armés islamistes

Plusieurs habitants des hameaux autour du village de Karena, à 30 kilomètres de Douentza, ont déclaré être terrifiés par la présence des combattants islamistes armés qui circulaient régulièrement dans leur secteur depuis septembre. Un résident, qui avait fui entre temps, a raconté :

En octobre, 12 des hommes armés sur des motos ont violemment interrompu une cérémonie de mariage dans notre village. Ils ont tiré dans les airs ; les gens se sont mis à courir ; certaines femmes étaient tellement effrayées qu'elles ont fui sans leurs enfants. Tous les animaux ont pris la fuite ; il a fallu trois jours pour les rassembler. Les hommes ont dit que c'était *haram* [interdit] d'avoir des femmes et des hommes rassemblés lors d'un mariage. Quelques jours plus tard, neuf d'entre eux sont revenus sur cinq motos ; ils ont croisé Samba Oumar, un étudiant coranique, revenant de sa ferme et l'ont gravement battu. Beaucoup d'enseignants et de responsables locaux ont fui. Honnêtement, nous sommes très effrayés ; nous ne savons pas ce qu'ils veulent.

Les habitants d'un hameau près du village de Yogodogi, à environ 40 kilomètres de la frontière avec le Burkina Faso, ont indiqué qu'en septembre, un groupe de combattants islamistes lourdement armés a attaqué, battu et menacé plusieurs hommes qu'ils accusaient de travailler pour une organisation humanitaire financée par un gouvernement occidental. Lorsqu'ils sont revenus quelques jours plus tard, ils ont tué un berger de la région. Un villageois a raconté :

Huit d'entre eux sont venus la première fois. Ils ont ligoté trois personnes d'une ONG (organisation non gouvernementale locale) puis les ont gravement

battues, jusqu'au sang. Ils ont sorti un couteau en déclarant qu'ils allaient leur trancher la gorge. Ils ont vivement critiqué l'Occident, en disant que « prendre l'argent des blancs pour le donner aux musulmans était *haram*. Nous sommes des combattants du djihad ; si vous n'êtes pas musulman, nous vous tuerons ». Cette ONG apporte de l'aide aux enfants et aux femmes. Mais ils ont dit que c'était pour les blancs et qu'elle n'était pas autorisée dans leur zone. Ils ont volé trois motos et beaucoup d'argent. Quelques jours plus tard, ils ont attaqué un responsable local – je pense qu'ils essayaient de le tuer – mais à la place, ils ont tué son berger ; j'ai vu le corps après que l'armée ait chassé les islamistes. Nous l'avons enterré à Bagil Hama – des personnes ont dit qu'elles avaient vu les djihadistes ce jour-là et que c'était les mêmes qui avaient attaqué Niangassadiou.

Ils sont restés environ deux heures. Je pense que, d'après les vêtements qu'ils portaient et la manière dont ils parlaient pulaar, ils étaient tous du Niger. Chacun avait un fusil ; ils étaient vêtus de *boubous* beiges et plusieurs d'entre eux portaient des vestes avec des poches remplies de cartouches de fusil.

Un chef de communauté peul basé à Bamako et travaillant pour une station de radio pulaar a rapporté qu'il avait reçu des appels téléphoniques de menaces en septembre de la part d'islamistes installés dans la région de Mopti : « *Ils m'ont ordonné d'arrêter de passer de la musique et des pièces de théâtre sur ma radio ; ils m'ont dit de craindre Dieu si je ne tenais pas compte de leur avertissement. Celui qui parlait a dit qu'il faisait partie du groupe d'étudiants coraniques du Cercle de Mopti. Il s'est emporté et a hurlé, en disant que si je continuais, il détruirait la radio et me traquerait dans Bamako ; que la musique et le théâtre étaient haram.* »

Un berger peul qui assistait à une réunion dans un village proche de Ténenkou a raconté que des islamistes armés ont menacé de tuer les membres de la famille de tous les jeunes Peuls qui rejoindraient l'armée. « *Les djihadistes ont appris que des personnes à Bamako envisageaient d'intégrer les Peuls dans l'armée dans le but de résoudre le problème dans le centre du Mali. Certains d'entre nous veulent y entrer, mais il y a quelques mois, les djihadistes ont organisé une réunion et nous ont dit "Allez-y et partez ; mais le jour où vous reviendrez, vous retrouverez votre père mort".* »

Un habitant du village de Kewa, à 56 kilomètres de Djenne, a décrit un message laissé par les islamistes armés au début du mois de janvier 2016. « *À notre réveil, nous avons trouvé un message cloué sur le mur de la mosquée. La date était en français et le reste était en arabe.*

Des personnes qui lisaient l'arabe nous ont dit que [le message] nous ordonnait de ne pas faire confiance à la MINUSMA, à la France et aux occidentaux. Beaucoup de gens ont peur après qu'ils aient tué un villageois de la région en septembre. »

Maltraitance des personnes arrêtées par les forces de sécurité maliennes

Human Rights Watch a interrogé 74 hommes qui avaient été arrêtés par les forces de sécurité maliennes en 2015 pour leur soutien ou leur adhésion suspectés à des groupes islamistes dans le centre et le sud du Mali ; presque tous avaient été arrêtés par du personnel militaire. La vaste majorité d'entre eux était de l'ethnie peule et certains étaient Dogons.

Beaucoup ont dit qu'ils avaient été accusés de vendre du lait, de l'essence, du sucre, de l'huile alimentaire, de la viande ou des motos à un groupe armé islamiste, de fournir des renseignements ou d'avoir un proche dans un groupe islamiste.

Des groupes de défense des droits humains et des chefs de communauté locaux ont expliqué à Human Rights Watch qu'ils pensaient que les éléments de preuves pour bon nombre des détentions étaient insuffisants et parfois basés sur de faux renseignements fournis par des personnes voulant régler des comptes personnels.

Un chef de communauté peul a raconté qu'« *Après qu'un militaire ou un gendarme soit tué, ils [les membres des forces de sécurité] deviennent fous, ils arrêtent une dizaine de personnes ici et là qui n'ont rien à voir avec le FLM.* » Un avocat a indiqué que « *bon nombre de ces soi-disant islamistes sont des hommes âgés, ayant cinquante, soixante et même soixante-dix ans ; pas exactement le profil d'un djihadiste !* »

Un autre avocat ayant connaissance de nombreux cas a raconté :

Beaucoup de ces dossiers ne se tiennent pas ; n'est-ce pas la définition de l'arbitraire ? Dès qu'ils sont présentés au juge, ils sont relâchés sur la base du manque de preuves. C'est une terrible humiliation pour ces hommes ; beaucoup sont attachés comme des moutons devant leur communauté, battus, privés de liberté pendant des semaines, uniquement pour être relâchés par le juge pour manque de preuves, avant de retourner chez eux malades ou avec leurs blessures dues aux mauvais traitements à soigner. Ce type de comportement incite les personnes à se tourner vers les djihadistes.

Alors que les abus ne semblaient pas être systématiques, près de la moitié des détenus interrogés ont dit qu'ils avaient fait l'objet de mauvais traitements. Dans presque tous les cas,

les maltraitances ont été infligées par des militaires de l'armée pendant des interrogatoires spéciaux dans les premiers jours suivant l'arrestation, bien que les militaires maliens ne soient pas autorisés à interroger les détenus. Les abus ont eu lieu dans des bases militaires, des camps dans la brousse et à des points de contrôle. Dans plusieurs cas, des officiers, dont un capitaine et un commandant, étaient présents pendant les maltraitances. Les cas les plus graves documentés par Human Rights Watch sont survenus pendant les six premiers mois de l'année 2015 et ont été commis par des militaires basés à Nampala et Diabaly.

Les détenus, parmi lesquels beaucoup avaient des cicatrices et présentaient des signes visibles de torture, ont décrit avoir été ligotés et parfois suspendus pendant de longues périodes ; avoir eu les poignets et les chevilles liés avec des cordes ou des fils métalliques qui entaillaient la chair ; avoir été roués de coups de poing et de coups de crosse de fusil ; frappés à coups de pied ; enfermés dans des véhicules militaires et des pièces sans ventilation plusieurs heures d'affilée ; suspendus à des arbres ; brûlés ; s'être fait uriner dessus et avoir été menacés de mort ou soumis à des simulacres d'exécution. Ils étaient aussi généralement privés de nourriture, d'eau et de soins médicaux.

Beaucoup ont rapporté que les militaires leur attachaient les mains et les pieds avec des liens en caoutchouc, en plastique ou en fil métallique, entravant fortement la circulation sanguine et, dans de nombreux cas, coupant la chair ou laissant des cicatrices durables. Beaucoup ont aussi été ligotés avec les mains et les pieds derrière le dos. Human Rights Watch a documenté cette forme abusive de contention au Mali depuis 2012.

Human Rights Watch a pu observer la main droite d'un fermier de 45 ans arrêté par des militaires à la fin du mois d'octobre dans son village, à 100 kilomètres de Bankass. Sa main était déchirée de la zone entre le pouce et l'index jusqu'au poignet en raison, selon lui d'un gonflement provoqué par le fait d'avoir été ligoté pieds et mains derrière le dos et suspendu avec une grosse pierre sur le dos de 11 h à 17 h. Pendant la nuit, il a été soumis à un simulacre d'exécution.

Dans un autre cas, un berger de 55 ans a été ligoté pieds et mains liés derrière le dos et suspendu pendant plusieurs heures avec une pierre sur le dos en avril. L'homme a raconté : *« J'ai perdu toute sensibilité pendant plus de deux mois ; je ne pouvais pas aller aux toilettes, me nourrir ou tenir une tasse de thé. J'ai beaucoup saigné. J'ai toujours mal et vous pouvez voir les cicatrices par vous-même. »*

Un homme de 60 ans accusé de vendre du lait aux islamistes a raconté que son bras a été cassé après qu'il ait été ligoté pieds et mains liés derrière le dos et conduit sur de mauvaises routes pendant plus de 12 heures en novembre. Les entailles aux poignets étaient clairement visibles et son bras semblait déformé.

Un docteur peul qui avait traité de nombreux détenus a expliqué : « *Beaucoup de détenus que j'ai soignés avaient perdu toute sensibilité dans les bras pendant des jours, des semaines et, parfois, des mois. Un homme a eu besoin de 20 séances de physiothérapie, et beaucoup ne peuvent toujours pas travailler. Les conséquences sur leurs vies et leurs moyens de subsistance sont très graves.* »

Six hommes ont indiqué avoir été soumis à des simulacres d'exécution, alors que plusieurs autres ont raconté que les militaires brandissaient des couteaux et menaçaient de leur trancher la gorge. « *Ils m'ont conduit dans un camp dans la brousse et m'ont accusé d'avoir fourni des informations aux djihadistes* », a raconté un berger de 40 ans arrêté par des militaires en octobre près de la frontière avec le Burkina Faso. « *Pendant l'interrogatoire, ils marchaient derrière moi et tiraient des coups de feu, près de mon oreille.* » Des témoins ont indiqué qu'un autre homme, arrêté en novembre, a été arrosé d'essence avant que l'on menace d'y mettre le feu.

Torture dans les camps militaires de Nampala et Diabaly

Human Rights Watch a documenté de nombreux cas de torture dans le camp militaire de Nampala dans la région de Ségou. Human Rights Watch a interrogé 26 détenus qui ont indiqué qu'ils avaient été victimes de tortures et d'autres mauvais traitements et avaient été témoins d'autres cas de maltraitements sévères dans les camps militaires. La plupart de ces cas se sont produits pendant le premier semestre de 2015. Un berger de 60 ans arrêté en avril a indiqué qu'il avait perdu plusieurs dents et saigné abondamment pendant son interrogatoire à Nampala :

Ils m'ont ligoté et m'ont pendu la tête en bas de 2 h à 5 h du matin. Ils ont demandé où étaient les djihadistes ; j'ai dit que je m'occupais seulement de mes animaux. Alors un militaire m'a jeté son arme au visage avec force. J'ai perdu la moitié de mes dents. Il y avait tellement de sang dans ma bouche, j'ai vomi et mes poignets saignaient à cause de la corde. J'ai été relâché par le juge en l'absence de preuves. Les militaires sont-ils là pour nous protéger ou nous terroriser ?

Des témoins et des victimes ont raconté qu'environ 10 hommes arrêtés par des militaires à Nampala entre avril et juin ont été torturés d'une manière similaire : après que les détenus ont été ligotés pieds et mains derrière le dos et suspendus dans un angle par une barre de fer, les militaires les ont interrogés et frappés. Trois hommes ont rapporté qu'un petit feu a été allumé sous eux pendant l'interrogatoire, alors que plusieurs autres ont dit que des briques ont été placées sur leur dos pour augmenter la pression sur leurs mains. Deux hommes soumis à ce mauvais traitement ont indiqué avoir perdu connaissance. L'un d'eux a confié :

Quelques minutes plus tard, c'était mon tour. Ils m'ont fait tomber en me fauchant les jambes, m'ont lié les pieds et les mains avec une corde en caoutchouc, puis ils ont poussé une barre de fer à travers les liens de la corde et m'ont suspendu comme un animal dans le couloir. « Connais-tu les djihadistes qui ont attaqué Nampala ? Parle ! » [ont-ils dit]. Ils ont allumé un feu qui arrivait à environ 30 cm de mon *boubou*. Ils ont mis du bois et du papier dans le feu. Plus tard, l'un d'eux m'a brûlé le pied. Au bout de 15 minutes, ils m'ont fait descendre et ça a été le tour de [nom non divulgué].

Un homme de 55 ans arrêté en avril a raconté :

Les militaires sont venus me chercher à 23 h. Après m'avoir attaché, ils ont placé une brique sur mon dos et m'ont laissé comme ça. Deux militaires ont commencé à me poser des questions : « Qui a attaqué Nampala ? Dis-le-nous et nous te libérerons. » Je leur ai répondu que je ne savais rien à ce sujet. L'un d'eux a dit : « Si tu ne parles pas, tu mourras comme trois de tes proches, attachés ici tout comme toi. » Ils m'ont laissé comme ça pendant au moins trois heures avant que je perde connaissance. Après avoir été ramené dans la cellule, j'ai trouvé sept bergers – tous Peuls sauf un Bella – de villages voisins de Nampala. L'un d'eux, un homme âgé, ne pouvait plus lever le bras. Trois avaient des traces de coups sur le dos. Deux autres saignaient, aux poignets et aux chevilles. Puis mon frère a été amené, il saignait. Après plusieurs semaines de détention, le procureur nous a libérés tous les huit à la fin du mois de mai.

Un fermier de 46 ans, accusé de cacher des armes, a décrit avoir été torturé en présence d'un officier de l'armée dans le camp militaire de Diabaly en avril :

Ils m'ont attaché, puis ils m'ont enfermé pendant des heures dans une voiture blindée, garée sous le soleil. Je ne pouvais pas respirer et j'avais l'impression de brûler sous la chaleur. Pendant l'interrogatoire, ils ont posé un fusil et un coran devant moi et m'ont demandé : « Tu connais ces choses ? » Où sont les fusils ? » Ils ont tiré un coup de feu derrière moi une fois et ont continué : « Si tu ne nous dis pas où sont les djihadistes, nous te tuerons. » Un officier a déclaré : « Je suis le responsable ici, et si cette méthode ne suffit pas, nous trouverons autre chose. » Ils m'ont déshabillé et laissé en sous-vêtements, ils m'ont ensuite pendu la tête en bas à un arbre pendant plus d'une heure, en me frappant et en me posant des questions tout le temps. « Vous les Peuls êtes

tous en contact avec eux » [ont-ils dit]. J'ai perdu connaissance et je me suis réveillé à l'intérieur de la voiture blindée.

Plus tard, un militaire a placé un couteau sur ma gorge, l'a entaillé légèrement, mais un autre l'a arrêté. Ensuite, j'ai été frappé au visage. J'ai été interrogé comme ça cinq fois. Je saignais du dos et d'un œil. Cela s'est terminé uniquement après qu'on m'amène à la gendarmerie à Niono, où j'ai vu plusieurs autres hommes qui avaient aussi été battus par les FAMA, l'un si sévèrement qu'il ne pouvait plus bouger. Les gendarmes nous ont conduits au centre médical. Après avoir vu le juge, celui-ci a libéré la plupart d'entre nous, en disant que nos dossiers étaient vides. Les militaires sont incapables de trouver les djihadistes qui nous font du mal, donc ils s'en prennent à nous.

Un berger de 47 ans a décrit avoir été torturé après son arrestation à un point de contrôle en juin. Les tortures ont continué après qu'il ait été conduit à la base militaire de Nampala :

J'ai été arrêté le jour du marché quand je suis allé acheter des céréales pour mes vaches. Un militaire m'a interpellé, comme s'il connaissait mon nom, et m'a ordonné de monter dans son véhicule. Lorsque nous avons atteint un point de contrôle, il m'a lié les pieds et les mains derrière le dos avec une corde en caoutchouc. J'étais face contre terre, les jambes dans le dos. Ils m'ont enlevé mon *boubou* et ont commencé à me frapper avec un fouet. Ils ont mis le fouet dans le feu et m'ont brûlé encore et encore – à la tête, sur le dos... Ils allaient et venaient entre le feu et moi et me l'ont passé sur tout le corps. Ils m'ont donné des coups de pied et de poing au visage. Ils m'ont accusé de vendre de la viande et de l'essence aux djihadistes et de les informer sur les FAMA. « Espèce de salaud, où se cachent-ils ? » [ont-ils dit]. Ils m'ont uriné dessus... J'étais couvert de sang. Ils m'ont aussi donné des coups de pied, mis du sable dans la bouche. Cela a duré de 16 h 30 à 18 h 30.

Plus tard, j'ai été traîné à la base de Nampala, où j'ai été interrogé par l'officier en charge et par d'autres [militaires]. Ils ont dit qu'ils me tueraient pendant la nuit. Le lendemain matin, j'ai été conduit à l'infirmerie, mais l'officier a hurlé à l'infirmier d'arrêter et a ordonné de me ramener dans la cellule. Après, ils sont venus me chercher pour un autre interrogatoire, mais un militaire est intervenu en disant : « Il est presque mort de toute façon. » Je ne pouvais plus tenir debout et je leur ai dit que j'étais innocent, qu'ils me tuent ou non. J'ai passé 11 jours à Nampala avec une main enchaînée à une moto dans la cellule. Je n'ai

reçu aucun soin médical. Mon corps était enflé. Je pouvais à peine dormir et je souffrais terriblement.

Quelques jours après, j'ai vu un juge et le jour même, j'ai été libéré avec trois autres hommes ; tous avaient été torturés. Plus tard, j'ai été soigné pour des brûlures au deuxième degré. Maintenant, j'ai mal quand je marche ; ma peau est tellement tirée. Lorsque ma femme m'a vu, elle a pleuré.

Disparition forcée

Des résidents du village de Barkerou dans la région de Ségou ont expliqué que des militaires ont arrêté Amadou Djadie, un berger de 47 ans, à la fin du mois de juillet. Il est toujours porté disparu. Un témoin a raconté :

Depuis ma maison, j'ai clairement vu que les militaires sont allés à la maison de [Djadie], l'ont traîné dans un véhicule militaire et l'ont emmené. Ils ont demandé aux villageois si c'était un rebelle et pourquoi il était récemment arrivé de Mauritanie. Ils l'ont conduit vers Nampala [la base militaire]. Depuis ce jour, personne ne l'a vu, et honnêtement, les gens sont terrifiés à l'idée d'en parler.

Un membre de sa famille a dit qu'ils l'ont recherché dans plusieurs centres de détention et qu'il pense qu'il a été tué en détention.

Un membre des forces de sécurité bien informé a indiqué qu'il avait appris que des militaires ont conduit Djadie hors de la base, lui ont ordonné de courir et lui ont tiré dessus.

Rôle des gendarmes

Comme c'est le cas depuis 2012, la vaste majorité des détenus ont expliqué que les abus ont cessé après qu'ils aient été transférés à la gendarmerie. Plusieurs victimes de torture ont décrit des discussions houleuses lorsque les gendarmes ont constaté les signes de mauvais traitements ou de torture. L'une d'elles a confié : « *Lorsque le gendarme a vu nos plaies ouvertes, que nous pouvions à peine marcher, il a hurlé aux militaires : "Regardez ce que vous avez fait à ces personnes ! Vous n'avez pas le droit de faire ça, rebelle ou non. Est-ce normal ? N'avez-vous pas été formés ?"* »

Plusieurs victimes ont indiqué qu'elles ont été conduites au centre médical local pour des soins et que les gendarmes ont insisté pour que les certificats médicaux des blessures infligées pendant la détention aux mains de l'armée soient inclus dans leurs dossiers juridiques.

Human Rights Watch a documenté moins de cas de mauvais traitements lorsque les personnes étaient arrêtées par des militaires accompagnés de gendarmes qui ont le rôle officiel de grand prévôt. A la question de savoir pourquoi les gendarmes ne sont pas toujours présents lors des opérations militaires, un représentant du ministère de la Défense a répondu à Human Rights Watch : « *Ils ne peuvent pas être partout et les mauvais traitements ont souvent lieu dans des endroits isolés.* »

Réponse du ministère de la Défense aux allégations d'abus

Human Rights Watch a rencontré le Colonel-Major Seidine Oumar Dicko, du ministère de la Défense, le 12 décembre, pour lui faire part des conclusions sur les abus présumés commis par le personnel militaire malien. Il a répondu qu'« *assurer le respect des détenus est de façon très claire une priorité du ministère de la Défense. Nous reconnaissons totalement que les militaires n'ont pas le droit de maltraiter les détenus et qu'ils n'ont pas le mandat pour interroger des personnes.* »

Le colonel Dicko a expliqué que, par rapport aux années passées, « *il y a eu des signes d'amélioration considérables se manifestant par une formation continue sur le droit international humanitaire et des instructions claires données avant les opérations militaires pour garantir le respect des droits des détenus. [...] Les choses évoluent lentement ; tout est une question de formation.* »

Il a aussi indiqué que les allégations d'abus feraient l'objet d'enquêtes. Cependant, de nombreux cas d'abus présumés graves commis par les forces de sécurité, y compris des exécutions sommaires, documentés par Human Rights Watch et par d'autres organisations de défense des droits humains depuis 2012, n'ont toujours pas fait l'objet d'enquêtes. Jusqu'à présent, aucun auteur de ces abus n'a été tenu responsable de ses actes.

Les recherches menées par Human Rights Watch démontrent que, bien que la torture et les mauvais traitements restent un problème majeur pendant la détention aux mains de l'armée, le nombre de cas de mauvais traitements semble avoir diminué. Les entretiens avec des dizaines d'hommes arrêtés, accusés de soutenir des groupes armés en 2013 et en 2014, ont permis de conclure que presque toutes les personnes placées en détention par l'armée malienne à cette époque avaient été battues et bon nombre torturées, par rapport à la moitié des 74 personnes interrogées en 2015.

Rapport Mondial 2016 : Mali – Événements de 2015

Janvier 2016 – Chapitre de pays

<https://www.hrw.org/fr/world-report/2016/country-chapters/284880>

La situation au Mali en matière de droits humains s'est aggravée en raison d'une hausse significative de la violence et d'une nette détérioration des conditions sécuritaires, et ce, en dépit de la signature en juin d'un accord de paix destiné à mettre fin à la crise militaire et politique qui sévit dans le nord du pays. Des attaques et des actes violents se sont peu à peu répandus depuis le Nord vers plusieurs régions du sud du pays ainsi que vers la capitale, Bamako.

L'année 2015 a été marquée par de fréquents incidents de banditisme et de criminalité endémique ; des affrontements entre groupes armés ; et des attaques meurtrières lancées par des groupes islamistes armés contre des Casques bleus des Nations Unies, des membres des forces gouvernementales maliennes et, dans une moindre mesure, des civils. La violence a gravement nui à l'acheminement de l'aide humanitaire. Les forces gouvernementales ont répondu à ces attaques par des opérations militaires qui, à plusieurs reprises, ont conduit à des arrestations arbitraires, des exécutions, des actes de torture et d'autres mauvais traitements.

Les autorités maliennes n'ont guère déployé d'efforts pour mener des enquêtes et traduire en justice les personnes impliquées dans de graves exactions commises pendant le conflit armé de 2012-2013. En 2015, la libération de quelque 70 détenus, dont certains étaient impliqués dans de graves violations, a soulevé des inquiétudes quant à la possibilité qu'une amnistie *de facto* soit accordée pour ces crimes.

À travers le pays, les institutions chargées d'assurer l'État de droit ont démontré certaines faiblesses, en partie en raison de leur manque de professionnalisme—exigeant notamment des pots-de-vin—et de l'insuffisance des budgets alloués au système de justice pénale. La corruption, endémique à tous les niveaux du gouvernement, a par ailleurs gêné l'accès des Maliens à l'éducation et aux soins de santé de base. Peu de progrès ont été relevés au niveau de la réforme du secteur de la sécurité et de la justice ou des défis en matière de développement, par exemple la prestation d'une éducation et de soins de santé de base.

La communauté diplomatique a continué de s'intéresser au Mali en raison de préoccupations relatives à la dégradation de la situation sécuritaire et au déplacement vers le sud du pays de groupes qui seraient affiliés à Al-Qaïda. Le gouvernement français a joué un rôle clé dans les questions d'ordre militaire ; l'Union européenne (UE), dans la formation et la réforme du secteur

de la sécurité ; et les Nations Unies, dans les domaines de l'État de droit et de la stabilité politique, par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Cependant, ces acteurs ont dans une large mesure rechigné à réclamer publiquement l'ouverture d'enquêtes sur les crimes passés et actuels.

Exactions commises par des groupes armés dans le Nord

Tout au long de l'année 2015, des groupes armés affiliés à Al-Qaïda, ainsi que des mouvements d'ethnies touaregs et arabes, ont pris part à de nombreux affrontements, à des attaques ciblant des soldats maliens et, malgré leur neutralité, des membres des forces de maintien de la paix, ainsi que, dans une moindre mesure, des travailleurs humanitaires et d'autres civils. De nombreux civils ont été blessés ou tués, soit lors de ces attaques, soit par des mines antipersonnel et des engins explosifs improvisés placés sur les grands axes. Ces groupes ont détenu des personnes de manière arbitraire et ont souvent assujéti les combattants de camps opposés à de mauvais traitements.

Les attaques lancées par des groupes armés islamistes se sont multipliées dans le Nord et propagées jusqu'au centre et au sud du pays. Des attaques ont ainsi eu lieu dans les régions de Mopti, de Ségou, de Sikasso et de Koulikoro, ainsi qu'à Bamako, où des assaillants islamistes ont tué cinq personnes lors de l'attaque d'une boîte de nuit en mars, et au moins 18 autres, dont de nombreux étrangers, lors d'une opération visant un hôtel de luxe. Au mois d'août, l'attaque d'un hôtel dans la ville de garnison de Sévaré, dans le centre du Mali, a tué cinq civils, dont quatre sous-traitants de la mission des Nations Unies. Ces groupes ont exécuté au moins 13 civils accusés d'être des informateurs du gouvernement, la majorité dans le centre du Mali.

En 2015, des hommes armés ont lancé au moins 30 attaques contre des agences humanitaires, entravant leurs efforts visant à acheminer une aide. En mars, un chauffeur du Comité international de la Croix-Rouge a été tué à bord d'un camion clairement identifié par l'emblème de l'organisation dans une embuscade tendue par un groupe armé islamiste.

Au moins 10 Casques bleus des Nations Unies ont été tués en 2015 après avoir été délibérément pris pour cible par des groupes armés islamistes, portant à 42 le nombre de Casques bleus tués depuis la création de la MINUSMA en 2013. Des groupes armés ont revendiqué un grand nombre de ces attaques, dont une en juillet qui a tué six Casques bleus burkinabè.

Au moment de la rédaction de ce chapitre, Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) détenait encore deux otages étrangers : un Suédois et un détenteur de la double nationalité britannique et sud-africaine. AQMI a libéré un otage français en décembre 2014, et les forces françaises ont libéré un otage néerlandais lors d'une opération militaire en avril 2015.

Exactions perpétrées par les forces de sécurité de l'État

Les forces gouvernementales ont commis de nombreuses exactions à l'encontre de personnes soupçonnées d'être des partisans ou des membres de groupes armés islamistes. Parmi ces atteintes, citons des détentions arbitraires, des actes de torture et autres mauvais traitements, et des exécutions extrajudiciaires. Les exactions les plus fréquentes et les plus graves ont été commises par des soldats de l'armée et des membres de la milice progouvernementale appelée Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA), ciblant majoritairement des hommes issus des groupes ethniques peul et touareg. En mai, des miliciens du GATIA auraient exécuté six hommes touaregs, dont un travailleur humanitaire dans le village de Tin Hamma, dans le nord du pays.

Les exactions ont généralement cessé une fois les détenus remis entre les mains des gendarmes, lesquels ont de plus en plus assumé leur rôle officiel de grand prévôt. Les militaires n'ont guère cherché à enquêter sur les soldats ou les miliciens impliqués dans des violations et à les traduire en justice. Des membres des forces de sécurité, notamment de l'armée, ont également été impliqués dans des actes d'extorsion, de pots-de-vin et de vol visant dans la plupart des cas des détenus.

Obligation de rendre des comptes pour les exactions commises lors du conflit armé de 2012-2013

Le gouvernement a fait peu de progrès quant à la traduction en justice des membres de toutes les factions belligérantes responsables d'atteintes aux lois de la guerre lors du conflit armé de 2012-2013. À quelques exceptions près, les autorités judiciaires n'ont pas enquêté sur la centaine de dossiers déposés par des victimes et des membres de leurs familles. En outre, au moment de la rédaction de ce chapitre, la torture et la disparition forcée en 2012 de 21 « Bérets rouges », militaires d'élite, événements qui avaient entraîné en 2013 et 2014 la condamnation de quelque 25 militaires, dont celle du général Amadou Haya Sanogo, auteur d'un coup d'État, n'avaient pas dépassé le stade de l'enquête.

En 2015, les autorités ont libéré au moins 74 détenus, dont plusieurs auraient été impliqués dans des crimes internationaux graves pendant le conflit armé de 2012-2013. Ces libérations, qualifiées par le gouvernement de « *mesures de confiance* » dans le contexte des négociations, ont eu lieu sans tenir compte de la possibilité que ces hommes aient été responsables de délits graves. L'accord de paix ne comprenait pas de dispositions permettant de lutter contre l'impunité et de répondre au besoin que justice soit faite dans le cas de crimes sérieux commis par toutes les parties lors du conflit.

Le 18 septembre, la Cour pénale internationale (CPI) a lancé son premier mandat d'arrêt dans le cadre de son enquête sur le Mali. Le 26 septembre, Ahmad Al Mahdi Al Faqi a été transféré à la CPI depuis le Niger après avoir été reconnu coupable d'avoir détruit des monuments historiques, première affaire de ce type à être portée devant la CPI. En juillet 2012, le Mali, État partie à la CPI, a déféré « *la situation au Mali depuis le mois de janvier 2012* » à la Procureure de la CPI afin qu'elle enquête sur cette question.

Mécanisme de recherche de la vérité et de réconciliation

En 2014, le Président Ibrahim Boubacar Keïta a créé par décret exécutif la Commission Vérité, Justice et Réconciliation. La Commission disposera d'un mandat de trois ans pour couvrir la période allant de 1960 à 2013. Elle se composera de 15 membres et de sept groupes de travail. Elle relèvera du ministère de la Réconciliation nationale et du Développement des régions du Nord. En août, le gouvernement a nommé Ousmane Oumarou Sidibé au poste de président de la Commission ; sa nomination et la crédibilité de cette instance sont toutefois limitées, le gouvernement n'ayant pas mené une consultation suffisante auprès d'un large éventail de parties prenantes pour décider de la composition de la Commission, de ses pouvoirs et de son degré d'indépendance.

Système judiciaire

Courant 2015, des progrès ont été réalisés en matière de rétablissement du système judiciaire pour les résidents des régions de Tombouctou, de Gao et de Kidal, dans le nord du pays, comme l'ont démontré la poursuite des activités des tribunaux et prisons locaux et le redéploiement des procureurs, des juges et des membres de la police judiciaire qui avaient pris la fuite lors du conflit armé. Leur capacité à enquêter en dehors des grandes villes a été limitée par la précarité de la situation sécuritaire. Certains membres du personnel judiciaire et correctionnel ont fui leur poste dans le centre du Mali après avoir été attaqués par des groupes armés.

La négligence et la mégestion dont pâtit le système judiciaire malien à travers le pays ont entraîné des insuffisances graves, notamment un manque de personnel et des contraintes logistiques. Ces manques ont entravé les démarches destinées à résoudre le problème de l'impunité des auteurs de tous crimes, contribué à des atteintes au droit de bénéficier d'une procédure équitable et engendré des incidents d'auto-justice. Par exemple, en mars, deux enfants soupçonnés d'avoir planté un engin explosif à proximité d'un poste de police à Gao ont été battus à mort par une foule déchaînée.

Du fait de l'incapacité des tribunaux à traiter les dossiers de manière satisfaisante, des centaines de détenus font l'objet d'une détention prolongée en attendant d'être jugés, dans des prisons et des centres de détention surpeuplés.

Recrutement d'enfants

Des groupes armés dans le Nord ont continué de recruter et d'utiliser des enfants soldats, dont certains avaient tout juste 12 ans. En 2015, une quinzaine d'écoles du nord du pays ont été occupées à différents moments par des membres de groupes armés et, dans une moindre mesure, des forces gouvernementales. Plusieurs enfants soupçonnés d'avoir soutenu des groupes armés ont été placés en détention dans la Prison centrale de Bamako, ce qui constitue une atteinte à un protocole de 2013 qui stipule que les enfants doivent être placés dans un centre d'accueil géré par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF).

Principaux acteurs internationaux

En juin, le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé le mandat de la MINUSMA et autorisé le déploiement de 12 680 Casques bleus, dont 40 observateurs militaires. Une enquête de l'ONU sur le meurtre de trois hommes abattus par des policiers de l'ONU originaires du Rwanda lors d'une manifestation à Gao a conclu qu'ils avaient « *fait usage de la force de manière excessive et non autorisée* ». Le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix a soutenu des projets axés sur la réconciliation et la justice. L'expert indépendant de l'ONU sur la situation des droits humains au Mali, Suliman Baldo, a mené deux missions au Mali.

L'Algérie a dirigé des pourparlers de paix, avec l'aide de membres de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union européenne, de l'ONU et de l'Organisation de la coopération islamique, ainsi que de gouvernements régionaux.

L'opération militaire menée par la France dans la région et regroupant 3 000 hommes—connue sous le nom d'Opération Barkhane— a poursuivi ses activités au Mali ainsi qu'en Mauritanie, au Burkina Faso, au Niger et au Tchad. L'armée américaine a apporté un soutien logistique à l'opération Barkhane.

La Mission de formation de l'UE au Mali a continué de former des soldats et, en février, a conduit à l'instauration de la Mission de l'UE chargée du renforcement des capacités pour former la police, la gendarmerie et la Garde nationale.

La MINUSMA, le Programme de développement de l'ONU, l'UE, les Pays-Bas et le Canada ont montré l'exemple en instaurant des programmes visant à soutenir le secteur de la justice et à venir à bout de la corruption. Cependant, leur manque de coordination a entravé la réalisation de progrès propices à ce secteur.

Mali : La fragilité de l'État de droit et les abus mettent en péril la population

Le gouvernement devrait agir pour rétablir la sécurité et le système judiciaire

14 avril 2015 – Communiqué de presse

<https://www.hrw.org/fr/news/2015/04/14/mali-la-fragilite-de-letat-de-droit-et-les-abus-mettent-en-peril-la-population>



Des membres sénégalais de la Police des Nations Unies (UNPOL) patrouillent dans les rues de Gao, dans le nord du Mali, en août 2013. © 2013 MINUSMA / Marco Dormino

(Bamako) – Le gouvernement malien devrait prendre des mesures pour stopper les crimes violents et les abus de plus en plus fréquents, commis par les groupes armés et les forces de sécurité de l'État, qui menacent la sécurité de la population dans le nord et le centre du Mali, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Deux ans après l'intervention militaire menée par la France dans le pays en crise, il règne toujours une anarchie et une insécurité généralisées.

Dans le Nord, une brève reprise des combats à la mi-2014 a provoqué le retrait des soldats et des fonctionnaires maliens, notamment des fonctionnaires de justice. Ainsi, de vastes portions de territoires se sont retrouvées sans autorité étatique et ont été le théâtre d'abus commis en toute impunité par les séparatistes touaregs, les groupes armés islamistes, les milices

progouvernementales et les bandits. Depuis janvier 2015, un nouveau groupe armé islamiste a lancé une vague d'attaques contre des civils dans le centre du Mali.

« La criminalité endémique, les attaques perpétrées par les groupes armés et les abus commis par les forces de sécurité constituent un risque pour les citoyens ordinaires au centre et dans le nord du Mali » a déclaré Corinne Dufka, directrice de recherches sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « Les groupes armés doivent cesser les violences et le gouvernement malien devrait prendre des mesures urgentes pour inverser cette tendance, qui menace les progrès en matière de sécurité et d'État de droit des deux dernières années. »

Pendant deux semaines en février et en mars, Human Rights Watch a mené des entretiens avec plus de 150 victimes et témoins dans la ville de Gao, dans le nord du Mali, et dans la capitale, Bamako, notamment avec des chauffeurs, des commerçants, des bergers et des bandits ; des détenus ; des représentants du gouvernement local, de la sécurité et du ministère de la Justice, des travailleurs humanitaires ; des associations de victimes ; des diplomates et des représentants des Nations Unies ; ainsi que des leaders religieux, de la jeunesse et des communautés. Les conclusions de Human Rights Watch s'appuient sur les recherches menées dans le pays depuis 2012.

Human Rights Watch a constaté une recrudescence des crimes violents commis depuis la mi-2014 par des bandes criminelles et des groupes armés dans le Nord, avec peu, voire pas de réaction de la part du gouvernement. Des bergers ont affirmé que des hommes armés circulant à moto s'étaient emparés de leurs troupeaux de bétail, et des petits commerçants ont décrit avoir été victimes d'embuscades et de vols alors qu'ils se rendaient aux marchés des villages locaux. Des chauffeurs de camion ont indiqué avoir été stoppés par des hommes armés, certains bien organisés, qui volaient les véhicules, les conducteurs et les passagers et qui, à plusieurs reprises, ont tué des chauffeurs et mis le feu à leurs véhicules.

Dans le centre du Mali, un groupe armé islamiste, parfois appelé la Force de libération du Macina, a commis de graves abus au cours d'opérations militaires contre les forces de sécurité maliennes. Les assaillants ont exécuté sommairement au moins cinq hommes soupçonnés d'avoir travaillé comme guides ou d'avoir fourni des informations à l'armée.

Des témoins ont raconté que des combattants de ce groupe ont traîné le chef d'un village près de Dioura hors de sa maison avant de l'exécuter, et qu'ils ont abattu un autre homme un jour de marché dans un village près de Nampala. Le groupe a également incendié plusieurs bâtiments du gouvernement local et a détruit une tour de communication. Lors des réunions publiques et dans des tracts distribués dans les villes et les villages, le groupe a menacé de

mort la population locale si elle collaborait avec les forces françaises, le gouvernement ou la mission de maintien de la paix de l'ONU.

L'armée malienne et les autres forces de sécurité ont répondu aux attaques par des opérations militaires qui ont entraîné des actes de torture et d'autres mauvais traitements, des vols et des allégations d'arrestation arbitraire, selon les témoignages de nombreux témoins et victimes recueillis par Human Rights Watch.

Un enseignant coranique âgé d'environ 70 ans a montré à Human Rights Watch sa robe tachée de sang et a raconté que les soldats l'avaient battu en détention : « *Dès le moment où j'ai été arrêté dans mon champ, j'ai été brutalisé... dans le camion et dans le camp. Ils [les soldats] m'ont donné des coups de pieds et de poings et ont forcé 18 d'entre nous à boire de l'urine. À cause des coups, j'ai eu du sang dans les urines pendant plusieurs jours.* »

Dans le Nord, des groupes armés ont délibérément pris pour cible les Casques bleus des Nations Unies mandatés pour protéger les civils. Les attaques visant la mission des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (MINUSMA) se sont intensifiées depuis la mi-2014. Depuis la création de la MINUSMA en juillet 2013, elle a fait l'objet d'au moins 79 attaques hostiles, dans lesquelles 35 Casques bleus ont trouvé la mort et plus de 130 ont été blessés. Des groupes armés islamistes ont revendiqué la responsabilité de bon nombre de ces attaques.

Des bandits et, dans quelques cas, des groupes armés ont attaqué au moins 13 véhicules des organisations humanitaires depuis novembre 2014, compromettant sérieusement la capacité de ces organisations à venir en aide aux populations dans le besoin. La plupart des attaques de banditisme semblaient être motivées par le vol.

De nombreuses personnes ont décrit l'utilisation d'enfants soldats, certains à peine âgés de 12 ans, par les groupes rebelles et, dans une moindre mesure, par les milices progouvernementales. En vertu du droit international, il est interdit aux groupes armés au Mali de recruter des enfants de moins de 18 ans ou de les impliquer dans des combats.

Le gouvernement devrait travailler avec la MINUSMA pour garantir une meilleure sécurité aux civils résidant hors des grandes villes, notamment les jours de marché, par exemple en augmentant le nombre de patrouilles, a déclaré Human Rights Watch. Le gouvernement devrait également mener des enquêtes et traduire en justice les membres des forces de sécurité, des forces progouvernementales et des groupes armés non étatiques impliqués dans les récents abus graves, et devrait accélérer le déploiement de la police, des gendarmes et du personnel du ministère de la Justice dans les villes et les villages du Nord. Les groupes armés devraient cesser leurs violences et leurs menaces à l'encontre des civils et des travailleurs humanitaires.

« Le Mali est inondé par les armes et les bandits, et le rythme des attaques s'intensifie », a expliqué Corinne Dufka. « Le gouvernement malien a besoin de rétablir sa présence dans le Nord afin que tout le monde bénéficie de la sécurité élémentaire indispensable pour vivre normalement. »

Meurtres et menaces par un groupe armé islamiste dans le centre du Mali

Depuis janvier 2015, un groupe armé islamiste a attaqué plusieurs villes et villages dans les régions de Mopti et Ségou, dans le centre du Mali. Parmi les villes attaquées figurent Nampala, Tenenkou, Dioura, Boulkessi, Gathi-Lemou et Dogofry.

Des témoins ont raconté à Human Rights Watch que la vaste majorité de ses combattants semblaient être des Peuls venant d'un groupe armé islamiste allié soit au Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), soit à Ansar Dine. Certains témoins ont dit avoir entendu les hommes armés se désigner comme la Force de libération du Macina, en référence à une région du centre du Mali.

Cette nouvelle zone d'opérations d'un groupe armé islamiste a suscité une peur considérable au sein de la population, et a conduit à la fuite de nombreux représentants du gouvernement local, y compris des administrateurs, des maires, des chefs, des enseignants et des juges. Un maire local a raconté :

Mon peuple est effrayé ; ces hommes armés se déplacent de village en village en permanence, tentant de recruter nos jeunes et de les convertir à leur religion. Hier encore, des personnes m'ont appelé, alarmées, pour me dire que les djihadistes étaient venus parce que Dieu les avait orientés vers ce village-ci ou celui-là. Mon peuple se sent sous pression de tous côtés : s'ils informent l'armée, ils seront exécutés en tant qu'informateurs ; s'ils ne le font pas, l'armée pensera que ce sont des collaborateurs.

La plupart des attaques du groupe visaient les forces de sécurité. Cependant, Human Rights Watch a documenté le meurtre de cinq hommes, s'apparentant à des exécutions, et des menaces à l'encontre de plusieurs autres personnes. Les résidents et les administrateurs locaux ont indiqué qu'ils pensaient que les personnes exécutées avaient, à un moment donné, travaillé comme guides locaux ou informateurs pour les services de sécurité.

De nombreux autres meurtres d'informateurs présumés ont été commis par des groupes armés islamistes ailleurs dans le Nord. La section des droits de l'homme de la MINUSMA a documenté plus de dix meurtres de ce type en 2014. Plus récemment, des sources crédibles

ont rapporté que le 19 mars 2015, dans la région de Tombouctou, Al-Qaïda au Magreb islamique (AQMI) a tué puis décapité un homme de l'ethnie touareg accusé de collaboration avec les forces françaises.

Un berger peul âgé a décrit l'exécution d'un homme d'âge moyen le 14 janvier, dans la ville de Tolladji, située à 17 kilomètres à l'est de Nampala :

Il était environ 15 heures le jour du marché. Je vendais mes animaux. Ils sont arrivés sur deux motos, deux djihadistes armés sur chaque moto, et sont allés directement chez un vendeur d'essence nommé M'barré Dembélé. Il avait l'air de savoir qu'ils le cherchaient parce que, dès qu'ils sont arrivés, il s'est enfui en courant. Un des djihadistes a sauté de sa moto et lui a couru après. M'barré a jeté les bras autour d'un homme plus âgé, en l'implorant « S'il te plaît, sauve-moi », mais le djihadiste est venu droit sur M'barré, lui a tiré une balle dans le flanc, puis dans la tête après qu'il soit tombé. Le djihadiste, qui parlait notre langue [pulaar], s'est tourné vers l'homme âgé et lui a demandé s'il allait bien. Ils ont tiré en l'air pour disperser ceux qui s'étaient rassemblés et sont repartis. Ils étaient vêtus de gris, en shorts et en turbans. Ils n'ont rien volé ; ils en avaient après M'barré.

Deux résidents du village de Wouro Tiéllo ont indiqué qu'un chef local du nom de Nouhoum Diall a été tué le 7 janvier. Des islamistes armés l'ont forcé à sortir de sa maison durant la nuit et l'ont traîné sur 200 mètres. L'un des résidents a expliqué pourquoi, selon lui, Diall était visé :

Beaucoup de jeunes de ce mouvement sont les fils de nos propres villages – nous les connaissons. Ils ont rejoint le MUJAO en 2012 et font maintenant partie d'un nouveau mouvement. Le chef du village n'aimait pas ce qu'il se passait et, en tant qu'autorité locale, il a informé l'armée de leurs allers et venues. Ces personnes voulaient que Nouhoum impose leur propre version de l'Islam, mais il a refusé. C'est pour ça qu'ils l'ont tué.

Un responsable local de la région a parlé de ce qui s'apparentait à une campagne de peur pour faire fuir les fonctionnaires et ceux considérés comme proches de l'armée.

Ces personnes ont brûlé le bâtiment du maire, ont détruit les certificats de naissance et de mariage. Et depuis l'attaque, ils se sont rendus aux domiciles du maire, de son adjoint, des personnes qui ont aidé les militaires et de ceux qui n'aiment pas leur version de l'Islam et leur ont dit de partir, sinon ils les

tuerait. Un homme m'a raconté au début du mois de février que les djihadistes sont arrivés sur deux motos et ont tiré plusieurs salves sur sa porte, en lui hurlant de partir. Il s'était mis à l'abri à l'intérieur avec sa famille ; il a compris le message et a fui immédiatement. Maintenant il vit caché. Et ce n'est pas le seul à qui c'est arrivé.

Abus commis par les forces de sécurité maliennes et des groupes progouvernementaux

Human Rights Watch a interrogé 34 hommes qui ont été arrêtés par les forces de sécurité au cours d'opérations dans le nord et le centre du Mali entre décembre 2014 et fin février 2015. La majorité d'entre eux étaient des Peuls arrêtés dans le centre du Mali suite aux récentes attaques dans la région.

Les détenus ont décrit de nombreux cas de mauvais traitements, y compris des abus physiques et psychologiques, notamment des menaces de mort, des actes de torture et la privation de nourriture, d'eau et de soins médicaux. Les abus les plus fréquents et les plus graves ont été infligés par des soldats de l'armée durant les premiers jours suivant les arrestations. La plupart des hommes arrêtés ont indiqué que les abus ont cessé lorsqu'ils ont été remis aux gendarmes.

Onze hommes ont montré à Human Rights Watch des signes physiques de mauvais traitements, notamment des cicatrices à la tête, au visage, aux poignets, aux jambes et à la poitrine. Un berger de 32 ans a déclaré avoir perdu une dent sous les coups des soldats. Un artisan du cuir de 45 ans qui présentait des cicatrices visibles au-dessus de l'œil droit a raconté : « *Ils [les soldats] m'ont frappé à la tête et sur le côté. Mes yeux étaient couverts par mon turban mais j'ai senti le sang couler sur ma poitrine pendant un long moment.* »

Dans un cas, des soldats de la base militaire de Nampala ont vraisemblablement commis des abus graves contre 18 personnes détenues pendant deux jours à la fin du mois de janvier ou au début du mois de février. Depuis le moment de leur arrestation dans plusieurs villages voisins, les hommes ont expliqué qu'ils ont été frappés à coups de pieds, de poings, de crosses de fusils et que, pendant une nuit, ils ont été forcés de boire de l'urine et ont été menacés de mort.

Un homme de 31 ans avec une cicatrice de 5 centimètres à l'arrière de la tête a décrit ce qui est arrivé aux hommes arrêtés :

Nous étions tous dans une seule cellule, assis avec les mains liées et les yeux bandés. Ils [les soldats] venaient souvent pour nous donner des coups de pieds et nous frapper à de nombreuses reprises. Ils nous ont dit : « Vous êtes

des rebelles... Cette nuit, nous vous emmènerons dehors pour vous tuer tous. »
À un moment donné, nous les avons entendu uriner dans une bouteille devant notre cellule ; ils sont entrés, se sont placés de chaque côté de chacun de nous et nous ont forcé à boire... Ceux qui refusaient étaient roués de coups et forcés à boire, en leur maintenant la tête en arrière... D'autres ont eu de l'urine versée dans le nez. Plus tard, ils nous ont arrosés avec de l'eau sale et pendant la nuit, ils marchaient dans la cellule en nous frappant et en nous insultant.

Deux hommes touaregs, âgés de 25 et 27 ans, ont raconté qu'ils ont été arrêtés à un domicile privé à Gao, à la mi-février, par la milice progouvernementale appelée Groupe autodéfense touareg Imghad et alliés (GATIA), qui les accusait de vendre des munitions aux groupes armés dans le nord du pays. Les hommes touaregs ont expliqué que les miliciens leur ont volé un téléphone portable et de l'argent avant de les livrer à des soldats, identifiés par les deux Touaregs comme des Bérets rouges d'élite. Ils ont dit que les soldats les ont sévèrement brutalisés jusqu'au lendemain dans la base militaire de Camp Firoun à Gao, avant de les remettre aux gendarmes. Les poignets des hommes présentaient de profondes cicatrices à cause des cordes serrées et leurs mains étaient toujours gonflées lorsque Human Rights Watch s'est entretenu avec eux deux semaines plus tard. L'un des hommes a déclaré :

Les soldats nous ont lié les mains et les pieds ensemble derrière le dos avec un câble électrique, en serrant tellement que le câble nous cisailait la peau. Ils nous ont laissés sur le sol dans une pièce comme ça de 21 h à 9 h le lendemain matin. Ils nous ont battus et frappés à coups de pieds. Nous avons supplié pour avoir de l'eau à boire mais, à la place, ils nous ont arrosés d'eau en disant « Les moustiques vont vous dévorer cette nuit ».

Un berger peul de 31 ans interrogé par Human Rights Watch à l'hôpital a expliqué qu'à la fin de l'année 2014, il avait été arrêté avec environ 30 autres hommes peuls accusés de soutenir les rebelles islamistes dans un village situé à l'ouest de Douentza et que la Garde nationale leur avait donné l'ordre de s'allonger les uns sur les autres à l'arrière de deux pick-ups. Ses jambes avaient été gravement blessées et lésées par le poids des autres hommes arrêtés et par une chaîne métallique sur laquelle il avait été forcé de s'allonger. Les hommes de la Garde nationale les ont battus lui et les autres pendant plusieurs heures dans une base à Mondoro.

Au moins 11 autres personnes arrêtées ont été brutalisées par un groupe de gendarmes à Sévaré. Deux détenus ont expliqué que les gendarmes frappaient ou giflaient brièvement les détenus puis « *ordonnaient [aux détenus] de se battre et se frapper les uns les autres pendant plusieurs minutes* ».

Plusieurs hommes ont indiqué que pendant leur détention, les soldats et parfois les gendarmes les dépouillaient de leur argent, leurs téléphones portables, leurs bijoux et autres possessions. Un homme âgé arrêté par des soldats dans un village près de Niono a raconté que les soldats avaient volé plus de 1,2 million de francs CFA (1 990 USD) trouvés dans son domicile.

Les entretiens menés par Human Rights Watch avec des dizaines d'hommes arrêtés, accusés de soutenir les groupes armés en 2013 et 2014, ont montré que quasiment tous les individus placés en détention par les services de sécurité maliens avaient été frappés et que nombre d'entre eux avaient été sévèrement brutalisés. À l'inverse, parmi les 34 détenus interrogés par Human Rights Watch en 2015 à Bamako, seule la moitié environ a déclaré avoir subi des mauvais traitements en détention.

Utilisation d'enfants soldats par les groupes armés dans le Nord

De nombreux commerçants, bergers, hommes d'affaires et résidents des villages et des villes sous le contrôle des groupes armés dans le Nord ont évoqué l'utilisation d'enfants soldats, dont certains à peine âgés de 12 ans, par le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), le Haut-conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) et les factions du Mouvement arabe de l'Azawad (MAA). Un homme arrêté au début du mois de février a signalé que, parmi ses ravisseurs faisant partie d'une milice progouvernementale, deux étaient des enfants non armés d'environ 15 ans. Deux enfants, âgés de 14 et 15 ans, étaient présents dans un groupe de huit personnes arrêtées par les gendarmes à la fin du mois de mars, suite à l'explosion du 23 mars ayant détruit une maison à Gao suspectée d'être utilisée pour fabriquer des engins explosifs improvisés.

Une dizaine de personnes ont indiqué avoir vu des enfants soldats aux points de contrôle et aux côtés de combattants plus âgés dans et autour des villes de Djebock, Ménaka, Imnaguel, Adran Tikilite, Tinabacor, Anafis, Inalabrabya et Tinfadimata, dans les régions de Gao et Kidal. Ils ont dit que la plupart des enfants étaient de l'ethnie arabe ou touareg.

Un conducteur qui transporte régulièrement des marchandises de Gao à Anafis a raconté : « *La dernière fois que j'y suis allé, j'ai vu au moins cinq d'entre eux, les plus jeunes ayant 15 ans environ* ». Un commerçant qui se déplace souvent à Djebock a dit : « *Même dimanche dernier, j'ai vu cinq de ces jeunes... de 13, 14, 15 ans* ». Un berger qui faisait paître ses moutons près de Djebock a raconté : « *Des enfants ? J'en vois tout le temps... Ils sont moins nombreux que pendant la guerre de 2012, mais ils sont toujours là.* »

Plusieurs personnes ont expliqué que les combattants plus âgés dissimulaient la présence des enfants dans leurs rangs aux groupes d'aide humanitaire internationaux et aux Nations Unies. Ce récit d'un fonctionnaire de Ménaka était typique :

Les enfants sont là ; il y a quelques jours même, le 28 février, j'ai vu plusieurs d'entre eux gérer un point de contrôle ; l'un d'eux avait environ 13 ans, il était tellement jeune que son arme traînait par terre. Mais chaque fois que des étrangers, la MINUSMA ou des personnes d'organismes d'aide humanitaire arrivent, on leur crie de courir se cacher derrière un bâtiment et de rester hors de vue. Mais nous savons que les enfants sont là !

Des sources de l'ONU ont indiqué à Human Rights Watch qu'une dizaine d'écoles dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal sont occupées par des membres des groupes armés.

Criminalité non contrôlée dans le Nord

Alors que le banditisme et les autres crimes violents constituent un problème de longue date au Mali, les résidents, les membres des forces de sécurité et les chefs de communauté ont expliqué que le problème était devenu particulièrement aigu depuis la mi-2014, après que les forces de sécurité étatiques ont cessé les patrouilles.

Le gouvernement a l'obligation de garantir à tous les Maliens sécurité et respect de leurs droits. Le droit international reconnaît la responsabilité de l'État en cas de non-protection des populations contre les violations des droits et les violences perpétrées par des acteurs privés. Le comité des droits de l'homme de l'ONU précise qu'un État a l'obligation de protéger les individus non seulement contre les violations de droits commises par des représentants du gouvernement, mais aussi contre les actes violents commis par des personnes ou entités privées. En l'occurrence, un gouvernement peut se trouver en situation de violer les droits humains par le fait de ne pas protéger la population, y compris par l'absence de mesures appropriées « *pour prévenir, punir, mener des enquêtes ou réparer les torts causés par de tels actes commis par des personnes ou des entités privées* ».

À Gao, Human Rights Watch a mené des entretiens avec environ 50 victimes et témoins des récents incidents de banditisme menés par des criminels et des groupes armés dans le Nord, y compris des conducteurs, des propriétaires d'entreprise de transport, des passagers, des petits commerçants, des bergers et des marchands. Les attaques étaient concentrées sur les jours de marché et le long de plusieurs portions de grande route et de routes secondaires empruntées par les commerçants.

Un administrateur de l'hôpital public à Gao a affirmé que depuis mai 2014, « *le nombre de personnes blessées du fait du banditisme a considérablement augmenté* », en soulignant que l'hôpital avait traité au moins 10 personnes suite à des incidents de banditisme sur les trois

derniers mois. Des témoins et des chefs de communauté locaux ont expliqué qu'ils connaissaient plusieurs personnes ayant été tuées dans des incidents de banditisme.

La plupart des attaques étaient menées par des petits groupes d'hommes se déplaçant à moto et armés de fusils d'assaut militaires. Plusieurs victimes, cependant, ont décrit les attaques comme des « opérations » impliquant de plus grands groupes d'hommes en uniforme intégral ou partiel, armés de fusils et de lance-grenades et utilisant des pick-ups équipés de grosses mitraillettes. Ces assaillants mentionnaient habituellement un motif politique, tel que la prise pour cible des forces de la MINUSMA ou l'intention d'établir un État séparatiste connu sous le nom d'Azawad.

Des victimes et des témoins pensaient que bon nombre des attaquants étaient d'actuels ou d'anciens combattants d'un des groupes armés opérant dans le Nord. Selon eux, les attaquants avaient été enhardis par la présence limitée des forces de sécurité étatiques et par un système de justice dysfonctionnel. La grande majorité des assaillants étaient décrits comme de jeunes hommes des ethnies touareg, arabe et, dans une moindre mesure, peule.

Vol organisé de bétail

Human Rights Watch s'est entretenu avec 10 bergers dont le bétail, les moutons, les chèvres et les chameaux ont été volé depuis juillet 2014 ; un groupe de défense des droits humains local a déclaré avoir documenté de nombreux autres cas. Les bergers ont décrit un mode opératoire selon lequel plusieurs hommes à moto entrent dans la zone de pâturage en tirant en l'air pour effrayer les animaux, avant de les regrouper et de les emmener en les encadrant avec leurs motos. Certains pensaient que leurs animaux ont ensuite été embarqués dans des camions stationnés à quelques kilomètres.

Un berger a décrit une « opération » en décembre impliquant deux camions remplis d'hommes en uniforme qui lui ont lié les mains, lui ont enroulé le turban sur les yeux et l'ont obligé à rester allongé pendant qu'ils emmenaient ses 70 moutons et ses 20 vaches. L'incident s'est produit à 25 kilomètres au nord de Djebock dans un secteur vraisemblablement contrôlé par le MNLA d'après la victime et plusieurs témoins interrogés par Human Rights Watch. Human Rights Watch n'a cependant pas pu confirmer si ce groupe était à l'origine du vol.

Le berger a précisé : « *Il y avait beaucoup de soldats. Leurs pick-ups étaient équipés de grosses mitrailleuses 12.7... Ils ont dit que les animaux leur appartenaient parce que j'étais sur leur territoire, l'Azawad. Mes animaux étaient tout pour moi... Depuis, je suis obligé de vivre dans cette ville [Gao] où je n'ai rien.* »

Les autres bergers, tous issus des groupes ethniques bellah et peul, ont mentionné les conséquences dévastatrices de la perte de leurs animaux sur leur capacité à subvenir aux besoins de leurs familles. La plupart ont indiqué qu'ils cherchaient leurs animaux sur les marchés au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Burkina Faso. Un berger et son père, à qui 11 vaches ont été volées à la mi-février 2015 près de Tinassemed, à environ 55 kilomètres de Gao, ont expliqué leur perte :

Chaque vache vaut au moins 250 000 francs CFA (415 USD)... Mon père est devenu fou de colère et de frustration... Il a passé des semaines à marcher péniblement d'un marché à l'autre en suivant les rumeurs selon lesquelles nos vaches avaient été vues ici et là. Il est toujours là-bas à les chercher. Sur chaque marché, nous guetons leur meuglement... Nous connaissons le meuglement de chacune. Mes amis nous ont dit d'abandonner, que les bandits nous tueront. Mon espoir est de négocier avec le chef local du MNLA... Il y a de bonnes personnes dans chaque organisation ; peut-être pourrions-nous au moins récupérer quelques bêtes.

Un berger de 43 ans, dont le troupeau entier de plus de 100 chèvres a été volé en juillet 2014 à environ 80 kilomètres au sud de Gao, a indiqué :

Ils les ont toutes prises. J'ai travaillé ma vie entière pour avoir un troupeau de cette taille. J'ai suivi les traces des animaux et des motos pendant des heures et j'ai cherché partout en vain. C'est grâce à mes animaux que je pouvais nourrir et vêtir les 12 membres de ma famille, maintenant il me reste deux ânes pour aller chercher de l'eau. Pour nous, la perte de nos animaux équivaut à perdre tout espoir d'avenir pour vous et votre famille. Maintenant, je ne suis rien.

Vols prenant pour cible des commerçants

Des commerçants qui se déplacent de village en village pour vendre et acheter des marchandises ont décrit des incidents de banditisme fréquents et, selon eux, de plus en plus nombreux, leur faisant perdre de l'argent ou leur moto. Un représentant de la branche de Gao de l'Association malienne des droits de l'homme a indiqué avoir documenté 52 cas de banditisme, la plupart visant des petits commerçants, au cours des deux premiers mois de l'année 2015. À titre de comparaison, il a documenté 100 cas sur toute l'année 2014.

Plusieurs commerçants ont rapporté qu'ils avaient été dévalisés plusieurs fois l'année dernière. Un jeune homme a expliqué qu'il avait été volé en décembre 2014 puis en janvier 2015, lorsque quatre hommes armés portant des vêtements militaires et civils les ont forcé lui et un ami à

s'arrêter à 70 kilomètres de Gao alors qu'ils revenaient du marché d'Amasarakate, et leur ont pris leur argent et leurs motos :

Mon ami et moi sommes allés au marché sur deux motos flambant neuves. Nous en avons vendu une et j'ai récupéré une dette que l'on me devait de 450 000 francs CFA (745 USD), mais sur le chemin du retour, nous sommes tombés dans une embuscade ; ils nous ont frappés, tout en rigolant alors qu'ils volaient la moto et prenaient l'argent dans ma poche, en disant « Azawad 1, Mali zéro » comme si c'était un match de foot. Mais ce n'est pas une blague, c'est ma vie. Au lieu d'avancer, je suis maintenant lourdement endetté.

Deux autres commerçants qui ont été volés le 5 janvier à environ 35 kilomètres de Djebok et ont perdu 2,2 millions de francs CFA (3 650 USD) et 1,5 million de francs CFA (2 490 USD) ont raconté : « *Nous sommes démoralisés. Nous travaillons dur pour avoir un avenir, peut-être fonder notre propre famille, mais nous nous sentons abandonnés par l'État entre les mains de ces hommes en turban et armés de fusils. Honnêtement, que pouvons-nous faire ?* »

Banditisme contre des véhicules de transport

Près de 20 chauffeurs et propriétaires d'entreprise de transport à Gao ont raconté à Human Rights Watch que le nombre d'attaques par des bandits a augmenté et leur violence s'est intensifiée depuis la mi-2014, après que les forces de sécurité étatiques ont diminué le nombre de patrouilles le long des grandes routes principales. Beaucoup de chauffeurs ont expliqué qu'ils avaient été victimes d'une à cinq attaques, tandis qu'un propriétaire d'entreprise de transport possédant 15 camions a indiqué : « *Un [de mes camions] a touché une mine, un autre a été incendié et je ne compte plus le nombre de fois où mes camions ont été endommagés par des bandits.* » Plusieurs ont précisé qu'auparavant les bandits ne tiraient pas sur les véhicules pour les forcer à s'arrêter, mais que cela devient de plus en plus courant.

En dehors de la région de Gao, les journaux locaux consultés par Human Rights Watch ont signalé de nombreux incidents de banditisme dans les régions de Tombouctou et de Ségou.

Les chauffeurs ont expliqué que les attaques de bandits étaient généralement menées par de petits groupes d'hommes armés de fusils d'assaut Kalachnikov, qui tiraient en l'air pour forcer les chauffeurs à s'arrêter, puis ils pillaient le véhicule et volaient l'argent et les marchandises des nombreux passagers qui utilisent généralement les véhicules de transport comme transport public. Ces marchandises étaient chargées sur un camion qui attendait. Des victimes ont raconté que les bandits, qui les gardaient parfois pendant plusieurs heures, ne semblaient pas craindre d'être arrêtés.

Un chauffeur transportant des marchandises depuis l'Algérie a raconté qu'il a été stoppé à 140 kilomètres de Kidal à la fin du mois de février 2015 par quatre hommes armés, circulant à bord d'un Land Cruiser. Ceux-ci l'ont forcé à quitter la route principale, puis, a-t-il expliqué : *« Ils nous ont gardés de 5 h à 16 h, prenant leur temps pour décharger toutes nos marchandises... du thé, des tissus, des fruits, même des motos, que nous transportions. Nous sommes déçus par nos propres soldats et gendarmes. La MINUSMA essaie [de nous protéger], mais ils ne peuvent pas tout faire. »*

Un autre chauffeur a raconté qu'en août 2014, des hommes armés ont arrêté quatre gros camions de transport et ont tué un de ses collègues. *« Après nous avoir mis en ligne, les bandits qui parlaient arabe et tamashek nous ont compté, un, deux, trois et quatre, et ont tout simplement tué le chauffeur touareg en quatrième position »* a-t-il expliqué. *« Ils nous ont tout volé et sont partis avec son véhicule. »*

Les chauffeurs ont indiqué que les forces de sécurité n'avaient généralement pas effectué de patrouilles régulières et adéquates pour empêcher les attaques ou pour enquêter et traduire en justice les auteurs de ces actes. Les propriétaires d'entreprise de transport avaient déposé plainte auprès de la gendarmerie, essentiellement pour faciliter le remboursement des pertes par leur compagnie d'assurance. Personne n'a indiqué que les incidents avaient fait l'objet d'enquêtes dignes de foi par les gendarmes et beaucoup, comme ce chauffeur, ont expliqué se sentir *« abandonnés »* par l'État :

Nous sommes seuls sur les routes. Il n'y a pas d'armée pour nous défendre, les gendarmes ne sortent pas des limites des villes. Il y a tellement de groupes armés que nous ne savons pas qui est qui. La MINUSMA se protège essentiellement elle-même... Nos camions sont incendiés, nous perdons de l'argent par extorsion à droite et à gauche. Lorsque nous montons dans nos camions et prenons la route, seul Dieu nous protège et nous ramène sains et saufs à la maison.

Extorsion aux points de contrôle

Des chauffeurs, des hommes d'affaires et des résidents de Gao interrogés par Human Rights Watch se sont plaints d'être obligés à verser de l'argent aux points de contrôle tenus par des groupes armés et, dans une moindre mesure, par les forces de sécurité gouvernementales. Ils ont raconté que l'extorsion par les groupes armés est plus systématique et plus organisée, avec des prix définis pour entrer et sortir des principales villes et de nombreux villages. À l'inverse, l'extorsion par la police, les gendarmes et les soldats était plus informelle, avec des variations dans les sommes exigées, et moins fréquente. Des reçus étaient rarement fournis, et

les chauffeurs ont dit que s'ils ne payaient pas, ils étaient battus et arrêtés pendant « *des heures sinon des jours de temps perdu, ce que nous ne pouvons pas nous permettre* », comme décrit par un des chauffeurs.

Les chauffeurs de gros camions de transport devaient généralement payer de 5 000 à 10 000 francs CFA (8,30 à 16,60 USD) à chaque point de contrôle important. Quatre propriétaires d'entreprise de transport et trois chauffeurs conduisant des marchandises de Gao vers les villes du Nord ont précisé que l'extorsion avait un lourd impact économique sur leur activité. Les conducteurs transportant de la nourriture et d'autres marchandises de Gao à Agelhouk disaient que chacun payait un total de 120 000 francs CFA (200 USD) à huit points de contrôle gérés par plusieurs groupes armés différents et un point de contrôle tenu par une milice soutenue par l'État.

Attaques contre la MINUSMA

Les Casques bleus de la MINUSMA ont été déployés au Mali en juillet 2013 et ont été mandatés pour protéger les civils et créer des conditions propices à l'apport de l'aide humanitaire. Les Casques bleus font l'objet de fréquentes attaques et ont, par conséquent, subi de lourdes pertes : 35 morts et plus de 130 blessés. Le MUJAO, AQMI et Al Mourabitoune ont revendiqué bon nombre de ces attaques.

Même si quelques décès ont eu lieu lors d'attaques de bases de la MINUSMA situées à proximité des bases de l'armée malienne ou des troupes françaises, la grande majorité des attaques et, par conséquent, des victimes ont été recensées lorsque la MINUSMA effectuait des patrouilles ou escortait des convois transportant du carburant, des denrées alimentaires, des médicaments et d'autres fournitures. Dans la plupart des cas, il semble que les Casques bleus ont été délibérément pris pour cible.

L'incident le plus meurtrier contre des soldats de maintien de la paix au Mali est une embuscade menée le 3 octobre 2014 qui a tué neuf Casques bleus du Niger et qui visait une patrouille acheminant de l'essence de Ménaka à Ansongo. Une attaque le 18 septembre qui a tué cinq Casques bleus tchadiens visait un convoi de troupes qui venait prendre la relève sur leur base à Agelhouk. Les Casques bleus tchadiens ont été les plus lourdement touchés, avec 19 morts.

Depuis la fin de l'année 2014, des hommes armés ont incendié des voitures commerciales et des camions, y compris plusieurs véhicules transportant des denrées alimentaires et de l'essence pour la MINUSMA et deux utilisés pour l'aide humanitaire. Un gendarme à Gao a indiqué que depuis janvier 2015 au moins six véhicules ont été incendiés, dans certains cas, avant même que leur contenu soit pillé. Il a qualifié ces attaques d'« actes de sabotage ».

Selon plusieurs témoins, les attaques contre leurs véhicules semblaient être des opérations militaires bien organisées. Le conducteur d'un camion transportant des fournitures pour la base de la MINUSMA d'Agelhouk à la fin de l'année 2014 a décrit une de ces attaques :

Quinze kilomètres avant Agelhouk, des hommes ont soudain tiré dans mes pneus pour me forcer à m'arrêter. J'ai vu un Land Cruiser équipé d'un lance-roquette et un gars qui donnait les ordres ; huit hommes sur la plate-forme et une moto avec trois hommes armés portant des jerricanes d'essence. Ils parlaient arabe... Ils ont pris l'essence, l'ont versée sur le véhicule et y ont mis le feu. Ils n'ont pas volé le contenu, ni posé de questions. Ils savaient ce qu'ils voulaient faire.

Le conducteur d'un camion transportant des denrées alimentaires et des fournitures jusqu'à une base de MINUSMA a raconté une autre attaque bien organisée commise début 2015 :

Environ 55 kilomètres avant Ménaka, des hommes ont surgi et ont tiré pour m'obliger à m'arrêter. Ils ont ordonné à mes apprentis et à moi-même de nous allonger face contre terre sur le bord de la route. Ensuite ils ont aspergé le camion d'essence et sans rien dire, ils ont jeté quelques petites bombes pour mettre le feu. Il y avait plein de choses dans notre camion mais ils n'ont rien volé.

Attaques contre des travailleurs humanitaires

Des bandits et des groupes armés s'en prennent de plus en plus aux véhicules des organisations humanitaires, en particulier dans le Nord, et plus récemment près de Tenenkou, dans la région de Mopti, affectant les livraisons humanitaires. Les travailleurs humanitaires ont expliqué que le motif de la plupart des attaques semblait être le vol. Depuis novembre 2014, il y a eu au moins 13 attaques contre des véhicules humanitaires dans le Nord, au cours desquelles les travailleurs humanitaires ont été dévalisés ou leurs véhicules ont été volés ou incendiés. Du fait de l'insécurité généralisée et de ces attaques, il est de plus en plus difficile pour les organisations humanitaires de mener à bien leurs programmes de santé, de nutrition et d'éducation, entre autres. Les travailleurs humanitaires ont indiqué à Human Rights Watch que l'assistance à des milliers de bénéficiaires a été compromise par l'insécurité croissante et par la difficulté pour les travailleurs humanitaires d'accéder régulièrement aux communautés dans le besoin.

Quelques incidents ont entraîné des morts. À la fin du mois de mai 2014, deux travailleurs humanitaires pour le Conseil norvégien pour les réfugiés ont été tués lorsque leur véhicule a percuté un engin explosif improvisé près de Tombouctou. Le 30 mars 2015, un chauffeur du

Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a été tué et un collègue blessé dans une lors d'une embuscade entre Gao et Ansongo. Le CICR a indiqué dans une déclaration qu'ils se dirigeaient vers le Niger pour collecter des médicaments pour l'hôpital de Gao, à bord d'un camion clairement identifié par l'emblème de la Croix-Rouge. Le groupe armé islamiste MUJAO a revendiqué l'attaque.

Rapport Mondial 2015 : Mali – Événements de 2014

Janvier 2015 – Chapitre de pays

<https://www.hrw.org/fr/world-report/2015/country-chapters/268156>

Si la situation politique au Mali s'est stabilisée en 2014, de multiples attaques par divers groupes armés—partisans du gouvernement ou opposés à celui-ci—dans le nord du pays ont entraîné une nette dégradation sécuritaire dans les régions de Gao, Kidal et Tombouctou, où l'intervention menée par la France en 2013 avait eu pour objectif de rétablir l'autorité de l'État.

Tout au long de l'année 2014, des groupes armés affiliés à Al-Qaïda, ainsi que des mouvements d'ethnies touaregs et arabes, dont certains cherchaient à obtenir leur autonomie, ont considérablement accru le nombre d'attaques ciblant les soldats maliens et, malgré leur neutralité, les forces de maintien de la paix, ainsi que, dans une moindre mesure, les travailleurs humanitaires et d'autres civils. L'obtention d'un accord négocié, l'obligation de veiller à ce que justice soit rendue pour les exactions commises et la lutte contre les problèmes de développement sont autant de questions qui ont peu progressé.

En mai, le retrait de fonctionnaires et de militaires maliens de certaines villes clés du nord du pays, suite à une brève reprise des hostilités, a entraîné une hausse des tensions ethniques, privé de vastes territoires de toute autorité de l'État et provoqué une hausse significative des actes de banditisme commis par des tireurs non identifiés. Entretemps, la réforme du secteur de la sécurité ou le désarmement des combattants dans le Nord n'ont guère avancé.

Les autorités maliennes ont consenti peu d'efforts pour enquêter sur les personnes impliquées dans les graves exactions commises lors du conflit armé de 2012-2013 et pour veiller à ce qu'elles soient tenues de rendre compte de leurs actes. Cependant, les forces de sécurité étatiques ont commis moins d'exactions et l'enquête sur la torture et le meurtre de 21 soldats d'élite en 2012 a progressé. À travers le pays, les institutions chargées d'assurer l'État de droit ont fait preuve de faiblesses, en partie en raison du manque de professionnalisme de leurs pratiques et de l'insuffisance des budgets alloués au système de justice pénale. La corruption, endémique à tous les niveaux du gouvernement, a par ailleurs gêné l'accès des Maliens à l'éducation et aux soins de santé de base.

La communauté diplomatique a continué de s'intéresser au Mali en raison de préoccupations relatives à la dégradation de la situation sécuritaire et au retranchement de groupes affiliés à Al-Qaïda dans le nord du pays. Le gouvernement français a joué un rôle clé dans les questions d'ordre militaire ; l'Union européenne, dans la formation et la réforme du secteur de la sécurité ;

et les Nations Unies, par l'intermédiaire de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), dans les domaines que sont l'État de droit et la stabilité politique. Ces acteurs ont dans une large mesure rechigné à réclamer publiquement l'ouverture d'enquêtes sur les crimes passés et actuels. La mauvaise gouvernance économique du pays a poussé le Fonds monétaire international et la Banque mondiale à faire pression sur le gouvernement malien.

Exactions commises par des groupes armés dans le Nord

Depuis fin septembre 2013, des groupes armés d'opposition ont organisé plusieurs dizaines d'embuscades et d'attentats suicides, et déployé des dispositifs explosifs et des mines antipersonnel. La plupart de ces attaques visaient les troupes maliennes et françaises, même si d'autres ont ciblé des civils et des agents du maintien de la paix, en violation des lois de la guerre. Les mines antipersonnel placées sur les grands axes et les tirs de roquette lancés dans les principales villes du pays ont engendré un climat de peur parmi les civils, tuant et blessant un grand nombre d'entre eux. Plus de 30 Casques bleus des Nations Unies ont trouvé la mort dans des attaques.

En février, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) a enlevé cinq travailleurs humanitaires du Comité international de la Croix-Rouge, qui ont été libérés en avril à l'issue d'une opération militaire française. En mai, deux travailleurs humanitaires du Conseil norvégien pour les Réfugiés ont été tués lorsque leur véhicule a percuté un engin explosif improvisé près de Tombouctou.

En mai, une visite du Premier ministre au fief du Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) à Kidal a déclenché une brève reprise des hostilités. Lors de ces affrontements, huit civils, dont six fonctionnaires, auraient été exécutés sommairement par les groupes armés qui occupaient Kidal.

La situation sécuritaire dans le Nord a été aggravée par des affrontements intercommunaux répétés, impliquant notamment des populations issues des groupes ethniques peuls, touaregs et arabes, et faisant des dizaines de morts. Au moment de la rédaction des présentes, Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) détenait encore quatre otages : un Français, un Néerlandais, un Suédois et un détenteur de la double-nationalité britannique et sud-africaine. En 2014, deux otages, l'un français, l'autre algérien, seraient morts en captivité, tandis qu'étaient libérés deux Algériens qui avaient été capturés à Gao en 2012.

Exactions perpétrées par les forces de sécurité de l'État

En 2014, le nombre d'atteintes commises par l'armée malienne a baissé, mais des militaires ont été impliqués dans plusieurs affaires de détention arbitraire, un cas de recours excessif à la force en réponse à une manifestation à Kidal, et plusieurs exécutions sommaires, ciblant en grande partie des hommes touaregs. La hiérarchie militaire a consenti certains efforts pour enquêter sur les militaires impliqués dans plusieurs de ces incidents et veiller à ce qu'ils soient tenus de rendre compte de leurs actes. Des membres des forces de sécurité ont également été impliqués dans des actes d'extorsion, de pots-de-vin et, dans une moindre mesure, de viol.

Obligation de rendre des comptes pour les exactions commises lors du conflit armé de 2012-2013

Le gouvernement a fait peu de progrès quant à l'obligation de rendre des comptes pour les membres de factions belligérantes responsables d'atteintes aux lois de la guerre lors du conflit armé de 2012-2013. La liberté provisoire que le gouvernement a accordée en 2014 à une quarantaine d'hommes associés au conflit, dont plusieurs commandants qui, d'après des preuves hautement crédibles, auraient été impliqués dans des exactions, a soulevé des questions relatives à une amnistie de facto pour ces crimes. Le gouvernement a qualifié les libérations, qui ont commencé fin 2013, de « *mesures de confiance* » à l'approche des pourparlers. Celles-ci ont eu lieu sans tenir compte du fait que les hommes auraient pu être les auteurs de crimes graves portant atteinte au droit international.

Des ordonnances adoptées par la Cour suprême en 2013 ont permis à un tribunal de Bamako d'entendre des affaires pénales émanant des trois provinces du nord du pays et, en 2014, des dizaines de familles ont déposé des plaintes auprès des autorités judiciaires. À quelques exceptions près, ces autorités n'ont enquêté sur aucune de ces affaires, ni sur aucun autre dossier que des groupes de défense des droits humains et des journalistes leur avaient signalé.

Des progrès significatifs ont cependant eu lieu au niveau de l'enquête sur la torture et la disparition forcée de 21 « Bêrets rouges », des militaires d'élite, en 2012. Fin 2013 et début 2014, quelque 25 militaires, dont le général Amadou Haya Sanogo, auteur du coup d'État de 2012, ont été condamnés en rapport avec ces crimes.

En juillet 2012, le Mali, État partie à la Cour pénale internationale (CPI), a déféré « *la situation au Mali depuis janvier 2012* » à la procureure de la CPI en vue de l'ouverture d'une enquête. Le 16 janvier 2013, celle-ci a formellement ouvert une enquête sur les crimes graves qui auraient été commis dans les trois régions du Nord et, en 2014, des enquêteurs de la CPI ont mené plusieurs missions dans le pays.

Mécanisme de recherche de la vérité et de réconciliation

Après avoir pris ses fonctions en septembre 2013, le Président Ibrahim Boubacar Keita a dissous une commission précédemment établie pour rechercher la vérité et, au moyen de deux arrêtés, instauré la Commission Vérité, Justice et Réconciliation ; le 20 mars, l'Assemblée nationale ratifiait ces arrêtés. Cette Commission, dont le mandat a été fixé à trois ans, couvrira la période allant de 1960 à 2013, et comprendra 15 membres et sept groupes de travail. Elle relèvera du ministère de la Réconciliation nationale et du développement des régions du Nord.

Fin 2014, les commissaires n'avaient toujours pas été désignés et la crédibilité de cette nouvelle instance était limitée, sa composition, ses pouvoirs et son degré d'indépendance n'ayant pas fait l'objet d'une consultation suffisante auprès d'un large éventail de parties prenantes.

Système judiciaire

Des progrès ont été réalisés en 2014 en matière de rétablissement du système judiciaire dans les régions de Tombouctou et de Gao, comme l'ont démontré la reprise des activités des tribunaux et prisons locaux et le redéploiement des procureurs, des juges et des membres de la police judiciaire qui avaient pris la fuite lors du conflit armé. Cependant, leur capacité à enquêter en dehors des grandes villes a été limitée par la précarité de la situation sécuritaire.

La négligence et la mauvaise gestion dont pâtit le système judiciaire malien à travers le pays ont entraîné des insuffisances graves, notamment un manque de personnel et des contraintes logistiques. Ces manques ont entravé les démarches destinées à résoudre le problème de l'impunité des auteurs de tous crimes et contribué à des atteintes au droit de bénéficier d'une procédure équitable.

Du fait de l'incapacité des tribunaux à traiter les dossiers de manière satisfaisante, des centaines de détenus font l'objet d'une détention prolongée en attendant d'être jugés, dans des prisons et des centres de détention surpeuplés. À Bamako, des juges mandatés pour enquêter sur des centaines de suspects détenus pendant l'offensive de reprise du nord du pays ont réalisé certains progrès, qui se sont traduits par la mise en liberté de dizaines d'hommes apparemment détenus de manière arbitraire, en grande partie à cause de leur ethnicité.

Recrutement d'enfants et travail des enfants

Des groupes armés dans le Nord ont continué de recruter et d'utiliser des enfants soldats, dont certains avaient tout juste 12 ans. En 2014, une vingtaine d'écoles du nord du pays ont été occupées à différents moments par des membres de groupes armés, de milices pro-gouvernement, de l'armée malienne et, dans un cas, de la MINUSMA. Plusieurs enfants soupçonnés d'avoir soutenu les groupes armés ont été placés en détention à Bamako, dans la

Prison centrale et un camp de la gendarmerie, ce qui constitue une atteinte à un protocole de 2013 signé par le gouvernement qui stipule que les enfants doivent être placés dans un centre d'accueil géré par l'UNICEF.

L'exploitation des enfants dans l'agriculture, les services domestiques, les mines et d'autres secteurs a été fréquente et a souvent inclus des travaux dangereux pour lesquels la loi malienne interdit l'emploi d'enfants de moins de 18 ans. Les enfants qui travaillent dans les mines d'or artisanales étaient exposés à des risques de blessures et d'exposition au mercure.

Principaux acteurs internationaux

En juin, le Conseil de sécurité de l'ONU a renouvelé le mandat de la MINUSMA, la mission de maintien de la paix dotée au maximum de 11 200 personnels militaires, dont quelque 70 pour cent sont déployés à l'heure actuelle. L'expert indépendant de l'ONU sur la situation des droits humains au Mali, Suliman Baldo, a mené deux missions et exigé des améliorations au niveau de la lutte contre l'impunité. En mars, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté une résolution qui saluait les progrès réalisés, soulignait qu'il était préoccupant que se poursuivent les atteintes et les exactions et renouvelait le mandat de l'expert indépendant. Le Fonds de consolidation de la paix de l'ONU a soutenu les projets dans les domaines de la démobilisation, de la réconciliation et de la justice.

En mai, l'Union africaine (UA) a négocié un cessez-le-feu qui posait des jalons pour les négociations entre le gouvernement malien et plusieurs groupes armés, négociations menées par l'Algérie et l'UA ; les pourparlers ont eu lieu dans la capitale algérienne, à Alger. L'opération militaire de la France et ses 1 700 hommes, connue sous le nom d'« Opération Serval », a été convertie en août en une opération régionale de 3 000 hommes—l'« Opération Barkhane »—pour résoudre le risque d'instabilité en Mauritanie, au Burkina Faso, au Niger et au Tchad.

La Mission de formation de l'Union européenne au Mali a formé huit bataillons de soldats maliens, tandis qu'était établie la Mission de l'UE chargée du renforcement des capacités, l'EUCAP Sahel Mali, pour former la police, la gendarmerie et la Garde nationale.

L'UE et les Pays-Bas ont pris les rênes de la réforme du secteur de la justice et du soutien apporté à cette initiative. Le Programme des Nations Unies pour le développement a appuyé la réhabilitation des tribunaux, tandis que les États-Unis apportaient un appui criminalistique au ministère de la Justice.

En mai et juin 2014, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont collectivement reporté le versement de près de 70 millions USD destinés au gouvernement malien, en raison

d'interrogations suscitées par l'achat hors budget d'un avion présidentiel et par la signature de contrats militaires à prix gonflés. Un audit a révélé que plus de 56 millions USD avaient été surfacturés dans le cadre du budget militaire.

Mali : La justice, un élément indispensable des pourparlers de paix

Le projet d'accord sur le conflit de 2012-2013 doit être renforcé

10 novembre 2014 – Communiqué de presse

<https://www.hrw.org/fr/news/2014/11/10/mali-la-justice-un-element-indispensable-des-pourparlers-de-paix>

(Nairobi) – Le projet d'accord de paix pour mettre fin à la crise militaire et politique dans le nord du Mali ne traite pas de manière adéquate la nécessité de justice pour les crimes internationaux graves commis pendant le conflit, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Le prochain cycle de négociations entre le gouvernement malien et les groupes armés impliqués dans le conflit doit commencer le 20 novembre 2014 à Alger.

Toutes les parties au conflit armé de 2012-2013 dans le nord du Mali ont commis des violations graves du droit de la guerre, y compris de possibles crimes de guerre. Les accords qui ont mis fin aux précédents conflits armés au Mali de 1962 à 2008 ont omis de traiter les problèmes de l'impunité endémique et de la faiblesse de l'État de droit, et certains comportaient des dispositions conférant une immunité contre les poursuites judiciaires.

« Les pourparlers de paix du Mali doivent réussir là où les accords précédents ont échoué en traduisant en justice les responsables des atrocités », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse senior sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « L'accord final devrait inclure des dispositions pour soutenir les poursuites pour crimes de guerre, renforcer la commission de recherche de la vérité et garantir la vérification minutieuse des antécédents du personnel des forces de sécurité. »

La sécurité s'est détériorée dans le nord du Mali. Alors que le gouvernement malien a largement repris le contrôle du Nord en 2013 suite à une intervention menée par l'armée française, les groupes négociant avec le gouvernement et d'autres groupes liés à Al-Qaïda occupent le territoire et commettent des abus contre les civils et les soldats de maintien de la paix.

À l'issue du troisième cycle des pourparlers de paix à la fin du mois d'octobre 2014, le ministre algérien des Affaires étrangères, Ramtane Lamamra, a indiqué que l'équipe de médiation internationale avait rédigé un « avant-projet d'accord de paix globale », qui constituerait la base des discussions lorsque les pourparlers reprendraient.

Les recherches menées par Human Rights Watch au Mali et ailleurs suggèrent que le fait de ne pas traduire en justice les individus responsables d'abus graves en temps de guerre constitue une porte ouverte, voire une incitation, à de futurs abus. L'immunité accordée aux auteurs de crimes de guerre prive les victimes et leurs familles d'une mesure de justice pour les souffrances subies.

Human Rights Watch et d'autres organisations ont documenté des centaines de crimes de guerre présumés et d'autres abus graves commis pendant le conflit armé de 2012-2013. Ceux-ci incluent l'exécution sommaire de 153 soldats maliens à Aguelhok par des groupes d'opposition armés ; les cambriolages, les pillages et les violences sexuelles généralisés perpétrés par le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) de l'ethnie touareg ; ainsi que le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, les amputations illégales et la destruction de sanctuaires par les groupes armés islamistes. Des soldats maliens ont aussi été impliqués dans des abus graves, y compris des exécutions extrajudiciaires, des disparitions forcées et des actes de torture ou des mauvais traitements à l'encontre de rebelles suspectés.

Le gouvernement a fait peu de progrès dans la poursuite des auteurs de crimes de guerre et d'autres abus. La libération conditionnelle de plusieurs dizaines d'hommes arrêtés dans le cadre du conflit, dont plusieurs commandants de groupes armés du Nord vraisemblablement impliqués dans des abus, a soulevé des inquiétudes quant à une amnistie *de facto* pour ces crimes.

Le droit international encourage les pays à accorder une amnistie ou un pardon généralisé aux combattants capturés et aux autres individus arrêtés pour avoir participé à un conflit, à condition qu'ils n'aient pas commis de crimes de guerre et d'autres abus graves.

Cependant, les libérations qui ont commencé à la fin de l'année 2013 en vertu de l'accord de Ouagadougou du 18 juin 2013 et qui ont été qualifiées par le gouvernement de « *mesures de confiance* » avant les négociations ont été effectuées sans vérification suffisante pour déterminer si les individus libérés étaient impliqués dans des crimes internationaux graves. Les amnisties pour les auteurs de crimes internationaux graves ne sont pas reconnues en vertu du droit international.

« Il est temps de mettre fin au cycle de plusieurs décennies de conflit, d'abus et d'impunité. Tout accord qui ferme les yeux sur la nécessité de justice non seulement ignorera les droits des victimes et de leurs familles, mais encouragera également les abus futurs et sabotera l'instauration d'une paix vraiment durable » a expliqué Corinne Dufka. *« L'intégration dans les négociations de mesures pour lutter contre l'impunité de longue date est d'autant plus urgente*

que la situation sécuritaire se détériore et que les groupes armés dans le Nord intensifient les attaques, les actes criminels et les actes de banditisme. »

Recommandations

Les prochaines négociations à Alger devraient remédier aux lacunes en matière de droits humains et de responsabilisation des accords précédents entre les factions belligérantes au Mali, notamment les accords de Tamanrasset de 1991, le pacte national de 1992, les accords de Bourem de 1995 et les accords d'Alger de 2006. Tout accord final sur le Mali devrait inclure les recommandations suivantes, a déclaré Human Rights Watch.

Mesures pour garantir la responsabilisation en matière de droits humains

Le projet d'accord présenté aux parties à la fin du mois d'octobre 2014 et intitulé « *Éléments pour un accord pour la paix et la réconciliation au Mali* » soutient une « *réforme profonde de la Justice* » pour contribuer à mettre un terme à l'impunité, affirme le « *caractère imprescriptible des crimes contre l'humanité* » et appelle toutes les parties à coopérer avec une commission d'enquête internationale. Mais il ne fournit aucun détail sur le mandat de la commission ni de calendrier pour sa mise en place, et ne prévoit pas spécifiquement de rendre justice pour les crimes commis pendant le conflit. L'accord final devrait :

- Stipuler clairement qu'aucune immunité ne sera octroyée à tout individu qui a commis ou commandité des crimes de guerre et d'autres crimes graves en violation du droit international ou qui avait une responsabilité de commandement dans ce contexte ;
- Appeler le gouvernement malien à enquêter sur les violations présumées du droit humanitaire et des droits humains internationaux perpétrées par toutes les parties pendant et depuis le conflit armé de 2012-2013, et à traduire en justice les responsables devant des tribunaux équitables, impartiaux et indépendants ;
- Encourager l'établissement d'une unité d'enquête spéciale implantée à Bamako composée de procureurs, de juges d'instruction et d'autres personnes afin d'enquêter sur les crimes allégués. La création d'une telle unité augmenterait la probabilité d'avoir des enquêtes dignes de foi pour les atrocités commises en temps de guerre et :
 - Centraliserait l'expertise sur des crimes généralement non traités par les tribunaux maliens ;
 - Contribuerait à faire face à l'absence d'avocats de la défense dans le Nord ;
 - Réduirait le risque d'attaque contre le personnel judiciaire, les témoins, les lieux de conservation des preuves et l'infrastructure judiciaire ; et
 - Faciliterait la création d'un système efficace de protection des témoins.

- Apporter des précisions sur la mise en place, le mandat, le calendrier et les pouvoirs de la commission d'enquête internationale, et appeler à la diffusion publique du rapport final ; et
- Soutenir l'établissement des cellules d'écoute mobile, un programme envisagé par le ministère malien de la Justice pour réunir des témoignages de victimes et de témoins du conflit de 2012-2013, à titre de référence ultérieure pour le système judiciaire, la commission de recherche de vérité ou d'autres organismes.

Mécanisme de justice, de recherche de la vérité et de réconciliation

Le projet d'accord signale « *la nécessité de renforcer le mandat et l'organisation de la Commission vérité, justice et réconciliation (CVJR)* » mise en place par le gouvernement en 2014, même s'il ne prévoit pas de recommandations spécifiques. Les commissions de recherche de vérité peuvent apporter des contributions importantes lorsqu'elles exposent des atrocités peu signalées commises pendant les conflits armés, qu'elles explorent les dynamiques qui ont sous-tendu les crises cycliques, y compris la mauvaise gouvernance et la corruption, et qu'elles préconisent des réformes pour empêcher la répétition des violations passées. Les parties aux négociations devraient encourager les changements suivants au sein de la commission actuelle :

- Garantir que la commission soit indépendante des autres organes du gouvernement. Le rattachement actuel de la commission au ministère de la Réconciliation nationale et du Développement des régions du Nord la soumet à des interférences politiques et compromet le sentiment de neutralité ;
- Créer un processus de consultation large et structuré sur le mandat de la commission et le choix des commissaires, en impliquant les groupes de défense des droits humains, les groupes de femmes, les groupes de jeunes, les partis politiques, les syndicats, les groupes de victimes, la diaspora, les différentes confessions religieuses, les forces de sécurité et les factions d'opposition, entre autres ; et
- Mettre en œuvre des réglementations qui prévoient des pouvoirs d'enquête, notamment celui de convoquer des témoins, des audiences publiques et la diffusion d'un rapport public final formulant des recommandations pour la responsabilisation, incluant les réparations et les affaires devant faire l'objet d'enquêtes pénales.

Démobilisation et intégration des combattants dans les forces de sécurité

Le projet d'accord appelle à la démobilisation et à l'intégration des combattants des factions belligérantes dans les forces de sécurité gouvernementales, mais ne prévoit pas de

programme de « vetting » (vérification des antécédents). L'accord devrait proposer la mise en place d'une commission de vérification indépendante, mandatée pour superviser un mécanisme qui :

- Passerait au crible tout nouveau membre proposé des forces de sécurité afin d'éviter de recruter des individus vraisemblablement impliqués dans des violations graves des droits humains ;
- Recommanderait le retrait de membres des forces de sécurité actuellement en service vraisemblablement impliqués dans des violations graves des droits humains, contre lesquels une procédure disciplinaire juste et appropriée (allant jusqu'au renvoi) devrait être instaurée ; et
- Pourrait se concentrer d'abord sur le contrôle des officiers avant de se pencher sur les rangs inférieurs, étant donné la taille des services de sécurité maliens.

Négociations de paix du Mali et récentes hostilités

Le gouvernement malien négocie actuellement avec plusieurs groupes armés : le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), le Haut-Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA), le Mouvement arabe de l'Azawad (MAA), la Coordination des mouvements et forces patriotiques de résistance (CMF-PR 2) et la Coordination du peuple pour l'Azawad (CPA).

L'équipe de médiation internationale facilitant les pourparlers est dirigée par l'Algérie et inclut des membres de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union européenne, des Nations Unies et de l'Organisation de la coopération islamique, ainsi que des membres des gouvernements du Burkina Faso, du Nigeria, du Tchad, du Niger et de la Mauritanie.

Depuis la fin du mois de septembre 2013, des groupes d'opposition armés ont organisé plusieurs embuscades et attentats-suicides et ont déployé des dispositifs explosifs improvisés et des mines. La plupart des attaques visaient les troupes maliennes et françaises, mais certaines ciblaient des civils et des soldats de maintien de la paix, en violation du droit de la guerre. Les mines sur les routes principales et les attaques à la roquette touchant les grandes villes ont tué et blessé des civils et généré un climat de peur. Plus de 30 Casques bleus de l'ONU sont morts dans des attaques. Plusieurs groupes armés continuent de recruter et d'armer des enfants soldats et occupent quelque 20 écoles. Une visite du Premier ministre au bastion du MNLA à Kidal en mai 2014 a conduit à une brève reprise des hostilités dans la ville, au cours de laquelle huit civils, dont six fonctionnaires, auraient été sommairement exécutés par les groupes armés occupant la ville.

Mali : Il faut créer une cellule d'enquête spéciale sur les crimes de guerre

Cet organe basé à Bamako serait chargé d'enquêter sur les atrocités commises lors du conflit armé

25 juin 2014 – Communiqué de presse

<https://www.hrw.org/fr/news/2014/06/25/mali-il-faut-creer-une-cellule-denquete-speciale-sur-les-crimes-de-guerre>

(Nairobi) – Le gouvernement du Mali devrait créer une cellule d'enquête spéciale qui serait chargée d'effectuer des investigations sur les graves crimes commis durant le conflit armé de 2012-2013, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui dans une lettre adressée au ministre malien de la Justice, Mohamed Ali Bathily. Cette cellule devrait être composée de procureurs, de juges d'instruction et d'autres personnels nécessaires à son bon fonctionnement.

Le retour récent dans le nord du Mali de membres du personnel judiciaire qui avaient été contraints de fuir pendant le conflit est une évolution positive. Cependant, charger les tribunaux locaux d'enquêter sur des crimes de guerre et sur d'autres graves violations des droits humains commis lors du conflit armé de 2012-2013 poserait de grosses difficultés en termes de sécurité et de ressources, a déclaré Human Rights Watch. Le temps requis pour que ces institutions judiciaires du Nord deviennent pleinement opérationnelles créerait inévitablement des retards.

« La création d'une cellule d'enquête spéciale dans la capitale du Mali, Bamako, serait le meilleur et le plus sûr moyen d'assurer que les atrocités commises pendant le conflit fassent l'objet d'enquêtes équitables et crédibles », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse senior sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « Cette cellule spéciale permettrait au Mali de continuer sur sa lancée afin de renforcer l'État de droit et de rompre le cycle des violences et des représailles à travers le pays. »

Human Rights Watch et d'autres organisations internationales et nationales ont abondamment documenté des crimes de guerre et d'autres graves violations des droits humains commis par toutes les parties lors du conflit. Des groupes armés islamistes ont exécuté sommairement des militaires maliens, recruté et utilisé au combat des enfants soldats, amputé des membres de personnes soupçonnées d'actes criminels et détruit des mausolées. Le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), un groupe armé touareg, a commis des violences sexuelles et des pillages à grande échelle. Certains militaires de l'armée

nationale malienne ont été impliqués dans des actes de torture, des disparitions forcées et des exécutions extrajudiciaires.

Le gouvernement a pris l'engagement d'assurer que justice soit rendue pour les crimes graves commis par toutes les parties. Mais très peu d'enquêtes ont été ouvertes et personne n'a encore été poursuivi.

Il y a une demande croissante de justice au Mali, comme le montre le fait que de nombreuses victimes ou leurs familles, affiliées à toutes les parties au conflit, ont porté plainte auprès des autorités, a souligné Human Rights Watch. La mise en place d'une cellule d'enquête spéciale permettrait de bénéficier de l'élan créé par cette attente croissante de justice, par les progrès effectués dans « l'affaire des Bérêts rouges » (une enquête sur des cas de disparitions forcées et de tortures subies en 2012 par au moins 21 militaires), ainsi que par l'existence d'un niveau considérable de soutien, à la fois financier et institutionnel, pour une réforme du système judiciaire et pour le renforcement de l'État de droit au Mali.

Human Rights Watch a détaillé plusieurs raisons pour lesquelles une cellule basée à Bamako serait préférable à l'ouverture d'enquêtes par les tribunaux du Nord, dont les suivantes :

- Une telle structure permettrait de centraliser les compétences dans des domaines clés, comme les enquêtes sur certains crimes qui ne sont pas souvent traités par des tribunaux maliens, ou de démontrer, à partir d'éléments de preuve, l'existence d'un lien entre des auteurs de crimes de rang subalterne et des responsables de haut rang impliqués dans de multiples crimes internationaux ;
- La création de la cellule pourrait aider à pallier la pénurie d'avocats de la défense dans le Nord, qui rend particulièrement difficile de garantir le droit des accusés à bénéficier d'une assistance juridique compétente ;
- Baser les juges d'instruction, les procureurs et les autres membres du système judiciaire chargés d'enquêter sur des dossiers très sensibles dans le Nord, en particulier dans les juridictions les plus petites, les exposerait à des risques d'attentats et d'actes d'intimidation. Les éléments de preuve recueillis, ainsi que l'infrastructure judiciaire, seraient également exposés à des risques ; et
- Il est plus facile de mettre sur pied un système efficace de protection des témoins au service d'une seule unité spécialisée, centralisée en un lieu unique.

« La conduite diligente d'enquêtes crédibles et impartiales sur les crimes graves commis lors du conflit de 2012-2013 aurait pour effet de redonner espoir aux victimes, et constituerait un progrès important dans les efforts pour rompre avec le passé, lorsque les auteurs de ces crimes jouissaient d'une totale impunité », a affirmé Corinne Dufka. « La création d'une cellule d'enquête spéciale à Bamako contribuerait grandement à ce que justice soit rendue pour les crimes commis lors du conflit de 2012-2013. »

Lettre au ministre malien de la Justice : Sur la création d'une Cellule d'enquête spéciale à Bamako

24 juin 2014 – Lettre

https://www.hrw.org/sites/default/files/related_material/2014_Mali_SpecialInvestigationCell_FR.pdf

Son Excellence Mohamed Ali Bathily
Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux
Bamako
République du Mali

Sujet : Création d'une Cellule d'enquête spéciale à Bamako

Monsieur le Ministre,

Nous vous adressons cette lettre au nom de Human Rights Watch afin de vous prier instamment d'appuyer la création à Bamako d'une cellule d'enquête spéciale qui serait chargée d'effectuer des investigations sur les graves crimes commis durant le conflit armé de 2012-2013 au Mali, d'identifier les individus responsables et d'instruire contre eux des dossiers à charge susceptibles de mener à des procès.

Pour les raisons décrites ci-dessous, nous sommes convaincus que la création d'une cellule d'enquête spéciale est la meilleure option pour assurer qu'une justice équitable soit rendue sans retard aux victimes tout en garantissant les droits des accusés, et qu'elle contribuerait également à renforcer les capacités du système judiciaire malien. Compte tenu de la persistance des problèmes de sécurité dans le Nord, l'installation à Bamako de cette cellule réduirait grandement les risques encourus pour la sécurité des victimes, des témoins et des accusés, ainsi que pour les éléments de preuve matériels.

Lors de la récente visite de Human Rights Watch au Mali, nous avons été frappés par plusieurs facteurs qui créent une véritable occasion à la fois d'assurer que justice soit rendue aux victimes et, à plus long terme, d'accomplir un important pas en avant dans les efforts pour mettre fin à l'impunité qui a souvent caractérisé dans le passé les graves crimes commis lors de conflits armés. La création d'une cellule d'enquête spéciale serait à notre avis le meilleur moyen de profiter de cette occasion.

Tout d'abord, il existe un remarquable désir de justice au Mali parmi les victimes des violences de 2012-2013, comme le montre le fait que des dizaines d'entre elles ont porté plainte auprès des autorités, afin d'obtenir justice et réparation pour les souffrances qu'elles ont endurées. Nombre de ces victimes et leurs familles se sont regroupées en associations et attendent impatiemment de pouvoir faire valoir leur droit à obtenir réparation. Beaucoup sont appuyées dans leur quête de justice par l'Association malienne des Droits de l'Homme, par la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (FIDH), ainsi que par l'Association malienne des juristes. Selon nos informations, de nombreuses autres victimes et leurs familles déposeront des plaintes à leur tour au cours des prochains mois.

Deuxièmement, il semble que la confiance de la population en la capacité du système judiciaire à rendre justice soit en hausse, comme le démontre la volonté de victimes appartenant à toutes les parties au conflit de déposer des plaintes. En outre, les progrès accomplis par le système judiciaire national qui ont été mis en relief dans « l'affaire des Bérets rouges » – relative à des disparitions forcées et des tortures subies en 2012 par au moins 21 militaires – semblent avoir suscité un élan et accru l'attente de justice pour d'autres crimes graves.

Troisièmement, il existe un niveau considérable de soutien à la fois financier, institutionnel et moral pour une réforme du système judiciaire malien et pour le renforcement de l'État de droit de la part des fournisseurs traditionnels d'aide bilatérale, de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), de l'expert indépendant des Nations Unies et de l'Union européenne, entre autres. Le soutien de tous ces acteurs pourrait aider votre Ministère à faire avancer plusieurs des réformes que vous envisagez à l'heure actuelle.

Nous estimons encourageants les nombreux engagements à assurer que justice soit rendue pour les crimes graves commis par toutes les parties qui ont été pris publiquement par le Président Keïta, par le Premier Ministre et par vous-même. Cependant, nous demeurons préoccupés par le fait que très peu d'enquêtes ont été ouvertes par les juges du tribunal de Bamako auquel une décision de janvier 2013 de la Cour Suprême a donné compétence pour enquêter sur les graves crimes commis dans le Nord. Par ailleurs, nous n'avons relevé que très peu d'indications selon lesquelles d'autres institutions judiciaires, notamment celle de Mopti, mènent des enquêtes sur les crimes commis lors du conflit.

En outre, bien qu'estimant encourageant le récent retour de personnel judiciaire dans le nord du Mali, ce qui est essentiel pour faciliter la restauration de l'État de droit dans tout le pays, nous sommes convaincus que charger ces tribunaux d'enquêter sur les graves crimes commis lors du conflit armé de 2012-2013 poserait de nombreux défis très sérieux en termes de

sécurité et de ressources, ce qui pourrait entraver les efforts visant à traduire les responsables de ces crimes en justice.

Nous sommes persuadés que la création d'une cellule d'enquête spéciale à Bamako serait le meilleur moyen à la fois d'assurer le déroulement d'enquêtes et de procès équitables et crédibles et de profiter de l'atmosphère actuellement favorable au renforcement de l'État de droit et à l'arrêt du cycle des violences et des représailles.

Human Rights Watch estime qu'une cellule d'enquête spéciale permettrait de promouvoir la justice au Mali, pour les raisons suivantes :

1. Une telle structure centraliserait les compétences dans certains domaines, ce qui rendrait plus probable que les enquêtes soient couronnées de succès et que les poursuites en justice progressent. Cela implique un savoir-faire dans les domaines suivants :
 - Les enquêtes sur certains crimes qui ne sont pas souvent traités par des tribunaux maliens ordinaires, tels que l'esclavage sexuel, le mariage forcé, le recrutement et l'utilisation au combat d'enfants soldats et la destruction d'éléments du patrimoine culturel national;
 - L'identification d'éléments de preuve permettant d'établir un lien entre des auteurs de crimes de rang subalterne et des responsables de haut rang, dont certains font partie de réseaux criminels internationaux ou d'organisations terroristes régionales;
 - La capacité d'identifier et de gérer des témoins clés et de mettre en place des programmes visant à soutenir des victimes et des témoins qui ont été traumatisés ou sont réticents à apporter leur témoignage.
2. Dans la mesure où les graves crimes internationaux sont généralement commis au nom d'une politique globale, concentrer les compétences signifie que les procureurs, les juges d'instruction et la police judiciaire chargés d'enquêter sur des crimes commis au nom de cette politique sont mieux à même d'établir des liens entre des crimes qui sans cela, auraient pu faire l'objet de poursuites distinctes (et devant des tribunaux multiples). Quand ils sont traités séparément, les dossiers peuvent paraître distincts les uns des autres.
3. Il y a une pénurie d'avocats de la défense dans le Nord, ce qui rend particulièrement difficile de garantir le droit des accusés à bénéficier d'une assistance juridique.

4. Baser les juges, les procureurs, les greffiers et les gendarmes chargés d'enquêter sur des dossiers très sensibles dans le Nord, en particulier dans les juridictions les plus petites, les exposerait à des risques d'attentats, de menaces ou d'autres formes d'intimidation. D'un point de vue pratique, il est plus facile et moins coûteux d'assurer la protection d'un nombre limité de personnes travaillant sur des affaires sensibles.
5. Il est également plus facile de mettre sur pied un système efficace de protection des témoins au service d'une seule unité spécialisée (et des procédures correspondantes) centralisée en un lieu unique, plutôt que pour plusieurs bureaux de procureurs et tribunaux disséminés à travers le pays.
6. Compte tenu de la fragilité de la situation en matière de sécurité et de la fréquence des attaques dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal, placer les éléments de preuve matériels, ainsi que le personnel, dans divers palais de justice dans le Nord (en particulier dans les juridictions les plus petites) augmente le risque qu'ils deviennent des cibles militaires.
7. Les arrestations et la détention à Bamako de plusieurs suspects de renom qui sont accusés par des témoins dignes de foi d'avoir ordonné et, dans de nombreux cas, d'avoir eux-mêmes commis de graves violations des droits humains dans le Nord, pourraient faciliter un processus d'enquête qui serait mené par une cellule spéciale basée à Bamako.
8. Une cellule spéciale basée à Bamako serait mieux à même d'enquêter sur des allégations de torture aux mains des forces de sécurité de l'État car de nombreuses victimes présumées de ces tortures, notamment des membres des groupes armés du Nord détenus pour des crimes, sont incarcérés à la Prison centrale de Bamako.
9. Plus généralement, nous avons des réserves au sujet des retards qui seront inévitablement liés à l'attente que les institutions judiciaires deviennent pleinement opérationnelles dans le Nord.

Telle que nous la concevons, la cellule d'enquête spéciale consisterait en un nombre suffisant de personnel d'investigation comprenant des procureurs et des juges d'instruction, si possible dotés d'une expérience en matière de traitement de crimes graves mais ordinaires. Le personnel judiciaire affecté à cette cellule devrait l'être pour des périodes longues, compte tenu du fait que les enquêtes sur des affaires concernant des crimes graves peuvent durer des mois, voire des années, en raison de leur complexité. De plus, le personnel affecté à la cellule devrait bénéficier de programmes de formation et de renforcement des capacités de la part des

partenaires traditionnel du Mali dans les domaines du développement et de la réforme du système judiciaire.

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de prendre en considération nos arguments en faveur de la création d'une cellule d'enquête spéciale à Bamako. Nous sommes convaincus qu'il s'agit de la meilleure option possible pour parvenir à accomplir ce que le gouvernement malien a identifié à juste titre comme l'une de ses plus urgentes priorités : la lutte contre l'impunité. Human Rights Watch se tient à votre entière disposition pour vous aider dans cet effort d'une grande importance.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Daniel Bekele

Directeur exécutif
Division Afrique
Human Rights Watch

Richard Dicker

Directeur
Programme de justice international
Human Rights Watch

Corinne Dufka

Chercheuse senior pour l'Afrique de l'Ouest
Division Afrique
Human Rights Watch

En copie :

M. Moussa Mara, Premier ministre
M. Zahabi Ould Sidi Mohamed, Ministre de la réconciliation

Déclaration de Human Rights Watch sur les allégations de graves exactions à Kidal (Mali)

19 mai 2014 – Déclaration

Human Rights Watch condamne dans les termes les plus forts l'assassinat présumé par des groupes armés à Kidal de six officiels maliens et de deux autres personnes dans le Palais du gouverneur le 17 mai. Le Palais avait été occupé quelques heures plus tôt par le MNLA lors d'un affrontement avec les autorités maliennes.

Les autorités maliennes doivent mener une enquête rapide et rigoureuse sur ces assassinats afin que les responsables rendent des comptes. Tous les groupes armés présents à Kidal, en particulier le MNLA, doivent coopérer pleinement aux efforts qui seront déployés pour enquêter sur ces assassinats.

Dans le même temps, les forces de sécurité maliennes doivent tout faire pour protéger les civils dans tout le pays contre des actes de punition collective et de représailles, en particulier contre des membres des communautés arabes et touaregs.

Mali : Il faut permettre aux Maliens de se prononcer sur la commission vérité

Sans une large consultation, cette commission risque d'être inefficace

10 mars 2014 – Communiqué de presse

<http://www.hrw.org/fr/news/2014/03/10/mali-il-faut-permettre-aux-maliens-de-se-prononcer-sur-la-commission-verite>

(Nairobi) – Le gouvernement malien devrait engager une large consultation en vue de l'instauration d'une commission vérité crédible et indépendante pour étudier les exactions perpétrées depuis la proclamation de l'indépendance du pays en 1960, a déclaré Human Rights Watch. Deux décisions exécutives – à savoir un décret et une ordonnance – portant création de la Commission vérité, justice et réconciliation feront l'objet de discussions cette semaine devant l'Assemblée nationale du Mali.

En vertu de ce décret et de cette ordonnance, la commission qu'il est ainsi question d'instaurer relèverait du ministère de la Réconciliation nationale et du Développement des régions du Nord, lequel serait chargé de sélectionner les commissaires ; aucune consultation publique ne serait prévue pour déterminer la composition, le mandat et les compétences de la commission. Or, pour que la commission soit efficace et considérée légitime, une démarche structurée et consultative devrait être menée auprès de groupes largement représentatifs de la société malienne, a indiqué Human Rights Watch.

« Le peuple malien bénéficiera grandement d'un processus d'établissement de la vérité permettant de mieux lutter contre la violence, la pauvreté et le conflit qui perdurent depuis des décennies avec un effet dévastateur sur la vie et les espoirs des Maliens », a commenté Corinne Dufka, chercheuse senior sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « Cependant, pour que ce processus soit crédible et efficace, il devra bénéficier de la participation et de l'adhésion d'un groupe largement représentatif de la société. »

La mise en œuvre d'un mécanisme efficace dédié à la vérité, à la justice et à la réconciliation au Mali pourrait avoir d'importantes répercussions sur l'avenir du pays, a souligné Human Rights Watch. Premièrement, il permettrait de faire la lumière sur des atrocités commises lors des conflits armés passés, notamment celles subies par les populations du Nord, mais qui ont fait l'objet d'enquêtes insuffisantes. Deuxièmement, ce mécanisme permettrait d'étudier les facteurs qui ont engendré et prolongé les crises maliennes et leurs multiples facettes, tels que la négligence de l'État, un État de droit faible, la mauvaise gouvernance et la corruption

endémique. Troisièmement, il permettrait d'analyser les dynamiques à l'origine des tensions communautaires et ethniques qui se sont aggravées ces dernières années et sont susceptibles d'éclater de nouveau. Enfin, il pourrait servir à émettre des recommandations pour empêcher que ne se reproduisent les exactions passées, et pour améliorer le respect des droits humains.

Une commission réconciliation a été créée en mars 2013 par le gouvernement provisoire de l'époque. Mais elle a été largement rejetée par différents groupes maliens au motif que le choix de ses membres et son mandat n'avaient pas fait l'objet d'une consultation plus large. En effet, de nombreux Maliens souhaitent que le rôle de cette commission soit également d'aborder la question de l'impunité relative aux exactions, notamment en étant autorisée à recommander la traduction en justice des individus concernés.

Suite à son entrée en fonction en septembre 2013, le Président Ibrahim Boubacar Keita s'est engagé à créer une commission qui, en plus de s'intéresser au conflit récent, se pencherait également sur la justice et la vérité. La commission qu'il est ainsi proposé d'instaurer disposera d'un mandat de trois ans ; elle couvrira la période allant de 1960 à 2013 et se composera de 15 membres et de sept groupes de travail.

Pour instaurer une commission crédible, indépendante et efficace, l'Assemblée nationale devrait proposer des mesures pour veiller à ce que :

- La commission soit indépendante des autres branches du gouvernement. Le fait de placer la commission sous la responsabilité du ministère de la Réconciliation nationale et du Développement des régions du Nord la rendrait susceptible à l'ingérence politique, et affecterait la manière dont sa neutralité serait perçue ;
- Un large processus de consultation sur son mandat et sa composition soit lancé en impliquant, entre autres, des groupes d'activistes et de défense des droits humains, des groupes de femmes, des groupes de jeunes, des partis politiques, des syndicats, des groupes de victimes, la diaspora, et des représentants de confessions religieuses, des forces de sécurité et des factions belligérantes ;
- Des critères clairs et objectifs soient établis pour nommer les commissaires, y compris concernant leurs antécédents moraux et professionnels, leur impartialité et leur engagement envers les normes internationales relatives aux droits humains ;
- Tous les commissaires dont la nomination est proposée fassent l'objet d'audiences de confirmation publiques ;

- Des réglementations soient mises en œuvre pour clarifier le mandat de la commission au sein d'un cadre dédié aux droits humains ;
- Des réglementations prévoient des pouvoirs d'investigation destinés, notamment, aux témoins à comparaître ; des audiences publiques ; et la rédaction d'un rapport public final émettant des recommandations dans le domaine de la responsabilité, y compris en matière de réparations et d'affaires devant faire l'objet d'une enquête pénale, ainsi qu'à l'attention d'autres réformes institutionnelles ; et que
- La commission s'inscrive dans le cadre de mesures plus générales destinées à l'établissement de la vérité et à la responsabilité et qui incluent la traduction en justice en cas de crime graves. S'il est vrai que les commissions vérité sont en mesure de satisfaire les besoins des victimes et des communautés, des mécanismes de justice sont nécessaires pour répondre aux atteintes graves aux droits humains.

« L'Assemblée nationale devrait veiller à ce que la future commission vérité reflète l'ensemble de la société malienne, et ne soit pas perçue comme représentant uniquement certains intérêts particuliers », a ajouté Corinne Dufka. « Compte tenu de l'importance de l'enjeu, il n'y a pas de droit à l'erreur. »

Rapport Mondial 2014 : Mali – Événements de 2013

Janvier 2014 – Chapitre de pays

<https://www.hrw.org/fr/world-report/2014/country-chapters/260148>

En janvier 2013, une avancée inattendue de groupes armés islamistes en direction du sud du pays a déclenché une offensive militaire par la France, qui a rapidement permis de chasser ces groupes et a en grande partie mis un terme à leur occupation abusive du Nord-Mali. Pendant et après cette offensive, des soldats maliens ont commis plusieurs abus, en particulier contre des civils et des suspects rebelles dont ils avaient la garde.

Des craintes concernant la menace posée par des groupes armés islamistes proches d'Al-Qaïda ont mené à d'importantes initiatives diplomatiques visant à résoudre la crise et à stabiliser le Mali. La France s'est chargée des questions militaires, l'Union européenne de la formation et de la réforme du secteur de la sécurité, et les Nations Unies, au moyen d'une force de maintien de la paix, du respect de l'état de droit et de la stabilité politique. Si la plupart de ces acteurs ont critiqué les abus perpétrés par les groupes islamistes, ils se sont montrés peu disposés à critiquer publiquement ceux qu'avait commis l'armée malienne.

Les élections présidentielles qui ont eu lieu en août et ont été largement libres, équitables et transparentes ont contribué à stabiliser la situation politique. Cependant, la sécurité a été mise à mal par des tensions communautaires incessantes et des incertitudes quant au statut des rebelles touaregs ; par les attaques continues lancées par des groupes islamistes, notamment des attentats-suicides ; par des divisions au sein de l'armée ; et par la hausse de la criminalité.

Les autorités maliennes n'ont guère agi pour enquêter sur les membres des forces de sécurité impliqués dans des abus et exiger qu'ils rendent compte de leurs actes. Cependant, en janvier, la procureure de la Cour pénale internationale (CPI) a ouvert une enquête sur les crimes qui auraient été commis dans les trois régions du Nord-Mali. L'accord de Ouagadougou, signé en juin par le gouvernement malien et deux groupes touaregs, est resté ambigu sur la question de savoir si les auteurs de crimes graves seraient traduits en justice.

L'état de droit au Nord-Mali a été affecté par la lenteur avec laquelle les membres de l'appareil judiciaire et la police ont regagné cette région. D'une manière générale, l'inadéquation du budget affecté au système de justice pénale a limité l'application de la loi selon les procédures prévues dans tout le pays. L'escroquerie et la corruption, phénomènes endémiques à tous les

niveaux du gouvernement, ont par ailleurs entravé l'accès des Maliens aux soins de santé élémentaires et à l'éducation fondamentale.

Exactions commises par les forces de sécurité de l'État

Dans le cadre de leur campagne visant à reprendre le contrôle du Nord, des soldats maliens ont perpétré de nombreuses exactions, notamment des exécutions sommaires, des disparitions forcées et des actes de torture. Parmi ces abus, qui ciblaient des rebelles islamistes suspectés et des collaborateurs présumés, citons au moins 26 exécutions extrajudiciaires, 11 disparitions forcées et plus de 50 cas de torture ou de mauvais traitements.

Des détenus ont été brutalement battus, ont reçu des coups de pied et ont été étranglés ; brûlés avec des cigarettes et des briquets ; forcés à avaler ou à se faire injecter une substance caustique non identifiée ; exposés à des simulacres de noyade proches de la méthode du « waterboarding » ; et assujettis à des menaces de mort et à des simulacres d'exécution.

Ces sévices ont cessé une fois que les détenus ont été remis aux gendarmes, qu'ils ont parfois soudoyés afin d'assurer leur libération. La présence de gendarmes, de soldats français et de troupes d'Afrique de l'Ouest ont eu un effet dissuasif sur les responsables des abus les plus graves.

En août, l'auteur du coup d'État de 2012, le capitaine Amadou Sanogo, a été promu lieutenant-général, et ce, malgré son implication directe dans des actes de torture et des disparitions forcées en 2012 et en octobre 2013, épisodes lors desquels des forces fidèles à Sanogo auraient tué quatre de ses loyalistes et en auraient fait disparaître au moins sept qui s'étaient mutinés. Cependant, en août, le Président par intérim a abrogé un décret datant de 2012 qui nommait Sanogo responsable du comité chargé de la mise en œuvre de réformes dans l'armée.

Abus perpétrés par des groupes islamistes armés et des rebelles touaregs

Avant d'être chassés du Nord-Mali, des combattants de groupes islamistes—Ansar Dine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI)—ont commis de graves abus contre des prisonniers et des résidents locaux. Cherchant à imposer leur propre interprétation de la sharia, ces groupes ont battu, fouetté et arrêté de manière arbitraire les consommateurs de cigarettes ou de boissons alcoolisées ou bien des personnes qui ne respectaient pas leur code vestimentaire. En janvier, des groupes armés islamistes ont exécuté au moins sept soldats maliens à Konna.

AQMI détient toujours en otages au moins huit personnes, dont deux Français, un Néerlandais, un Suédois, un Sud-Africain et au moins trois Algériens. AQMI a affirmé avoir exécuté un

Français, Philippe Verdon, le 10 mars, en représailles contre l'intervention militaire de la France au Nord-Mali.

Les 1^{er} et 2 juin, des forces du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), groupe touareg qui contrôle encore certaines zones de la région de Kidal, ont détenu arbitrairement une centaine de personnes, pour la plupart des hommes à la peau plus sombre issus de groupes ethniques autres que touaregs. Le MNLA a volé, menacé et, à plusieurs reprises, brutalement battu ces hommes. Le 2 novembre, deux journalistes français ont été enlevés à Kidal, le fief du MNLA, puis exécutés par des hommes armés qui seraient proches d'AQIM. En septembre, le MNLA a libéré une trentaine de prisonniers détenus par des groupes islamistes à Kidal.

Obligation de rendre des comptes

Des crimes de guerre et d'autres abus graves ont été commis par toutes les parties durant le récent conflit armé au Mali. Parmi ces abus figurent l'exécution sommaire de jusqu'à 153 soldats maliens à Aguelhok ; des saccages et des actes de pillage généralisés et des violences sexuelles commises par le MNLA ; le recrutement et l'utilisation d'enfants combattants, des exécutions, des flagellations, des amputations et la destruction de sites religieux et culturels par des groupes islamistes armés ; et des exécutions sommaires, des actes de torture et des disparitions forcées perpétrés par des soldats de l'armée malienne. De nombreux établissements de santé du Nord-Mali ont été spécifiquement ciblés et pillés.

En juillet 2012, le gouvernement du Mali, État partie à la CPI, a déféré « *la situation au Mali depuis janvier 2012* » à la procureure de la CPI en vue de l'ouverture d'une enquête. Le 16 janvier 2013, celle-ci a formellement ouvert une enquête sur les crimes graves qui auraient été commis dans les trois régions du Nord-Mali. Au moment de la rédaction de ce chapitre, aucun mandat d'arrêt n'avait été émis.

Le gouvernement et le haut commandement militaire maliens ont transmis des messages contradictoires concernant les abus commis par les soldats maliens ; ainsi, à certains moments, ils ont catégoriquement nié les atteintes et, à d'autres, ils ont promis d'exiger des responsables présumés qu'ils rendent compte de leurs actes. Si les autorités maliennes ont enquêté sur quelques incidents, notamment sur la disparition forcée de cinq hommes à Tombouctou en février et sur le massacre de 16 prédicateurs musulmans par des soldats à Diabalyen septembre 2012, de nombreux autres ne font l'objet d'aucune enquête, et aucun des soldats impliqués dans les abus récents n'a été traduit en justice. La justice a quelque peu progressé dans le traitement de l'affaire de la disparition forcée, en mai 2012, d'au moins 21 soldats par des forces fidèles à Sanogo. Ainsi, en octobre, le juge chargé d'enquêter sur

cette affaire a inculpé et détenu trois membres des forces de sécurité et en a convoqué 17 autres, dont Sanogo, pour les interroger sur leur rôle présumé dans ces crimes.

Mécanisme de recherche de la vérité et de réconciliation

En mars, le gouvernement par intérim a instauré la Commission pour le dialogue et la réconciliation, mais son efficacité a été diminuée par le manque de clarté de son mandat et par la nomination hâtive de commissaires par le gouvernement par intérim, qui s'est abstenu de consulter de manière satisfaisante un large éventail de parties prenantes. Étant donné que son mandat et ses pouvoirs semblent se limiter à la promotion de la réconciliation, certains Maliens ont réclamé la mise en place d'une commission capable de s'attaquer au problème de l'impunité concernant les abus commis et de recommander la traduction des individus concernés devant les tribunaux.

Système judiciaire

La négligence et la mégestion au sein du système judiciaire malien ont entraîné des déficiences saisissantes et gêné les efforts de lutte contre l'impunité des auteurs de délits, toutes catégories confondues. Conjuguées à une conduite non professionnelle et à des pratiques corrompues, les lacunes logistiques et en matière de personnel au sein du secteur de la justice ont contribué à des violations du droit à l'équité procédurale.

Du fait de l'incapacité des tribunaux à traiter les dossiers de manière adéquate, des centaines de prisonniers se trouvent en détention préventive prolongée dans des prisons et des centres de détention surpeuplés. Très peu des quelque 250 hommes (d'après les estimations) qui étaient détenus suite à l'offensive visant à reprendre le Nord-Mali étaient représentés par un avocat, et plusieurs sont morts en détention à cause de l'inadéquation des soins médicaux et de conditions de détention déplorables. À noter toutefois que le ministre de la Justice par intérim a remplacé plusieurs procureurs corrompus et quelque peu amélioré les conditions de détention.

Recrutement d'enfants et travail des enfants

Alors qu'ils occupaient le Nord-Mali d'avril 2012 à février 2013, des groupes armés islamistes ont recruté, formé et utilisé dans leurs rangs plusieurs centaines d'enfants. Des dizaines, dont certains avaient tout juste 12 ans, ont participé aux batailles, et nombre d'entre eux ont été tués lors des combats ou des bombardements aériens. Plusieurs écoles ont été détruites par des bombardements français car les groupes islamistes avaient fait de ces établissements leurs centres de commandement.

L'exploitation des enfants dans l'agriculture, les services domestiques, les mines et d'autres secteurs est restée fréquente et a souvent inclus des travaux dangereux pour lesquels la loi

maliennne interdit l'emploi d'enfants de moins de 18 ans. Les enfants qui travaillent dans les mines d'or artisanales étaient exposés à des risques de blessures et d'exposition au mercure. Plus de deux ans après son adoption, le plan d'action gouvernemental sur le travail des enfants est resté dans l'ensemble inappliqué.

Principaux acteurs internationaux

Les partenaires du Mali, notamment la France, l'Union européenne, les États-Unis et les Nations Unies, ont émis diverses déclarations dénonçant l'offensive et les abus perpétrés par les groupes islamistes, mais ils ont été peu disposés à condamner publiquement les abus commis par l'armée maliennne.

La création d'une Mission de soutien international au Mali (AFISMA) sous conduite africaine, forte de 6 200 agents, autorisée en vertu de la résolution 2085 du Conseil de sécurité de l'ONU en décembre 2012, devait permettre de restaurer le contrôle gouvernemental au Nord-Mali en 2013. Cette mission a toutefois été dépassée par les événements après l'attaque, par des rebelles islamistes, de Konna, ville contrôlée par le gouvernement, en janvier. Cette attaque a conduit au lancement d'une opération militaire de six mois impliquant quelque 4 500 soldats, avec l'aide de forces africaines pour rétablir le contrôle gouvernemental dans le Nord.

Reconnaissant la complexité des défis politiques et sécuritaires, le Conseil de sécurité a adopté en avril la résolution 2100, qui a établi la Mission intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), composée de 11 200 agents. En juillet, la plupart des troupes de l'AFISMA sont passées au statut de casques bleus de l'ONU.

Entre-temps, l'Union africaine et la CEDEAO ont pris l'initiative de soutenir les négociations entre les Touaregs armés et le gouvernement malien et, en janvier, le Conseil Paix et Sécurité (CPS) de l'UA a mandaté le déploiement au Mali de quelque 50 observateurs des droits humains. En février, le Conseil des affaires étrangères de l'UE a lancé la Mission de formation de l'UE au Mali (EUTM Mali), chargée de former quatre bataillons de soldats maliens et de soutenir la réforme de l'armée maliennne. En mai, une conférence des bailleurs de fonds organisée par l'UE et la France s'est soldée par des engagements envers des efforts de développement au Mali se chiffrant à 4,2 milliards de dollars US.

En février, le bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a envoyé au Mali et dans les pays voisins une seconde mission d'établissement des faits. En mars, le Conseil des droits de l'homme de l'ONU a adopté une résolution établissant un mandat d'expert indépendant pour ce pays.

Mali : Le nouveau gouvernement à la croisée des chemins

Il est urgent de s'attaquer aux abus et à la corruption marquant la récente crise

3 septembre 2013 – Communiqué de presse

<http://www.hrw.org/fr/news/2013/09/03/mali-le-nouveau-gouvernement-la-croisee-des-chemins>



Un jeune garçon de Tombouctou passe en courant devant une peinture murale en faveur de « la paix », quelques jours avant l'élection présidentielle du 28 juillet 2013. © Joe Penney/2013 Reuters

(Nairobi) – Le nouveau gouvernement du Mali devrait prendre des mesures concrètes pour renforcer la primauté du droit, poursuivre en justice les auteurs d'atteintes aux droits humains et pour lutter contre la corruption endémique, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui dans un courrier adressé au président élu Ibrahim Boubacar Keita.

Le nouveau président, qui prêtera serment le 4 septembre 2013, hérite de nombreux défis, notamment culture de l'impunité, pratique des pots-de-vin par les fonctionnaires, indiscipline au sein des forces de sécurité, tensions ethniques et pauvreté accablante, a indiqué Human Rights Watch.

« *Après une période profondément troublée, le Mali se trouve à la croisée des chemins* », a expliqué Corinne Dufka, chercheuse senior pour la division Afrique de l'Ouest à Human Rights

Watch. *« Les actions – ou les inactions – du président Keita pourraient conduire à un plus grand respect des droits humains ou à une résurgence des problèmes qui ont provoqué le quasi-effondrement du Mali l’an passé. »*

Ibrahim Boubacar Keita a remporté l’élection présidentielle du Mali le 11 août dernier avec 78 pour cent des voix. L’élection a eu lieu après une période tumultueuse qui a démarré avec la rébellion en janvier 2012 des séparatistes touaregs. La rébellion a vite été détournée par les groupes islamistes armés qui ont rapidement consolidé leur emprise sur le nord du Mali. La réponse du gouvernement a été paralysée par un coup d’État militaire en mars 2012 et par des mois d’agitation dans la capitale, Bamako. La France a mené une offensive en janvier 2013 qui a permis de reprendre le contrôle du nord pour le compte du gouvernement malien.

La récente crise malienne trouve ses racines dans des années de détérioration des principales institutions en charge de veiller au respect de la primauté du droit, notamment le système judiciaire manquant cruellement de ressources, et l’indifférence face aux scandales de corruption a favorisé le développement d’une dangereuse culture de l’impunité, a expliqué Human Rights Watch.

L’occupation islamiste dans le nord et le chaos dans le sud se sont accompagnés d’une dégradation sévère du respect des droits humains, et les Maliens ont souffert de graves abus de la part de tous les camps. Les groupes islamistes ont tenté de faire appliquer la Charia au moyen de passages à tabac, d’amputations, de meurtres et de la destruction de monuments religieux. Les rebelles séparatistes touaregs se sont livrés à des abus sexuels et des pillages avant de quitter la zone qu’ils contrôlaient auparavant. Des éléments de l’armée malienne ont torturé et exécuté sommairement des collaborateurs rebelles présumés et des membres d’unités militaires rivales.

Human Rights Watch a vivement encouragé M. Keita à inverser la tendance et à s’attaquer de front aux dynamiques qui ont conduit le Mali au bord de l’effondrement. Human Rights Watch l’a appelé à adopter une politique de tolérance zéro face aux abus commis par les forces de sécurité et à la corruption pratiquée par les fonctionnaires, à lutter contre la culture de l’impunité en renforçant le système judiciaire et en veillant à ce que les auteurs d’abus en temps de guerre soient poursuivis, à établir un mécanisme de recherche de la vérité représentatif et à prendre des mesures concrètes pour mettre un terme à la corruption.

« Les Maliens ont considérablement souffert de la négligence chronique de l’État et du récent conflit armé », a précisé Corinne Dufka. « Le président Keita devrait sans tarder mettre le Mali sur la voie d’une meilleure gouvernance, plus respectueuse des droits. Ainsi, cela entretiendrait de manière significative la dynamique créée par l’élection et mettrait à profit l’engagement considérable des partenaires internationaux du Mali. »

Lettre au Président Keita : Prise en compte des questions de droits humains

3 septembre 2013 – Lettre

<http://www.hrw.org/node/118425>

Son Excellence Ibrahim Boubacar Keita
Président élu
Bamako
République du Mali

Objet : Prise en compte des questions de droits humains pendant votre présidence

Votre Excellence,

Human Rights Watch est une organisation internationale indépendante qui surveille le respect des droits humains dans plus de 90 pays à travers le monde et en rend compte dans des rapports. Nous vous adressons le présent courrier pour vous présenter nos félicitations pour votre élection et votre investiture prochaine en tant que président du Mali, et pour vous encourager vivement à prendre des mesures rapides, concrètes et significatives pour faire face aux défis très préoccupants en matière de gouvernance et de droits humains dont vous avez hérité.

Comme vous le savez, les problèmes auxquels est confronté le Mali incluent une culture de l'impunité, une primauté du droit affaiblie, une corruption endémique, l'indiscipline dans les services de sécurité, des tensions ethniques et une pauvreté accablante. En effet, des années de dégradation des principales institutions chargées de veiller à la primauté du droit sont à l'origine de la crise récente du Mali.

Les dirigeants maliens et la communauté internationale ont largement fermé les yeux sur les signes de perturbation : scandales de corruption impliquant l'aide au développement, progrès insuffisants sur les principaux droits économiques comme l'éducation et la santé, criminalité latente dans les institutions étatiques et indicateurs de développement à la traîne. Le système judiciaire du Mali, qui aurait pu atténuer certains des abus, a été particulièrement privé de ressources et, dans certains cas, manipulé, ce qui a compromis l'indépendance et l'impartialité de la justice.

Nous vous demandons instamment d'inverser ces tendances en faisant preuve d'un leadership déterminé et en vous attaquant de front aux dynamiques qui ont conduit le Mali au bord de l'effondrement. Ceci devrait inclure :

- Une stratégie globale, annoncée publiquement, visant à stopper et sanctionner les abus commis par les membres des forces de sécurité ainsi que la corruption pratiquée par les fonctionnaires ;
- Le renforcement du système judiciaire et la garantie de poursuites judiciaires pour les abus graves commis pendant le récent conflit armé ;
- L'établissement d'un mécanisme de recherche de la vérité post-conflit représentatif et digne de foi, et
- L'adoption de mesures concrètes pour éradiquer la corruption endémique.

Les actions que vous prendrez – ou ne prendrez pas – en tant que futur président du Mali pourraient conduire à une période de plus grand respect des droits humains ou à une résurgence du *statu quo* à l'origine de la récente crise politico-militaire.

Nous accueillons positivement vos récentes déclarations promettant de faire face à bon nombre de ces problèmes et nous sommes conscients des nombreux défis qui vous attendent. Plus spécifiquement, nous demandons instamment à votre gouvernement d'agir pour apporter des améliorations dans les domaines suivants :

Détermination des responsabilités et renforcement du système judiciaire

Des crimes de guerre et d'autres abus graves ont été commis par toutes les parties pendant le récent conflit armé du Mali. Ces abus comprennent l'exécution sommaire de 153 soldats maliens à Aguelhok ; les vols et pillages généralisés et les violences sexuelles perpétrés par le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) ; le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, les exécutions, les flagellations, les amputations et la destruction de sanctuaires religieux et de sites culturels commis par les groupes islamistes armés ; et les exécutions sommaires, la torture et les disparitions forcées perpétrées par les soldats de l'armée malienne.

La feuille de route pour déterminer les responsabilités n'est pas claire. L'implication de la Cour pénale internationale et les multiples enquêtes ouvertes par les autorités maliennes nous semblent des points encourageants. Cependant, l'accord de Ouagadougou du 18 juin 2013

prévoyait la libération d'un prisonnier et d'autres dispositions faisant apparaître une ambiguïté quant à savoir si les auteurs de crimes graves seront traduits en justice de manière appropriée.

Entre-temps, des années de négligence et de mauvaise gestion au sein du système judiciaire malien ont conduit à des insuffisances frappantes et ont compromis les efforts pour s'attaquer à l'impunité des auteurs de toute catégorie de crimes. Des affectations budgétaires manifestement inadaptées pour le système de justice pénale ont entraîné de graves pénuries dans le personnel judiciaire, notamment dans le personnel en charge de représenter les indigents, et ont abouti à une infrastructure et des ressources insuffisantes.

Couplées à une conduite non professionnelle et des pratiques de corruption, les pénuries du système judiciaire ont contribué à la généralisation des abus en matière de droit à une procédure régulière. Il existe une insuffisance de personnel du système judiciaire, notamment de procureurs, d'avocats commis d'office et de greffiers, et de lourdes contraintes logistiques, comme le manque d'ordinateurs, de photocopieurs et de véhicules pour transporter les prisonniers et les témoins au tribunal. En raison de l'incapacité des tribunaux à juger les affaires de manière appropriée, des centaines de prisonniers sont maintenus en détention préventive prolongée, bien souvent dans des prisons et des centres de détention surpeuplés. L'aide au développement destinée au système judiciaire a été mal utilisée et mal gérée, entravant les efforts de réforme.

Pour lutter contre l'impunité et améliorer le système judiciaire, il conviendrait, entre autres, de :

- Ouvrir des enquêtes et traduire en justice rapidement les personnes responsables, dans tous les camps, des violations du droit international humanitaire et des droits humains qui ont eu lieu au cours des 18 derniers mois.
- S'assurer que le ministère de la Justice bénéficie d'un soutien suffisant pour faire face aux insuffisances du système de justice pénale, qui compromettent l'accès à la justice pour les victimes et privent les accusés de leur droit à un procès équitable.
- Garantir une sécurité adéquate pour les juges qui traitent des dossiers sensibles, notamment ceux impliquant des crimes présumés commis par des militaires ou des membres de groupes islamistes armés, ou concernant des affaires de corruption.
- Veiller à ce que la Commission nationale des droits de l'Homme du Mali, mandatée pour enquêter sur les atteintes aux droits humains, soit entièrement opérationnelle et financée, et soit autorisée à fonctionner de manière indépendante, conformément aux

Principes des Nations Unies relatifs au statut des institutions nationales (les Principes de Paris).

Abus commis par les forces de sécurité de l'État

Des membres des forces de sécurité maliennes ont été impliqués dans de nombreux abus graves pour lesquels ils ont bénéficié d'une impunité quasi-totale. Alors que le manque de responsabilisation est un problème de longue date au Mali, le coup d'État de 2012 a semblé apporter une nouvelle dégradation de la discipline dans les rangs des forces armées.

De nombreux abus ont été commis contre des personnes détenues par les militaires. Human Rights Watch s'est entretenu avec plus de 100 détenus accusés d'avoir soutenu les groupes armés dans le nord et de nombreux autres témoins d'abus graves commis par des militaires maliens depuis le début de l'offensive menée par les Français pour reprendre possession du nord du Mali en janvier 2013. Au cours de cette période, nous avons documenté 24 exécutions sommaires, 11 disparitions forcées et plus de 50 cas de tortures ou de mauvais traitements de rebelles islamistes suspectés et de collaborateurs présumés. Les détenus ont décrit les mauvais traitements suivants : passages à tabac, coups de pied et strangulation, brûlures avec des cigarettes, des briquets, des bougies ou du papier allumé, injection ou ingestion forcée d'une substance caustique, simulacres de noyade, chocs portés à la tête contre des murs et des voitures, et, dans quelques cas, probables chocs électriques. Les abus que nous avons documentés ne semblent pas avoir été systématiques, cependant certains ont été commis en présence d'officiers de l'armée qui n'ont rien fait pour y mettre fin.

D'autres personnes ont subi des abus, y compris des membres des forces de sécurité eux-mêmes, notamment en mai 2012 lorsque les forces fidèles au leader du coup d'État, le capitaine Sanogo, ont organisé la disparition forcée d'au moins 21 soldats prétendument liés à un contre-coup d'État mené le 30 avril et ont commis des actes de torture et d'autres abus contre des dizaines d'autres soldats. Des fidèles de Sanogo ont aussi été impliqués dans l'enlèvement, le passage à tabac et l'intimidation de plusieurs journalistes maliens.

Le gouvernement malien et le haut commandement militaire ont montré des signaux mitigés concernant les abus, tantôt en les niant catégoriquement, tantôt en promettant de poursuivre en justice les auteurs présumés. Cependant, quasiment aucun de ces abus n'a fait l'objet d'une enquête et de poursuites appropriées, malgré les nombreuses preuves. La récente promotion du capitaine Sanogo au rang de lieutenant général est un affront flagrant pour les victimes des abus et envoie le mauvais signal aux potentiels responsables d'abus.

Pour que le Mali soit reconnu comme une démocratie respectueuse des droits, il est crucial que le gouvernement impose une discipline à ses militaires, traduise en justice les

responsables des abus et fasse en sorte que les forces de sécurité remplissent leur mandat pour protéger tous les Maliens. Le nouveau gouvernement doit agir rapidement pour poursuivre les récents efforts de certains fonctionnaires du ministère de la Défense, de l'Union européenne, de la France et d'autres gouvernements pour professionnaliser et réformer le secteur de la sécurité. Le fait de ne pas mettre à profit cette opportunité pourrait non seulement encourager les militaires à commettre des abus incessants, mais pourrait aussi menacer la transition démocratique du Mali.

Nous vous demandons instamment de :

- Sanctionner ou poursuivre en justice, conformément aux normes internationales de procès équitable, les membres des forces de sécurité impliqués dans des abus graves, quel que soit leur rang ou leur position, y compris ceux assumant la responsabilité du commandement pour ne pas avoir empêché ou fait condamner ces crimes.
- Établir une plus grande transparence et une surveillance fiscale des dépenses militaires.
- Mettre en place une ligne téléphonique d'assistance 24 h/24, gérée par des civils et gendarmes, pour que les victimes et les témoins puissent signaler des actes criminels et d'autres abus commis par le personnel des services de sécurité.

Mécanisme de recherche de la vérité et de réconciliation

Human Rights Watch est depuis longtemps en faveur d'un mécanisme de recherche de la vérité au Mali pour plusieurs raisons. Tout d'abord, cela pourrait mettre en lumière des atrocités sous-exposées commises pendant les précédents conflits armés, notamment celles subies par les populations dans le nord. En second lieu, cela pourrait conduire à l'exploration des facteurs à l'origine de la crise malienne aux multiples facettes, y compris la négligence de l'État, la mauvaise gouvernance et la corruption endémique. En troisième lieu, cela pourrait permettre d'étudier les dynamiques aboutissant aux tensions communautaires et ethniques qui se sont aggravées au cours de l'année passée et qui menacent d'exploser à nouveau. Enfin, cela pourrait déboucher sur des recommandations en vue de prévenir une répétition des violations passées et d'améliorer la gouvernance.

Même si nous reconnaissons l'importance de l'établissement en mars 2013 de la Commission dialogue et réconciliation, nous pensons que son efficacité jusqu'à présent a été amoindrie par le mandat mal défini et les problèmes dans le processus de sélection des commissaires, qui a manqué de concertation suffisante avec un large éventail de parties prenantes. Alors que le mandat et les pouvoirs de la commission semblent limités pour promouvoir la réconciliation, certains Maliens ont fait campagne en faveur d'une commission qui pourrait s'attaquer à la

question de l'impunité pour les abus, notamment avec l'inclusion de dispositions pour recommander que des poursuites soient engagées contre des individus donnés. En effet, même si les commissions de recherche de la vérité peuvent répondre aux besoins des victimes et des communautés bien mieux que les mécanismes de la justice, elles constituent à elles seules une réponse insuffisante aux graves violations des droits humains.

Le processus hâtif de sélection « imposée d'en haut » des commissaires – désignés par le gouvernement par intérim – risque d'être perçu comme servant des intérêts particuliers. La sélection et la nomination au sein d'un tel organisme sont particulièrement sensibles et devraient être le résultat d'un processus consultatif global pour examiner le mandat, la composition et les pouvoirs de la commission. Pour soutenir l'impartialité réelle et perçue, certaines commissions ont inclus des membres internationaux.

Pour garantir une commission davantage caractérisée par l'ouverture, nous vous recommandons de :

- Revoir la composition de la Commission dialogue et réconciliation par le biais d'un processus de sélection largement consultatif impliquant les membres de la société civile, les associations de femmes, les partis politiques, les syndicats, les associations de victimes, la diaspora, les leaders religieux et les forces de sécurité, entre autres.
- Soumettre les commissaires proposés à des audiences de confirmation publiques, afin de garantir l'indépendance et l'impartialité de la commission.
- Vous engagez à intégrer la commission dans des efforts plus larges pour établir la vérité et déterminer des responsabilités, y compris la justice pour les crimes graves.

Corruption et respect des droits économiques et sociaux

Nous accueillons favorablement votre engagement d'adopter une approche de tolérance zéro vis-à-vis des pratiques de corruption mises en place par les fonctionnaires du gouvernement. Les pots-de-vin et la corruption restent endémiques à tous les niveaux du gouvernement. Beaucoup de Maliens avec qui nous nous sommes entretenus ont décrit l'impact de la corruption sur leur vie et la vie de leurs enfants, et ont désigné la détermination des responsabilités pour les crimes économiques comme le défi le plus important à venir. Les pratiques de corruption et la mauvaise gestion manifeste des recettes empêchent les Maliens d'accéder aux soins de santé de base, à l'éducation et à d'autres droits économiques.

Pour renverser cette situation, nous vous demandons instamment de :

- Développer une politique publique globale et un plan anti-corruption visant à sanctionner et poursuivre en justice les fonctionnaires, à tous les niveaux, responsables de corruption et de l'utilisation des fonds de l'État à des fins d'enrichissement personnel.
- Présenter des mesures spécifiques pour améliorer la transparence à tous les niveaux du gouvernement, notamment la supervision financière de l'utilisation des fonds publics.
- Encourager le parlement à renforcer la législation sur la déclaration de patrimoine afin que les hauts fonctionnaires du gouvernement, les membres du parlement et les dirigeants des entreprises publiques soient obligés de déclarer publiquement tout leur patrimoine personnel à leur prise de fonction et à leur départ.
- Mettre en place un organisme anti-corruption entièrement indépendant et bien financé, habilité à mener des enquêtes, convoquer et traduire en justice les fonctionnaires impliqués dans des pratiques de corruption.
- Garantir l'accès public aux rapports du vérificateur général.

Les dernières élections au Mali constituent pour les Maliens une véritable opportunité pour lutter contre certains des problèmes chroniques à l'origine de la récente crise en matière de politique, de sécurité et de droits humains dans le pays. Nous espérons que les actions que vous et votre gouvernement prendrez introduiront les mesures nécessaires pour faire face aux problèmes de droits humains chroniques qui ont mis à mal les droits civils, politiques, sociaux et économiques des Maliens pendant des années.

Human Rights Watch se tient prêt pour soutenir les efforts de votre gouvernement pour renforcer la primauté du droit et garantir la détermination des responsabilités en matière d'atteintes aux droits humains.

Veuillez agréer, Votre Excellence, l'expression de ma haute considération.

Ken Roth
Directeur exécutif
Human Rights Watch

Babatunde Olugboji
Directeur adjoint des Programmes
Human Rights Watch

Corinne Dufka
Chercheuse senior
Human Rights Watch

En copie :

M. Bert Koenders, Représentant spécial du Secrétaire général

S.E. M. Gilles Huberson, ambassadeur de France au Mali

S.E. Mme Mary Beth Leonard, ambassadrice des États-Unis au Mali

M. Richard Zink, Chef de la Délégation européenne au Mali

S.E.M. Louis de Lorimier, ambassadeur du Canada au Mali

S.E. Kadré Désiré Ouedraogo, Président de la Communauté économique des États d’Afrique de l’Ouest (CEDEAO)

S.E. M. Pierre Buyoya, Représentant spécial de la Présidente de la Commission de l’Union africaine

M. Said Djinnit, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour l’Afrique de l’Ouest

Déclaration de HRW sur les élections présidentielles

12 août 2013 – Déclaration

L'élection présidentielle a tenu ses promesses pour le peuple malien qui a tant souffert au cours des 18 derniers mois. Il reste malgré tout beaucoup à faire. Le nouveau président et son gouvernement doivent éviter un retour aux pratiques du passé en s'attaquant immédiatement aux problèmes politiques, économiques et sociaux qui ont conduit à l'effondrement spectaculaire du Mali. Ils devraient s'assurer que justice soit rendue pour les abus commis par toutes les parties au conflit, renforcer les institutions qui garantissent l'état de droit et prendre des mesures concrètes pour éradiquer la corruption endémique.

Mali : Les rebelles touaregs et les militaires ont commis de nouvelles exactions

L'offensive dans la région de Kidal accroît la nécessité pour tous les camps de faire preuve de discipline et de rendre des comptes

7 juin 2013 – Communiqué de presse

<http://www.hrw.org/fr/news/2013/06/07/mali-les-rebelles-touaregs-et-les-militaires-ont-commis-de-nouvelles-exactions>



Des militaires maliens patrouillent dans les rues de Tombouctou le jour de l'élection présidentielle au Mali, le 28 juillet 2013. © 2013 Joe Penney/Reuters

(Johannesburg) – De nouvelles exactions commises par les rebelles touaregs et les militaires de l'armée malienne constituent un revers pour la protection des droits humains dans le nord du Mali, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Le 5 juin 2013, l'armée nationale malienne a lancé une offensive militaire pour reprendre le contrôle de la région de Kidal.

Les 1^{er} et 2 juin, les forces du Mouvement national touareg pour la libération de l'Azawad (MNLA), qui contrôlent toujours certaines zones de la région de Kidal, ont arrêté arbitrairement une centaine de personnes, dont la plupart étaient des hommes à la peau plus sombre appartenant à des groupes ethniques non touaregs. Des témoins ont affirmé à Human Rights

Watch que les forces du MNLA avaient dévalisé, menacé et, dans de nombreux cas, violemment brutalisé ces hommes.

Depuis le début du mois de mai, les militaires maliens ont commis de graves exactions, notamment des tortures, contre au moins 24 hommes, rebelles présumés ou simples villageois, dans la région de Mopti, selon des récits de témoins et de victimes recueillis par Human Rights Watch. La majorité de ces personnes étaient des Touaregs ou des Bellahs, une caste touarègue.

« Les exactions commises récemment par les deux camps et la reprise des combats près de Kidal mettent en évidence la nécessité urgente que les militaires maliens et les combattants rebelles respectent les lois de la guerre, minimisent les dommages subis par les civils et s'assurent que les prisonniers soient traités humainement », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse senior sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « Les civils des deux côtés de la fracture ethnique ont déjà suffisamment souffert. »

Les autorités maliennes devraient accélérer le redéploiement de gendarmes, de policiers et de personnels du ministère de la Justice dans toute la région nord du pays afin de dissuader les militaires gouvernementaux de commettre des abus, a déclaré Human Rights Watch. Le MNLA devrait, quant à lui, mettre fin aux exactions contre les civils et faire rendre des comptes à ceux qui en ont commis.

Kidal est la seule région du Mali dont le gouvernement n'a pas totalement récupéré le contrôle à la suite de l'opération militaire menée par la France en janvier, qui a permis de chasser les rebelles armés et les groupes islamistes du nord du pays. Depuis mai, l'armée nationale malienne semblait s'appêter à reprendre la ville de Kidal, avant les élections prévues pour le mois de juillet. L'armée a effectué des patrouilles et d'autres opérations militaires dans toute la région du nord, où la situation en matière de sécurité demeure précaire en raison d'infiltrations régulières par des groupes islamistes armés, ainsi que du banditisme.

Les exactions commises récemment dans le nord du Mali et la reprise des combats pourraient exacerber encore les tensions ethniques qui sont déjà fortes, à l'approche des élections de juillet, a averti Human Rights Watch. Le gouvernement a déclaré que Kidal devait repasser sous son contrôle avant les élections, et le MNLA a affirmé qu'il reprendrait le combat si l'armée malienne tentait de reprendre Kidal. Des négociations pour trouver une solution politique et sortir de l'impasse à Kidal sont en cours. Human Rights Watch avait récemment appelé toutes les parties belligérantes à respecter les lois de la guerre au cas où l'armée nationale malienne lancerait une offensive contre les groupes armés d'opposition dans la région de Kidal.

Une meilleure protection des civils, ainsi que des mesures fermes de la part du gouvernement

malien pour enquêter sur les exactions commises par les deux camps et poursuivre leurs auteurs en justice, sont des conditions essentielles à une amélioration de la situation en matière de droits humains dans le nord du Mali, a affirmé Human Rights Watch.

« Le Mali est confronté à de réelles menaces sécuritaires, mais brutaliser des détenus et des civils n'est pas un bon moyen d'y faire face », a conclu Corinne Dufka. « Le commandement militaire devrait honorer ses engagements à amener les soldats ayant commis des actes illégaux à rendre des comptes et à contenir cette vague d'indiscipline dans la région de Mopti ».

Exactions commises par le MNLA

Le MNLA a informé les médias qu'il avait arrêté dans la région de Kidal, dans les premiers jours de juin, une centaine d'hommes qu'il soupçonnait d'être des espions à la solde du gouvernement mais qu'il les avait libérés depuis lors, à l'exception de dix d'entre eux. Le représentant du MNLA pour les questions de droits humains, Moussa Ag Acharatoumane, a déclaré à l'agence Reuters que les hommes encore détenus étaient *« considérés comme des prisonniers de guerre et soumis à des interrogatoires. Les civils qui ont été emmenés lors de l'opération ont été remis en liberté »*.

Sept hommes, parmi ceux qui ont été détenus par le MNLA pendant environ 24 heures, ont affirmé par téléphone à Human Rights Watch que les combattants du MNLA avaient interpellé des hommes non touaregs, puis leur avaient volé de l'argent, des téléphones portables et d'autres biens, et brutalisé. L'un d'eux a eu une côte fracturée ; une autre victime a indiqué qu'il a vu un homme *« frappé si violemment à coups de pied qu'ils ont cassé son bras, et un autre a été battu jusqu'à ce qu'il perde connaissance »*. Ibrahim Harouna Touré, chef d'une organisation de défense des droits humains basée à Gao, a déclaré à Human Rights Watch s'être entretenu avec 25 hommes non touaregs qui avaient été détenus par le MNLA à Kidal, et qu'ils avaient tous été forcés de monter dans un camion par les rebelles avec l'ordre de partir. Il a précisé que huit d'entre eux avaient eu besoin de soins médicaux pour traiter des blessures reçues pendant leur détention par le MNLA.

Un chauffeur de camion basé à Gao a dit à Human Rights Watch que des combattants du MNLA l'avaient appréhendé à Kidal et lui avaient volé environ 300.000 CFA (600 dollars US). Ils l'ont emmené dans un bâtiment utilisé comme centre de détention, où des membres du MNLA l'ont roué de coups, ainsi que d'autres prisonniers *« Ils m'ont frappé à coups de crosse de fusil jusqu'à ce que je ne puisse plus marcher. ... [Ils m'ont frappé] au ventre, à la tête, au cou.... J'ai une côte cassée du côté gauche »*. Pendant sa détention, les combattants du MNLA lui ont dit *« Vous, les noirs, Kidal c'est pas pour vous. C'est pour nous. ...Si vous n'êtes pas avec nous, on va vous faire quitter notre ville »*.

Un conducteur de camion membre de l'ethnie peuhle a décrit comment lui et une dizaine d'autres chauffeurs ont été sévèrement battus et détroussés lorsque des combattants du MNLA ont encerclé l'aire de repos où ils dormaient dans leurs véhicules. Il a dit à Human Rights Watch :

Quelques-uns d'entre eux ont attaqué tous les camions. L'un d'eux m'a frappé à deux reprises avec sa « *kalach* » [fusil d'assaut] et m'a dit : « *On n'a pas besoin des noirs en Azawad* ». L'un d'entre nous a été frappé violemment à la tête, un autre au cou, un autre crachait du sang.... Ils nous ont dévalisés – ils m'ont pris 40.000 CFA. Ils ont déchiré toutes nos cartes d'identité maliennes, déclarant que nous n'en avons pas besoin.

Un négociant d'ethnie bambara qui se rendait à Gao a déclaré que des combattants du MNLA l'avaient appréhendé avec trois autres hommes alors qu'ils venaient d'entrer au Mali en provenance d'Algérie. Avant d'être emmenés à Kidal, les quatre hommes ont été détroussés sous la menace de fusils par les combattants. Le commerçant a dit : « *Je lui ai donné tout ce que j'avais, mais il a pointé son arme sur moi et m'a dit qu'il voulait davantage. ... Quand je lui ai dit que je n'avais plus rien, il m'a frappé à la tête à plusieurs reprises avec son fusil* ». Le négociant a déclaré que le MNLA les avait détenus pendant la nuit avec 17 autres hommes, dont beaucoup lui ont dit avoir été passés à tabac et présentaient des marques de sévices physiques. Le lendemain matin, le MNLA a fait monter tous ces hommes dans un camion en direction de Gao.

Exactions commises par l'armée nationale malienne

Human Rights Watch s'est entretenu au téléphone avec 12 victimes et témoins de plusieurs incidents survenus en mai dans la région de Mopti et dans lesquels des militaires maliens se sont livrés à des exactions. La plupart des victimes étaient membres des ethnies touarègue ou bellah. Bien que les autorités maliennes ont agi avec promptitude pour enquêter et arrêter quatre membres d'une milice pro-gouvernementale impliqués dans le meurtre de deux bergers touaregs le 26 mai dans la ville de Gossi, elles n'ont toujours pas ouvert d'enquête sur les incidents décrits ci-dessous.

Des victimes ont indiqué à Human Rights Watch que du 6 au 8 mai, des militaires en patrouille ont détenu, battu violemment et torturé neuf hommes qui avaient été appréhendés en deux groupes séparés dans des villages et des camps de nomades entre les villes de Sourango, à 30 kilomètres au sud de Léré, et Tenenkou. Quatre de ces hommes étaient âgés de 58 à 70 ans.

Ces hommes ont affirmé que les militaires les avaient fréquemment menacés de mort, avaient proféré à leur encontre des insultes à caractère raciste et, à plusieurs reprises, les avaient exhibés, maltraités et humiliés sous les yeux de la population locale. L'un des hommes a dit

que le groupe qui le détenait « *s'était arrêté dans six villages, où les habitants avaient acclamé les militaires et leur avaient donné des cadeaux* ». Un autre homme a affirmé que les militaires avaient jeté les détenus à terre devant des groupes de villageois « *comme un ballon de football* ». Les militaires les ont accusés d'être des combattants rebelles ou islamistes et ont parfois tenté de les faire avouer. Plusieurs de ces hommes ont précisé qu'au moment où ils ont été appréhendés, les militaires avaient volé leur argent, leur bétail et d'autres biens.

Les militaires ont violemment battu les neuf hommes au cours de deux jours dans et aux alentours des villes de Toguere, Koumbe et Dioura.

Plusieurs détenus ont affirmé que les militaires les avaient roués de coups de poing et de crosse de fusil, de coups de pied au visage, au cou et au ventre ; les avaient étouffés avec des cordes et attachés à des arbres, et en ce qui concerne quatre d'entre eux pendant plus de 12 heures. L'un des hommes a déclaré que la chair de son dos était « *à vif* » après qu'il eut reçu des coups de pied au ventre alors qu'il était attaché à un arbre. Les hommes ont affirmé qu'ils avaient eu des côtes cassées, avaient vomi du sang et étaient couverts de profondes ecchymoses, notamment au visage et à la tête. Trois d'entre eux ont dit avoir perdu connaissance sous les coups. L'un d'eux a déclaré : « *Le plus âgé d'entre nous a failli mourir de strangulation. ...C'est seulement quand les militaires ont vu qu'il perdait connaissance qu'ils l'ont relâché* ». Deux des détenus ont déclaré avoir remarqué la présence d'un lieutenant de l'armée pendant qu'on leur faisait subir certains sévices et ils estiment que les soldats obéissaient aux ordres de leurs supérieurs.

Tous ces hommes ont indiqué que les sévices n'ont cessé que lorsqu'ils ont été remis aux mains des gendarmes à Niono et plus tard à Segou. L'un d'eux, arrêté le 8 mai avec quatre autres, a dit à Human Rights Watch :

Dès notre arrestation, ils nous ont brutalisés avec leurs fusils et à coups de botte. La première nuit, ils nous ont attachés à des arbres de 4hoo de l'après-midi à ghoo le lendemain matin. De temps à autre, des groupes de deux ou trois [soldats] venaient nous frapper et nous donner des coups de pied dans le ventre, ce qui nous occasionnait des coupures et de profondes éraflures dans le dos dues à l'écorce des arbres. L'officier qui commandait a ordonné à ses soldats de nous faire dire le nom du chef du MNLA ou d'al-Qaeda. Le lendemain à Dioura, ils nous ont donné des coups de poing et de pied et nous ont cogné la tête contre le fond de la camionnette pickup tout au long du chemin jusqu'à ce qu'ils nous remettent aux gendarmes. Ce n'est qu'à ce moment-là que les sévices ont cessé.

Plusieurs victimes et témoins vivant dans des camps de nomades touaregs et bellahs dans la même région ont déclaré qu'entre le 26 et le 28 mai, des militaires en patrouille avaient violemment brutalisé 14 bergers, dont trois enfants. Ils ont précisé que les soldats leur avaient volé plusieurs animaux et avaient observé sans rien faire lorsque des hommes de la région, employés comme guides par l'armée, avaient rassemblé et emmené de nombreuses vaches, chèvres et brebis appartenant aux villageois.

Un berger âgé de 28 ans fait partie d'un groupe de neuf personnes, comprenant trois enfants – âgés de 9, 12 et 17 ans – qui ont été durement brutalisés par des militaires qui fouillaient leur camp à la recherche d'armes. Il a dit à Human Rights Watch que les militaires étaient arrivés dans son campement à bord de quatre camions :

[Ils] nous ont hurlé l'ordre de nous allonger au sol, nous ont lié les mains et les pieds derrière le dos avec de la corde, puis nous ont tous frappés, y compris les enfants, à coups de crosse de fusil partout sur le corps et nous ont donné des coups de pied au visage. Certains d'entre nous saignaient du nez et de la bouche. Ils nous ont dit : « *Vous êtes des islamistes, des criminels, où sont vos armes? Maintenant, vous êtes morts* ». Puis, ils ont chargé dans les camions deux vaches et deux hommes du village et sont partis.

Un autre berger s'est caché quand il a vu un convoi de quatre véhicules remplis de soldats se diriger vers un campement de pasteurs, le 25 ou le 26 mai. Après le départ des véhicules, a-t-il affirmé, « *J'ai trouvé cinq hommes qui étaient vraiment en dans de grandes souffrances. Le plus âgé, qui avait environ 70 ans, avait été tellement brutalisé qu'il avait perdu connaissance. Les quatre autres crachaient du sang, leurs visages étaient tuméfiés et des hématomes commençaient à apparaître. Ils ont dit avoir été roués de coups de pied par les militaires qui portaient des rangers* ».

Deux témoins ont déclaré que vers le 25 mai, des militaires qui effectuaient une fouille dans un village au nord-est de Douentza ont tiré à deux reprises dans les pieds d'un homme âgé pour le forcer à avouer où se trouvaient des armes. Un témoin a ainsi rapporté la scène :

Ils sont arrivés dans un convoi de véhicules, à la recherche d'armes. ...Ils sont allés dans la maison [de l'homme] et ont exigé qu'il leur montre les armes. Il a refusé et un soldat lui a tiré un coup de revolver dans le pied. Il est tombé à terre. Ils lui ont à nouveau demandé et il a de nouveau affirmé qu'ils n'en avaient pas. Le soldat lui a tiré une balle dans le pied droit. Le vieil homme a alors désigné une maison aux soldats. Fouillant la maison, les militaires ont trouvé de nombreuses armes et munitions. Ils les ont toutes emportées. Le

vieil homme gisait à terre, ensanglanté. Les militaires l'ont mis dans une voiture et l'ont emmené.

Le sort de cet homme âgé reste inconnu, mais des amis de la famille ont indiqué à Human Rights Watch que des responsables du gouvernement à Douentza leur avaient dit qu'il était mort.

Mali : Des soldats ont torturé des détenus à Léré

Il faut accélérer le déploiement de gendarmes dans les zones de conflit

26 mars 2013 – Communiqué de presse

<http://www.hrw.org/fr/news/2013/03/26/mali-des-soldats-ont-torture-des-detenus-lere>

(Nairobi) – Le gouvernement du Mali devrait enquêter sur les affirmations selon lesquelles des soldats maliens ont torturé sept personnes soupçonnées d’être des partisans de groupes islamistes armés à Léré, près de Tombouctou, a déclaré Human Rights Watch aujourd’hui.

Les sept hommes, qui portaient tous sur le corps des traces visibles de torture, ont affirmé à Human Rights Watch avoir été battus à coup de poing et de pied, brûlés et soumis à des injections forcées d’une substance corrosive ainsi qu’à des menaces de mort, alors qu’ils étaient détenus par l’armée entre le 15 février et le 4 mars 2013. L’un d’eux a affirmé avoir subi une torture avec de l’eau comparable à la technique du « simulacre de noyade » (« *waterboarding* »).

« Le recours à la torture par des soldats qui ont précisément pour mandat de restaurer la sécurité dans le nord du Mali ne peut qu’aggraver une situation déjà difficile », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse senior sur l’Afrique de l’Ouest à Human Rights Watch. « Le gouvernement malien devrait enquêter rapidement et de manière impartiale sur ces accusations et sur d’autres allégations d’exactions, sous peine de se retrouver dans une situation où son armée échapperait à tout contrôle et où les tensions intercommunautaires s’aggravaient. »

Les sept détenus, appartenant tous à l’ethnie touarègue et âgés de 21 à 66 ans, ont affirmé que les soldats les avaient arrêtés à proximité du marché aux bestiaux de Léré, où ils s’étaient rendus, venant de leurs villages, pour vendre des vaches. Deux d’entre eux ont été arrêtés alors qu’ils se cachaient dans une maison proche du marché. Tous les sept ont été emmenés dans un bâtiment qui semblait servir de quartier général militaire temporaire. L’armée malienne avait repris Léré fin janvier, dans le cadre d’une offensive dirigée par la France pour reconquérir le nord du Mali, qui était tombé aux mains de groupes islamistes armés en 2012.

Les tortures et autres sévices infligés à ces hommes leur ont occasionné des blessures durables, a indiqué Human Rights Watch. L’un d’eux a perdu l’usage d’un œil après avoir reçu un coup de crosse de fusil au visage et un autre est devenu partiellement sourd du fait de nombreux coups de pied à la tête. Deux des hommes ont décrit comment ils avaient été brutalisés jusqu’à perdre connaissance, ce qui a entraîné chez l’un d’eux des vomissements sanglants et des saignements de nez. Un autre a affirmé avoir eu l’épaule brisée ou disloquée

après avoir été violemment projeté au sol alors qu'il était ligoté, tandis qu'un autre a eu au moins une côte cassée. La plupart ont été ligotés – poignets et chevilles attachés derrière le dos – pendant des heures, parfois pendant plus de douze heures d'affilée. Tous avaient des cicatrices aux poignets causées par ces liens serrés et deux d'entre eux avaient perdu motricité et sensations dans un bras ou dans les deux, ce qui fait craindre la possibilité que des nerfs soient endommagés.

Il semble que les soldats aient infligé des tortures à ces hommes pour les punir de leur soutien présumé aux groupes islamistes armés, a relevé Human Rights Watch. Bien qu'ils n'aient pas été soumis à des interrogatoires formels pendant leur détention par l'armée, les sept hommes ont indiqué avoir parfois été interrogés de manière informelle sur leurs prétendus rapports avec les groupes armés, y compris alors qu'ils étaient maltraités. Le 5 mars, les sept hommes ont été emmenés de Léré à Markala, à 265 kilomètres de distance, où ils ont été photographiés avec des fusils d'assaut Kalachnikov, des munitions, des motos et d'autres prétendues preuves de leur association avec les groupes armés. Les sept hommes ont nié une telle association et affirmé que les armes et les autres équipements ne leur appartenaient pas.

Tous ont affirmé avoir subi des menaces de mort de manière persistante. La seule langue parlée par ces sept hommes est le tamashek, la langue des Touaregs, que les soldats ne parlaient pas, et les menaces de mort leur étaient donc signifiées par gestes. Les soldats passaient fréquemment un doigt sur leur gorge devant eux et, parfois, aiguisaient leurs couteaux devant la pièce où ils étaient détenus.

Les détenus ont indiqué qu'après avoir été remis aux mains de la gendarmerie malienne le 5 mars, ils avaient été bien traités et avaient reçu régulièrement des soins médicaux. Cependant, ils ont été soumis à de nouveaux interrogatoires et n'ont pas pu contacter leurs familles ou recevoir une assistance judiciaire.

Human Rights Watch a déjà documenté de nombreux incidents lors desquels des soldats maliens avaient arrêté sans motif des membres des groupes ethniques touaregs, arabes et peuls en raison de leur prétendu soutien aux groupes armés islamistes ou touaregs. Deux des détenus de Léré ont affirmé à Human Rights Watch qu'ils étaient conscients de la possibilité que les soldats maliens s'en prennent à eux, mais qu'ils pensaient pouvoir se rendre au marché sans danger car ils avaient entendu dire que des soldats français étaient aussi présents dans la ville.

« Il est de l'intérêt de tous les gouvernements impliqués au Mali de faire en sorte que toutes les exactions cessent et que leurs auteurs soient punis de manière appropriée », a ajouté Corinne Dufka. « L'inaction face à des informations faisant état de cas de torture ne devrait même pas être une option. »

Un des détenus, âgé de 31 ans, a raconté à Human Rights Watch :

Nous avons entendu dire que les soldats maliens maltrahaient les Touaregs et nous savions qu'ils nous soupçonnaient, mais que pouvons-nous y faire? Nous vivons dans des campements à l'écart des villes et nous n'avons pas d'autre choix que de vendre nos animaux pour survivre. Ce jour-là, j'étais confiant, à la fois parce que j'ai des papiers d'identité en règle et parce que mon frère, qui vit à Tombouctou, m'avait dit que les Français étaient toujours avec les Maliens.... C'est pourquoi j'ai pris le risque d'aller à Léré ce jour-là.

Les exactions commises à Léré ont été documentées lors d'une visite effectuée au Mali par des chercheurs de Human Rights Watch du 11 au 23 mars. D'autres constats de violations des droits humains seront rendus publics au cours des prochaines semaines.

« La remise des sept hommes torturés à Léré entre les mains des gendarmes semble avoir atténué leur détresse, sans toutefois dissiper les préoccupations concernant la légalité de leur détention », a conclu Corinne Dufka. « S'il n'y a pas de fondement juridique à la poursuite de leur détention, ils devraient être libérés et indemnisés pour leurs blessures. »

Récits de tortures et d'autres mauvais traitements

L'un des détenus a indiqué à Human Rights Watch que lui et un co-détenu avaient été sortis de leur cellule en pleine nuit par des soldats, poignets et chevilles attachés dans le dos, et jetés au sol « comme des sacs de riz », ce qui lui a brisé ou disloqué une épaule. Après que cet homme eut été frappé et menacé de mort, un autre soldat a ordonné à ses camarades de remettre les deux détenus dans leur cellule.

Deux des détenus ont affirmé à Human Rights Watch que le 16 février, des soldats leur avaient injecté dans les poignets une substance corrosive non identifiée qui, au bout de quelques heures, leur a donné des cloques, puis leur a progressivement « rongé » les chairs. Le soldat qui leur a fait les piqûres a utilisé la même aiguille pour les deux hommes. L'un d'eux, âgé de 36 ans, a raconté à Human Rights Watch :

Après avoir vendu deux vaches pour 315 000 francs CFA (environ 620 dollars), je me suis dirigé vers le marché pour acheter des provisions avant de retourner au village. Sur le chemin, un ami m'a averti que les soldats arrêtaient les Touaregs et j'ai couru pour me cacher chez un ami jusqu'à ce qu'ils soient passés. Mais ils m'ont vu, m'ont traîné dehors et ont immédiatement commencé à me donner des coups de botte et de crosse de fusil. Alors que

j'étais à terre, l'un d'eux m'a violemment frappé à la tête avec son fusil, me touchant à l'œil droit. (...) La douleur était si forte que j'ai perdu connaissance.

Je suis revenu à moi alors qu'on me traînait sur le sol, mes mains ayant été attachées avec mon turban. Le lendemain soir, un soldat est venu, a pris mon bras et y a injecté une substance. J'ai cru que c'était peut-être pour la douleur. (...) Je ne parlais pas sa langue, donc je ne pouvais pas le lui demander. Puis il a fait une piqûre à mon ami qui partageait ma cellule. Cela a commencé à cloquer et le lendemain matin, cela avait rongé la chair. J'ai cru que j'allais mourir de douleur (...). Tout ce que je veux, c'est retourner dans mon village.

Un détenu dont les mains avaient été attachées derrière le dos a affirmé que des soldats avaient placé des torsades de papier enflammé sur son dos. Un soldat le maintenait au sol alors qu'il tentait de se débarrasser du papier qui brûlait. Il a dit à Human Rights Watch :

Mes mains étaient attachées et ils m'ont fait allonger sur le sol. Je les ai vus tordre des morceaux de papier qu'ils ont placés sur le haut de mon dos et enflammés. (...) Alors que cela me brûlait la peau, j'essayais de remuer dans tous les sens pour le faire tomber mais ils me plaquaient au sol.

Deux autres détenus ont affirmé avoir eu les oreilles brûlées avec un briquet.

Un homme, un chauffeur âgé de 30 ans, a affirmé avoir subi un simulacre d'exécution rappelant la technique du simulacre de noyade (« *waterboarding* »). Il a déclaré :

Ils m'ont dit de m'accroupir, ils m'ont projeté violemment la tête contre un mur, l'ont tirée en arrière, puis ils ont pris un seau d'eau et me l'ont déversé dans le nez et dans la bouche (...). Pendant ce temps, ils me demandaient : « Dis-nous quel travail tu faisais pour eux et pourquoi tu avais de l'argent sur toi. »

Quatre des hommes ont affirmé que l'argent de la vente de leurs vaches leur avait été volé. Un négociant de 66 ans a indiqué à Human Rights Watch qu'il avait vendu 32 vaches et que les soldats lui avaient dérobé 3 300 000 francs CFA (6 520 dollars) pendant qu'ils le gardaient à vue.

« *Ils m'ont frappé, m'ont donné des coups de pied au visage et dans le dos [et] l'un d'eux m'a frappé au cou* », a-t-il dit. « Alors que je perdais peu à peu connaissance sous les coups, je réalisais qu'ils fouillaient mes poches et m'ôtaient mes vêtements. (...) L'argent a complètement disparu. » Les soldats auraient également dérobé 1 440 000 francs CFA (2 845 dollars) aux autres hommes.

Human Rights Watch a exhorté le gouvernement malien à :

- **Mener des enquêtes et poursuivre en justice**, dans le respect des normes internationales en matière d'équité des procès, les membres des forces de sécurité impliqués dans les tortures et dans les autres exactions commises à Léré, quel que soit leur grade, y compris les responsables ayant fait preuve de leur incapacité à empêcher les exactions perpétrées ou à en punir les auteurs, en vertu du principe de la responsabilité du commandement.
- **Accélérer le redéploiement** de fonctionnaires de police, de gendarmerie et du ministère de la Justice dans les villes et villages du nord du Mali, en particulier là où des opérations militaires se poursuivent, notamment dans et autour des villes de Gossi, Gourma-Rharous et Bourem.
- **Garantir le traitement humain** de toute personne placée en détention dans le cadre d'opérations militaires, faire en sorte qu'elle soit rapidement traduite devant une instance judiciaire afin d'assurer la légalité de la détention et lui permettre contacter sa famille.
- **Mettre en place une permanence téléphonique** 24 heures sur 24 assurée par les autorités maliennes compétentes et du personnel de la Mission de soutien international au Mali (AFISMA) à destination des victimes et des témoins d'exactions, y compris celles commises par les membres des forces de sécurité.

Mali : Il faut poursuivre les soldats responsables d'exactions

Les partenaires internationaux devraient répondre aux besoins urgents en matière de protection dans le nord du pays

21 février 2013 – Communiqué de presse

<http://www.hrw.org/fr/news/2013/02/21/mali-il-faut-poursuivre-les-soldats-responsables-d-exactions>

(Nairobi) – Le gouvernement malien devrait mener des enquêtes et poursuivre, et ce, de manière urgente, les soldats qui se sont livrés à des actes de torture, des exécutions sommaires et des disparitions forcées de rebelles islamistes présumés ainsi que de prétendus collaborateurs depuis la reprise des combats dans le nord du Mali en janvier 2013, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Les partenaires internationaux du Mali devraient soutenir les efforts déployés en matière d'obligation de rendre compte et de protection civile dans le Nord afin de contribuer à empêcher la perpétration de nouvelles exactions.

Les enquêtes menées par Human Rights Watch depuis le début de l'offensive française en janvier qui a aidé le peuple malien à reprendre une grande partie du nord du pays ont établi que les soldats du gouvernement semblaient viser des membres appartenant aux groupes ethniques peuls, touaregs et arabes dans les régions de Tombouctou, Douentza, Gao, Sévaré, Boni et Konna. Les soldats ont accusé des membres de ces communautés de soutenir les groupes islamistes armés qui avaient précédemment occupé ces territoires.

« Le gouvernement malien doit agir maintenant afin de mettre un terme aux violations commises par ses soldats, et punir comme il se doit les personnes responsables de ces actes », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse senior sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. *« Rétablir la sécurité dans le Nord signifie assurer la protection de tout un chacun, indépendamment de son appartenance ethnique ».*

Des témoins de récentes exactions interrogés au Mali et par téléphone ont déclaré à Human Rights Watch que des soldats du gouvernement avaient torturé deux hommes, en avaient sommairement exécuté deux autres et avaient soumis à des disparitions forcées au moins six autres. Human Rights Watch a précédemment documenté l'exécution sommaire d'au moins treize hommes et la disparition forcée de cinq autres perpétrées par des soldats du gouvernement originaires de Sévaré à Konna en janvier 2013.

Exécutions extrajudiciaires, disparitions forcées et actes de torture perpétrés par des soldats maliens

Plusieurs témoins originaires d'un petit village situé au sud de Boni (à 93 kilomètres de Douentza) ont déclaré à Human Rights Watch qu'en date du 9 février, aux environs de 11 heures le matin, des soldats maliens qui patrouillaient dans la région ont arrêté deux jeunes hommes issus de l'ethnie peule accusés d'être des combattants du MUJAO, un groupe islamiste armé. Les témoins ont ajouté que les soldats avaient eu l'air de rechercher ces deux hommes, âgés d'une vingtaine d'années environ, en particulier.

Les soldats ont fait monter ces hommes de force dans un véhicule militaire et les ont emmenés à la sortie du village, à un endroit où ils demeureraient visibles pour les villageois. Quelques minutes plus tard, les villageois ont entendu plusieurs coups de feu. Deux témoins sont allés vers la tranchée creusée devant l'emplacement où le véhicule militaire était garé. Ils ont dit qu'il y régnait une odeur de corps en décomposition. On est sans nouvelles de ces deux hommes depuis lors.

Dans le quartier d'Abaradjou situé en périphérie de Tombouctou, des soldats maliens ont procédé à l'arrestation de quatre hommes arabes et d'un autre, Songhaï. Aucun d'eux n'est réapparu depuis, faisant craindre à leurs proches et voisins interrogés par Human Rights Watch qu'ils n'aient été victimes de disparitions forcées. Des responsables militaires et de la gendarmerie ont affirmé à Human Rights Watch le 18 février qu'ils n'avaient pas procédé à l'arrestation de ces cinq hommes. Le droit international définit une disparition forcée comme l'arrestation ou la détention d'un individu par des fonctionnaires du gouvernement ou leurs agents, suivie du déni de la reconnaissance de la privation de liberté ou de la dissimulation du sort réservé à la personne disparue.

L'un des membres des familles de disparus a déclaré à Human Rights Watch : *« Les soldats ont enfoncé la porte et tout cassé dans la maison à coups de pied, notamment. Ils ont provoqué beaucoup de dégâts. L'un d'entre eux a attrapé un membre de ma famille par le bras et l'a emmené avec lui... C'est un commerçant... Tout le monde sait qu'il n'a rien à voir avec les djihadistes. Si c'était le cas, vous ne croyez pas qu'il aurait fui il y a longtemps ? »*

Une femme qui habite à proximité a déclaré que l'homme songhaï, voisin lui aussi, avait essayé de prendre la défense de l'un des Arabes arrêtés, et qu'il avait également été jeté à l'arrière du pick-up des militaires : *« En voyant l'arrestation [de l'Arabe], il a dit : 'Non, laissez-le, il n'a rien à voir avec tout ça.' Mais au lieu de l'écouter, les soldats l'ont jeté à l'arrière du véhicule ».*

Un autre membre de la famille a déclaré : *« Ce que nous demandons, c'est juste un signe pour savoir qu'il est en vie... Un coup de téléphone, que je puisse entendre sa voix ».*

Les hommes présumés « disparus » sont Ali Ould Mohamed Kobad, 65 ans, Danna Ould Dahama, 38 ans, Mohamaed Ould Dahama, 40 ans, Maouloud Fassoukoye, 40 ans et Mohamed Oud Sidi Ali, 68 ans.

Des membres de la famille d'un Peul âgé de 50 ans arrêté le 22 janvier par des soldats à Douentza ont fait part de leurs fuites efforts pour tenter de le retrouver. *« À chaque fois que nous nous rendons chez les militaires à Douentza, ils nous disent qu'il n'est pas là, que nous devrions le chercher à Sévaré. Lorsque nous allons à Sévaré, ils disent qu'ils n'ont jamais entendu parler de lui. Nous ignorons s'il est mort ou vif, tout ce que nous savons, c'est qu'il a été emmené par les soldats ».*

Les habitants d'autres villes ont décrit deux cas de torture. Début février, peu de temps après que des rebelles islamistes ont attaqué un avant-poste militaire des environs, des soldats auraient arrêté un Touareg âgé de 43 ans à un poste de contrôle. Ils l'ont emmené dans un bâtiment à proximité du poste de contrôle où il a été passé à tabac, où il a été brûlé à la cigarette au ventre et sur les parties génitales et à moitié étranglé avant d'être forcé à inhaler une substance toxique qui lui a brûlé l'œsophage.

Un homme, d'appartenance peule, retenu par des militaires à Douentza pendant une semaine début février, aurait été brûlé à la bougie et à la cigarette et roué de coups. Voici ce que son épouse a déclaré à Human Rights Watch : *« Pendant une semaine, nous ignorions où il était. Quand il est revenu, il m'a dit qu'il avait été retenu par les soldats à Douentza... lorsqu'il a enlevé sa chemise, j'ai vu que son dos était couvert d'horribles brûlures et de blessures ».* L'un de ses amis a ajouté : *« Il a raconté qu'il était prisonnier dans une pièce avec de nombreux autres, et qu'on venait les chercher un par un, à tour de rôle, pour être interrogé jusqu'à ce que les soldats obtiennent les renseignements qu'ils voulaient. Il était vraiment mal en point ».* Depuis, la victime a fui au Burkina Faso.

Cinq autres hommes, dont la détention par des soldats à Sévaré, Konna et dans la région de Konna a précédemment été documentée par Human Rights Watch, demeurent introuvables.

« L'ensemble des responsables doit agir conformément aux législations relatives aux droits humains si l'on veut rétablir la sécurité, la loi et l'ordre dans les régions reprises récemment par le gouvernement », a déclaré Corinne Dufka. *« Cela signifie le droit à une procédure régulière pour quiconque est maintenu en détention, et l'assurance d'être traité avec humanité. Les commandants qui échouent dans l'arrêt des exactions commises par leurs troupes pourront eux-mêmes être poursuivis ».*

Exode des populations touarègues et arabes

La reprise des hostilités dans le Nord en janvier s'est accompagnée de l'exode d'environ 22 000 civils maliens, pour la grande majorité d'entre eux des ethnies touarègues et arabes, suspectés d'avoir fui la région par peur des représailles par l'armée, et, dans une moindre mesure, par les civils. Des civils habitant plusieurs localités ont déclaré que villes et villages étaient désormais « pratiquement vides » de Touaregs et d'Arabes.

Les civils touaregs et arabes qui sont restés au Mali ont affirmé à Human Rights Watch être terrifiés à l'idée d'être arrêtés et brutalisés au motif d'être soupçonnés d'avoir soutenu les groupes islamistes armés. Une femme touarègue de Tombouctou a dit à Human Rights Watch : « *Je vais au travail, je rentre chez moi, mais sinon, je ne vais nulle part. J'ai trop peur de sortir. J'ai l'impression d'être prisonnière dans mon propre pays* ». Une autre a déclaré : « *J'ai peur pour ma famille. Lorsque je suis dans la rue, j'entends certaines personnes dire qu'elles veulent débarrasser Tombouctou de notre présence... nous ne sommes plus qu'une poignée... mais pour combien de temps encore ? Nul ne peut le dire* ».

Plusieurs autres civils arabes ont fait part à Human Rights Watch de leur désir de partir, mais de leur crainte d'être arrêtés et détenus aux postes de contrôle en cours de route. Un homme arabe a affirmé avoir « *trop peur de rester, mais trop peur de partir* ». Un autre dont le père a visiblement été victime d'une disparition forcée par l'armée malienne a dit qu'il voulait procéder à l'évacuation de tous les membres restants de sa famille, mais « *je ne sais pas comment m'y prendre... j'ai peur de les déplacer* ».

Lacunes en matière de protection civile

L'offensive militaire pour reconquérir le Nord s'est déroulée sur fond de tensions ethniques exacerbées, a déclaré Human Rights Watch. Les institutions de l'État susceptibles d'atténuer, de répondre et, en dernier ressort, d'empêcher les violences – autrement dit la police, les gendarmes et le pouvoir judiciaire – se sont retirés début 2012 lorsque le Nord est tombé dans l'escarcelle des groupes islamistes armés. Ce n'est que récemment que les fonctionnaires maliens ont commencé à revenir. Des plans élaborés par les agences des Nations Unies, l'Union européenne et l'Union africaine afin de doter les militaires d'une formation en matière de droits humains et de déployer des observateurs et, éventuellement, des forces de maintien de la paix des droits humains pourraient – à terme – améliorer la protection civile. Ils ne répondent cependant pas aux besoins pressants laissés par le vide sécuritaire et les impératifs en matière de protection.

La campagne d'information du public lancée par le gouvernement, les chefs de file religieux et les groupes communautaires constitue une mesure d'importance pour répondre aux tensions

ethniques, a estimé Human Rights Watch. Le gouvernement devrait étendre la portée de ce programme fondamental, notamment le « Recotrad du Nord », le Réseau des Communicateurs Traditionnels du Nord. Afin de remédier aux exactions commises par les militaires et de combler les besoins urgents en matière de protection de la population civile sur fond de vide sécuritaire actuel, Human Rights Watch recommande l'adoption des mesures suivantes :

Recommandations

À l'attention du gouvernement malien :

- Garantir le traitement humain de quiconque est maintenu en détention dans le cadre d'opérations militaires, faire en sorte qu'il ou elle soit rapidement traduit devant une instance judiciaire afin d'assurer la légalité de la détention et lui permettre de contacter sa famille ;
- Mener des enquêtes et poursuivre, dans le cadre du respect des normes internationales d'équité des procès, les membres des forces de sécurité impliqués dans des affaires récentes de graves violations des droits humains, et ce, indépendamment de leur fonction ou de leur rang, y compris les responsables ayant fait preuve de leur incapacité à empêcher les exactions perpétrées ou à en punir leurs auteurs, en vertu du principe de la responsabilité du commandement ;
- Accélérer le redéploiement des fonctionnaires de police, de gendarmerie et du ministère de la Justice dans les villes et villages du nord du pays ;
- Mettre en place une permanence téléphonique 24 heures sur 24 assurée par les autorités maliennes compétentes et du personnel de la mission de soutien international au Mali (AFISMA) à destination des victimes et des témoins d'exactions, y compris celles commises par les membres des forces de sécurité ;
- Garantir la rapidité et la qualité des communications entre le personnel dédié à la permanence téléphonique, les autorités maliennes mandatées pour assurer la protection des civils et les collaborateurs de l'AFISMA ;
- Enjoindre la Commission nationale malienne des droits humains de surveiller et de signaler tout discours haineux qui exhorte les violences ethniques. Par exemple, un article publié le 4 février 2013 dans L'Express de Bamako (« La liste des membres du MNLA : Des traîtres à abattre pour la République ») incluait des propos que l'on pourrait qualifier d'incitation à la violence.

À l'attention des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) :

- Exhorter le gouvernement malien à mener rapidement des enquêtes efficaces et crédibles sur les allégations d'homicides, les disparitions forcées et autres violations des droits humains perpétrées par les forces armées maliennes ;
- Déployer de manière urgente et dans tout le pays des observateurs internationaux des droits humains issus des Nations Unies, de l'Union africaine et de la CEDEAO aux fins de documenter les exactions commises actuellement ou dans le passé et de visiter les lieux de détention.

À l'attention du gouvernement français, de la mission de soutien international au Mali (AFISMA) et de l'Union européenne :

- Renforcer la présence des troupes françaises et de l'AFISMA aux côtés des patrouilles menées par l'armée malienne afin de dissuader la perpétration d'exactions commises à l'encontre des civils ;
- Procéder au redéploiement des troupes françaises et de l'AFISMA de telles sortes que les civils ne soient pas exposés inutilement au risque d'exactions ;
- Intégrer à la mission de formation de l'UE au Mali (EUTM Mali), dont le mandat est de former et de conseiller les militaires maliens, une composante significative en termes de mentorat qui placerait les instructeurs sur le terrain aux côtés des forces maliennes.

Mali : L'armée malienne et des groupes islamistes ont exécuté des prisonniers

Le gouvernement et les forces internationales doivent empêcher de nouvelles atrocités

1 février 2013 – Communiqué de presse

<http://www.hrw.org/news/2013/02/01/mali-malian-army-islamist-groups-executed-prisoners>

(Bamako) – Les forces du gouvernement malien ont exécuté sommairement au moins 13 partisans présumés des islamistes et ont fait disparaître de force cinq autres hommes dans la ville-garnison de Sévaré et à Konna au mois de janvier 2013, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Des groupes armés islamistes à Konna ont exécuté au moins sept soldats maliens, dont cinq étaient blessés, et ont utilisé des enfants comme soldats dans les combats.

Bien que les forces maliennes aient arrêté et exécuté les hommes et aient jeté leurs corps dans des puits à la vue de tous en pleine journée, les responsables militaires et les gendarmes ont démenti avoir eu connaissance de ces meurtres. Les autorités maliennes doivent enquêter immédiatement sur les exécutions présumées et poursuivre les auteurs en justice, a poursuivi Human Rights Watch.

« *Les autorités maliennes ont fermé les yeux sur ces crimes très préoccupants* », a indiqué Corinne Dufka, chercheuse senior sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « *Le gouvernement malien doit prendre des mesures immédiates pour enquêter sur ces abus et traduire en justice les responsables, quel que soit leur rang.* »

Les abus perpétrés par l'armée malienne ont eu lieu pendant l'offensive des rebelles islamistes contre la ville de Konna, à 65 kilomètres au nord de Sévaré, qui a commencé le 9 janvier. Des témoins ont décrit à Human Rights Watch avoir vu des soldats à une station d'autobus de Sévaré interpellé et arrêter des passagers d'un autobus soupçonnés d'association avec les groupes rebelles islamistes. Parmi les hommes arrêtés, bon nombre n'avaient pas pu produire une pièce d'identité appropriée. Les soldats ont interprété cela comme une preuve que ces hommes n'étaient pas originaires du Mali ou de la région et étaient donc probablement des partisans des islamistes armés.



Un homme à bicyclette passe près d'un des puits dans lesquels ont été jetés les cadavres d'individus soupçonnés d'être des rebelles islamistes et qui auraient été exécutés par des militaires de l'armée malienne, en janvier 2013 (photo prise le 28 janvier 2013). © 2013 Eric Gaillard/Reuters

Les témoins ont raconté qu'avant que les soldats ne les embarquent, bon nombre des hommes arrêtés ont tenté de trouver quelqu'un dans la foule à la station d'autobus qui pourrait répondre d'eux et confirmer leur identité. Ils ont été conduits en voiture ou à pied dans un champ voisin, où ils ont été abattus et leurs corps ont été jetés dans quatre puits. Human Rights Watch a observé des traces nettes de sang dans et autour de chaque puits ; dans l'un des puits, au moins trois corps étaient visibles. Les hommes exécutés appartenaient pour la plupart au groupe ethnique peul, qui selon l'armée est lié aux groupes islamistes ayant attaqué Konna.

Des témoins ont raconté à Human Rights Watch que certains des soldats semblaient être sous l'emprise de l'alcool lorsqu'ils ont appréhendé et exécuté les hommes. Un témoin de plusieurs meurtres a expliqué :

Ils ont fait monter l'homme âgé et son fils dans une voiture et les ont conduits 100 mètres plus loin jusqu'au puits sur le terrain vide. Ils ont tiré une balle sur le fils... il s'est effondré. Puis ils ont pris son corps et l'ont jeté dans le puits. Puis ils ont tiré plusieurs balles sur le père, mais il n'est pas tombé. En voyant ça, ils lui ont enlevé quelques vêtements, lui ont tiré dessus à nouveau et l'ont aussi

jeté dans le puits. Ensuite ils ont à nouveau tiré dans le puits. Des gens ont dit que les militaires ont insisté sur le fait que c'était des islamistes. Mais le fils a essayé d'expliquer que son père, qui agissait de manière étrange, était fou.

Le même jour, ils ont amené deux autres hommes âgés de 30 à 35 ans. Ils avaient les yeux bandés et les mains liées dans le dos avec une corde... Même pendant la nuit, j'ai entendu beaucoup de coups de feu. Peut-être toutes les deux ou trois heures.

Un autre témoin a raconté que le 22 janvier, des soldats maliens ont emmené un responsable religieux bien connu du village de Gnimi-Gnama alors qu'il se préparait pour la prière. Cinq jours plus tard, son corps boursoufflé a été découvert à un kilomètre de là.

Les résidents locaux étaient tous terrifiés à l'idée de parler en public des meurtres et des autres abus par peur de représailles de la part des militaires. Les chercheurs de Human Rights Watch ont vu un membre des forces de sécurité maliennes ordonner à un résident local de ne pas parler des abus récents.

« Beaucoup de Maliens ont considérablement souffert aux mains des groupes armés islamistes » a expliqué Corinne Dufka. *« Ils ne doivent pas vivre désormais dans la crainte de leur propre armée. »*

Entre le 9 et le 18 janvier à Sévaré, Konna et dans les villages environnants, des soldats maliens auraient aussi fait disparaître de force cinq hommes, des Peuls pour l'essentiel, selon les témoignages de proches et de voisins recueillis par Human Rights Watch. Dans plusieurs cas, les membres des familles ont recherché sans succès leurs proches dans les casernes militaires et à la gendarmerie. Un membre de la famille d'un proche de 72 ans « disparu » a raconté à Human Rights Watch :

Chaque jour vers 8 h du matin, il venait prendre le thé à la même heure... mais ce jour-là il n'est pas venu. Vers 10 h du matin, un ami qui vit près de la base militaire nous a raconté qu'il l'avait vu se faire battre dans le camp. Nous nous sommes dépêchés mais le temps d'arriver, il était parti. Ils ont dit qu'ils ne savaient rien... Cela fait des semaines et il n'est toujours pas rentré à la maison.

Les rebelles islamistes qui ont attaqué et contrôlé quelque temps Konna ont été impliqués dans l'exécution sommaire d'au moins sept soldats maliens, dont cinq étaient blessés, a déclaré Human Rights Watch. Un fonctionnaire a dit que depuis sa cachette, il avait vu l'exécution de deux soldats maliens et qu'il s'était retrouvé plus tard dans un groupe de

villageois forcés par les rebelles d'enterrer les soldats maliens tués pendant la bataille pour la ville du 9 au 11 janvier. Il a expliqué à Human Rights Watch :

Depuis l'endroit où j'étais caché, j'ai vu deux soldats qui étaient séparés des autres. Ils devaient être à court de munitions et se cachaient quand un groupe de quatre combattants du MUJAO les a pris... L'un a demandé grâce en disant « S'il vous plaît, au nom de Dieu ». Mais ils l'ont maintenu à terre et lui ont tranché la gorge. Deux jours plus tard, alors que nous emportions les soldats morts pour les enterrer, les islamistes ont vu que cinq d'entre eux étaient encore en vie. Ils étaient gravement blessés mais ils respiraient encore et auraient dû avoir une chance de vivre. Au lieu de cela, les islamistes les ont tués, l'un après l'autre... Ils ont abattu certains d'un coup de feu dans la bouche... en disant « Allah akbar » [Dieu est le plus grand]. ... Je n'ai pas pu dormir pendant des jours.

D'autres résidents locaux ont indiqué que des enfants d'à peine 11 ans prenaient part au combat pour le compte des rebelles islamistes. Des témoins à Konna ont dit qu'au moins trois enfants ont été tués pendant les affrontements. Un professeur qui a vu les enfants morts a raconté à Human Rights Watch : « *Je ne peux pas oublier les corps de ces enfants, trois d'entre eux gisant çà et là. L'un d'eux avait seulement 11 ans... les autres pas plus de 14 ans.* » Le Mali est un État partie au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, qui interdit le déploiement d'enfants de moins de 18 ans par des forces armées et des groupes non étatiques armés. Le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats constituent des crimes de guerre.

Le droit international humanitaire, ou droit de la guerre, s'applique à tous les camps du conflit armé au Mali. Le droit applicable inclut l'article 3 commun aux Conventions de Genève de 1949, le protocole II des Conventions et le droit de la guerre coutumier. L'article 3 commun et le protocole II interdisent spécifiquement le meurtre de combattants capturés et de civils en détention. Les individus qui commettent délibérément de graves violations du droit de la guerre peuvent faire l'objet de poursuites pour crimes de guerre.

Les autorités maliennes doivent immédiatement enquêter sur les meurtres commis à Sévaré et Konna et faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes, a déclaré Human Rights Watch. L'enquête doit inclure des experts légistes pour préserver les preuves et identifier les victimes. Les autorités maliennes doivent mettre en œuvre des procédures, avec l'aide des forces internationales, pour veiller à ce que toute personne placée en détention pendant les opérations militaires soit traitée humainement, soit rapidement présentée devant une autorité judiciaire pour garantir la légalité de sa détention et ait la possibilité de contacter sa famille.

Human Rights Watch demande instamment aux partenaires internationaux du Mali, notamment la France, les États-Unis, l'Union européenne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, d'appeler le gouvernement malien à mener des enquêtes rapides et crédibles sur les allégations de meurtres, de disparitions forcées et d'autres abus commis par les forces armées maliennes. Des observateurs internationaux des droits humains des Nations Unies doivent être déployés au Mali dans les plus brefs délais.

Mali : Les islamistes doivent libérer les enfants soldats

« Ils envoient nos enfants innocents au massacre », déclare un témoin

15 janvier 2013 – Communiqué de presse

<https://www.hrw.org/fr/news/2013/01/15/mali-les-islamistes-doivent-liberer-les-enfants-soldats>

(Nairobi) – Les groupes armés islamistes qui occupent le nord du Mali doivent immédiatement libérer tous les enfants soldats présents dans leurs rangs et mettre un terme à la conscription et à l'utilisation de jeunes de moins de 18 ans, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Alors que la France mène des bombardements aériens depuis le 11 janvier 2013 pour bloquer la progression des islamistes vers le sud, Human Rights Watch a également exhorté les groupes rebelles à éloigner immédiatement les enfants des bases d'entraînement situées dans les installations militaires islamistes ou à proximité.

Des témoins interrogés par téléphone par Human Rights Watch depuis le 8 janvier, date à laquelle les hostilités entre les groupes islamistes et l'armée malienne se sont intensifiées, ont décrit avoir vu de nombreux enfants, certains à peine âgés de 12 ans, prendre part activement aux combats. Les témoins ont également indiqué que des enfants géraient des points de contrôle dans des zones affectées par les bombardements aériens menés par la France ou près des zones de combat actif. Les groupes islamiques – Ansar Dine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) – ont recruté, entraîné et utilisé plusieurs centaines d'enfants au sein de leurs forces depuis le début de l'occupation du nord du Mali en avril 2012.

« Ces groupes islamistes n'ont pas à recruter d'enfants dans leurs rangs, encore moins à les placer sur la ligne de front », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse senior sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « Ces groupes semblent exposer délibérément de nombreux enfants directement au danger. Avant que la campagne militaire n'aille plus loin, les islamistes doivent libérer ces enfants et les remettre à leurs familles. »

Trois témoins de Konna ont expliqué avoir vu de nombreux enfants dans les rangs des islamistes qui ont pris la ville et l'ont contrôlée peu de temps le 10 janvier. Des témoins à Gao ont dit qu'ils avaient vu des enfants parmi les renforts qui quittaient Gao pour Konna ; des mères à la recherche de leurs fils qui étaient partis pour aller combattre à Konna et des enfants qui revenaient à Gao après avoir été blessés lors des affrontements à Konna.

« Les islamistes sont arrivés à bord de 10 Land Cruiser environ », a raconté un témoin. « À la fin des combats, nous sommes allés à l'entrée de la ville pour les voir. J'ai été choqué de voir près

d'une douzaine d'enfants parmi eux, dont certains avaient seulement 12 ou 13 ans, tous armés de gros fusils et qui étaient à l'œuvre aux côtés des adultes. »

D'autres témoins ont observé des enfants dans des pickups alors qu'ils quittaient Gao pour apporter des renforts aux islamistes qui se battaient pour le contrôle de Konna. Un homme âgé a raconté à Human Rights Watch :

Vendredi (11 janvier) vers 16 h, j'ai vu six Toyota Land Cruiser pleins de combattants qui se rendaient sur le lieu de combat face au QG de la police islamique. Il y avait des enfants dans deux des véhicules, cinq dans l'un et deux dans l'autre. Ce sont nos enfants – que savent-ils de la guerre ? Ces soi-disant islamistes envoient nos enfants innocents au massacre au nom du jihad... Je vous le demande, de quelle sorte d'Islam s'agit-il ?

Des résidents qui voyageaient dans la région de Gao en janvier ont décrit avoir vu des enfants jouer un rôle important dans la gestion des points de contrôle. Une femme qui se rendait de Bamako jusqu'à un petit village près de Gao les 8 et 9 janvier a décrit avoir vu des enfants travaillant aux points de contrôle dans les villes de Boré, Douentza et Gao.

« Il y avait tellement d'enfants au sein du MUJAO », a-t-elle raconté. « À Boré, ce sont les enfants qui sont entrés dans notre autobus pour nous demander nos papiers et contrôler nos bagages. Il n'y avait qu'un jeune homme de plus de 18 ans à ce point de contrôle. Et à Douentza, il devait y avoir 10 garçons de moins de 18 ans, le plus jeune devait avoir seulement 11 ans. »

Un commerçant a raconté qu'il avait vu environ 20 enfants soldats armés âgés de moins de 16 ans gérer les points de contrôle situés à l'entrée et la sortie des villes de Bourem et Ansongo, également dans la région de Gao, le 11 janvier.

L'utilisation d'enfants par les islamistes a vraisemblablement commencé peu de temps après qu'ils ont pris le contrôle du Nord en avril et a continué à un rythme régulier depuis. Des témoins ont observé des enfants en train de garder des points de contrôle, d'effectuer des patrouilles à pied, de circuler à bord de véhicules de patrouille, de surveiller des prisonniers et de cuisiner à de nombreux endroits contrôlés par les groupes. Les enfants recrutés sont originaires du Mali et du Niger. Les témoins ont expliqué comment au Mali, les islamistes ont recruté un nombre considérable de garçons dans les petits villages et les hameaux, en particulier ceux dont les habitants pratiquent depuis longtemps le wahhabisme, une forme très conservatrice de l'Islam.

En décembre, un témoin a décrit la visite de six petits camps d'entraînement dans la région de Gao, dans lesquels plusieurs dizaines d'enfants au total ont été formés au maniement des armes à feu et ont suivi un entraînement physique. Dans plusieurs de ces sites, des enfants ont aussi été observés en train d'étudier le Coran. Certains de ces centres d'entraînement se trouvaient dans des bases militaires islamiques ou à proximité.

Trois sites dans la ville de Gao où des témoins ont vu des enfants en train de s'entraîner au cours des derniers mois – dans et autour du Camp Firhoun, au jardin de Njawa et dans le bâtiment de la Direction nationale des douanes – auraient été pris pour cible par les bombardements aériens des forces armées françaises le 12 janvier. Nous ne savons pas de manière certaine s'il y avait des enfants ou non sur le site pendant le bombardement.

Les groupes armés islamistes, les forces armées françaises et maliennes et les troupes des pays de la CEDEAO doivent prendre toutes les précautions nécessaires pour protéger les vies des enfants, a déclaré Human Rights Watch.

Le Mali est un État partie au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, qui interdit le recrutement et l'utilisation dans les hostilités de jeunes de moins de 18 ans par des groupes non étatiques armés. Le recrutement d'enfants de moins de 15 ans au sein des forces armées pour leur utilisation active dans un conflit armé constitue un crime de guerre en vertu du Statut de Rome, qui a établi la Cour pénale internationale. La procureure de la Cour, Fatou Bensouda, étudie actuellement la possibilité d'ouvrir une enquête sur les crimes perpétrés au Mali après que le gouvernement malien a déféré la situation du pays depuis janvier 2012 à la Cour en juillet.

« Tous les groupes armés doivent immédiatement relâcher les enfants soldats qu'ils ont recrutés et les aider à rejoindre leurs familles », a poursuivi Corinne Dufka. « Les dirigeants des groupes islamistes doivent savoir que le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats constituent un crime de guerre. »

Rapport Mondial 2013 : Mali – Événements de 2012

Janvier 2013 – Chapitre de pays

<https://www.hrw.org/fr/world-report/2012/country-chapters/259959>

La rébellion touareg, l'occupation islamiste dans le nord et les bouleversements politiques engendrés par le coup d'État militaire organisé en mars dernier ont conduit à une détérioration dramatique en matière de droits humains au Mali. L'insécurité a entraîné le déplacement de quelque 400 000 résidents du nord. La dégradation des conditions de sécurité, de la situation humanitaire et des droits humains dans tout le pays a suscité une attention considérable de la part de la communauté internationale.

Plusieurs groupes armés, qui ont commencé leurs opérations en janvier 2012 et ont renforcé en avril leur emprise sur les régions du nord de Kidal, Gao et Tombouctou, ont commis des abus souvent généralisés contre des civils. Ces exactions incluaient des abus sexuels, des pillages et des saccages, des exécutions sommaires, le recrutement d'enfants soldats ainsi que des amputations et d'autres traitements inhumains associés à l'application de la loi islamique. Les groupes islamistes ont détruit de nombreux sanctuaires musulmans et au moins un site culturel dogon. En janvier, les groupes rebelles auraient exécuté sommairement au moins 70 soldats maliens dans la ville d'Aguelhoc.

Des soldats maliens ont arbitrairement arrêté et, dans de nombreux cas, torturé et exécuté sommairement des collaborateurs rebelles présumés et des membres d'unités militaires rivales. Aucun effort significatif n'a été réalisé pour enquêter sur les membres des forces de sécurité impliqués dans ces incidents et encore moins pour les poursuivre en justice.

Les craintes de voir l'occupation du Nord par les groupes islamistes liés à Al-Qaïda déstabiliser l'Afrique de l'Ouest et menacer la sécurité internationale ont conduit à de considérables efforts diplomatiques pour résoudre la crise ainsi qu'à un plan soutenu par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine, les Nations Unies, l'Union européenne, la France et les États-Unis afin de chasser les groupes islamistes du Nord. Alors que la plupart de ces acteurs ont largement critiqué les abus perpétrés par les groupes dans le Nord, la possibilité d'abus commis par les forces de sécurité maliennes et les milices pro-gouvernementales ou les problèmes à l'origine de la crise, comme la corruption endémique et les tensions ethniques, n'ont pas été pris en compte de manière adéquate.

Instabilité politique et militaire

Le 22 mars 2012, des officiers militaires de grade inférieur conduits par le capitaine Amadou Sanogo ont lancé un coup d'État contre le président d'alors Amadou Toumani Touré en protestation contre ce qu'ils considéraient comme une réponse inadaptée du gouvernement à la rébellion du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) touareg, qui a débuté en janvier. Le MNLA et les groupes armés islamistes ont rapidement occupé le Nord en profitant du chaos créé par le coup d'État.

En avril dernier, suite aux pressions internationales, notamment de la part de la CEDEAO, Sanogo a accepté de céder le pouvoir à un gouvernement de transition chargé d'organiser des élections et d'assurer le retour du pays à un régime démocratique. Cependant, avec le soutien des forces de sécurité qui lui sont restées fidèles, il a continué à exercer une influence considérable, à s'immiscer dans les affaires politiques et à saper les efforts des autorités de transition et de la communauté internationale pour faire face à la crise politique et sécuritaire.

Les groupes occupant le nord incluaient le MNLA touareg séparatiste, une milice ethnique arabe locale, basée dans la ville de Tombouctou et ses environs, et trois groupes islamistes—Ansar Dine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI)—qui cherchent à imposer une interprétation stricte de la loi islamique, ou charia, au Mali. Le MUJAO et AQMI sont essentiellement composés de combattants étrangers.

Abus perpétrés par les rebelles séparatistes touaregs et les milices arabes

La majorité des abus commis pendant et immédiatement après l'offensive du mois d'avril contre le nord ont été perpétrés par le MNLA et, à Tombouctou, par des miliciens arabes alliés du groupe séparatiste. Les abus incluaient l'enlèvement et le viol de femmes et de jeunes filles, le pillage d'hôpitaux, d'écoles, d'organismes d'aide, d'entrepôts, de banques et de bâtiments du gouvernement, ainsi que l'utilisation d'enfants soldats. Au moins 30 femmes et jeunes filles ont été violées ; la majorité des viols, y compris les nombreux viols collectifs, ont eu lieu dans la région de Gao.

Abus commis par les groupes islamistes

Après avoir repoussé en grande partie le MNLA hors du Nord en juin, les groupes islamistes—Ansar Dine, MUJAO et AQIM—ont commis des abus graves contre la population locale dans le cadre de l'application de leur interprétation de la charia. Les abus incluaient des passages à tabac, des flagellations et des arrestations arbitraires contre des personnes ayant un comportement décréé comme *haram* (interdit), notamment la consommation ou la vente de cigarettes ou de boissons alcoolisées, l'écoute de musique sur des appareils audio portatifs et

le non-respect des prières quotidiennes. Les islamistes ont aussi puni des femmes qui ne respectaient pas le code vestimentaire qu'ils ont imposé ou qui avaient des contacts avec des hommes qui n'étaient pas des membres de leur famille.

Dans les régions du Nord, les sanctions pour ces « infractions » ainsi que pour les actes supposés de vol et de banditisme ont été infligées par la police islamique, souvent après un « procès » sommaire devant un collège de juges choisis par les autorités islamistes. Beaucoup de châtiments ont été pratiqués sur les places publiques après que les autorités ont convoqué la population locale pour y assister. À Tombouctou, des militants islamistes ont détruit de nombreuses structures, notamment des mausolées, des cimetières, des masques rituels et des lieux saints, qui avaient une grande importance religieuse, historique et culturelle pour les Maliens. À plusieurs reprises, les islamistes ont intimidé et arrêté arbitrairement des journalistes locaux et, dans un cas, ont gravement passé à tabac un journaliste ; ils ont imposé la fermeture de nombreuses stations de radio maliennes locales.

Le 30 juillet, invoquant le motif de l'adultère, les autorités islamistes ont lapidé à mort un homme marié et une femme avec laquelle il n'était pas marié à Aguelhoc. Depuis avril, les groupes islamistes ont amputé des membres à au moins neuf hommes accusés de vol. Le 2 septembre, le MUJAO a revendiqué l'exécution du vice-consul algérien. Le groupe avait, quelque temps plus tôt, revendiqué la responsabilité de l'enlèvement le 5 avril de sept diplomates algériens de leur consulat à Gao ; trois des diplomates ont été libérés en juillet.

Recrutement d'enfants et travail des enfants

Les groupes rebelles basés dans le Nord et les milices pro-gouvernementales ont recruté et utilisé des enfants soldats. Le MNLA et les groupes islamistes ont recruté, entraîné et utilisé plusieurs centaines d'enfants, certains à peine âgés de 11 ans. Les enfants géraient les points de contrôle, effectuaient des patrouilles à pied, gardaient des prisonniers et recueillaient des renseignements. La milice pro-gouvernementale Ganda-Koi a recruté et entraîné de nombreux enfants, même si au moment de la rédaction de ce document, ils n'avaient pas encore été utilisés dans une opération militaire. Les groupes armés ont occupé et utilisé bon nombre d'écoles publiques et privées dans le Nord contrôlé par les rebelles comme dans le Sud contrôlé par le gouvernement.

L'exploitation des enfants dans l'agriculture, les services domestiques, les mines et d'autres secteurs reste fréquente et inclut souvent des travaux dangereux, pour lesquels la loi malienne interdit l'emploi d'enfants de moins de 18 ans. Des dizaines de milliers d'enfants continuent à travailler dans les mines d'or artisanales, faisant face à des risques de blessures et d'exposition au mercure. Un plan d'action gouvernemental sur le travail des enfants est resté dans l'ensemble inappliqué.

Abus perpétrés par les soldats de l'armée malienne

Les soldats du gouvernement malien ont détenu arbitrairement et, dans certains cas, exécuté des hommes qu'ils accusaient de collaborer avec les groupes rebelles du Nord. La majorité des victimes faisaient partie d'ethnies touaregs ou arabes ou étaient de nationalité mauritanienne. En avril, quatre membres touaregs des services de sécurité ont été arrêtés et, semble-t-il, exécutés par les militaires à Mopti.

Le 8 septembre, 16 prédicateurs islamiques en route pour une conférence religieuse à Bamako, la capitale, ont été arrêtés et exécutés quelques heures plus tard au camp militaire de Diabaly, à environ 430 kilomètres de Bamako, pour leurs liens présumés avec les groupes islamistes. Leur chauffeur, aperçu en détention chez les militaires quelques jours après les meurtres, a depuis disparu. Le gouvernement malien, sous la pression de la Mauritanie, d'où neuf des victimes étaient originaires, a présenté ses excuses pour l'incident et a promis l'ouverture d'une enquête, mais n'a effectué aucune arrestation. Le 21 octobre, toujours à Diabaly, des soldats ont exécuté au moins huit gardiens de troupeaux touaregs.

En mai, des membres des forces de sécurité fidèles au capitaine Sanogo ont fait disparaître de force au moins 21 soldats prétendument liés à un contre-coup d'État mené le 30 avril et ont commis des actes de torture et d'autres abus contre des dizaines d'autres soldats. Les soldats ont été menottés et ligotés pendant plusieurs jours, ont été battus avec des matraques, des bâtons et des crosses de fusil, ont reçu des coups de pied dans le dos, à la tête, dans les côtes, dans les parties génitales, ainsi que des coups de couteau aux extrémités et ont été brûlés avec des cigarettes et des briquets. Quatre hommes ont été forcés sous la menace d'une arme à pratiquer la sodomie entre eux. Les détenus ont aussi été soumis à des abus psychologiques, notamment des menaces de mort et des simulacres d'exécutions. Plusieurs journalistes critiques à l'égard du commandement du coup d'État ont été arrêtés, interrogés et intimidés. En juillet, des hommes masqués et armés ont enlevé deux journalistes, les ont violemment passés à tabac et les ont abandonnés à la périphérie de Bamako après les avoir avertis qu'ils devaient cesser de critiquer l'armée.

Obligation de rendre des comptes

En juillet, le gouvernement du Mali, en sa qualité d'État partie à la Cour pénale internationale (CPI), a déféré « *la situation au Mali depuis janvier 2012* » au procureur de la CPI en vue de l'ouverture d'une enquête. Le bureau du procureur s'est rendu au Mali en août, en octobre et en novembre et déterminera à une date ultérieure s'il peut exercer sa compétence sur ladite situation. En attendant, aucun effort n'a été accompli par le gouvernement malien pour réaliser des enquêtes et amener les membres des forces de sécurité à répondre des abus graves dans lesquels ils sont impliqués. Malgré son implication directe dans des actes de torture et des

disparitions forcées, Sanogo a été chargé en août de la réforme du secteur de la sécurité concernant l'armée malienne.

Principaux acteurs internationaux

Les partenaires internationaux du Mali se sont efforcés d'harmoniser les plans pour savoir comment faire face à la crise militaire et des droits humains dans le Nord. Un plan de la CEDEAO visant à envoyer quelque 3 300 soldats pour chasser les islamistes n'a pas réussi, au cours de l'année, à obtenir le soutien du Mali ou de la communauté internationale. Pendant ce temps, les efforts de la CEDEAO, de l'Algérie et du Mali pour négocier avec les groupes du Nord n'ont débouché sur aucune solution. Le 18 septembre, le gouvernement malien a formellement demandé un mandat en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies pour qu'une force militaire internationale l'aide à reprendre le contrôle du Nord.

La France a donné l'impulsion pour faire aboutir le plan et a proposé la résolution du Conseil de sécurité de l'ONU n° 2071, adoptée le 12 octobre, qui a chargé le Secrétariat de l'ONU, la CEDEAO et l'UA de soumettre au Conseil des « recommandations détaillées et praticables » en vue de préparer le déploiement d'une force armée internationale au Mali. Le 13 novembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'UA a approuvé un plan de la CEDEAO prévoyant une intervention militaire afin de récupérer les zones occupées dans le nord du Mali. Le Conseil de sécurité devra adopter une deuxième résolution pour autoriser formellement le déploiement d'une force.

L'UE, la France et les États-Unis ont proposé une assistance en matière de logistique et d'entraînement, mais les détails d'une intervention militaire, notamment pour savoir qui enverraient des soldats, restent flous. Le 19 novembre, les ministres des Affaires étrangères de l'UE ont accepté d'envoyer 250 instructeurs militaires au Mali afin de soutenir les efforts menés par l'Afrique pour reprendre le contrôle du Nord.

Le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) des Nations Unies a émis plusieurs déclarations dénonçant la situation des droits humains au Mali et, en juillet, a envoyé un spécialiste des droits de l'homme dans le pays après une demande du Conseil des droits de l'homme (CDH) de l'ONU. En octobre, le sous-secrétaire général aux droits de l'homme des Nations Unies, Ivan Simonovic, s'est rendu au Mali et a rapporté des points préoccupants au Conseil de sécurité. En novembre, une équipe du HCDH a conduit une mission d'enquête sur le Mali ; elle présentera ses conclusions pendant la session de mars 2013 du CDH.

Mali : L'aggravation des tensions ethniques laisse présager de nouvelles violences

Le nouveau Premier ministre doit lutter contre la montée des tensions et mettre fin aux abus commis par l'armée

20 décembre 2012 – Communiqué de presse

<http://www.hrw.org/fr/news/2012/12/20/mali-l-aggravation-des-tensions-ethniques-laisse-presager-de-nouvelles-violences>

(Nairobi) – Le Premier ministre du Mali tout juste nommé, Diango Sissoko, doit prendre des mesures urgentes pour mettre fin aux atteintes aux droits par les forces de sécurité et trouver une solution aux tensions croissantes liées à l'occupation des provinces du Nord, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Diango Sissoko a été nommé Premier ministre du gouvernement de transition du pays le 11 décembre 2012, un jour après que l'armée a forcé le Premier ministre Cheick Modibo Diarra, en fonction depuis avril, à démissionner.

L'occupation du Nord et l'absence de responsabilisation pour les abus commis par tous les camps ont exacerbé les tensions ethniques, a expliqué Human Rights Watch. Des milices pro-gouvernementales et des groupes de jeunes appartenant à des ethnies alliées ont préparé des listes de personnes dans le Nord qui seraient visées par des représailles une fois que les forces du gouvernement auront repris le contrôle, ont indiqué à Human Rights Watch des personnes ayant participé à la préparation de ces listes. Les personnes répertoriées incluraient des combattants et des partisans de factions qui ont pris part à la conquête du Nord, ainsi que leurs « collaborateurs ».

« Le nouveau Premier ministre du Mali doit s'attaquer à un grand nombre de problèmes de droits humains, mais les abus commis par l'armée et l'escalade des tensions ethniques dans le pays doivent être en tête de liste », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse senior sur l'Afrique de l'Ouest à Human Rights Watch. « S'ils ne sont pas traités, ces abus viendront contrecarrer sérieusement l'organisation des élections nationales et aggraveront les conditions dans le Nord. »

Human Rights Watch a mené quatre missions de recherche au Mali depuis avril, la plus récente ayant eu lieu en novembre. Human Rights Watch s'est entretenu avec des victimes, des témoins et des résidents déplacés issus de groupes ethniques touareg, songhaï, peul, bella et arabe, des membres des milices Ganda-Izo et Ganda-Koi, des membres des factions belligérantes, ainsi qu'avec des représentants du gouvernement, des dirigeants politiques et religieux, des diplomates, des journalistes et des membres de la société civile.

La situation des droits humains au Mali s'est dramatiquement détériorée en 2012 suite à la rébellion séparatiste touareg, à l'occupation islamiste du nord du pays et aux bouleversements politiques engendrés par le coup d'État militaire du mois de mars, a expliqué Human Rights Watch. Les recherches de Human Rights Watch conduites au Mali depuis avril ont permis de constater que les forces de sécurité loyales au leader du coup d'État, le capitaine Amadou Sanogo, ont été impliquées dans de nombreux abus graves, notamment des actes de torture, des disparitions forcées et des actes d'intimidation des voix de l'opposition. En dehors de la capitale, l'armée malienne a arbitrairement arrêté et exécuté des hommes essentiellement touaregs et arabes pour leurs liens présumés avec les groupes rebelles dans le Nord. Les séparatistes touaregs du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et les groupes armés islamistes qui ont pris le contrôle du nord du Mali depuis le début de l'année 2012 ont aussi été impliqués dans de nombreux abus graves. Les groupes islamistes ont commis des exécutions, des flagellations et des amputations en guise de châtiments, ont recruté des enfants au sein de leurs forces et ont détruit des sanctuaires religieux et des sites culturels.

Des personnes de différents groupes ethniques ont aussi raconté à Human Rights Watch qu'elles étaient préoccupées par le fait que les tensions ethniques étaient alimentées par la manipulation politique de l'ethnicité par certains dirigeants politiques et militaires. Ces personnes craignaient d'assister à des incidents de punitions collectives et de violences ethniques meurtrières si les tensions n'étaient pas prises en main.

Un aîné songhaï ayant eu connaissance des listes de représailles a raconté à Human Rights Watch : « *Les milices comme les résidents locaux ont fait des listes de ceux qui devront payer... Qu'il s'agisse de rebelles, d'islamistes, de trafiquants de drogue ou de ceux qui ont profité personnellement de la souffrance des résidents, ils sont dessus.* »

Le 12 octobre, le Conseil de sécurité des Nations Unies a adopté la résolution n° 2071 en réponse à la demande du Mali d'envoi d'une force armée internationale pour reprendre le contrôle du Nord. Beaucoup de résidents et de miliciens du Nord qui se sont entretenus avec Human Rights Watch ont exprimé leur inquiétude de voir une telle intervention devenir un possible catalyseur d'actes de punitions collectives, notamment à l'encontre des Touaregs. L'un d'eux a dit : « *Le danger surviendra au moment même où l'intervention démarrera.* »

Le gouvernement malien doit accepter et adopter rapidement des programmes pour faire face au risque de violences ethniques. Un homme touareg âgé a dit : « *L'État doit prendre des mesures pour enterrer la hache de guerre. Sinon, les gens pourraient s'entretuer et personne ne serait capable d'y mettre fin.* »

Le gouvernement de Diango Sissoko doit prendre toutes les mesures nécessaires pour faire

cesser les abus commis par les forces de sécurité et pour mener des enquêtes et poursuivre en justice de manière appropriée les membres des forces de sécurité responsables d'abus récents, quel que soit leur rang, a indiqué Human Rights Watch. Ces étapes exigeront le renfort des capacités des systèmes de justice pénale civil et militaire. Le gouvernement doit aussi adopter de toute urgence des initiatives pour faire face aux tensions ethniques croissantes dans le pays, y compris en surveillant les discours qui incitent à la violence et en répondant aux ressentiments de tous les groupes dans le Nord, pas seulement de ceux qui ont pris les armes.

Pour lutter contre le problème récurrent de l'impunité au Mali, le gouvernement doit établir une commission d'enquête nationale indépendante sur les abus perpétrés pendant les précédentes rébellions en vue de formuler des recommandations sur l'obligation de rendre des comptes. Il doit également instaurer un mécanisme de recherche de la vérité pour explorer les dynamiques qui ont conduit à la crise multifacette du Mali et faire des recommandations destinées à garantir une meilleure gouvernance et à empêcher une répétition des violations du passé. Tout arrangement négocié à l'avenir entre les factions belligérantes doit rejeter une amnistie pour les responsables de crimes graves commis en violation du droit international.

« Le coup d'État au Mali a marqué l'avènement d'une période qui inscrit le pouvoir des armes au-dessus de l'État de droit », a expliqué Corinne Dufka. « Le nouveau Premier ministre doit agir rapidement pour inverser la situation et placer la protection des droits humains en haut de son agenda. »

Abus perpétrés par l'armée

L'année passée, des soldats maliens ont arbitrairement arrêté et, dans de nombreux cas, torturé et exécuté sommairement des collaborateurs rebelles présumés et des membres d'unités militaires rivales. Beaucoup de ces abus ont été commis par les forces de sécurité loyales au capitaine Amadou Sanogo, qui a conduit le coup d'État de mars contre le président d'alors Amadou Toumani Touré en protestation contre sa gestion de la rébellion séparatiste de l'ethnie touareg dans le nord du Mali, qui a commencé en janvier.

Les soldats maliens chargés de faire face à la rébellion et à l'occupation dans le Nord ont aussi commis bon nombre d'abus graves. En avril dernier, suite aux pressions internationales, notamment de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Sanogo a accepté de céder le pouvoir à un gouvernement de transition chargé d'organiser des élections et d'assurer le retour du pays à un régime démocratique. Cependant, avec le soutien des forces de sécurité qui lui sont restées fidèles, Sanogo a continué à exercer une influence considérable, à s'immiscer dans les affaires politiques et à intimider les voix de l'opposition, a déclaré Human Rights Watch.

Suite à une tentative de contre-coup d'État le 30 avril contre Sanogo, ses forces de sécurité ont fait disparaître de force au moins 20 soldats du gouvernement pour leur participation présumée. Aux premières heures du 3 mai, des témoins ont vu ces soldats être emmenés, mains liées et yeux bandés, depuis les casernes de Kati vers l'extérieur de la capitale, Bamako. Depuis ce jour-là, on n'a pas eu de nouvelles d'eux. Les forces de Sanogo ont aussi commis des actes de torture et d'autres abus contre des dizaines d'autres soldats du gouvernement.

Ceux qui ont été détenus ont raconté à Human Rights Watch qu'ils ont été battus avec des matraques, des bâtons et des crosses de fusil, qu'ils ont reçu des coups de pied dans le dos, à la tête, dans les côtes, dans les parties génitales, qu'ils ont reçu des coups de couteau aux extrémités, qu'ils ont été brûlés avec des cigarettes et des briquets et ont été forcés sous la menace d'une arme à pratiquer la sodomie entre eux. Certes, les personnes qui ont participé à la tentative de contre-coup d'État pourraient légitimement faire l'objet d'arrestations et de poursuites, mais les actes attribués aux forces de sécurité de Sanogo ont été accomplis en dehors de tout cadre légal.

Les forces de sécurité considérées comme fidèles à Sanogo se sont également livrées à une campagne d'intimidation contre les détracteurs du commandement du coup d'État. Plusieurs journalistes écrivant des articles sur le commandement ont été arrêtés, interrogés et menacés. En juillet, deux journalistes ont été enlevés par des hommes armés et masqués. Ils ont été violemment passés à tabac et abandonnés à la périphérie de Bamako après avoir été avertis qu'ils devaient cesser de critiquer l'armée.

Des témoins ont raconté à Human Rights Watch qu'en septembre, un dirigeant local d'Ansongo (à 976 kilomètres de Bamako) a été enlevé dans un hôtel de Bamako par quatre hommes qui conduisaient un véhicule sans plaque d'immatriculation. On ignore toujours où il se trouve. Les voisins d'un musicien qui avait écrit une chanson de rap critique à l'égard de l'armée ont décrit comment, en octobre, de nombreux hommes armés, dont plusieurs en uniforme, ont fait une descente au domicile du rappeur dans la ferme intention de l'arrêter. Depuis, il vit caché. Le 27 novembre, des fidèles présumés de Sanogo des casernes militaires de Kati ont fait irruption dans l'Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes (APEJ) et ont tenté de placer en détention sa directrice récemment nommée, Sina Damba Maiga.

Malgré l'implication de ses forces dans des actes de torture et des disparitions forcées, Sanogo a été placé en août à la tête du Comité militaire de suivi de la réforme des forces de défense et de sécurité du Mali.

Des soldats du gouvernement malien en dehors de la capitale ont aussi été impliqués dans des abus graves, notamment la détention arbitraire et l'exécution sommaire d'hommes qu'ils

accusaient de collaborer avec les groupes rebelles dans le Nord. La majorité des victimes étaient touaregs, arabes ou mauritaniennes. Le 8 septembre, 16 prédicateurs islamiques en route pour une conférence religieuse à Bamako ont été arrêtés et exécutés quelques heures plus tard au camp militaire de Diabaly, à environ 430 kilomètres au nord de la capitale, pour leurs liens présumés avec les groupes islamistes.

Le gouvernement a affirmé que les hommes refusaient de s'arrêter à un point de contrôle, une version contredite par un survivant de l'incident et d'autres témoins interrogés par l'Associated Press. L'homme conduisant le véhicule ce jour-là a été vu en détention chez les militaires plusieurs jours après les meurtres. Sa famille a indiqué à Human Rights Watch qu'il avait disparu depuis. Le 21 octobre, toujours à Diabaly, des soldats ont exécuté au moins huit gardiens de troupeaux touaregs. Dans une déclaration du 30 octobre, le ministère de la Défense a allégué que ces hommes étaient des bandits armés. Les membres des familles interrogés par un activiste de défense des droits humains basé en Mauritanie ont contredit cette version des meurtres.

Aucun effort significatif n'a été mis en œuvre par le gouvernement pour enquêter sur les membres des forces de sécurité impliqués dans ces incidents et encore moins pour les poursuivre en justice.

Montée des tensions ethniques

La résurgence du conflit armé en janvier s'est accompagnée d'une exacerbation des tensions ethniques au Mali. D'après les entretiens de Human Rights Watch avec des membres de plusieurs groupes ethniques et factions belligérantes, les clivages les plus profonds se sont avérés être les divisions entre les groupes ethniques qui résidaient essentiellement dans le Nord, notamment les Songhaï et les Peuls, d'un côté et les Touaregs qui ont soutenu le MNLA séparatiste de l'autre.

Des civils touaregs ont indiqué à Human Rights Watch qu'ils craignaient des représailles, principalement de la part de plusieurs milices pro-gouvernementales, dont les quelque milliers de membres sont essentiellement songhaïs et peuls. Depuis juin, ces milices se sont concentrées dans plusieurs camps dans la ville de Sévaré et dans ses environs, à 623 kilomètres de Bamako. Sévaré est située juste au sud de la ligne de séparation informelle entre le Nord contrôlé par les islamistes et le Sud contrôlé par le gouvernement. Les plus importantes milices, Ganda-Koi et Ganda-Izo, ont bénéficié d'un entraînement et d'un certain soutien logistique de la part de l'armée malienne, mais elles n'ont reçu ni armes ni rôle formel de maintien de la sécurité, selon des membres des milices.

De nombreux membres des milices ont raconté à Human Rights Watch que ces milices ainsi

que les groupes de jeunes composés de membres de groupes ethniques du Nord – Songhai, Peuls, Bozos et Bellas – avaient des intentions manifestes de « régler des comptes » avec leurs opposants supposés dans le nord du pays.

Plus d'une dizaine de témoins ont expliqué à Human Rights Watch que les milices pro-gouvernementales et les groupes de jeunes ont préparé des listes de ceux qui seraient visés par des représailles si les forces du gouvernement reprenaient le contrôle du Nord. Beaucoup des personnes interrogées par Human Rights Watch étaient des hommes qui affirmaient avoir participé à l'établissement des listes.

Les listes contiennent essentiellement les noms de personnes des régions du nord de Gao et de Tombouctou. Les noms répertoriés correspondent à des membres de groupes armés qui ont pris part à la conquête du Nord, notamment des combattants du MNLA, d'Ansar Dine, du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI). Les autres personnes inscrites sur les listes avaient été impliquées dans des abus contre des résidents locaux, dont des violences sexuelles, des vols, des pillages et des abus liés à l'application de la charia. Les « collaborateurs » qui ont fourni des renseignements, participé au recrutement d'hommes et de garçons locaux dans les groupes armés et servi de liens avec les communautés seraient ciblés, tout comme le seraient les hommes d'affaires locaux qui ont profité financièrement de leur association avec les factions armées du Nord.

Un milicien a déclaré à Human Rights Watch : « *Certains noms sur [la liste] ne font aucun doute parce qu'ils ont pris les armes et pillé tout ce que nous avons acquis si difficilement, ou parce qu'ils battaient les personnes qui fumaient ou les femmes qui ne se couvraient pas la tête qu'ils rencontraient sur leur chemin. Les autres ont collaboré, en cuisinant, en encourageant nos enfants à s'enrôler. Pensez-ils que nous ne savons pas qui ils sont ?* »

Un autre milicien a raconté : « *Nous savons qui est qui. Nous savons qui a montré au MNLA et au MUJAO où nous cachions nos voitures, nos motos et nos ordinateurs. Nous savons qui a volé nos générateurs, les a peints et les a installés dans leurs maisons. Nous savons qui a violé nos femmes.* »

Un jeune de Niafouké à Tombouctou qui a suggéré des noms pour la liste a expliqué : « *Nous regardions [les combattants] alors qu'ils chargeaient nos affaires dans des camions en direction de la Mauritanie, pas seulement nos affaires personnelles mais aussi des choses prises de l'hôpital... Ils ont emporté des millions de francs CFA sous la forme de médicaments, de motos et d'une ambulance. Pour ceux qui ont trahi la nation, il y aura des règlements de compte.* »

Bon nombre des personnes interrogées craignaient que des punitions collectives puissent être

infligées à la population touareg à l'avenir. « *Nous avons dû abandonner nos villages, nos femmes ont été violées et ils [le MNLA et les groupes islamistes] ont volé tout ce que nous avons acquis si difficilement* », a indiqué un membre d'une milice. « *Cette rage conduira [les anciennes victimes] à tuer des gens, des personnes innocentes. C'est très dangereux.* »

Un membre d'une milice a tenté de laisser entendre que les listes ont été établies soigneusement : « *Nous ne mettons pas tout le monde sur la liste – nous enquêtons d'abord. Cela évitera une campagne massive ciblant tous ceux qui nous ont trahis. Ce n'est pas seulement contre les Tamasheks [Touareg] qui sont là, mais aussi contre les Bellas, les Songhaïs... Ils savent que le moment des règlements de compte approche.* »

Alors que certains hommes âgés des tribus avaient davantage confiance dans le fait que la longue histoire de coexistence ethnique de la région empêcherait les violences communautaires, ils ont aussi exprimé leurs inquiétudes sur ce que l'un d'eux a appelé des « discours de division » tenus par certains leaders du gouvernement du nord déplacés, ainsi que par les dirigeants du MUJAO à Gao et aux alentours qui, a-t-il dit, ont désigné le MNLA et les Touaregs comme la source de « tous leurs problèmes ».

Un résident de Gao a fait écho à cette inquiétude : « *La vacance du pouvoir après que les villes auront été reprises sera très dangereuse. Il sera très important d'avoir une forte présence de soldats disciplinés dans les villes pendant cette période. Honnêtement, c'est un travail pour les Casques bleus [de l'ONU]. Ils seraient plus neutres que nos propres hommes.* »

Les familles touaregs interrogées à Bamako et par téléphone depuis la région de Tombouctou étaient tout aussi préoccupées à l'idée que l'intervention militaire pourrait déclencher une période de punitions collectives. Un commerçant touareg vivant près de Tombouctou a dit : « *Les hommes du MNLA n'étaient pas les seuls à piller... mais on nous rend responsables de tout ! J'ai vraiment peur que mes enfants, ma famille soient tués par l'armée, par [la milice] Ganda-Koi, tout comme ils l'ont fait lors des rébellions précédentes. Beaucoup d'entre nous partent avant le début de l'intervention.* »

Un artisan touareg à Bamako a raconté : « *Parfois les gens vous parlent avec de l'hostilité dans la voix. Lorsque je marche, je les entends dire : "Eh, toi, le rebelle". On n'ose pas répondre.* »

Les dirigeants politiques des milices Ganda-Koi et Ganda-Izo interrogés par Human Rights Watch semblaient véritablement préoccupés par le risque de punitions collectives. Ils ont décrit les efforts accomplis, dont l'entraînement informel des dirigeants des milices pour éviter cela.

« Nous essayons de les former à respecter la vie, à se conformer aux Conventions de Genève, mais sur le terrain, on a peur que les garçons oublient tout ça, surtout s'il n'y a pas de tribunal pour juger les accusés », a raconté l'un d'eux à Human Rights Watch.

Les combattants du MNLA et les hommes âgés ont cité le manque de justice pour les crimes de guerre, dont plusieurs massacres perpétrés par l'armée malienne et la milice alliée Ganda-Koi contre des villages touaregs pendant les rébellions précédentes depuis les années 1960, comme étant l'une des motivations pour prendre à nouveau les armes plus tôt cette année. De même, des hommes âgés songhaïs et peuls ont constaté que l'absence de justice pour les crimes commis sous l'occupation du Nord par le MNLA et les islamistes cette année a alimenté le risque de violence par les membres de leurs communautés.

Un commandant de rang intermédiaire de la milice songhaï a raconté à Human Rights Watch : *« Pour que nos communautés soient capables de vivre ensemble à nouveau, ceux qui ont violé, pillé et détruit nos vies doivent simplement être jugés... ce n'est qu'après que nous pourrons restaurer les relations. »*

Un homme touareg âgé a fait la même remarque : *« Le ministère de la Justice doit nous garantir que ces crimes ne resteront pas impunis. L'État doit inscrire les tensions ethniques dans son agenda. Il doit réunir les dirigeants de tous les groupes au sein d'un processus de recherche de la vérité [comme une Commission de vérité et de réconciliation]. Même si les milices ont une liste, celle-ci peut être utilisée pour rassembler tout le monde devant une commission de vérité et de réconciliation ! »*

Recommandations

Pour endiguer une nouvelle détérioration de la situation des droits humains au Mali, le nouveau Premier ministre et son gouvernement devraient :

Établir les responsabilités des abus commis par les forces de sécurité

- Mener des enquêtes et poursuivre en justice, conformément aux normes internationales de procès équitable, les membres des forces de sécurité impliqués dans les récentes violations graves des droits humains, quel que soit leur rang ou leur position, y compris ceux assumant la responsabilité du commandement pour ne pas avoir empêché ou fait condamner ces crimes.
- Placer en congé administratif le personnel militaire en charge du camp de Diabaly pendant l'enquête sur les meurtres de 16 prédicateurs islamiques le 8 septembre et les meurtres de huit gardiens de troupes touaregs le 21 octobre.

- Demander une assistance internationale si les autorités locales disposent d'une capacité insuffisante pour mener des enquêtes et des poursuites dignes de foi, impartiales et indépendantes.
- S'opposer à l'amnistie pour les crimes graves en violation du droit international dans tout accord négocié avec les groupes armés d'opposition.
- Prendre les mesures nécessaires pour faire en sorte que le système judiciaire militaire devienne une institution fonctionnelle, mandatée pour juger le personnel militaire uniquement pour des infractions militaires. Veiller à ce que les membres du tribunal, dont les juges et l'avocat de la défense, soient entièrement indépendants de la chaîne de commandement militaire.
- Mettre en place une ligne téléphonique d'assistance 24 h/24, gérée par des policiers civils et militaires, pour que les victimes et les témoins puissent signaler des actes criminels et d'autres abus commis par le personnel militaire.

Juguler la montée des tensions ethniques

- S'assurer que pendant les négociations à venir, les aspirations et les ressentiments de tous les résidents du Nord, pas seulement de ceux qui ont pris les armes, soient entendus.
- Adopter de toute urgence une stratégie de communication, comprenant un soutien aux stations de radio communautaires, qui s'attache à réduire les tensions ethniques croissantes dans le pays.
- Enjoindre la Commission nationale des droits de l'Homme du Mali de donner une priorité particulière à la surveillance et à l'établissement de rapports sur les discours de haine tenus par des personnes détentrices de l'autorité et les discours incitant à la violence ethnique.
- Autoriser la police judiciaire à ouvrir des enquêtes dans tout le pays pour permettre aux victimes de crimes dans les zones du Nord contrôlées par islamistes de déposer plainte sans avoir à se rendre à Bamako. En novembre, la Cour suprême a décidé d'autoriser le tribunal de Bamako à juger des affaires criminelles des trois provinces du Nord.
- Veiller au respect permanent par le gouvernement malien de ses obligations légales internationales pour protéger les individus et les communautés particulièrement concernés par un risque de violences.

Déterminer les responsabilités pour les abus passés

- Établir une commission d'enquête nationale indépendante sur les abus associés aux violences pendant les rébellions armées précédentes dans le but de formuler des recommandations sur la responsabilisation.
- Mettre en place un mécanisme de recherche de la vérité pour mettre au jour les atrocités sous-exposées commises pendant les conflits, explorer les dynamiques qui ont conduit à la crise multifacette du Mali, y compris la mauvaise gouvernance et la corruption, et pour faire des recommandations visant à empêcher une répétition des violences passées.

Déclaration devant la commission des Affaires étrangères du Sénat des États-Unis, Sous-commission des Affaires africaines

« Faire face à la situation au Mali : restaurer la démocratie et reprendre le contrôle du nord du pays »

5 décembre 2012 – Déclaration

<http://www.hrw.org/fr/news/2012/12/05/mali-declaration-devant-la-commission-des-affaires-etrangeres-du-senat-des-etats-uni>

Introduction

Je remercie le président M. Coons, le principal représentant du parti minoritaire M. Isakson et les autres membres de la sous-commission d'avoir offert à Human Rights Watch la possibilité de témoigner lors de cette audience sur le Mali ; c'est un honneur d'être ici.

Je m'appelle Corinne Dufka. Je suis chercheuse senior pour la division Afrique de Human Rights Watch. Je conduis nos recherches sur l'Afrique de l'Ouest où j'ai été basée pendant 12 ans. Depuis le début de l'année 2012, j'ai mené quatre missions de recherche sur le Mali, au cours desquelles j'ai interrogé des centaines de victimes et de témoins de graves violations des droits humains à la fois dans le nord contrôlé par les islamistes et dans le sud contrôlé par le gouvernement. Je maintiens un contact téléphonique quotidien avec des Maliens qui me tiennent informée sur les violations continues et sur les événements.

Cette audience intervient à un moment critique non seulement pour le Mali, qui est en proie à trois crises – politique, sécuritaire et humanitaire – inextricablement liées, mais aussi pour les partenaires internationaux de ce pays qui s'efforcent d'établir une stratégie et un plan d'action réalisable afin de réunifier le Mali d'une manière qui ne nous ramène pas à la situation de décembre 2011.

Mes remarques aujourd'hui seront divisées en deux parties. La première exposera les recherches de Human Rights Watch sur les abus au nord comme au sud. La seconde partie mettra en avant les éléments fondamentaux et les facteurs de risque que le gouvernement américain devrait examiner dans la planification d'une réponse à cette crise multifacette et, qui plus est, aux problèmes qui sont à l'origine de cette crise.



Des combattants du groupe islamiste armé MUJAO, lié à Al-Qaïda, montent la garde à Gao, dans le nord-est du Mali, le 7 août 2012. © 2012 Reuters

I. La situation des droits humains

La rébellion touareg, l'occupation islamiste dans le nord et les bouleversements politiques engendrés par le coup d'État militaire de mars 2012 ont conduit à une détérioration dramatique en matière de droits humains au Mali. Cette insécurité a entraîné le déplacement de quelque 400 000 résidents du nord.

A. Abus commis par les groupes islamistes

Les trois groupes rebelles islamistes qui, depuis avril 2012, ont consolidé leur emprise sur les régions de Gao, Kidal et Tombouctou dans le nord du pays sont de plus en plus répressifs dans leur tentative de forcer la population locale à adopter leur vision du monde. Ces groupes – Ansar Dine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) – semblent coordonner étroitement leurs actions. Alors que des groupes particuliers semblent contrôler des régions spécifiques, par exemple, Ansar Dine à Kidal et Tombouctou et le MUJAO à Gao, leurs forces se déplacent facilement entre les régions et se sont prêté main-forte mutuellement pendant les troubles. De plus, plusieurs commandants et combattants du MUJAO et d'Ansar Dine ont été identifiés par plusieurs témoins comme ayant également été affiliés à AQMI auparavant. Beaucoup de

résidents sont parvenus à la conclusion que, selon les propos d'un témoin, « *Ansar Dine, le MUJAO et AQMI ne font qu'un* ». Les témoins ont raconté que la plupart des commandants n'étaient pas des Maliens et venaient de Mauritanie, d'Algérie, du Sahara occidental, de Tunisie et du Tchad.

Les abus commis par ces groupes alors qu'ils ont resserré leur emprise sur le nord du Mali incluent des passages à tabac, des flagellations et des arrestations arbitraires contre des personnes ayant un comportement décrété comme *haraam* (interdit), notamment la consommation ou la vente de cigarettes ou de boissons alcoolisées, l'écoute de musique sur des appareils audio portatifs et le non-respect des prières quotidiennes. Ils punissent régulièrement des femmes qui ne respectent pas le code vestimentaire qu'ils ont imposé, qui portent du parfum ou des bijoux ou qui ont des contacts avec des hommes qui ne sont pas des membres de leur famille. Ils ont procédé à des exécutions et des amputations de membres en guise de châtiment et ont détruit de manière systématique de nombreux sites religieux d'une grande importance culturelle et religieuse. Ils ont également enrôlé plusieurs centaines d'enfants, certains âgés d'à peine 12 ans, au sein de leurs forces.

Le 26 janvier dernier, environ 70 soldats maliens qui s'étaient rendus après avoir essayé de défendre la ville d'Aguelhoc ont été exécutés sommairement par les groupes islamistes. Je me suis entretenue avec une mère qui a reçu un appel de son fils quelques minutes avant qu'il ne soit tué, avec un soldat qui avait réussi à s'échapper et avec des membres de la communauté qui enterraient les morts. Cet incident est le crime de guerre le plus grave de ce conflit.

Le 30 juillet, à Aguelhoc, les autorités islamistes ont lapidé à mort un homme marié et une femme avec laquelle il n'était pas marié, pour adultère. Un témoin a décrit avoir vu le couple, accroupi dans un trou dans le sol avec les mains liées, avant que les Islamistes ne soulèvent de grands rochers pour écraser les crânes de la femme puis de l'homme. Depuis avril, les groupes islamistes ont amputé des membres à au moins huit hommes accusés de vol.

Le 5 avril, les combattants du MUJAO, y compris un jeune portant un gilet bourré d'explosifs, ont enlevé sept diplomates algériens de leur consulat dans la ville de Gao. Trois des otages ont été libérés en juillet ; le 2 septembre, le MUJAO a revendiqué l'exécution du vice-consul algérien. Le 20 novembre, le MUJAO a kidnappé un touriste français dans la ville malienne de Diéma. Les islamistes détiennent toujours six autres otages français capturés au Niger et au Mali.

De nombreux témoins ont dit avoir vu des hommes et des femmes arrêtés ou fouettés sur les places de marché et dans la rue, souvent par des adolescents armés, pour avoir fumé, bu de l'alcool ou ne pas être couvertes de manière adéquate. Beaucoup de châtiments sont pratiqués sur les places publiques une fois que les autorités islamiques ont convoqué la

population locale pour y assister. Les victimes sont généralement flagellées avec une branche d'arbre, un fouet en poils de chameau ou, dans certains cas, avec un câble électrique. Les victimes et les témoins ont indiqué que ces flagellations causaient souvent des plaies ouvertes et des zébrures. Certains résidents âgés et frêles se sont écroulés pendant les flagellations.

Dans d'autres cas, des personnes ont été détenues arbitrairement plusieurs heures ou plusieurs jours. Le 14 novembre, 20 jeunes filles et femmes ont été arrêtées dans les rues de Tombouctou pour ne pas s'être vêtues convenablement ; le frère de l'une d'elles a raconté avoir vu les femmes être entassées dans une cellule du quartier général de la Police islamique. Une autre femme a décrit avoir été arrêtée alors qu'elle était chez elle en train de laver du linge. Pendant sa nuit de détention, les Islamistes ont refusé qu'elle prenne avec elle le nourrisson qu'elle allaitait. Dans les régions du nord, les sanctions pour ces « infractions » ainsi que pour les actes supposés de vol et de banditisme ont été infligées par la police islamique, souvent après un « procès » sommaire devant un collège de juges choisis par les autorités islamistes. Ces procès, qui sont loin de respecter les normes internationales de procès équitable, ne peuvent être qualifiés que de cruelle parodie de justice.

La police islamique, portant des vestes bleues sur lesquelles « Police islamique » est inscrit en français et en arabe, effectue des patrouilles à pied et à bord de véhicules, mène les enquêtes sur les plaintes reçues et impose les sanctions contre les auteurs présumés de délits mineurs soit dans les rues soit après qu'un suspect a été conduit au poste de police, au camp militaire ou dans un lieu de détention informel. À Tombouctou, le palais de justice est installé dans un ancien hôtel : les juges ont été identifiés comme étant des responsables religieux, ou marabouts, de la région de Tombouctou. À Gao, l'ancienne mairie a été transformée en palais de justice où les audiences ont lieu le lundi et le jeudi. Il y a cinq juges, dont certains sont étrangers.

Le système de tribunal islamique est devenu de plus en plus organisé et officiel depuis sa mise en place par les islamistes qui assument de fait de nombreuses fonctions d'application de la loi auparavant remplies par la police, la gendarmerie, le système judiciaire et les services correctionnels maliens. De nombreux résidents ont reconnu que la police islamique a contribué à un certain rétablissement de l'ordre et la sécurité. Au début, les islamistes ont pris plusieurs mesures pour protéger les civils des pillages, des violences sexuelles et d'autres abus commis par le MNLA, les milices arabes et les criminels de droit commun. Les islamistes ont mis en place des lignes d'appel directes et mené des patrouilles à pied et motorisées. Beaucoup de résidents ont même reconnu leur efficacité supérieure à celle des autorités maliennes pour faire face au problème persistant du banditisme. Cela dit, la police islamique n'a pas mené d'enquêtes sur plusieurs allégations de viols collectifs perpétrés par les forces islamistes, parmi lesquels deux cas ont été documentés par nos soins.

Utilisation et recrutement d'enfants soldats

M. le président, Human Rights Watch estime que des centaines d'enfants ont été recrutés par les groupes islamistes occupant le nord du pays, la plupart pour renforcer les effectifs de la police islamique. Des dizaines de résidents des villes du nord de Kidal, Tombouctou, Gao, Ansongo, Aguelhoc et Niafouké m'ont raconté avoir vu des enfants, certains semblant ne pas avoir plus de 11 ou 12 ans, dans les rangs des groupes islamistes. Au total, ces enfants soldats se comptent vraisemblablement par centaines. Un témoin avec qui je me suis entretenue avait récemment visité trois camps dans la région de Gao dans lesquels des enfants suivaient un entraînement. L'enquête de Human Rights Watch conduite en novembre suggère qu'avant l'intervention prévue de l'armée malienne et d'une force militaire internationale, les groupes armés islamistes ont accéléré le recrutement de résidents locaux, enfants compris.

Les groupes armés islamistes ont commencé à recruter peu de temps après avoir pris le contrôle du nord et ont continué à un rythme régulier depuis. Les islamistes ont reçu peu de soutien dans les grandes villes ; par conséquent, le recrutement s'est concentré sur des hommes et des garçons des petits villages et des hameaux. Dans la région de Gao, beaucoup de recrues sont originaires de villages qui pratiquent depuis longtemps le wahhabisme, une forme très conservatrice de l'Islam. La plupart des résidents des régions de Tombouctou et de Kidal ont remarqué la présence d'un nombre disproportionné d'enfants des groupes ethniques arabes et touaregs. Bon nombre d'entre eux se sont, semble-t-il, enrôlés avec des membres de leur famille plus âgés. Des résidents de Gao et de Tombouctou ont raconté que des professeurs coraniques et des marabouts locaux travaillaient avec les groupes islamistes pour recruter des jeunes. Bon nombre des enseignants ont été identifiés comme n'étant pas des Maliens mais venant de Mauritanie, d'Algérie, du Sénégal et de France.

Des résidents du nord ont décrit avoir vu des enfants dans ce qui semblait être des camps d'entraînement des groupes armés islamistes, en train de faire un entraînement physique, d'apprendre à armer, désarmer un fusil et à tirer, et dans un cas, à manier des grenades. Ils ont aussi observé des enfants en train de garder des points de contrôle, d'effectuer des patrouilles à pied, de circuler à bord de véhicules de patrouille, de surveiller des prisonniers et de cuisiner pour les groupes rebelles. Plus d'une dizaine de témoins et de victimes ont identifié des enfants qui prenaient part à des abus commis par la police islamique.

Human Rights Watch a repéré 18 sites où des témoins ont signalé avoir vu les nouvelles recrues des islamistes, parmi lesquelles des enfants, s'entraînant, notamment des bases militaires, des écoles coraniques ainsi que des écoles privées et publiques.

Destruction du riche patrimoine culturel du Mali

Les militants islamistes ont détruit de nombreux objets et structures, y compris des mausolées,

des cimetières, des sanctuaires, des amulettes et des masques rituels, qui avaient une grande importance religieuse, historique et culturelle pour les Maliens.

À coups de haches, de pelles et de marteaux, les groupes armés islamistes ont détruit à Tombouctou de nombreux mausolées, cimetières et sanctuaires dans lesquels sont enterrés des érudits, des imams et des philosophes vénérés à Tombouctou. Les groupes islamistes ont revendiqué la responsabilité de la destruction de ces bâtiments et lieux saints, qui sont classés au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

De nombreux résidents de Tombouctou, dont des imams, des étudiants, des guides touristiques, des professeurs et des vendeuses sur le marché, ont évoqué sans ambiguïté l'impact douloureux de cette destruction. Un jeune homme de 16 ans a confié à Human Rights Watch : « *Mes parents, mes grands-parents, mes arrière-grands-parents m'ont parlé de ces tombes. Maintenant, mes propres enfants ne les verront jamais.* »

Il y a quelques jours, un jeune homme de Niafounké a décrit comment un islamiste lui a arraché son grigri, une amulette composée d'une petite poche en cuir contenant un verset du Coran, qu'il portait au bras. L'amulette avait été transmise de père en fils, depuis son grand-père jusqu'à lui, à ses 18 ans. Beaucoup de personnes affirment que les groupes islamistes leur interdisent désormais de visiter les tombes des membres de leur famille décédés, un rituel hebdomadaire important pour beaucoup de résidents de Tombouctou.

À Douentza, des familles issues de la tribu dogon ont décrit comment les islamistes ont démoli le Toguna sacré, l'édifice public le plus important dans un village dogon, où se tiennent les assemblées des hommes et les réunions du conseil. Ils ont aussi détruit huit masques rituels.

Les autorités islamistes ont également interdit aux Maliens, qui ont une tradition musicale riche et variée, d'écouter et de jouer de la musique locale ou de jouer du tambour pendant les rites de passage. En avril, un témoin a décrit comment les islamistes ont confisqué à une station de radio locale une médiathèque entière d'enregistrements sur cassette de musiciens locaux. Beaucoup de résidents du nord, jeunes et âgés, ont expliqué avec une grande tristesse que les changements de comportement imposés par les groupes islamistes les empêchent de prendre part à la vie culturelle. Un jeune homme a raconté : « *Nous sommes musulmans, des musulmans bons et fidèles, mais honnêtement, ces gens nous ont ôté toute joie de vivre.* » Un autre homme a commenté : « *Il n'y a plus de baptêmes, de mariages, de circoncisions – c'est interdit, c'est "haraam".* »

B. Abus perpétrés par les rebelles séparatistes touaregs et les milices arabes

Les hommes armés du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) qui, en janvier 2012, ont lancé une offensive pour créer un État séparatiste, ont perpétré de nombreux abus après avoir pris le contrôle de villes et de villages clés dans le nord. Ces abus incluent l'enlèvement et le viol de femmes et de jeunes filles, le pillage d'hôpitaux, d'écoles, d'organismes d'aide, d'entrepôts, de banques et de bâtiments du gouvernement, ainsi que l'utilisation d'enfants soldats. À Tombouctou, des miliciens arabes, qui ont formé une brève alliance avec le MNLA, ont commis des abus similaires. Le MNLA a aussi utilisé de nombreux enfants soldats. Des soldats maliens, qui avaient été retenus captifs par les rebelles pendant des semaines, ainsi que d'autres témoins m'ont raconté que des enfants avaient fait partie du MNLA depuis que celui-ci avait commencé les opérations dans le nord en janvier.

Pillages et saccages

Presque tous les résidents locaux interrogés par Human Rights Watch ont observé des actes de pillage et de saccage perpétrés par les rebelles du MNLA alors qu'ils prenaient le contrôle des villes de Menaka, Goundam, Niafouké et Gao. À Tombouctou, la plupart des pillages et des saccages ont été commis par des miliciens arabes. Les groupes armés sont entrés par effraction dans des hôpitaux et des centres médicaux, des bâtiments gouvernementaux locaux, des banques, des bureaux et des entrepôts d'aide maliens et internationaux, des maisons de représentants locaux, des écoles et des églises. Le personnel hospitalier de Gao et de Tombouctou m'a raconté que des patients dans les hôpitaux publics locaux ont été contraints de quitter leurs lits et ont été laissés sur le sol après que les rebelles ont volé des matelas. Quatre patients à Gao, notamment des patients âgés sous oxygène, sont décédés après que le personnel terrifié s'est enfui, laissant les patients sans personnel médical pour s'occuper d'eux. Des témoins ont également décrit avoir vu les rebelles charger leurs véhicules et, dans quelques cas, de gros camions, avec des meubles, des ordinateurs, des imprimantes, des climatiseurs, des réfrigérateurs, des téléviseurs, des vêtements, des chaussures, du bétail et d'autres objets. Un grand nombre d'autres personnes ont signalé que les rebelles ont volé leurs motos et leurs voitures, souvent sous la menace des armes. Les personnes qui avaient fui le nord pour trouver refuge dans le sud contrôlé par le gouvernement ont affirmé avoir été forcées de payer un « droit de passage » avant d'être autorisées à traverser les zones occupées par le MNLA.

Le groupe rebelle islamiste Ansar Dine, à l'époque vaguement allié au MNLA, a détruit plusieurs bars et hôtels qu'il associait à la consommation d'alcool et la prostitution, et s'est livré au pillage, mais à une échelle bien moindre. Un grand nombre de résidents locaux et quelques prisonniers qui avaient été tirés de prisons locales au cours de l'avancée des rebelles auraient également participé au pillage, dans de nombreux cas aux côtés des rebelles du MNLA.

Abus sexuels

Des victimes, des témoins et des membres des familles des victimes ont signalé à Human Rights Watch une vague d'enlèvements de femmes et de filles par les groupes armés. Il est difficile de connaître avec certitude l'ampleur de ces abus. Cependant, une organisation locale digne de foi a indiqué à Human Rights Watch qu'elle a documenté 21 cas de violences sexuelles à Menaka et près de 30 cas à Gao et dans les environs. La grande majorité de ces cas sont survenus entre janvier et avril 2012 et auraient été perpétrés par des hommes armés parlant la langue tamashek locale et conduisant des véhicules arborant le drapeau touareg séparatiste du MNLA. La plupart des enlèvements documentés par Human Rights Watch ont eu lieu dans des quartiers où, selon les témoins, il y avait une forte concentration de combattants du MNLA.

Des témoins ont décrit les enlèvements par les rebelles d'au moins 17 femmes et filles dont certaines n'avaient pas plus de 12 ans. Une jeune fille de 14 ans a indiqué à Human Rights Watch que six rebelles l'ont retenue captive à Gao et l'ont violée sur une période de quatre jours. Un résident de Tombouctou a expliqué à Human Rights Watch qu'il a vu trois miliciens arabes entraîner de force une fille d'environ 12 ans de chez sa mère jusque dans un bâtiment abandonné, où elle a été violée. Les témoins et les membres des familles qui avaient parlé avec plusieurs autres victimes ont affirmé que les filles et les femmes enlevées avaient été agressées sexuellement par les rebelles. Une personne a indiqué que les rebelles ont enlevé trois jeunes femmes de la même famille dans une résidence à Gao, les ont violées et les ont ramenées le lendemain. De nombreux cas documentés par Human Rights Watch et par des groupes locaux concernaient des victimes du groupe Bella, membres d'une caste d'esclaves traditionnelle dans la culture touareg. Le mot *bella* signifie « captif » en tamashek.

C. Abus commis par l'armée malienne

Le coup d'État du 22 mars contre l'ancien président Amadou Toumani Touré, en protestation contre la gestion par le gouvernement de la rébellion touareg, a vraisemblablement conduit à une détérioration frappante au niveau du commandement et du contrôle efficaces des services de sécurité et de la discipline au sein de ces services. L'impunité face aux abus commis par l'armée est depuis longtemps un problème au Mali ; de nombreux incidents cette année sont venus rappeler qu'il s'agit d'une préoccupation continue.

Par exemple, dans les jours suivant une tentative de contre-coup d'État le 30 avril, des membres des forces de sécurité fidèles au leader du coup d'État le capitaine Amadou Sanogo ont fait disparaître de force au moins 21 soldats prétendument impliqués dans le contre-coup d'État et ont commis des actes de torture et d'autres abus contre des dizaines d'autres qui ont été détenus arbitrairement dans des casernes de police et, plus tard, dans les casernes militaires de Kati. Certes, les personnes qui ont participé à la tentative de contre-coup d'État

pourraient légitimement faire l'objet d'arrestations et de poursuites, mais les actes attribués aux forces de sécurité de Sanogo ont été accomplis en dehors de tout cadre légal.

J'ai interrogé plus de 30 personnes bien au fait de ces exactions, dont huit qui ont été témoins d'actes de torture et de disparitions forcées et 13 proches de détenus et disparus. Les soldats ont été menottés et ligotés pendant plusieurs jours, ont été battus avec des matraques, des bâtons et des crosses de fusil, ont reçu des coups de pied dans le dos, à la tête, dans les côtes, dans les parties génitales, ont reçu des coups de couteau aux extrémités et ont été brûlés avec des cigarettes et des briquets. Quatre membres des services de sécurité m'ont raconté qu'ils ont été forcés sous la menace d'une arme à pratiquer la sodomie entre eux.

Des témoins au camp de Kati ont signalé que le 3 mai entre 2 et 3 heures du matin, des soldats ont emmené les détenus, les ont fait monter dans un camion de l'armée, « leur ont lié les mains et les jambes et leur ont bandé les yeux ». On n'a pas eu de nouvelles d'eux depuis. Les détenus ont été aussi soumis à des abus psychologiques, notamment des menaces de mort et des simulacres d'exécutions. Deux personnes m'ont raconté avoir vu Sanogo au camp militaire de Kati, à 15 kilomètres au nord de la capitale malienne, Bamako, alors que des actes de torture et d'autres mauvais traitements y étaient commis. Un témoin a confié qu'il avait vu Sanogo donner des coups de pied à un détenu, disparu depuis lors, et qu'il l'avait entendu menacer plusieurs autres détenus.

Les forces de sécurité loyales à Sanogo ont aussi été impliquées dans une campagne d'intimidation contre les journalistes, les membres des familles des soldats détenus et d'autres personnes considérées comme une menace. Plusieurs journalistes critiques à l'égard du commandement du coup d'État ont été arrêtés, interrogés et intimidés. En juillet, deux journalistes ont été enlevés par des hommes masqués armés, violemment passés à tabac et déchargés à la périphérie de Bamako après avoir été avertis qu'ils devaient cesser de critiquer l'armée. En septembre, un dirigeant local d'Ansongo a été arrêté dans un hôtel de Bamako ; on ignore toujours où il se trouve. En octobre, de nombreux hommes en uniforme militaire ont fait une descente au domicile d'un musicien qui avait écrit une chanson de rap critiquant l'armée, ce qui l'a obligé à se cacher.

Les soldats du gouvernement malien ont détenu arbitrairement et, dans certains cas, exécuté des hommes qu'ils accusaient de collaborer avec les groupes rebelles du nord. La majorité des victimes faisaient partie d'ethnies touaregs ou arabes ou étaient de nationalité mauritanienne. En avril, quatre membres touaregs des services de sécurité ont été arrêtés et semble-t-il exécutés par les militaires à Mopti. D'autres témoins ont rapporté à Human Rights Watch que depuis le début du mois d'avril, des soldats occupant des points de contrôle ont enlevé un grand nombre d'hommes ayant la peau claire, notamment des Touaregs, des Arabes et des

Mauritaniens, voyageant en autobus entre le sud contrôlé par le gouvernement et le nord tenu par les rebelles. Il est à craindre que quelques-uns de ces hommes n'aient été exécutés. Le 8 septembre, 16 prédicateurs islamiques en route pour une conférence religieuse à Bamako ont été arrêtés et exécutés quelques heures plus tard au camp militaire de Diabaly, à environ 430 kilomètres de Bamako, pour leurs liens présumés avec les groupes islamistes. Leur chauffeur, aperçu en détention chez les militaires quelques jours après les meurtres, a depuis disparu. Le 21 octobre, toujours à Diabaly, au moins huit gardiens de troupeaux touaregs ont été exécutés par des soldats. La milice pro-gouvernementale Ganda-Kio a recruté et entraîné de nombreux enfants, même si au moment de la rédaction de ce document, ils n'avaient pas encore été utilisés dans une opération militaire.

M. le président, aucun effort significatif n'a été réalisé pour enquêter sur les membres des forces de sécurité impliqués dans ces incidents et encore moins pour les poursuivre en justice. L'armée n'a pas placé les commandants de Diabaly en congé administratif en attendant des enquêtes exhaustives. Malgré son implication directe dans des actes de torture et des disparitions forcées, Sanogo a été chargé en août de la réforme du secteur de la sécurité concernant l'armée malienne.

II. Principales recommandations

Alors que les États-Unis examinent la meilleure solution pour répondre à la crise des droits humains au Mali et aux problèmes qui l'ont engendrée, nous vous demandons instamment de tenir compte des principales recommandations suivantes qui pourraient permettre d'éviter une nouvelle détérioration des droits humains et de l'État de droit.

1. Dénoncer publiquement les abus et insister sur la nécessité de traduire en justice leurs auteurs, quel que soit leur camp

La question des abus très graves commis par les islamistes dans le nord souligne l'urgence pour la communauté internationale de lancer l'intervention en cours de planification. Cependant, comme indiqué dans mon témoignage, des abus extrêmement graves ont aussi été commis par le MNLA et les forces du gouvernement malien. Afin de mettre fin à l'impunité endémique qui a caractérisé les abus commis lors des conflits passés, il est impératif que le Congrès des États-Unis, le département d'État et le département de la Défense, entre autres, usent de leur influence pour faire pression sur toutes les parties au conflit afin de mener des enquêtes et de traduire en justice les responsables des violations généralisées des droits humains et du droit humanitaire qui ont été perpétrées cette année. Alors que les factions belligérantes pourraient être tentées d'accepter une clause d'amnistie pour crimes internationaux dans le cadre d'éventuels accords négociés, les États-Unis doivent s'y opposer fermement.

2. Aborder le problème des tensions ethniques croissantes et de la culture d'impunité qui les alimente

Au cours des huit derniers mois, j'ai observé une augmentation alarmante des tensions communautaires, principalement pour des motifs ethniques. Les perceptions de négligence ou de favoritisme par le gouvernement malien ou la communauté internationale, l'impunité pour les violations passées et plus récentes et la manipulation politique active de l'ethnicité par certains dirigeants politiques semblent mener les communautés à chercher réparation pour leurs ressentiments, notamment par la formation de milices armées et des plans apparents pour régler des comptes hors du cadre légal.

M. le président, je ne saurais que trop insister sur le fait que l'absence de poursuites judiciaires contre les abus passés alimente les tensions actuelles. Les familles touaregs et arabes dont des proches ont été exécutés pendant les opérations de l'armée malienne ou par les milices Ganda-Kio pendant les conflits armés passés sont en droit de voir ces abus être reconnus mais aussi faire l'objet d'enquêtes et de poursuites en justice des coupables. De même, les familles songhaïs, peules et bellas dont des proches ont subi des abus sexuels ou dont les biens chèrement acquis ont été pillés par le MNLA, les milices arabes et les groupes islamistes pendant la prise de pouvoir sont en droit de savoir que l'État prendra ces abus au sérieux et poursuivra leurs auteurs en justice.

Je pense que si elles ne sont pas traitées, ces tensions pourraient à court et à moyen termes se manifester par des incidents de sanctions collectives meurtrières et à long terme faire germer de futures violences. J'exhorte le gouvernement américain à prendre les mesures suivantes pour répondre à ce problème crucial :

- Alors que le processus de négociation et de consultation nationale prend forme, pousser le Mali à veiller à ce que les aspirations et les ressentiments de *tous* les résidents du nord soient entendus, et pas seulement les aspirations et les ressentiments de ceux qui ont pris les armes. Alors que toutes les communautés du nord – touareg, songhaï, arabe, bella et les autres – partagent de nombreuses préoccupations sur le respect des droits socio-économiques, elles ont aussi des revendications particulières qui méritent d'être prises en compte.
- Faire pression sur le gouvernement malien pour qu'il adopte une stratégie de communication qui s'attaque au niveau croissant des tensions ethniques et qu'il surveille activement, établisse des rapports et réagisse au discours de haine qui incite à la violence.

- Par le biais de l'agence américaine pour le développement international (USAID), soutenir la société civile malienne pour faire face à ces tensions, y compris par le soutien des radios des communautés locales et des initiatives de consolidation de la paix.
- S'assurer que la question de la situation au Mali est régulièrement soulevée et discutée entre les membres du conseil de prévention des atrocités.
- Favoriser un mécanisme de recherche de la vérité qui ferait la lumière sur les atrocités sous-exposées commises pendant les conflits armés précédents ; explorer les dynamiques qui ont conduit à la crise multifacette du Mali, y compris la mauvaise gouvernance et la corruption ; et faire des recommandations visant à empêcher une répétition des violences passées. Même si les commissions de recherche de la vérité peuvent répondre aux besoins des victimes et des communautés bien mieux que le mécanisme de la justice, elles sont en elles-mêmes une réponse inadaptée aux graves violations des droits humains et doivent être intégrées dans un processus complémentaire.

3. Adopter des politiques qui s'attaquent aux causes sous-jacentes de la crise malienne

La récente crise du Mali est issue de plusieurs années de détérioration au niveau des principales institutions –la police et l'armée, le système judiciaire, le parlement – censées préserver la sécurité, la démocratie et le respect de l'État de droit. La communauté internationale a largement fermé les yeux face aux signes de perturbation : scandales de corruption impliquant l'aide au développement, progrès insuffisants sur les principaux droits économiques comme l'éducation et la santé, criminalité latente dans les institutions étatiques et indicateurs tardifs de la situation qui a affecté le nord de manière disproportionnée. Le système judiciaire du Mali, qui pourrait avoir atténué certains des abus, a été négligé, particulièrement privé de ressources et manipulé, laissant ainsi une dangereuse culture de l'impunité s'installer. Les narcotrafiquants, les figures religieuses extrémistes et les individus ayant des priorités ethniques ont cherché à tirer parti de l'absence d'État de droit. Les États-Unis doivent examiner correctement ces problèmes et soutenir les programmes à court et long termes qui renforcent les institutions maliennes qui ont échoué.

4. Faire pression pour intégrer des garanties de protection des civils et l'observation des droits humains au sein de l'intervention militaire planifiée

Les États-Unis doivent faire pression pour l'instauration d'une équipe forte et compétente d'observateurs des droits humains des Nations Unies aux côtés de la force militaire internationale prévue pour reconquérir le nord. La composante droits humains doit bénéficier

d'une sécurité et d'un soutien logistique et opérationnel adéquats, et doit être déployée dans le cadre du budget de maintien de la paix des Nations Unies.

- La force internationale doit disposer d'un mandat incluant des règles claires d'engagement qui fassent des populations civiles et de leur sécurité la priorité pendant les opérations militaires.
- La force internationale doit comprendre des juristes militaires ayant une expérience acquise sur le terrain du droit de la guerre.
- Les observateurs des droits humains doivent surveiller le respect du droit international humanitaire et des droits humains et établir des rapports publics et réguliers destinés au Conseil de sécurité sur leurs conclusions et leurs recommandations.
- Les observateurs des droits humains doivent apporter une formation aux droits humains adéquate aux contingents des pays participant à la force armée et au gouvernement malien.

Les États-Unis ont un rôle important à jouer pour rapprocher ceux qui privilégient une réponse immédiate, limitée et à court terme à la crise des droits humains au Mali de ceux qui cherchent à prolonger le processus sans raison valable alors que la situation sur le terrain se dégrade. Le gouvernement américain doit jouer ce rôle directement au Mali mais aussi parmi les principaux acteurs régionaux et internationaux en consolidant le soutien d'une politique qui favorise le respect des droits humains, l'État de droit et la responsabilisation. Une double approche qui s'appuie sur la résolution des tensions sous-jacentes qui ont alimenté la progression des violations des droits humains doit être un élément fondamental pour déterminer la voie à suivre.

M. le président, je vous remercie sincèrement une fois encore pour m'avoir accordé l'opportunité d'intervenir devant cette commission. Je serai ravie de répondre à toutes les questions que vous et vos collègues pourriez avoir.

Mali : Les groupes armés islamistes sèment la peur dans le Nord

Ces groupes armés doivent traiter la population humainement, libérer les enfants soldats et mettre un terme aux attaques de sites religieux

25 septembre 2012 – Communiqué de presse

<http://www.hrw.org/fr/news/2012/09/25/mali-les-groupes-arm-s-islamistes-s-ment-la-peur-dans-le-nord>

(Nairobi) – Les trois groupes armés islamistes qui contrôlent le nord du Mali ont commis de graves abus à l'encontre de la population locale alors qu'ils cherchent à imposer leur interprétation de la charia, ou loi islamique, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Au cours des dernières semaines, Human Rights Watch a interrogé une centaine de témoins qui ont fui la région ou y sont restés.

Les trois groupes rebelles – Ansar Dine, le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) et Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) – ont enrôlé plusieurs centaines d'enfants dans leurs forces, perpétré des exécutions, des flagellations et au moins huit amputations en guise de châtement, et ont détruit systématiquement de nombreux sites religieux d'une grande importance culturelle et religieuse. En avril 2012, les groupes rebelles ont renforcé leur contrôle sur les régions de Kidal, Tombouctou et Gao, dans le nord du pays.

« Les groupes armés islamistes sont de plus en plus répressifs alors qu'ils resserrent leur emprise sur le nord du Mali », a expliqué Corinne Dufka, chercheuse senior sur l'Afrique à Human Rights Watch. « Les lapidations, les amputations et les flagellations sont devenues courantes dans une tentative évidente de forcer la population locale à adopter leur vision du monde. Pour imposer leur interprétation de la charia, ils ont également organisé une parodie de justice tragiquement cruelle et ont recruté et armé des enfants dont certains n'avaient que 12 ans. »

Depuis juillet, Human Rights Watch a réalisé 97 entretiens dans la capitale malienne, Bamako, avec des témoins et des victimes d'abus, ainsi qu'avec d'autres personnes ayant connaissance de la situation des droits humains, notamment des chefs religieux et traditionnels, des membres du personnel médical, des activistes des droits humains, des enseignants, des diplomates, des journalistes et des représentants du gouvernement. Bon nombre de ces témoins avaient fui les zones affectées ; ceux qui sont restés dans les zones aux mains des rebelles ont été interviewés par téléphone. Des témoins ont décrit les exactions qui ont lieu dans le nord, dans les villes de Gao, Tombouctou, Goundam, Diré, Niafouké, Ansongo, Tissalit, Aguelhoc et Kidal.



Des miliciens appartenant à un groupe armé islamiste circulent à bord d'un véhicule entre Gao et Kidal, dans le nord-est du Mali, en juin 2012. © 2012 Adama Diarra/Reuters

En janvier, les groupes rebelles ont lancé une offensive militaire pour prendre le contrôle du nord du Mali, au départ aux côtés du groupe séparatiste touareg, le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA). Depuis ils ont largement repoussé le MNLA hors du nord du pays.

Ansar Dine cherche à imposer son interprétation stricte de la charia au Mali. AQMI, affilié à Al-Qaïda depuis janvier 2007, a été impliqué dans des attaques contre des civils et des enlèvements contre rançon de touristes, d'hommes d'affaires et de travailleurs humanitaires, dont certains ont été exécutés. Le MUJAO, créé à la fin de l'année 2011 comme une importante ramification mauritanienne d'AQMI, a reconnu la responsabilité de l'enlèvement de plusieurs travailleurs humanitaires et, le 5 avril, de sept diplomates algériens. Le MUJAO et Ansar Dine ont revendiqué la responsabilité de nombreux abus, y compris des meurtres, des amputations et la destruction de sites religieux et d'autres structures importantes d'un point de vue culturel. Les groupes islamistes ont progressé en profitant du chaos politique et sécuritaire qui a suivi le coup d'État organisé à Bamako le 22 mars par des officiers de l'armée malienne de grade inférieur qui cherchaient à manifester leur insatisfaction quant à la réponse du gouvernement face à la rébellion du MNLA. Le gouvernement provisoire établi en avril a, depuis lors, été affaibli par des querelles internes et des luttes pour le pouvoir, ce qui a paralysé la réponse à la situation dans le Nord.

Ansar Dine, le MUJAO et AQIM semblent être étroitement liés les uns aux autres, a déclaré Human Rights Watch. Alors que des groupes particuliers semblent contrôler certaines régions, par exemple, Ansar Dine à Kidal et Tombouctou et le MUJAO à Gao, leurs forces se déplacent souvent facilement entre les régions et se sont prêtés main-forte mutuellement pendant les troubles. De plus, plusieurs commandants et combattants du MUJAO et d'Ansar Dine ont été identifiés par plusieurs témoins comme ayant également été affiliés à AQMI auparavant. Beaucoup de résidents sont parvenus à la conclusion que, selon les mots d'un témoin, « *Ansar Dine, le MUJAO et AQMI ne font qu'un* ». Les témoins ont raconté que la plupart des commandants n'étaient pas des Maliens et venaient de Mauritanie, d'Algérie, du Sahara occidental, du Sénégal, de Tunisie et du Tchad.

Des dizaines de témoins et cinq victimes dans le Nord ont raconté à Human Rights Watch que les groupes armés islamistes ont pratiqué des passages à tabac, des flagellations, des arrestations arbitraires et ont exécuté deux résidents locaux, dans tous les cas en raison d'un comportement décrété comme « *haraam* » (interdit) selon leur interprétation de la charia. Ces comportements incluaient la consommation ou la vente de cigarettes, la consommation ou la vente de boissons alcoolisées, l'écoute de musique sur des appareils audio portatifs, l'utilisation de musique ou autres enregistrements à la place de versets du Coran en guise de sonnerie de téléphones portables, et le non-respect des prières quotidiennes.

Le 30 juillet, à Aguelhoc, les autorités islamistes ont lapidé à mort un homme marié et une femme avec laquelle il n'était pas marié pour adultère, devant 200 personnes d'après les informations disponibles. Elles ont également châtié des femmes qui n'ont pas respecté leur code vestimentaire – qui exige que les femmes se couvrent la tête, portent des jupes longues et s'abstiennent de porter des bijoux ou du parfum – et qui ont eu des contacts avec des hommes qui n'étaient pas des membres de leur famille.

Dans les régions du Nord, les sanctions pour ces « infractions » ainsi que pour les actes supposés de vol et de banditisme ont été infligées par la police islamique, souvent après un « procès » sommaire devant un collège de juges choisis par les autorités islamistes. Beaucoup de châtiments sont pratiqués sur les places publiques après que les autorités ont convoqué la population locale pour y assister.

De nombreux témoins ont affirmé avoir vu des hommes et des femmes arrêtés ou fouettés sur les places de marché et dans la rue, souvent par des adolescents armés, pour avoir fumé, bu de l'alcool ou ne pas être couvertes de manière adéquate. Certains résidents âgés et frêles se sont écroulés pendant les flagellations.

Beaucoup de résidents des régions de Tombouctou, Kidal et Gao ont raconté à Human Rights

Watch qu'ils ont vu des enfants dans ce qui semblait être des camps d'entraînement des groupes armés islamistes. Ils ont aussi observé des enfants âgés de 11 ans en train de garder des points de contrôle, d'effectuer des patrouilles à pied, de circuler à bord de véhicules de patrouille, de surveiller des prisonniers, de faire appliquer la charia et de cuisiner pour les groupes rebelles. Un témoin a décrit que l'on apprenait aux enfants à recueillir des renseignements en marchant dans la ville et, ensuite, « à rapporter ce qu'ils avaient vu et entendu ».

Depuis avril, les groupes islamistes ont amputé des membres à au moins huit hommes accusés de vol, dont sept dans la région de Gao. Human Rights Watch s'est entretenu avec la victime d'une amputation de la main le 8 août à Ansongo, et avec deux témoins des cinq amputations qui ont eu lieu le 10 septembre à Gao. L'amputation de mains, de pieds ou de jambes d'un individu en guise de sanction criminelle est une torture, en violation du droit international.

À Tombouctou, des militants islamistes ont détruit de nombreuses structures, y compris des mausolées, des cimetières et des lieux saints, qui avaient une grande importance religieuse, historique et culturelle pour les Maliens. Les résidents de Tombouctou ont confié avoir été profondément choqués par ces destructions. Une femme a raconté à Human Rights Watch : « // leur a fallu environ une heure et demi pour démolir notre héritage, notre culture ». Un homme qui a été le témoin de la destruction de la tombe de Sidi Mahmoud a expliqué : « Alors qu'ils détruisaient la tombe, en hurlant "Allah akbar" pour que tout le monde entende, des centaines d'entre nous, à l'intérieur des maisons et à l'extérieur, pleuraient ».

Le droit international humanitaire et les droits humains interdisent tout mauvais traitement des personnes en détention, y compris les exécutions, les tortures et les pillages. L'utilisation d'enfants soldats et la destruction délibérée de monuments culturels et religieux sont aussi interdites. Les dirigeants des groupes rebelles peuvent être reconnus responsables, en vertu du droit international, pour les abus commis par les forces sous leur commandement, a expliqué Human Rights Watch.

Les groupes islamistes doivent immédiatement cesser les mauvais traitements infligés aux résidents et la destruction des sites appartenant au patrimoine malien, s'engager à respecter le droit international, et libérer les enfants enrôlés dans leurs forces, a déclaré Human Rights Watch.

Human Rights Watch appelle les dirigeants des groupes armés islamistes dans le nord du Mali à :

- Mettre un terme aux meurtres, amputations, flagellations et autres tortures et traitements cruels et inhumains infligés à des personnes en détention ; traiter humainement les détenus conformément aux normes internationales.

- Cesser de recruter des enfants de moins de 18 ans conformément aux obligations légales internationales du Mali, relâcher tous les enfants précédemment enrôlés et empêcher l'utilisation des écoles à des fins militaires, par exemple pour l'entraînement militaire.
- Reconnaître publiquement l'obligation de respecter entièrement le droit international humanitaire.
- S'engager publiquement à respecter les droits humains internationaux, tels que stipulés dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme ; respecter les droits à la régularité des procédures et à la liberté d'expression, d'association et de réunion.
- Cesser toutes les attaques contre les sites religieux à Tombouctou et partout ailleurs, et indemniser de manière adéquate les autorités locales pour le coût des réparations et de la reconstruction des sites détruits ou endommagés.

Amputations et exécutions

Une des amputations récentes a eu lieu le 8 août, lorsque la police islamique a coupé la main d'Alhader Ag Almahmoud, 30 ans, qui était accusé d'avoir volé du bétail à Ansongo. Le 10 septembre, des membres de la police islamique ont amputé la main droite et le pied gauche de cinq voleurs présumés à Gao. Le 16 septembre, ils ont coupé la main d'un homme à Gao qui se serait introduit dans un magasin et aurait volé des marchandises. Le MUJAO a endossé la responsabilité des sept amputations à Ansongo et Gao. En avril, les autorités islamistes ont amputé la main d'un voleur présumé à Kidal.

Le 2 septembre, une agence d'information en ligne a publié une déclaration du MUJAO revendiquant l'exécution du vice-consul algérien Taher Touati, à l'aube ce jour-là. Cette annonce n'a pas encore été confirmée par le gouvernement algérien. Le 24 août, le MUJAO avait lancé un ultimatum à l'Algérie, menaçant de tuer Taher Touati à moins que plusieurs membres du MUJAO détenus en Algérie ne soient libérés. Le MUJAO avait plus tôt revendiqué l'enlèvement le 5 avril de sept diplomates algériens de leur consulat dans la ville de Gao. Trois des otages ont été libérés en juillet.

Les amputations à Ansongo et Gao ont été réalisées à l'issue de ce que les victimes ont décrit comme un « procès islamique ». Almahmoud, dont la main a été coupée le 8 août, a décrit son supplice à Human Rights Watch :

Je suis marié et j'ai trois enfants, âgés de 6 ans, 4 ans et quelques mois. Je viens d'un village proche d'Ansongo. En juillet dernier, un pick-up rempli d'hommes armés est arrivé chez moi. Les hommes ont expliqué qu'ils

enquêtaient sur un vol de bétail et que leur enquête avait révélé des traces de motos près de l'endroit où les animaux avaient été volés et qui conduisaient à ma maison. Ils m'ont ordonné de partir avec eux. Ils m'ont installé moi et ma moto sur un camion avec cinq hommes armés. Ensuite ils m'ont placé dans leur prison à Ansongo où je suis resté pendant deux semaines. Pendant ma détention, je n'ai jamais été interrogé, pas une seule question sur l'affaire.

Le 8 août vers 10 heures du matin, ils m'ont emmené dans un bâtiment de bureaux qui leur sert de palais de justice. J'y ai trouvé une dizaine d'hommes non armés assis en cercle sur des tapis. Ils m'ont demandé de m'asseoir au milieu et de leur raconter les faits. J'ai dit que j'étais innocent et j'ai expliqué ma version des faits. Le chef du MUJAO à Ansongo, a annoncé qu'ils devaient appliquer la charia, après quoi ils ont discuté de mon cas entre eux. Ils parlaient en arabe, mais leurs propos étaient traduits en grande partie en tamashek afin que je puisse comprendre. Aucun d'entre eux n'a présenté de preuve solide. Sur les 10 hommes, trois étaient contre l'application de la charia, mais les autres ont gagné.

Vers 15 heures, ils m'ont conduit sur la place publique, qui était pleine de monde. Ils m'ont lié les mains, les pieds et le torse fermement à une chaise ; ma main droite était attachée avec un cordon en caoutchouc. Le chef, a lui-même coupé ma main comme s'il tuait un mouton. Il a mis deux minutes environ pour me trancher la main, en criant "Allah akbar". Je n'ai reçu aucun médicament avant, seulement quelques pilules dans la cellule, une fois l'amputation terminée, données par l'homme qui a fait mon pansement. Je suis resté dans la cellule pendant une semaine sans voir un médecin. Je partageais la cellule avec deux autres hommes accusés de vol... Les islamistes ont dit que leur jour arrivait. Plus tard, ils m'ont donné de l'argent pour réparer ma moto et pour acheter du thé, du sucre et des vêtements, et ils m'ont ramené à la maison. Je suis innocent : je n'ai pas volé ces animaux.

Sur les cinq amputations réalisées le 10 septembre à Gao, une avait lieu sur la *Place de l'Indépendance* alors que les quatre autres avaient eu lieu quelques heures plus tôt dans un camp militaire à plusieurs kilomètres de là. Le MUJAO a indiqué aux médias que le crime supposé des suspects, banditisme de grand chemin, exigeait de couper la main droite et le pied gauche. Un sage ayant eu connaissance de l'incident a raconté à Human Rights Watch : « *Ils ont été jugés et condamnés le même jour qu'ils ont été amputés. Il y avait cinq juges, y compris des étrangers et un Arabe mauritanien du nom de Hamadi. Aucun avocat n'était présent au procès. Les juges ont posé des questions avant de rendre leur verdict. Dans cette*

affaire, le jugement a eu lieu le matin et ils ont immédiatement procédé à l'amputation. Hamadi lui-même a publiquement prononcé la sentence sur la place. »

Un autre témoin de l'amputation a raconté :

Vers 13 h 20, alors que je travaillais au marché, j'ai entendu le MUJAO appeler la population à se rassembler sur la place. Environ 60 personnes se sont réunies et quelques minutes plus tard, le MUJAO est arrivé à bord de dix Land Cruiser. À l'intérieur de l'un des véhicules se trouvaient le commissaire de police, Aliou Mahamar Touré, et un jeune homme. Vers 13 h 45, Aliou a demandé à un islamiste de fixer une chaise à un pilier en béton à l'aide d'une corde. Alors que le jeune homme était encore dans la voiture, il a reçu deux injections. Dix minutes plus tard, Aliou a demandé au jeune homme de se couvrir le visage, puis deux de ses gardes du corps l'ont fait descendre de la voiture et l'ont attaché à la chaise. D'abord la main droite, puis le pied gauche et enfin le torse.

Aliou a pris deux couteaux de boucher, les a placés sur une pièce de caoutchouc noir et a clamé "Allah akbar", que les autres islamistes ont répété. Puis il a posé un couteau, et avec l'autre, a coupé la main du jeune homme : cela lui a pris 10 secondes. Il a soulevé la main pour que tout le monde la voie. Un autre islamiste avec une barbe a saisi le second couteau, a crié "Allah akbar" et a coupé le pied. Les membres du MUJAO ont commencé à prier et ont dit qu'ils faisaient ce que Dieu leur demandait de faire. Aliou a ordonné de détacher l'homme et en même temps il a demandé qu'on lui apporte un sac de sa voiture. Le sac contenait les quatre pieds et les quatre mains amputés aux autres voleurs. Il y a placé le pied et la main tout juste coupés et tous ont crié "Allah Akbar".

Plusieurs islamistes ont transporté le jeune homme jusqu'à l'hôpital. Le MUJAO, dont environ 40 membres étaient présents, avait confisqué les téléphones portables pouvant prendre des photos et des vidéos aux spectateurs avant l'opération et les leur ont rendus après. Personne n'a osé parler. Nous étions choqués et ils étaient lourdement armés.

Les procès sommaires décrits ci-dessus sont loin de respecter les normes internationales de procès équitable. Les Conventions de Genève de 1949 prévoient que pendant les conflits armés internes, les parties au conflit ne doivent pas « *[prononcer de] condamnations et [effectuer des] exécutions sans un jugement préalable, rendu par un tribunal régulièrement*

constitué, assorti des garanties judiciaires reconnues comme indispensables par les peuples civilisés ». Ces garanties judiciaires reconnues sont prévues par les droits humains internationaux ainsi que par le droit international humanitaire coutumier.

À deux reprises au moins, les résidents du nord du Mali ont protesté contre les amputations planifiées. À Gao, ils ont d'abord obtenu gain de cause. Un témoin a décrit comment le 5 août, la police islamique conduisant plusieurs hommes vers la place pour des amputations a été prise à partie par « *des centaines de résidents leur criant d'arrêter et leur jetant des pierres. Ils ont complètement bloqué l'accès à la Place de l'Indépendance. Les islamistes ont tiré plusieurs fois en l'air mais la foule était trop nombreuse. Elle a pu contrecarrer les projets des islamistes.* »

Cependant, les protestations entraînent parfois des représailles de la part des autorités islamistes. Un journaliste local respecté travaillant pour Radio Adar Khoïma et Voice of America, Malick Aliou Maiga, qui a condamné ces amputations et d'autres pratiques abusives, a déclaré que le jour de la manifestation, il a été arrêté et gravement battu par la police islamique, sous la conduite d'un officier de la police islamique de haut rang :

Le dimanche 5 août, le jour où des résidents de Gao se sont révoltés et ont stoppé le MUJAO dans sa tentative d'amputer les mains de cinq personnes, j'étais dans le studio, en pleine transmission en direct. Je disais que chaque homme a le droit à une défense appropriée. Cinq minutes après le début de mon émission, vers 20 h 40, le MUJAO a fait irruption dans le studio. Il y avait trois pick-ups pleins d'hommes. Beaucoup étaient cagoulés ; ils ont pointé leurs fusils sur moi, m'ont frappé dans le dos et la nuque avec leurs fusils, puis ils m'ont traîné jusqu'à un [véhicule] 4x4. Ils ont continué à me battre avec des fusils et des bâtons de bois, et à me donner des coups de pied.

Ils m'ont emmené hors de la ville, m'ont dit de descendre, en me frappant. Certains m'ont marché dessus, en trépignant, alors que d'autres me frappaient avec leurs fusils. Ils m'ont dit : « Tu ne peux pas te taire ? Tu essaies de répandre la haine dans le cœur des gens. Ils te prennent pour un héros mais tu n'es rien. J'étais couvert de sang. L'un d'eux a dit : « Laissez-le, c'est suffisant, il est mort. » Le chef en charge de cette opération était [un officier de haut rang de la police islamique], natif de la ville. J'ai perdu connaissance et je me suis réveillé plus tard dans un hôpital. J'ai eu cinq points de sutures sur la tête et dans le dos.

Flagellations et passages à tabac

En avril, la police, la gendarmerie, les responsables du système judiciaire et des services correctionnels du gouvernement malien ont fui les villes du Nord et la police islamique rebelle assume désormais de nombreuses fonctions d'application de la loi. Mais aucun des moyens utilisés par les groupes armés islamistes contrôlant le nord du Mali pour faire appliquer leur interprétation de la charia ne respecte les normes internationales de traitement juste et humain.

La police islamique inflige des châtiments aux malfaiteurs présumés soit dans les rues, soit après que le suspect a été conduit au poste de police, au camp militaire ou dans un lieu de détention informel. Des châtiments sont également imposés après des procès sommaires par un collège de juges choisis au pied levé par les autorités islamistes. À Tombouctou, le palais de justice est installé dans un ancien hôtel : les juges ont été identifiés comme étant des responsables religieux, ou *marabouts*, de la région de Tombouctou. Un résident de Gao a expliqué la procédure légale dans la ville :

La mairie a été transformée en palais de justice. Lorsqu'une personne est arrêtée, elle est conduite au commissariat [de la police islamique] et interrogée. Si le problème peut être réglé sans passer par le tribunal, la personne est libérée. Si ce n'est pas le cas, la personne est détenue dans le commissariat ; il y a quelques dizaines de détenus en ce moment. Les procès se tiennent les lundis et les jeudis, et les détenus sont transférés au palais de justice pour être jugés. Il y a cinq juges, dont certains étrangers, mais aucun avocat pendant la procédure, donc le droit à la défense n'est pas respecté. La population peut assister aux procès qui se déroulent dans une grande salle.

La police islamique porte souvent des vestes bleues sur lesquelles « Police islamique » est inscrit en français et en arabe. Beaucoup de châtiments sont pratiqués sur les places publiques une fois que les autorités islamiques ont convoqué la population locale pour y assister. Les victimes sont généralement flagellées avec une branche d'arbre, un fouet en poils de chameau ou, dans certains cas, avec un câble électrique. Les victimes et les témoins ont indiqué que ces flagellations causaient souvent des plaies ouvertes et des zébrures.

Beaucoup de résidents qui ont parlé à Human Rights Watch ont accordé à la police islamique le mérite de rétablir l'ordre et la sécurité et de mener des patrouilles pour stopper la délinquance. Un homme âgé d'Ansongo a raconté :

Nous avons perdu le contrôle de notre jeunesse qui s'engage dans une délinquance galopante touchant les voitures, les marchés, les animaux. Pendant

des années, nous avons demandé aux gendarmes de réagir mais les autorités maliennes n'ont quasiment rien fait pour arrêter cette descente dans l'anarchie, ce qui a créé un manque de confiance en l'État. Le MUJAO, lui, est intervenu pour arrêter ce glissement. Le MUJAO est la nouvelle autorité.

Les résidents déposent régulièrement des plaintes auprès de la police islamique, y compris pour des crimes commis avant que les groupes armés islamistes aient pris le contrôle du Nord, et les islamistes enquêtent sur ces crimes. Alors que ceux qui sont en garde à vue ont peu de garanties d'avoir une procédure régulière, les personnes détenues par la police islamique dans les postes de police et les bases militaires d'Ansongo, Tombouctou et Gao ont indiqué que, normalement, les officiers ne les maltrahent pas physiquement.

Le traitement de la population locale par les rebelles islamistes différait de ville en ville et semblait dépendre le plus souvent des commandants en fonction. La majorité des amputations rapportées à Human Rights Watch ont été réalisées à Gao ou aux environs de cette ville. Les résidents de la région de Tombouctou semblent avoir fait plus largement l'objet d'abus physiques de la part des autorités. Les résidents de Kidal, d'Aguelhoc, de Diré et de Goundam, à quelques exceptions près, ont rapporté significativement moins de cas d'abus que les habitants des autres villes.

Plusieurs témoins ont décrit avoir vu des hommes et des jeunes hommes battus pour avoir fumé ou vendu des cigarettes. Le 13 août, selon les propos d'un témoin, un forgeron qui fumait à l'intérieur de sa maison, a été « *battu sérieusement par un groupe d'islamistes qui l'a vu alors qu'ils passaient en voiture. Ils sont descendus de voiture, ont pénétré dans la maison et l'ont fouetté. Mais suite à l'intervention des voisins, ils l'ont seulement conduit au poste de police et à la fin de la journée ils l'ont libéré.* »

Un vendeur sur le marché a expliqué qu'un homme âgé et malade pris en train de fumer sur le marché et frappé par un adolescent membre de la police islamique « *s'est uriné dessus au bout de cinq coups ; le châtiment pour avoir fumé est 10 coups, c'était trop pour lui.* » Depuis juillet, un professeur de Gao a vu 10 hommes battus en public sur la place publique de Gao pour avoir fumé. Un autre témoin a décrit les coups et la détention arbitraire en juin d'un homme âgé de plus de 60 ans qui avait refusé de jeter sa cigarette :

Ils lui ont ordonné de jeter sa cigarette, mais il a refusé en disant : « J'aime fumer. Je fume aujourd'hui, je fumerai demain... en fait, je fumerai jusqu'au dernier jour de ma vie. Est-ce la volonté de Dieu de battre des personnes qui fument ? » Ils sont devenus si furieux qu'ils ont commencé à lui donner des grands coups et un islamiste de 15 ans l'a traîné jusqu'au poste de la police islamique, où il a été

forcé de passer la nuit. Imaginez, faire cela devant son petit-fils ! J'ai vu le vieil homme le jour suivant ; il fumait toujours.

Un maçon qui avait été accusé de boire de l'alcool à la mi-juin dans une ville du Nord, a été menotté et détenu jusqu'au lendemain au poste de la police islamique avant d'être, plus tard, soumis à 40 coups avec un fouet en peau et poils de chameau. Il a insisté en disant qu'il était victime d'un ennemi travaillant pour le compte des islamistes, mais il a dit : « *j'ai finalement accepté [les coups] parce qu'ils n'étaient pas prêts de renoncer. Ils ont appelé les personnes présentes dans le camp pour qu'elles regardent ; c'est le chef qui a administré les coups de fouet. Il m'a frappé 40 fois, en comptant en arabe, en remontant des jambes vers le haut du corps. C'était terriblement douloureux, j'ai eu de nombreuses zébrures.* »

Près de 15 résidents de Tombouctou, Goundam et Gao ont vu des femmes se faire battre pour avoir refusé de se couvrir la tête de manière adéquate. Un marchand ambulant qui travaille sur le marché de Tombouctou a vu « *beaucoup, beaucoup de fois* » la police islamique flageller des femmes sur le marché parce qu'elles refusaient de se couvrir. Il a expliqué à Human Rights Watch :

Par exemple, en juillet, j'ai vu trois membres de la police islamique frapper une vendeuse de poisson parce qu'elle n'était pas suffisamment couverte. Parmi eux, il y avait un Sénégalais, un homme important dans la police, qui l'a frappée plusieurs fois jusqu'à ce qu'elle se couvre la tête, jusqu'à ce qu'elle pleure. À peu près au même moment, ils ont dit à une femme d'âge moyen qui vendait des mangues de se couvrir, mais elle a refusé. Ils ont commencé à la frapper ; elle a essayé de se protéger le visage, tout en répétant sur un ton de défi : « N'y comptez pas... vous avez pris le village et vous avez fait décliner nos activités, c'est vous qui devriez être soumis à la charia. » Ils l'ont frappé 5, 10, 20 fois, mais elle n'a pas cédé.

Les autorités islamiques ont interdit, sous peine de châtiments sérieux, aux résidents d'écouter tout type de musique à la radio, en concert ou sur les sonneries de téléphones portables, en insistant sur le fait que les résidents doivent uniquement écouter des enregistrements des versets du Coran. Un jeune homme qui vit près du siège de la police islamique à Tombouctou a raconté comment un jeune homme a été battu jusqu'au sang pour avoir répondu avec insolence aux autorités islamistes qui lui avaient demandé de leur remettre son téléphone portable après que la sonnerie jouant de la musique malienne a retenti : « *Il a désespérément tenté d'appuyer sur le bouton "décrocher" dans sa poche. Ils lui ont dit de venir mais le jeune a répondu avec insolence ; deux islamistes l'ont fouetté jusqu'à ce qu'il saigne, en disant 'si nous faisons partie de l'armée malienne, tu ne nous parlerais pas comme ça !'.* »

Certains résidents ont affirmé que la police islamique jetait les téléphones des résidents sur le sol ou retirait les cartes SIM et les leur rendait quelques jours plus tard chargées de versets du Coran. Un ancien organisateur de voyages a confié à Human Rights Watch :

Un après-midi, je buvais du thé en écoutant de la musique ivoirienne avec six amis. On a toujours fait ça : discuter des événements de la journée autour d'un thé. Soudain, un pick-up avec des hommes armés de la police islamique a freiné brusquement et quatre d'entre eux sont descendus. L'un d'eux, parlant arabe, a dit que la musique était condamnée par Dieu. Nous étions effrayés, ils avaient des pistolets et étaient agressifs. Ils ont retiré la carte mémoire du lecteur audio et, trois jours plus tard, ils me l'ont rendue. Ils avaient effacé la musique et enregistré des versets du Coran.

Beaucoup de résidents du Nord, jeunes et âgés, ont expliqué que les changements de comportement imposés par les groupes islamistes les empêchent de prendre part à la vie culturelle. Un jeune homme a raconté : « *Nous sommes musulmans, des musulmans bons et fidèles, mais honnêtement, ces gens nous ont ôté toute joie de vivre.* » Un autre homme a commenté : « *Il n'y a plus de baptêmes, de mariages, de circoncisions – c'est interdit, c'est "haraam". Habituellement quand un enfant naît, les gens jouent du tambour, mais maintenant, plus question : pas de musique, pas de rassemblements, pas de fêtes... J'ai recommencé à vivre lorsque j'ai quitté leur territoire.* »

Un chauffeur de 23 ans qui a fui Bamako en juillet a raconté : « *Lorsque nous sommes jeunes, nous devons profiter de notre jeunesse : nous voulons danser, écouter de la musique, flirter avec les femmes, fumer, boire du thé avec nos amis, mais avec ces gens, on ne peut rien faire.* » Une couturière qui a quitté le Nord en juillet a expliqué : « *Le Nord semble mort. En tant que femme, je ne peux pas m'habiller à ma guise, me parfumer, me promener avec mes amies. ... Ils ont même interdit les conversations en groupes. Ils disent qu'au lieu de discuter, on devrait être à la maison à lire le Coran.* »

Plusieurs autres résidents du Nord ont parlé des restrictions concernant les rassemblements publics. Un homme a confié : « *En mai, nous étions assis dehors pour regarder la demi-finale de l'UEFA Champions League à la télé. Nous nous amusions, chacun encourageant son équipe et hurlant des "Allez !". Mais les islamistes sont venus et nous ont dit qu'il était interdit de regarder la télé en public.* »

Les autorités islamistes ont même interdit à beaucoup d'enfants de jouer. Un homme a expliqué que, le 4 août, plusieurs parents en colère ont fait irruption dans le poste de la police islamique de Gao pour se plaindre du fait que leurs enfants âgés de 8 à 13 ans avaient été battus pour

s'être baignés dans la rivière. « *Les islamistes disent que maintenant c'est interdit, en particulier si les garçons et les filles sont ensemble* », a conclu l'homme. Un homme qui a fui Tombouctou avec sa famille au début du mois d'août a raconté qu'en juin les autorités islamistes lui ont ordonné de rentrer deux tables de babyfoot car « *elles ont une mauvaise influence sur les enfants. Les garçons doivent prier au lieu de jouer dans la rue.* »

Des femmes de Gao, Kidal, Aguelhoc et Tombouctou ont mentionné les restrictions subies dans le Nord. Une femme de Tombouctou a été arrêtée et interrogée par une patrouille de la police islamique car elle portait du parfum. Un officier lui a demandé si elle était mariée et l'a réprimandée : « *Si tu es mariée, pourquoi cherches-tu à attirer d'autres hommes ?* » Plusieurs témoins ont décrit comment la police islamique intimide, flagelle ou frappe les femmes pour leur manière de s'habiller, pour le port de bracelets, de bagues ou d'autres bijoux. Plusieurs résidents ont précisé que la lapidation à mort du couple à Aguelhoc a entraîné la fuite de nombreuses femmes enceintes non mariées du nord par crainte d'un destin similaire.

Enfants soldats

Les groupes armés islamistes contrôlant le nord du Mali ont recruté, entraîné et utilisé des enfants dans leurs forces, violant ainsi le droit international humanitaire.

Le Mali est un État partie au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, qui interdit le recrutement et l'utilisation dans les hostilités d'enfants de moins de 18 ans par des groupes non étatiques armés. Le recrutement d'enfants de moins de 15 ans est un crime de guerre selon le droit international humanitaire, notamment le Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

Des dizaines de résidents des villes du nord de Kidal, Tombouctou, Gao, Ansongo, Aguelhoc et Niafouké ont décrit avoir vu des enfants, certains semblant ne pas avoir plus de 11 ou 12 ans, dans les rangs des groupes islamistes. Au total, ces enfants soldats se comptent vraisemblablement par centaines. Le recrutement des enfants se fait principalement par la police islamique alliée à Ansar Dine et au MUJAO, tandis que d'autres enfants servent dans une force d'autodéfense organisée par le MUJAO, parfois désignée comme l'armée du MUJAO. Deux adultes approchés pour rejoindre l'« armée de jihadistes » d'AQMI ont raconté à Human Rights Watch que des enfants étaient présents dans leurs bases.

Les résidents des régions de Tombouctou, Kidal et Gao ont dit qu'ils avaient vu des enfants dans des camps d'entraînement des rebelles en train de faire un entraînement physique, d'apprendre à armer, désarmer un fusil et à tirer, et dans un cas, en train de lancer une pierre « *comme si l'enfant s'entraînait à manier une grenade.* » Un compte rendu a rapporté que l'on apprend aux enfants à recueillir des renseignements en marchant dans la ville et ensuite « *à répéter ce qu'ils*

ont vu et entendu ». Human Rights Watch a identifié 18 lieux où des témoins ont signalé des nouvelles recrues, parmi lesquelles des enfants, qui s'entraînaient, notamment des bases militaires, des écoles coraniques et des écoles privées et publiques.

Des résidents ont observé des enfants en train de garder des points de contrôle, d'effectuer des patrouilles à pied, de circuler à bord de véhicules de patrouille, de surveiller des prisonniers et de cuisiner pour les combattants. Quelques témoins ont montré à Human Rights Watch des photographies prises en juin, juillet et août, d'enfants tenant des fusils d'assaut Kalachnikov et des fusils de chasse locaux. Certains ne semblaient pas avoir plus de 12 ans.

Les groupes armés islamistes ont commencé à recruter peu de temps après avoir pris le contrôle du Nord et ont continué à un rythme régulier depuis. Des chefs de communautés, des résidents et des recrues adultes ont expliqué à Human Rights Watch que beaucoup de recrues se sont enrôlées en réaction à des problèmes récents et anciens, comme le banditisme endémique ou plus récemment les attaques des séparatistes touaregs. Les autres raisons sont, entre autres, le chômage élevé, qui s'est considérablement aggravé depuis que le gouvernement a perdu le contrôle du Nord, et le manque de confiance dans les institutions étatiques maliennes, comme les tribunaux. On estime que les rebelles islamistes recrutent un nombre considérable d'hommes et de garçons dans les petits villages et les hameaux, en particulier ceux qui pratiquent depuis longtemps le wahhabisme, une forme très conservatrice de l'Islam.

Les chefs des communautés et les résidents pensent que le recrutement dans le Nord était destiné en partie à renforcer les rangs des Maliens et, par conséquent, à changer la perception selon laquelle les groupes armés islamistes sont des « *occupants étrangers* ». Des résidents de Gao et de Tombouctou ont raconté que des professeurs coraniques et des marabouts locaux travaillaient avec les groupes islamistes pour recruter des jeunes. Bon nombre des enseignants ont été identifiés comme n'étant pas des Maliens mais venant de Mauritanie, d'Algérie, du Sénégal et de France.

La plupart des résidents des régions de Tombouctou et de Kidal qui se sont entretenus avec Human Rights Watch ont remarqué la présence d'un nombre disproportionné d'enfants des groupes ethniques arabes et touaregs. Bon nombre d'entre eux se sont, semble-t-il, enrôlés avec des membres de leur famille plus âgés. Ces résidents ne pensaient pas que les rebelles islamistes pratiquaient un recrutement forcé, bien que la loi internationale interdise tout recrutement d'enfants, de force ou non. Un professeur de Tombouctou a dit que 12 de ses étudiants, tous arabes ou touaregs, qui ont au départ rejoint le MNLA et les milices arabes, ont depuis juin été recrutés par des groupes islamistes.

À Gao, un grand nombre de recrues était issu du groupe ethnique songhaï. Des résidents et des chefs de communautés ont expliqué que le recrutement dans la région de Gao s'est intensifié au début du mois de mai en réponse à la formation de camps d'entraînement par les milices de l'ethnie songhaï (Ganda Kio et Ganda Iso) qui sont vaguement alliées au gouvernement et établies autour de la ville de Mopti, contrôlée par le gouvernement. Certains commandants à Gao semblent attiser la peur et la haine contre le groupe ethnique touareg comme stratégie de recrutement.

Un homme de 25 ans qui a été recruté et entraîné par les rebelles islamistes à Tombouctou en mai a expliqué que sur les 100 recrues environ qui s'entraînaient avec lui, près de 20 avaient moins de 18 ans et tous étaient Touaregs et Arabes. Il a ajouté que l'entraînement a duré quatre jours pendant lesquels *« nous avons appris à manier des fusils, étudié la charia et ce que signifiait être un moudjahidine. »*

Un ouvrier qualifié qui a été engagé pour un travail dans une école coranique et dans un camp d'entraînement dans une ville du nord en juillet a décrit avoir vu près de 20 enfants étudier le Coran et s'entraîner à manier des armes. Tout comme d'autres personnes qui ont parlé à Human Rights Watch, il a reconnu certains des garçons, qui étaient des combattants islamistes arabes. Un résident de Tombouctou a observé environ 50 nouvelles recrues de la police islamique s'entraîner dans l'ancienne gendarmerie. *« Parmi ceux qui étaient à l'entraînement, près de la moitié avait moins de 18 ans. Le plus jeune avait 12 ans. Ce jour-là, ils faisaient un entraînement physique : course, saut, manœuvre, cela ressemblait à un entraînement militaire. »*

Un autre homme à Tombouctou a déclaré qu'un jour de juillet, il a entendu des coups de feu et vu *« un islamiste avec une barbe enseignant le tir à quatre ou cinq enfants de 12 à 14 ans. J'étais à 200 mètres d'eux. C'était derrière le camp militaire de Tombouctou. Il leur a donné une arme à feu et les enfants tiraient en l'air. »*

Ce compte rendu d'un résident est typique : *« Il y a beaucoup d'enfants avec eux. Presque tous les matins, je vois quelques adolescents, même des jeunes garçons de 11 ou 12 ans, dans les véhicules lorsqu'Ansar Dine effectue des patrouilles en voiture et beaucoup d'autres patrouillent à pied avec la police islamique. »* Deux résidents ont vu des enfants s'entraîner dans l'ancienne gendarmerie de Tombouctou. Un chauffeur qui vit maintenant à Bamako a confié à Human Rights Watch :

J'ai vu les nouvelles recrues, enfants y compris, s'entraîner dans l'Escadron de gendarmerie pour devenir des policiers islamiques. Je les vois courir, parfois avec leurs fusils, parfois sans, et tirer en l'air. La dernière fois que j'ai vu l'entraînement, c'était en juin vers 16 h 30 ou 17 h. Ils étaient environ 25 à 30 tous mélangés, une douzaine était des enfants. J'étais à 7 mètres d'eux et je les ai regardés pendant une trentaine de minutes. Le formateur était un Sénégalais, un officier de la police islamique.

Plusieurs résidents des bastions d'Ansar Dine à Kidal et Aguelhoc ont décrit de la même manière plusieurs enfants soit en entraînement, soit déjà dans les rangs. Un homme d'affaires local de Kidal a indiqué qu'un tiers des 30 recrues qu'il a vues s'entraîner à la police islamique au début du mois d'août avaient moins de 18 ans. Il a raconté : « *Le plus jeune avait environ 15 ans. Je les ai vus faire plein de choses à Kidal : patrouiller avec Ansar Dine, cuisiner et garder les prisonniers.* » Une étudiante infirmière d'Aguelhoc a raconté que la dernière fois qu'elle est allée en ville en juillet, sur 100 hommes armés, 30 environ avaient moins de 18 ans et que peu d'entre eux « *pouvaient tenir correctement un fusil* ». Elle a reconnu parmi eux trois de ses voisins qui, selon elle, devaient avoir 12, 15 et 16 ans.

Des résidents de Gao ont décrit des enfants armés effectuant des patrouilles à pied. L'un d'eux a confié : « *Le 8 août, alors que je rentrais à Bamako, j'ai vu six enfants, dont certains de 12 à 14 ans, des ethnies peule et songhaï, en train de garder un point de contrôle à la sortie de Gao. Leur travail consistait à nous arrêter et à nous demander nos papiers d'identité.* » Un autre homme a vu quatre adolescents armés gardant le point de contrôle à l'entrée d'Ansongo, 80 kilomètres plus loin.

Environ une dizaine de témoins et de victimes ont identifié des enfants, dont certains d'à peine 12 ans, qui prenaient part à des abus commis par la police islamique. L'un d'eux a vu une patrouille de quatre policiers islamiques, dont trois semblaient avoir entre 12 et 15 ans, entrer dans une boutique pour voir si le marchand vendait des cigarettes. Ils l'ont battu et menacé lorsqu'ils ont découvert qu'il en vendait. Un autre témoin a vu une vendeuse de fruits âgée se faire battre parce qu'elle avait réprimandé des adolescents armés qui lui manquaient de respect. Le témoin a raconté : « *Elle a hurlé : "Je suis plus âgée que votre mère et vous me demandez de me couvrir la tête !" Ils l'ont battue, la frappant à plusieurs reprises jusqu'à ce qu'elle éclate en sanglots.* » Le témoignage suivant, datant de juin, d'un petit commerçant était typique :

La police islamique patrouille par groupes de deux ou trois, très souvent avec des enfants soldats armés de fusils d'assaut AK-47. J'ai vu la police frapper des femmes dans le dos avec un fouet, en leur disant « Couvre-toi, immédiatement ! » Certains frappent légèrement, mais d'autres sont vraiment brutaux. J'ai parfois vu des femmes pleurer et observé des zébrures et des gonflements sur leur dos. À plusieurs occasions, les islamistes en question étaient des enfants âgés de 12 ou 15 ans. Pouvez-vous imaginer des garçons aussi jeunes et des nouvelles recrues frappant une femme de plus de 60 ans ?

Destruction du patrimoine malien

Les groupes armés islamistes à Tombouctou ont détruit de nombreuses structures d'une grande importance religieuse, historique et culturelle pour les Maliens, y compris des mausolées, des cimetières et des sanctuaires dans lesquels sont enterrés des érudits, imams et philosophes vénérés à Tombouctou. Des combattants islamistes munis de haches, de pelles et de marteaux ont démolé en avril la tombe d'Aljoudidi Tamba Tamba ; le 2 juin, ils ont détruit la tombe et la grande porte de Sidi Yahya ; le 30 juin, ils se sont attaqués au mausolée et à la tombe de Sidi Mahmoud (Ben Amar) et, le 10 juillet, ils ont détruit les tombes de deux saints musulmans dans l'enceinte de la plus grande mosquée de Tombouctou, Djingareyber.

Les groupes islamistes ont revendiqué la responsabilité de la destruction de ces bâtiments et lieux religieux, qui sont classés au patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). « *C'est très simple* », a rapporté un porte-parole d'Ansar Dine après la destruction de Sidi Yahya, « *Cela ne correspond pas aux règles de l'Islam.* »

De nombreux résidents de Tombouctou, dont des imams, des étudiants, des guides touristiques, des professeurs et des vendeuses sur le marché, ont évoqué sans ambiguïté l'impact de la destruction. Tous ont le sentiment que les autorités islamistes ont détruit délibérément une partie de leur histoire. Une femme a raconté : « *Il leur a fallu environ une heure et demi pour démolir notre héritage, notre culture* ». Un étudiant de 16 ans a confié : « *Mes parents, mes grands-parents, mes arrière-grands-parents m'ont parlé de ces tombes. Maintenant, mes propres enfants ne les verront jamais.* »

Un fonctionnaire a observé la scène : « *Un bout de la tombe de Sidi Amar s'est effondré sur la tombe de mon père avec un bruit sourd. J'ai crié, nous avons tous crié, mais nous ne pouvions rien faire parce qu'il y avait des hommes armés partout, prêts à nous arrêter.* »



Les décombres d'un mausolée ancien à Tombouctou détruit par des militants islamistes. Juillet 2013.
© 2013 Joe Penney/Reuters

Une couturière a expliqué l'importance des 333 saints soufis qui sont enterrés à Tombouctou :

Nous leur adressons nos prières dans de nombreuses situations de la vie : la prière des femmes stériles pour avoir des enfants, la prière des femmes enceintes pour avoir un nouveau-né sain ; la prière des mères pour que leurs enfants soient en bonne santé, en sécurité et trouvent un bon conjoint. Si vous ou un membre de votre famille partez en voyage, nous prions pour que tout se passe bien jusqu'au retour à la maison.

Ils affirment que les groupes islamiques leur interdisent maintenant de visiter la tombe des membres de leur famille décédés, un rituel hebdomadaire important pour beaucoup de résidents de Tombouctou. Un homme a expliqué :

Après les prières, nous nous rendons toujours sur les tombes de nos morts. Nous nettoyons le sable que le vent a apporté. Nous prions pour eux. Pour nous, c'est un signe de respect et une manière de ne pas les oublier ou de ne pas oublier d'où nous venons. Environ 40 ou 50 islamistes participaient à l'opération. Huit ou dix cassaient tout ce qui s'élevait à plus de 20 centimètres

de haut : la tombe de Sidi Mahmoud et au moins 20 autres. Ils essaient d'effacer la mémoire de cette ville. Alors qu'ils démolissaient les tombes, en criant "Allah akbar" pour que tout le monde entende, des centaines d'entre nous, à l'intérieur des maisons et à l'extérieur, pleuraient.

Les résidents ont aussi déploré le refus des autorités islamistes de permettre aux Maliens, qui ont une tradition musicale riche et variée, d'écouter ou de jouer de la musique locale. Ils ont aussi interprété cela comme un déni de leur héritage culturel. Un homme qui travaillait près de la radio locale Buktu a décrit comment, trois jours après que les rebelles islamistes ont occupé Tombouctou, un islamiste tunisien, qui s'est vu confier la responsabilité de la radio, a détruit la médiathèque de la station de musique locale :

Le Tunisien a ordonné à ses garçons de confisquer la médiathèque de la radio. Ils ont tout pris, toutes les cassettes réunies depuis 1994. Les cassettes étaient pleines de musique folklorique locale ainsi que de musique étrangère, d'interviews, de bénédictions. Ils ont placé les cassettes dans quatre grands sacs de riz et les ont emportées. Pendant l'opération, le Tunisien a dit : « C'est nous qui décidons ce qui passe à la radio ». Beaucoup de musiciens sont maintenant morts et ces cassettes sont les seuls enregistrements que les Maliens ont de leur musique. Je connais le journaliste qui travaille sur la musique locale ; il avait l'habitude d'aller de village en village pour enregistrer la musique (guitares, koras, tam-tams, percussions) de tous les groupes ethniques qui vivent à Tombouctou ou dans les environs. Ils ne nous tueront peut-être pas, mais ils détruisent notre histoire, mon histoire, ce qui est presque aussi grave.

Le droit international humanitaire protège toute propriété civile de la destruction délibérée. Le Protocole II des Conventions de Genève de 1949, auxquelles le Mali est un État partie, prévoit une protection spéciale des objets culturels et des lieux de culte. « *[I]l est interdit de commettre tout acte d'hostilité dirigé contre les monuments historiques, les œuvres d'art ou les lieux de culte qui constituent le patrimoine culturel ou spirituel des peuples.* »

La destruction de tels biens est considérée comme un crime de guerre, y compris selon le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, qui interdit « *de diriger intentionnellement des attaques contre des bâtiments consacrés à la religion [et contre] des monuments historiques... à condition qu'ils ne soient pas des objectifs militaires* ».

La Déclaration universelle des droits de l'Homme protège aussi le droit de chacun à « *prendre part librement à la vie culturelle de la communauté* ».

Mali : Les forces de sécurité ont fait « disparaître » 20 personnes et en ont torturé d'autres

Répression visant les personnes liées au contre-coup d'État et les journalistes

25 juillet 2012 – Communiqué de presse

<http://www.hrw.org/fr/news/2012/07/25/mali-les-forces-de-s-curit-ont-fait-dispara-tre-20-personnes-et-en-ont-tortur-d-autr>

(Nairobi) – Des soldats fidèles au dirigeant du coup d'État au Mali sont responsables de la disparition forcée d'au moins 20 soldats présumés liés au contre-coup d'État du 30 avril 2012 et ils ont perpétré des actes de torture et autres exactions à l'encontre de dizaines d'autres soldats, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Les forces de sécurité du Capitaine Amadou Sanogo, à la tête du coup d'État du 22 mars contre le Président Amadou Toumani Touré, se sont également livrées à une campagne d'intimidation contre des journalistes, des proches de soldats détenus et d'autres personnes considérées comme une menace.

Human Rights Watch a appelé le gouvernement provisoire malien à ouvrir une enquête sur les disparitions et autres violences, à traduire en justice les responsables de ces exactions, et à prendre de toute urgence des mesures visant à exercer un contrôle sur les forces de sécurité. Il est à craindre que les 20 soldats dont la disparition forcée a été documentée par Human Rights Watch soient morts.

« Les autorités maliennes ont un devoir à l'égard des victimes de torture et des familles des disparus, celui de faire en sorte que ces crimes fassent l'objet d'une enquête et que les responsables soient amenés à répondre de leurs actes », a souligné Daniel Bekele, directeur de la Division Afrique de Human Rights Watch. « Même en cette période chaotique et difficile que traverse le Mali, les autorités devraient veiller à s'attaquer sans délai aux traitements horribles et autres violations qui ont été perpétrés. »

Human Rights Watch a interrogé une trentaine de personnes bien au fait des exactions commises, dont huit qui ont été témoins d'actes de torture et de disparitions forcées et 13 proches de détenus et disparus.

Les témoins ont déclaré à Human Rights Watch que les exactions avaient été perpétrées par des membres des services de sécurité, notamment des soldats, des policiers et des gardes nationaux qui soutiennent le Capitaine Sanogo depuis le coup d'État du 22 mars. Deux d'entre eux ont expliqué avoir vu Sanogo camp militaire de Kati, à 15 kilomètres au nord de la capitale malienne, Bamako, alors que des actes de torture et autres mauvais traitements y étaient

commis. Un témoin a confié qu'il avait vu Sanogo donner des coups de pied à un détenu, disparu depuis lors, et qu'il l'avait entendu menacer plusieurs autres détenus.

Presque tous les témoins d'exactions qui se sont entretenus avec Human Rights Watch ont identifié des officiers responsables du centre de détention du camp qui, selon eux, relevaient directement de Sanogo. Des actes de torture ont également été signalés dans un camp de la force de police connue sous le nom de Groupement Mobile de Sécurité (GMS).

La mère d'un soldat disparu a expliqué que son fils avait eu accès à un téléphone et l'avait appelée le 1^{er} mai dans l'après-midi. Elle a déclaré : « *Mon fils avait l'air tellement effrayé. ... Il a dit que les militaires discutaient entre eux pour voir s'ils allaient ou non tuer mon fils et les autres détenus. ... Il avait tellement peur.* »

La plupart des disparus et des victimes de torture faisaient partie d'une unité d'élite de commandos parachutistes connus sous le nom de Bêrets rouges et ont été arrêtés suite à des accusations d'implication dans le contre-coup d'État du 30 avril. Lors de ce contre-coup d'État, les Bêrets rouges ont attaqué le bâtiment de la radio et de la télévision publiques et l'aéroport de Bamako, ainsi que le camp militaire de Kati. Après que les soldats fidèles à Sanogo eurent écrasé le contre-coup d'État, ils ont arrêté des dizaines de personnes soupçonnées de l'avoir appuyé.

Sanogo et d'autres officiers de l'armée ont évincé le Président Touré en mars pour protester contre sa gestion d'une rébellion séparatiste menée par l'ethnie touareg dans le nord du Mali. En avril dernier, suite aux pressions internationales, notamment de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Sanogo a accepté de céder le pouvoir à un gouvernement provisoire chargé d'organiser des élections et d'assurer le retour du pays à un régime démocratique. Cependant, avec le soutien des forces de sécurité qui lui sont restées fidèles, il a continué à exercer une influence considérable, à s'immiscer dans les affaires politiques et à marginaliser les membres de l'armée qui n'avaient pas appuyé le coup d'État.

La semaine dernière, le gouvernement malien, en sa qualité d'État partie à la Cour pénale internationale (CPI), a déféré « *la situation au Mali depuis janvier 2012* » au procureur de la CPI en vue de l'ouverture d'une enquête. Le bureau du procureur déterminera à une date ultérieure s'il peut exercer sa compétence sur ladite situation.

« *La CEDEAO et d'autres gouvernements qui ont fait part de leur inquiétude quant aux exactions commises dans le cadre du conflit armé dans le Nord et lors du coup d'État de mars ne devraient pas garder le silence aujourd'hui* », a fait remarquer Daniel Bekele. « *Les partenaires du Mali devraient insister pour que le gouvernement provisoire prenne de toute urgence des mesures concrètes visant à endiguer toute nouvelle détérioration de l'État de droit.* »

Détentions arbitraires

Des témoins et des proches de victimes ont déclaré que les forces fidèles au Capitaine Sanogo avaient immédiatement commencé à arrêter les personnes soupçonnées d'être impliquées dans le contre-coup d'État manqué du 30 avril. Au cours des semaines qui ont suivi, elles ont procédé à l'arrestation d'au moins 80 hommes, dont la plupart étaient membres du corps d'élite de parachutistes, les Bérets rouges.

Certes, les personnes qui ont participé à la tentative de contre-coup d'État pourraient légitimement faire l'objet d'arrestations et de poursuites, mais les actes attribués aux forces de sécurité de Sanogo ont été accomplis en dehors de tout cadre légal. Des témoins ont expliqué que les hommes ont été arrêtés sur la scène des attaques, dans des transports publics, chez eux, alors qu'ils se rendaient en voiture au travail, et après avoir été convoqués au camp de Kati ou à un poste de police pour être interrogés à propos de leur implication dans le contre-coup d'État. La plupart auraient été emmenés directement au camp de Kati, mais au moins neuf d'entre eux ont passé plusieurs jours au camp du GMS de la police avant leur transfert à Kati. Beaucoup de détenus ont été soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements dans ces deux endroits.

Le 24 juin, après de fortes pressions exercées par les familles des détenus et leurs avocats, par des organisations locales et internationales de défense des droits humains dont Amnesty International, et par le ministre malien de la Justice, les officiers du camp militaire de Kati ont autorisé le transfert de 43 détenus au camp 1 de la gendarmerie, où leurs conditions et leur traitement se sont considérablement améliorés. La loi malienne dispose que les soldats accusés d'une infraction pénale doivent être détenus par la gendarmerie. Depuis lors, bon nombre de ceux qui ont été transférés ont été inculpés d'implication présumée dans le contre-coup d'État.

Tortures et mauvais traitements

Les mauvais traitements systématiques les plus graves visaient de simples soldats et ont eu lieu durant plusieurs semaines au mois de mai. Des témoins au camp militaire de Kati et au GMS ont expliqué avoir vu des soldats et des policiers traîner par terre des détenus menottés et ligotés, les battre avec des matraques, des bâtons et des crosses de fusil, et leur donner des coups de pied dans le dos, à la tête, dans les côtes, dans les parties génitales et ailleurs. D'autres ont reçu des coups de couteau aux extrémités. Certains détenus ont perdu connaissance des suites des passages à tabac. Les épouses de certains détenus ont signalé que leurs maris leur avaient confié avoir uriné, et dans un cas déféqué, du sang des suites de tortures. D'autres témoins et proches ont indiqué que des hommes avaient eu des côtes cassées et, dans un cas, un bras fracturé.

Des témoins au camp militaire de Kati ont communiqué qu'ils avaient vu des soldats brûler des détenus avec des cigarettes et des briquets sur le dos, les mains, les bras et les oreilles. Deux témoins ont expliqué que quatre hommes avaient été forcés, sous la menace d'une arme et sous peine d'être tués, de pratiquer la sodomie entre eux, précisant qu'on leur avait mis un tissu dans la bouche avant les abus sexuels afin d'étouffer leurs cris. D'autres détenus ont été soumis à des séances d'asphyxie pendant les interrogatoires, des soldats leur introduisant des chiffons dans la bouche, les enfonçant avec un bâton avant de leur placer un morceau de tissu sur la bouche. Certains détenus ont été enchaînés et menottés pendant des jours ; les proches qui ont pu les voir quelques semaines plus tard ont constaté qu'ils présentaient des cicatrices aux poignets et aux chevilles.

Des témoins ont vu que les détenus étaient enfermés dans de petites pièces sans aération et sans fenêtres. Quelque 40 hommes auraient été incarcérés dans une pièce de 5 mètres sur 5. Le mois de mai est l'un des plus chauds au Mali, et de nombreux détenus n'ont rien reçu à manger ni à boire pendant au moins 72 heures, souffrant de grave déshydratation. Beaucoup ont bu leur propre urine pour survivre.

L'épouse d'un Béret rouge a déclaré à Human Rights Watch : « *Mon mari a vraiment souffert... Il m'a dit qu'ils en avaient forcé plusieurs à se déshabiller et ensuite, ils les avaient frappés dans les parties génitales ; ils ont invité des femmes soldats à venir à leur fenêtre pour regarder la scène. Lui et d'autres que j'ai vus avaient des brûlures de cigarettes sur les avant-bras ; il m'a dit que pendant l'interrogatoire, au lieu de jeter le mégot par terre, ils l'écrasaient sur sa peau. Il avait de profondes cicatrices aux poignets et aux chevilles à cause de la façon dont ils l'avaient attaché. Ce n'est que lorsqu'ils sont arrivés à la gendarmerie qu'on les a laissés un peu en paix.* »

Souvent, les détenus ont également été soumis à des violences psychologiques. Certains ont été menacés de mort tous les jours. Un témoin a raconté que des soldats avaient montré aux détenus une photo de l'un des présumés conjurés qui avait été tué en détention quelques jours auparavant. Un autre a indiqué qu'il arrivait souvent que les soldats disent aux détenus que deux ou trois d'entre eux allaient être emmenés dehors et exécutés. La police a soumis un groupe de détenus à un simulacre d'exécution au camp du GMS.

Disparitions forcées

Human Rights Watch a interrogé plusieurs témoins qui ont déclaré avoir vu au moins 20 hommes détenus au camp militaire de Kati qui pourraient aujourd'hui avoir été victimes de disparitions forcées.

Des témoins au camp de Kati ont signalé que le 3 mai entre 2 et 3 heures du matin, des soldats

avaient emmené les détenus et les avaient fait monter dans un camion de l'armée. Selon un témoin présent à Kati cette nuit-là, « *Ils les ont fait sortir, leur ont ligoté les mains et les jambes et bandé les yeux ; depuis lors, on n'en a plus jamais entendu parler et on ne les a plus jamais vus.* » Un autre témoin a remis à Human Rights Watch une liste manuscrite de 21 détenus aperçus par un témoin alors qu'ils étaient emmenés hors du camp.

Selon certaines informations non corroborées, les hommes auraient été exécutés et enterrés dans la ville de Diago, à une douzaine de kilomètres de Kati. Human Rights Watch a parlé avec des habitants de Diago qui ont déclaré que plusieurs séries de coups de feu avaient été tirés cette nuit-là ; ils ont néanmoins confié qu'ils étaient trop terrifiés pour fournir des détails plus précis.

Aux termes du droit international, on entend par disparition forcée toute privation de liberté d'une personne par l'État ou des agents de l'État qui refusent de reconnaître cette privation de liberté ou ne fournissent aucune information concernant le sort réservé à la personne ou le lieu où elle se trouve. Parmi les droits que peut violer une disparition forcée figure le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, y compris à une protection contre tout acte de torture ou autres mauvais traitements.

Dix témoins ont dit avoir vu un ou plusieurs des disparus à l'intérieur du camp de Kati ou du GMS au cours des 48 heures précédant leur « disparition ». L'un d'eux était attaché avec des menottes à un camion de l'armée au GMS le 1^{er} mai aux alentours de 5 heures du matin. Un autre témoin a aperçu un soldat de deuxième classe – qui figure sur la liste des disparus – dans une cour à Kati le 1^{er} mai entre 9 et 10 heures du matin. Il a signalé que l'un des yeux du soldat « *saignait à cause des coups reçus, comme s'il y avait un trou à la place de son œil.* »

Human Rights Watch a appris que le 1^{er} mai entre 10 heures du matin et midi, quelque 24 soldats avaient évacué 19 soldats blessés, dont des Bédés rouges et des soldats fidèles à Sanogo, de l'Hôpital public Gabriel Touré de Bamako, les emmenant dans au moins deux camions de l'armée au camp militaire de Kati. Des témoins ont entendu l'officier de l'armée en charge de l'évacuation dire que les patients allaient être conduits à l'hôpital militaire de Kati. Un 20^e soldat grièvement blessé à l'abdomen a été autorisé à rester à Gabriel Touré. Human Rights Watch a reçu des informations non confirmées selon lesquelles lors de leur arrivée au camp militaire de Kati, les soldats fidèles à Sanogo avaient été transférés à l'hôpital militaire de Kati, tandis que les Bédés rouges s'étaient vu refuser tout traitement et avaient été placés en détention. On ignore toujours où ils se trouvent.

Des parents d'hommes victimes de disparitions forcées ont indiqué à Human Rights Watch qu'ils s'étaient rendus dans des hôpitaux, des postes de gendarmerie et de police, à la prison

locale et dans plusieurs camps militaires à la recherche de leurs proches. Au moins deux des hommes qui avaient disparu sont apparus à la chaîne de télévision publique le 1^{er} mai ; ils ont été présentés par le journaliste chargé de l'interview comme étant des détenus associés au contre-coup d'État.

Une parente a confié à Human Rights Watch, « *Quand nous l'avons vu à la télévision, j'ai bondi et crié, 'C'est mon fils ! Mon fils est vivant !' Depuis lors, nous l'avons cherché partout, mais il n'y a aucune trace de lui. Expliquez-moi comment il peut passer à la télévision nationale un jour et tout simplement disparaître le lendemain ?* »

La mère d'un autre disparu a expliqué : « *J'appelle mon fils sur son téléphone mais il ne répond pas. Je suis allée partout et j'ai regardé sur toutes les listes – la liste des blessés, la liste des morts, la liste des détenus, mais le nom de mon fils n'est pas là. Pourtant, j'ai l'espoir que je le reverrai. L'espoir, c'est tout ce qui me reste.* »

Des proches de Bérets rouges vivant dans le camp des Bérets rouges de Djikoroni se sont plaints de harcèlement, de menaces à caractère sexuel et d'actes d'intimidation de la part des soldats fidèles au Capitaine Sanogo qui gardent aujourd'hui le camp. L'épouse d'un Béret rouge encore détenu pour ses liens présumés avec le contre-coup d'État a déclaré : « *Lorsqu'on entre et qu'on sort du camp, ils disent des trucs du genre, 'Nous avons chassé vos maris. Si on veut, on peut avoir des relations sexuelles avec vous n'importe quand' et aux filles, ils disent des trucs du genre, 'Votre famille n'est rien... Maintenant, c'est nous qui commandons ici.'* »

Intimidation de journalistes et de fonctionnaires

Des membres des forces de sécurité de l'État ont cherché à interdire la publication d'informations relatives aux exactions commises dans la foulée du contre-coup d'État manqué. Ils ont convoqué pour interrogatoire ou visité les bureaux d'au moins cinq journalistes et deux fonctionnaires qui enquêtaient sur le coup d'État, le traitement des détenus, les disparitions forcées ou l'existence d'un charnier. Bien que les journalistes et les fonctionnaires n'aient pas été victimes d'agression physique lors de leur interrogatoire, ils ont signalé avoir été soumis à des pressions pour révéler leurs sources, abandonner leurs enquêtes et renoncer à publier des informations sur les événements ou à en parler. Plusieurs pensent que leurs conversations téléphoniques étaient souvent interceptées par les forces de sécurité de l'État. L'intimidation de journalistes semble s'inscrire dans une campagne de répression plus large à l'encontre de la presse malienne, campagne qui a débuté dans la foulée du coup d'État du 22 mars et s'est intensifiée depuis lors.

En juillet, deux journalistes ont été enlevés par des hommes armés et masqués qui conduisaient des pick-up sans plaques d'immatriculation. Ils ont été violemment passés à

tabac et déchargés à la périphérie de Bamako après avoir été avertis qu'ils devaient cesser de critiquer l'armée. Le 2 juillet, Abrahamane Kéïta, rédacteur du journal *L'Aurore*, a été embarqué de force dans un véhicule 4x4 par des hommes armés habillés en civils, emmené dans un lieu isolé près de l'aéroport et roué de coups par des hommes qui ne cessaient de fustiger les journalistes maliens. Le 13 juillet, un journaliste malien respecté, directeur de publication de *L'Indépendant*, Saouti Labass Haidara, a été enlevé par huit hommes lourdement armés habillés en civils.

Depuis son lit d'hôpital, il a déclaré à Human Rights Watch, « *Ils ont tiré en l'air au moment où ils m'ont fait monter dans leur voiture... Après avoir vu les lumières de la capitale commencer à s'estomper, ils se sont rangés sur le côté, m'ont jeté à terre, m'ont donné des coups de pied et ont continué à me rouer de coups. Ils appelaient toujours celui qui les commandait 'capitaine' et ont dit à plusieurs reprises, 'C'est vous les journalistes qui nous embêtez'. Ils ont menacé de me tuer si je portais plainte contre eux et m'ont dit que de toute façon, il ne leur arriverait rien.* »

Haidara souffrait d'une fracture au bras et de multiples contusions. Le ministre de la Justice a promis l'ouverture d'une enquête sur cet incident.

Un journaliste a signalé à Human Rights Watch, « *M. Haidara est l'un des journalistes les plus respectés du Mali et il est comme le doyen de la presse malienne. C'est le mentor de 10 rédacteurs de journaux moins importants. En attaquant M. Haidara, ils cherchent à nous envoyer un message à tous.* »

Mali : Les rebelles du Nord perpètrent des crimes de guerre

Les groupes armés commettent des viols et utilisent des enfants soldats

30 avril 2012 – Communiqué de presse

<http://www.hrw.org/fr/news/2012/04/30/mali-les-rebelles-du-nord-perp-trent-des-crimes-de-guerre>



Des miliciens appartenant à un groupe armé islamiste circulent à bord d'un véhicule entre Gao et Kidal, dans le nord-est du Mali, en juin 2012. © 2012 Adama Diarra/Reuters

(Bamako) – Les rebelles touaregs séparatistes, les groupes islamistes armés et les milices arabes qui ont pris le contrôle du nord du Mali en avril 2012 ont commis de nombreux crimes de guerre, notamment le viol, l'utilisation d'enfants soldats et le pillage d'hôpitaux, d'écoles, d'organismes d'aide et d'édifices gouvernementaux, a déclaré Human Rights Watch aujourd'hui. Un groupe armé islamiste a exécuté sommairement deux hommes, amputé la main d'au moins un autre, effectué des flagellations publiques, et menacé des femmes et des chrétiens.

Human Rights Watch a également reçu des informations crédibles selon lesquelles des soldats de l'armée malienne ont arrêté arbitrairement et, dans certains cas, exécuté sommairement des membres des services de sécurité ainsi que des civils appartenant à l'ethnie touareg.

« Au cours des dernières semaines, les groupes armés dans le nord du Mali ont terrorisé les civils en commettant des enlèvements et en pillant les hôpitaux », a déclaré Corinne Dufka, chercheuse senior sur l’Afrique à Human Rights Watch. « Les commandants de ces groupes doivent cesser les exactions, discipliner leurs combattants, et sanctionner de manière appropriée les personnes dans leurs rangs responsables de ces crimes. »

Au mois d’avril, Human Rights Watch a mené une mission de 10 jours dans la capitale malienne, Bamako, et a documenté les exactions commises par plusieurs groupes armés qui opèrent dans le nord du Mali. Le Mouvement national pour la libération de l’Azawad (MNLA), un mouvement séparatiste touareg, cherche à obtenir l’autonomie pour le Nord, qu’il appelle Azawad. Les Touaregs sont un peuple berbère, traditionnellement nomades. Ansar Dine est un groupe armé islamiste qui veut imposer une interprétation stricte de la charia – la loi islamique – dans tout le Mali. Une milice d’ethnie arabe locale, basée dans la ville historique de Tombouctou et dans ses alentours, était alliée avec le gouvernement malien, mais le jour où Tombouctou est tombée, elle a changé de camp et s’est depuis scindée en au moins deux groupes ayant des objectifs militaires et politiques incertains.

Ceux-ci, ainsi que d’autres groupes armés, se sont engagés dans des opérations en janvier 2012, lorsque le MNLA a lancé son offensive visant à créer un État séparatiste. Bien qu’ils n’aient pas conclu une alliance formelle, les témoins et les analystes les décrivent comme étant devenus des alliés dans le but commun de reprendre du territoire à l’armée malienne et de consolider leur contrôle sur les régions de Kidal, Tombouctou et Gao, dans le nord du pays (chaque région a une ville capitale du même nom). Les groupes maintiennent des sièges distincts dans chacune des capitales régionales et sont identifiés grâce aux drapeaux arborés par leurs véhicules, leurs uniformes, les points stratégiques particuliers – tels que les ponts et les aéroports – qu’ils contrôlent, et les quartiers dans lesquels leurs combattants sont concentrés.

La grande majorité des exactions documentées par Human Rights Watch se sont produites durant les derniers jours de mars et les deux premières semaines d’avril, après que les groupes armés ont pris le contrôle de Kidal le 30 mars, de Gao le 31 mars, et de Tombouctou le 1^{er} avril. L’avance rapide des rebelles a profité du chaos politique et sécuritaire créé lorsque des officiers maliens de l’armée de grade inférieur ont organisé un coup d’État le 22 mars en réponse à ce qu’ils considéraient comme une réponse inadéquate du gouvernement à la rébellion du MNLA. Un grand nombre de combattants touaregs, tant du MNLA que d’Ansar Dine avaient auparavant appuyé le gouvernement libyen de Mouammar Kadhafi, et sont retournés au Mali avec des armes en provenance de Libye après qu’il a été évincé.

Les combats et l’insécurité récents, la pénurie de nourriture et de médicaments, et le manque de banques, d’écoles et de services en état de fonctionnement ont poussé des dizaines de milliers

de Maliens à fuir vers le sud du pays contrôlé par le gouvernement et vers les pays voisins. Des témoins ont décrit des autobus et des camions débordant de civils en fuite, qui ont souvent fait l'objet d'extorsion de fonds aux points de contrôle du MNLA alors qu'ils fuyaient.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies estime que, depuis janvier 2012, au moins 284 000 habitants avaient fui leurs foyers à la suite du conflit armé dans le Nord, dont environ 107 000 seraient déplacés à l'intérieur du pays et environ 177 000 ont fui vers les pays voisins, notamment le Niger, le Burkina Faso, l'Algérie et la Mauritanie.

Human Rights Watch a interrogé plus de 100 victimes et témoins des exactions, ainsi que des autorités religieuses locales, du personnel médical, des chefs traditionnels, des membres de groupes locaux de défense des droits humains, des responsables gouvernementaux et des travailleurs humanitaires. La plupart des témoins avaient fui les zones touchées ; ceux qui sont restés dans les zones sous le contrôle des rebelles ont été interviewés par téléphone. Des témoins ont décrit les exactions qui ont lieu au Nord dans les villes de Gao, Tombouctou, Diré, Niafouké, Ansongo et, dans une moindre mesure, Kidal.

Des victimes, des témoins et des membres des familles des victimes ont signalé à Human Rights Watch une vague d'enlèvements de femmes et de filles par les groupes armés. Des témoins ont décrit les enlèvements par les rebelles d'au moins 17 femmes et de filles dont certaines n'avaient pas plus de 12 ans. Une jeune fille de 14 ans a indiqué à Human Rights Watch que six rebelles l'ont retenue captive à Gao et l'ont violée sur une période de quatre jours. Un résident de Tombouctou a expliqué à Human Rights Watch qu'il avait vu trois miliciens arabes entrainer de force une fille d'environ 12 ans depuis chez sa mère jusque dans un bâtiment abandonné, où elle a été violée. Les témoins et les membres des familles qui avaient parlé avec plusieurs autres victimes ont affirmé que les filles et les femmes enlevées avaient été agressées sexuellement par les rebelles. Une personne a indiqué que les rebelles ont enlevé trois jeunes femmes de la même famille dans une résidence à Gao, les ont violées et les ont ramenées le lendemain. La majorité de ces crimes ont eu lieu à Gao peu de temps après que la ville est tombée entre les mains des groupes rebelles, mais aussi à Tombouctou, Niafouké, et dans des villages à proximité de Diré.

La grande majorité de ces enlèvements et viols présumés, selon les témoins, auraient été effectués par des hommes armés parlant la langue tamashek locale au volant de voitures portant le drapeau touareg séparatiste du MNLA. La plupart des enlèvements documentés par Human Rights Watch ont eu lieu dans des quartiers où des témoins ont indiqué qu'il y avait une forte concentration de combattants du MNLA.

Presque tous les témoins interrogés par Human Rights Watch ont fait état d'actes de pillage

perpétrés par les rebelles du MNLA et, dans le sillage immédiat du retrait de l'armée à Tombouctou, par des milices arabes. Selon des témoins, le groupe rebelle islamiste Ansar Dine a détruit plusieurs bars et hôtels qu'il associait à la consommation d'alcool et la prostitution, et s'est livré au pillage, mais à une échelle bien moindre. Un grand nombre de résidents locaux et quelques prisonniers qui avaient été tirés de prisons locales au cours de l'avancée des rebelles auraient également participé au pillage, dans de nombreux cas aux côtés des rebelles du MNLA. Des témoins ont décrit plusieurs jours de pillage, qui ont commencé le jour où l'armée malienne a été soit contrainte de battre en retraite ou a abandonné ses positions dans ces zones. Les rebelles ont fait irruption dans les hôpitaux et les établissements médicaux, où ils ont pillé les biens ainsi que menacé et maltraité le personnel et les patients. Ils ont également pillé des bâtiments gouvernementaux locaux, des banques, des bureaux et des entrepôts d'aide maliens et internationaux, les maisons de représentants locaux, des écoles et des églises.

Le personnel hospitalier de Gao et de Tombouctou a déclaré à Human Rights Watch que les patients dans les hôpitaux publics locaux ont été contraints de quitter leurs lits et ont été laissés sur le sol après que les rebelles ont volé des matelas. Quatre patients à Gao, notamment des patients âgés sous oxygène, sont décédés après que le personnel terrifié s'est enfui, laissant les patients sans personnel médical pour s'occuper d'eux. Des témoins ont également décrit avoir vu les rebelles charger leurs véhicules et, dans quelques cas, de gros camions, avec des meubles, des ordinateurs, des imprimantes, des climatiseurs, des réfrigérateurs, des téléviseurs, des vêtements, des chaussures, du bétail et d'autres articles. Un grand nombre d'autres personnes ont signalé que les rebelles ont volé leurs motos et leurs voitures, souvent sous la menace des armes.

Les résidents de plusieurs villes et villages dans le Nord ont décrit la présence d'enfants n'ayant pas plus de 13 ans dans les rangs du MNLA et dans une moindre mesure au sein des milices arabes et d'Ansar Dine. Des soldats maliens, qui avaient été retenus captifs par les rebelles pendant des semaines, ainsi que d'autres témoins ont déclaré que des enfants avaient fait partie du MNLA depuis que celui-ci avait commencé les opérations dans le Nord en janvier. Les résidents ont observé certains enfants prendre une part active dans le pillage suite à la chute des villes et des villages aux mains des rebelles. Le Mali est un État partie au Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, qui interdit le recrutement et l'utilisation dans les hostilités d'enfants de moins de 18 ans par des groupes non étatiques armés.

Les combattants d'Ansar Dine ont pris plusieurs mesures pour protéger les civils des pillages, violences sexuelles et autres exactions généralisées commises par le MNLA, les milices arabes, et les criminels de droit commun. Le groupe islamiste a mis en place des lignes d'appel directes et mené des patrouilles à pied et motorisées. Mais des témoins ont indiqué qu'Ansar

Dine a également exécuté sommairement deux hommes à Gao et amputé les mains d'un rebelle du MNLA à Kidal dans le cadre de sa répression. Des résidents de Gao ont déclaré qu'au début du mois d'avril, Ansar Dine avait coupé l'oreille d'une femme pour avoir porté une jupe courte et fouetté des hommes qui avaient consommé de l'alcool et commis des larcins.

Le pillage de plusieurs églises, d'une école biblique et d'une station de radio chrétienne ainsi que la destruction d'icônes religieuses par le MNLA et des combattants d'Ansar Dine ont provoqué l'exode des résidents chrétiens de ces régions, selon des témoignages recueillis par Human Rights Watch.

Des témoins ont également signalé que le 2 avril, des soldats du gouvernement malien à Sévaré ont détenu et exécuté au moins quatre membres touareg des services de sécurité maliens, dont deux gendarmes, un gendarme cadet et une quatrième personne qui aurait été un soldat de l'armée. D'autres témoins ont rapporté à Human Rights Watch que depuis le début du mois d'avril, des soldats occupant des points de contrôle ont enlevé un grand nombre d'hommes ayant la peau claire, notamment des Touaregs, des Arabes et des Mauritaniens, voyageant en autobus entre le Sud contrôlé par le gouvernement et le Nord tenu par les rebelles. Il est à craindre que quelques-uns de ces hommes n'aient été exécutés.

Les combats dans le nord du Mali constituent un conflit armé au regard du droit international. Toutes les parties au conflit, y compris les groupes rebelles, sont tenus de se conformer au droit international humanitaire, qui interdit tout mauvais traitement des personnes en détention, le viol, le pillage, l'utilisation d'enfants soldats, et autres exactions. Les personnes qui commettent délibérément des violations graves du droit international humanitaire sont responsables de crimes de guerre. Les commandants sont redevables au titre de la responsabilité de commandement pour les crimes commis par leurs subordonnés s'ils étaient au courant, ou auraient dû avoir connaissance des crimes, mais ne les ont pas empêchés ni n'ont puni leurs auteurs.

Human Rights Watch appelle les dirigeants militaires et politiques de chaque groupe armé dans le nord du Mali à :

- Adopter toutes les mesures nécessaires pour respecter le droit international humanitaire.
- Émettre immédiatement des ordres interdisant le mauvais traitement des personnes en détention, le viol, le pillage, et autres violations du droit international humanitaire.
- Émettre immédiatement des ordres interdisant les attaques contre les civils et les structures civiles, notamment les établissements médicaux, les écoles et les lieux de culte.

- Cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants de moins de 18 ans dans les hostilités, libérer tous les enfants présents dans leurs rangs, et travailler avec les agences de protection de l'enfance pour renvoyer ces enfants dans leurs foyers.
- Garantir et protéger les droits humains fondamentaux des civils dans les zones sous leur contrôle, notamment ceux qui ont fui leurs maisons et sont revenus.
- Mener des enquêtes et sanctionner de façon appropriée les commandants et les combattants qui se sont rendus coupables de violations du droit international humanitaire, notamment les enlèvements, le viol, le recrutement d'enfants soldats, le pillage et autres exactions. Suspendre ceux contre lesquels il existe des allégations de mauvais traitement crédibles durant les enquêtes en cours d'instruction.
- Cesser les châtiments cruels et inhumains prohibés par le droit international, tels que les exécutions, les flagellations et les amputations perpétrées par Ansar Dine.
- Faciliter l'accès impartial et sans entraves aux organisations fournissant une aide humanitaire.
- Mettre en œuvre toutes les mesures possibles pour avertir les personnes dans les zones sous leur contrôle de la menace des engins non explosés et chercher à écarter les civils des zones dangereuses, notamment par le marquage et la surveillance des zones touchées, l'éducation sur la manipulation des munitions non explosées et le partage des informations avec toutes les parties belligérantes sur le type, la quantité et la localisation des armes utilisées afin de faciliter la dépollution.

Human Rights Watch appelle également le gouvernement du Mali à inviter le Bureau du Haut-Commissaire pour les droits de l'homme des Nations Unies pour surveiller et enquêter sur les violations de droits humains commises dans le nord du pays.

Enlèvement de filles et de femmes et violence sexuelle

Des victimes et des témoins ont décrit à Human Rights Watch l'enlèvement de 17 femmes et filles par des groupes rebelles, principalement à Gao. Certaines des femmes et des filles qui plus tard se sont échappées ont affirmé que des rebelles les avaient violées. Dans tous les cas sauf un, les témoins estimaient que les ravisseurs étaient des rebelles du MNLA, identifiés par les drapeaux sur leur voiture et la forte présence du MNLA dans les quartiers où les enlèvements ont eu lieu. Un témoin a indiqué à Human Rights Watch qu'il avait été témoin du viol collectif d'une jeune fille d'environ 12 ans par trois membres d'une milice arabe.

Une fille de 14 ans a déclaré à Human Rights Watch avoir été enlevée à son domicile à Gao et violée par six rebelles du MNLA pendant quatre jours. Plusieurs personnes ont affirmé avoir vu des femmes et des filles n'ayant pas plus de 12 ans emmenées de force sous la menace des armes par des hommes armés. Souvent, les femmes et les filles avaient été emmenées dans des maisons, des hôtels et autres bâtiments abandonnés et agressées sexuellement, puis ramenées dans les 24 heures.

Un militant de la société civile à Gao a indiqué Human Rights Watch qu'il avait documenté huit cas de viol commis par des membres du MNLA, la plupart impliquant des jeunes filles d'environ 15 ans. Il a ajouté que la plupart des filles et leurs familles avaient fui vers le Niger.

Plusieurs cas documentés par Human Rights Watch ont concerné des victimes du groupe Bella, membres d'une caste d'esclaves traditionnelle dans la culture touareg. Le mot *bella* signifie « captif » en tamashek.

Une dirigeante âgée de la communauté a confié qu'elle avait essayé de reconforter la mère de trois filles Bella enlevées de leur maison à Gao par des rebelles et violées pendant plusieurs heures, un incident que Human Rights Watch a confirmé.

Un commerçant de Gao a déclaré à Human Rights Watch qu'il avait été témoin de trois enlèvements et d'un enlèvement raté par le MNLA de filles et de jeunes femmes dont il a précisé qu'elles étaient « *toutes sans aucun doute âgées de moins de 20 ans – quelques-unes n'ayant peut-être pas plus de 16 ans* ». Il a déclaré que les enlèvements ont eu lieu en fin d'après-midi ou le soir sur la route principale qui traverse le Château ou à proximité, dans les 7^{ème} et 8^{ème} quartiers de Gao. Il a raconté :

Dans chaque cas, les rebelles ont sauté hors de leurs véhicules, saisi la jeune fille alors qu'elle se promenait, et l'ont hissée dans la voiture, en couvrant sa bouche afin qu'elle ne puisse pas crier. La quatrième fois, la jeune fille a réussi à leur résister et a pu crier, déclenchant ainsi l'alerte. Comme il y avait des gens à proximité, ils l'ont laissée partir. Le lundi après la chute de Gao, [le 2 avril], mon oncle m'a raconté comment les rebelles sont entrés de force dans sa maison à Gao, ont essayé de prendre une de ses épouses. Il a ôté son boubou [tunique] et a déclaré : « *Vous pouvez me tuer d'abord, mais vous ne prenez pas mes épouses* ». Ils sont finalement partis.

Deux jeunes femmes qui ont fui Gao le 16 avril ont témoigné de l'enlèvement d'une voisine de 14 ans par le MNLA le 3 avril. L'une d'elles a expliqué à Human Rights Watch :

En fin d'après-midi, il y a eu un brouhaha derrière notre maison. Un Land Cruiser de couleur beige arborant le drapeau du MNLA était devant la tente où vit une famille de Bella, ils ont dit à la mère qu'ils avaient besoin que sa fille cuisine pour eux. La mère a refusé, en disant qu'elle était veuve, que ses deux enfants étaient tout ce qu'elle avait. Les rebelles ont insisté. Ils sont entrés de force dans la maison, en poussant la mère de côté. Ils ont attrapé la jeune fille, qui se cachait à l'intérieur. La mère les a suppliés de laisser sa fille tandis que celle-ci pleurait et criait qu'elle voulait sa mère. Les hommes l'ont forcée à monter dans la voiture ; la jeune fille se battait pour sortir. La mère a essayé de la tirer hors du camion, mais ils l'ont repoussée. Quelque temps plus tard, des hommes d'Ansar Dine [le groupe armé] – ils ont un drapeau différent – sont venus pour enquêter. Nous sommes allés lui dire que nous étions désolés, pour essayer de la rassurer [la mère]. Ses yeux étaient devenus rouges à force de pleurer.

Human Rights Watch a interrogé la jeune fille de 14 ans quelques jours après qu'elle a dit qu'Ansar Dine l'avait aidé à s'échapper. Elle a expliqué que ses ravisseurs l'avaient emmenée dans une maison dans la périphérie de la ville de Gao, où six rebelles l'ont violée à plusieurs reprises pendant quatre jours. Elle a dit qu'ils l'avaient battue plusieurs fois alors qu'elle tentait de résister aux agressions sexuelles. La maison se trouvait dans une zone de Gao que de nombreux témoins ont décrite comme ayant une forte concentration de rebelles du MNLA. La jeune fille a ajouté que, chaque fois que les rebelles partaient, ils l'enfermaient dans la maison. Le cinquième jour, des voisins qui avaient pris conscience de sa présence ont prévenu le groupe Ansar Dine, qui a contribué à son évasion et a fourni des soins médicaux.

Un résident de Tombouctou a décrit le viol collectif commis le 2 avril par trois membres d'une milice arabe locale d'une jeune fille qu'il a estimée être âgée de 12 ou 13 ans :

Le pillage de Tombouctou a commencé le 1^{er} avril, un dimanche, et lundi matin j'étais dans la rue avec mes voisins à regarder et j'ai vu les voitures des rebelles passer en vitesse chargées de biens qu'ils avaient pillés, notamment dans le camp militaire plus loin sur la route. J'ai vu un 4 x 4 [véhicule] passer avec quelques jeunes armés de la milice arabe locale. Quelques minutes plus tard ils sont revenus à pied et ont immédiatement attrapé violemment la fillette de 12 ans, qui criait, tout comme sa mère. Les garçons [jeunes hommes] étaient âgés d'environ 21 ou 22 ans. Plusieurs personnes ont crié en signe de protestation, en disant qu'elles ne le permettraient pas, mais ils ont pointé leurs armes sur nous... Les gens avaient peur et ne pouvaient pas croire que cela puisse se produire ouvertement. La mère s'est battue pour retenir sa fille, mais elle n'a pas pu. Ils

ont traîné la jeune fille qui criait dans une maison voisine en construction... Deux d'entre eux se tenaient à l'extérieur comme s'ils montaient la garde tandis que l'autre la violait à l'intérieur. Puis ils ont échangé leur place jusqu'à ce que chacun d'entre eux soit allé à l'intérieur. Je ne peux pas vous dire à quel point c'était horrible, c'était affreux. Nous pouvions entendre ses pleurs. La mère s'est effondrée en sanglots sur le sol. Une fois qu'ils en ont fini avec elle, la mère s'est précipitée pour chercher sa fille.

Le chef d'une famille Bella dans une petite ville près de Tombouctou a décrit l'enlèvement d'une femme de sa famille âgée de 20 ans le 13 avril vers 14 heures. Après sa libération, la femme avait été amenée à Bamako pour recevoir des soins médicaux pour les sévices sexuels qu'elle avait endurés.

Nous avons vu un camion avec des hommes armés et le drapeau de l'Azawad (MNLA) s'arrêter en face de notre maison et au moins cinq hommes armés en sortir. Ils sont entrés de force dans notre maison en brandissant des armes automatiques et des couteaux, et m'ont dit qu'ils emmenaient ma parente avec eux. En tant que chef de cette famille, j'ai refusé. Ils ont insisté, et j'ai pris 5 000 CFA [10 dollars américains] et les leur ai offerts, mais l'un d'eux a dit : « *Ce n'est pas de l'argent que nous voulons !* » Ils l'ont emmenée de force et l'ont ramenée le lendemain dans l'après-midi.

Recrutement et utilisation d'enfants soldats

Presque tous les témoins avec lesquels Human Rights Watch s'est entretenu ont décrit la présence d'enfants soldats dans les rangs du MNLA et, dans une moindre mesure, dans la milice arabe et le groupe Ansar Dine. Un grand nombre de ces enfants ont été décrits comme portant des fusils d'assaut militaires ainsi que des treillis dont certaines personnes ont indiqué qu'ils « *leur tombaient du corps* ». La plupart des enfants combattants ont été estimés comme ayant entre 15 et 17 ans. Toutefois, certains témoins ont également fait état d'enfants ayant à peine 12 ans parmi les rangs des rebelles.

Plusieurs enseignants et étudiants de Gao, Tombouctou, Diré et Ménaka ont déclaré avoir reconnu des enfants combattants du MNLA. Les enfants ont été observés à bord de voitures et de camions rebelles, se tenant aux côtés de rebelles adultes du MNLA aux postes de contrôle, et se livrant parfois au pillage et à l'extorsion.

Les résidents de Gao, Diré et Niafouké ont signalé une nouvelle vague de recrutement par Ansar Dine qui a commencé à la mi-avril. Un leader de la société civile locale a déclaré qu'il avait rencontré les parents inquiets de quelques adolescents qui avaient été recrutés par Ansar

Dine à Gao, tandis qu'un témoin a fait état de quelques adolescents parmi les nouvelles recrues entraînées dans un camp à quelque sept kilomètres de Gao. Un résident qui a assisté à une réunion d'information d'Ansar Dine à Diré a indiqué que plusieurs adolescents armés se trouvaient parmi les représentants d'Ansar Dine lors de la séance.

Cambriolage, pillage et attaques d'hôpitaux

Le pillage systématique de stocks de nourriture dans des magasins, des marchés et des entrepôts d'organisations d'aide locaux, ainsi que le vol de fournitures médicales dans des hôpitaux et des cliniques, et la fermeture d'écoles, ont sans aucun doute contribué à la décision prise par des dizaines de milliers de civils de fuir le Nord sous contrôle rebelle pour se réfugier dans le Sud contrôlé par le gouvernement, selon Human Rights Watch.

Les civils qui avaient fui Gao, Tombouctou, Ansongo, et Diré ont décrit le saccage et le pillage systématiques par les membres du MNLA et, à Tombouctou et dans une moindre mesure Gao, par des milices arabes. Les véhicules dans lesquels les biens pillés ont été chargés portaient très souvent le drapeau du MNLA. Des civils ont également pris part au pillage.

Human Rights Watch a documenté beaucoup moins de cas de saccage et de pillage de la part d'Ansar Dine. Au contraire, de nombreux témoins ont décrit les efforts d'Ansar Dine pour empêcher le pillage, notamment en établissant une ligne téléphonique d'urgence pour que les victimes de pillages et autres exactions puissent appeler à l'aide. Il y a eu, cependant, quelques indications de distribution par Ansar Dine de nourriture qui avait été pillée dans les entrepôts des agences d'aide.

Depuis la prise de villes importantes telles que Gao, Kidal et Tombouctou, des groupes armés ont semblé cibler les bâtiments et les institutions du gouvernement, ainsi que les résidences de hauts fonctionnaires et de membres des services de sécurité maliens. Plus récemment, ils ont dépouillé des résidents ordinaires au cours d'intrusions à domicile, volé des voitures et des motos, et attaqué des boutiques et des petits commerces.

Le personnel médical de Gao et de Tombouctou a déclaré que des rebelles avaient dévalisé les hôpitaux et les cliniques, emportant des médicaments et du matériel médical, ainsi que du mobilier et des fournitures. Des témoins ont estimé que des miliciens arabes étaient responsables du pillage de l'hôpital de Tombouctou. Un infirmier de Gao a décrit le pillage, qu'il a lié au décès de quatre patients :

Ils sont arrivés à 23 heures le 31 mars. Ils ont fait le tour de l'hôpital, en pointant leurs armes sur les membres des familles des blessés, en leur demandant s'ils étaient des militaires ou non. Ils ont tout volé – les

médicaments de la pharmacie ; les ordinateurs, les scanners, les imprimantes et les climatiseurs du bureau ; la Hilux [voiture] du directeur, l'ambulance, la Mercedes personnelle d'un médecin, et une quarantaine de motos appartenant au personnel hospitalier. À un moment donné ils sont venus avec un gros camion, qu'ils ont rempli avec des biens pillés de l'hôpital. Je les ai vus arracher les tubes d'oxygène d'un patient et le forcer à s'allonger par terre afin de pouvoir prendre son matelas. La plupart des membres du personnel ont fui, terrifiés par ce que les rebelles pourraient faire, laissant les patients là. Nous avons perdu quatre patients à cause de ce pillage ; deux hommes âgés et une femme âgée, qui sont décédés plus tard, après que les membres de leur famille ont fui avec eux à la maison, et un soldat qui avait été blessé en se battant le samedi matin. Nous avons fait les premiers soins, et il aurait dû être transféré en chirurgie, mais après l'arrivée du MNLA, il n'était pas possible de pratiquer sur lui l'intervention chirurgicale dont il avait besoin. Les rebelles doivent être tenus pour responsables de leurs morts.

Une résidente âgée de Gao, qui avait fui à Bamako, a décrit le pillage de Gao :

Durant une période de plusieurs jours, la ville de Gao a été pillée de fond en comble, de manière systématique – les bureaux gouvernementaux, les banques, les écoles, les hôpitaux et les églises, les entrepôts et les bureaux des organisations humanitaires internationales, les maisons de responsables gouvernementaux. Cela ne peut être décrit que comme un festival tragique de pillages. Tout ce que l'État et les résidents de Gao avaient travaillé à construire pour le bénéfice de la population a été emporté en quelques jours à peine. Bien sûr, la population locale, les prisonniers qui avaient été sortis de prison, et même des habitants des villes et des villages voisins ont participé, mais je pense que la majorité des pillages a été le fait du MNLA.

Les personnes qui avaient fui le Nord pour trouver refuge dans le Sud contrôlé par le gouvernement ont affirmé avoir été forcées de payer un « droit de passage » avant d'être autorisées à passer les points de contrôle occupés par le MNLA. De nombreux témoins ont déclaré que le MNLA avait menacé de retenir tout civil dans l'incapacité de payer le montant exigé. Parfois, des rebelles du MNLA ont braqué leurs armes sur les conducteurs de véhicules pour les forcer à payer. La plupart des personnes ont été contraintes à payer de 1 000 à 3 000 CFA, tandis que les conducteurs se sont vu souvent demander de payer 50 000 CFA. (500 CFA = 1 dollar US.) Un étudiant qui a fui Kidal au début du mois d'avril avec une trentaine d'autres civils a raconté comment ils avaient été dépouillés de leurs chaussures, vêtements, appareils photo et téléphones à un point de contrôle du MNLA entre Kidal et Gao.

Châtiments cruels et inhumains

Après l'établissement de bases au sein de plusieurs villes du Nord, les dirigeants d'Ansar Dine ont déclaré qu'ils imposeraient leur interprétation stricte de la charia. Cette interprétation comportait des exigences sur la façon dont les hommes et les femmes doivent s'habiller et avec qui les filles et les femmes pourraient être vues en public. Des femmes et des filles ont avoué à Human Rights Watch avoir peur de désobéir à ces directives.

Ansar Dine a imposé des peines sévères contre plusieurs hommes ayant commis des délits ou pour des violations de la charia. Selon plusieurs témoins, au début du mois d'avril plusieurs hommes armés ont tendu une embuscade à un bus dans la périphérie de Gao, le détournant sur une route secondaire. Suite à la réponse d'Ansar Dine à un appel lancé sur sa ligne d'assistance téléphonique, au moins un des hommes armés a tiré sur les membres d'Ansar Dine qui arrivaient. Les membres d'Ansar Dine ont ensuite exécuté deux des hommes armés, l'un en lui tranchant la gorge, l'autre en l'abattant par balle.

Un témoin originaire de Kidal a déclaré qu'au début du mois d'avril, des membres d'Ansar Dine ont amputé la main d'un rebelle du MNLA qui refusait de payer des achats à un commerçant local :

Alors que je me faisais couper les cheveux, j'ai vu deux rebelles du MNLA – à Kidal, ils partagent le pouvoir avec l'AQMI [Al-Qaïda au Maghreb islamique] et les gens d'Ansar Dine – acheter des choses dans un petit kiosque de l'autre côté de la rue. L'un d'eux a payé le commerçant, mais l'autre a refusé de payer. Le rebelle était odieux et intimidant ; il a braqué son arme sur le commerçant. À ce moment-là, une patrouille d'Ansar Dine passait par là en voiture. Quatre d'entre eux ont sauté hors du Land Cruiser et ont demandé au propriétaire du kiosque ce qui se passait. Après avoir entendu ses explications, l'un d'eux est allé vers le camion, s'est emparé d'un long couteau, puis du rebelle, a mis sa main sur un morceau de bois, et a tranché sa main droite au-dessus du poignet, en disant à tout le monde que c'était ce qu'un voleur mérite. Ils ont parlé de la charia... Je tremblais, c'était trop... Nous ne connaissons pas ce type de violence au Mali.

Des témoins de Gao ont décrit comment le 20 avril, des membres d'Ansar Dine ont publiquement flagellé devant une mosquée un homme qu'ils accusaient de consommer de l'alcool, et un autre pris en train de voler par un comité de surveillance de quartier local. Les hommes ont été fouettés 80 fois avec une branche.

Alors que les résidents chrétiens n'ont fait état d'aucunes menaces directes ni de directives de quitter les villes désormais sous le contrôle des rebelles islamistes et du MNLA, ils ont interprété le pillage des églises et la destruction des icônes religieuses, notamment des bibles

et des croix, comme un avertissement sérieux. Des responsables ecclésiastiques à Tombouctou et Gao ont affirmé qu'autant le MNLA qu'Ansar Dine avaient largement pillé au moins trois églises, une station de radio chrétienne et une école biblique.

Domages infligés aux civils par les munitions explosives abandonnées ou pillées

Depuis la fin de 2011, le nord du Mali a connu une prolifération d'armes lourdes et légères. Cela a été le résultat de l'éviction du défunt président libyen Mouammar Kadhafi en 2011 au cours de laquelle les entrepôts de munitions et d'armes ont été largement laissés sans surveillance, et de l'abandon depuis janvier 2012 par l'armée malienne de ses camps militaires sur lesquels les rebelles, principalement le MNLA et l'Ansar Dine, ont déferlé et ont consolidé le contrôle du nord.

Des habitants ont déclaré que la manipulation négligente par les rebelles des armes qu'ils avaient pillées dans des camps militaires dans le nord avait entraîné la mort de trois jeunes garçons et avait blessé ou mutilé au moins cinq autres. Dans certains endroits, des fusils militaires et des boîtes de grenades volés sont tombés des camions des rebelles qui roulaient à grande vitesse à travers les rues. Un résident de Tombouctou a rapporté :

J'habite le long de la route principale en provenance du camp militaire. Après que l'armée se soit enfuie et tandis que le camp était pillé par le MNLA et les milices arabes, j'ai vu des 4 x 4, dont certains qu'ils avaient volé à l'armée malienne, passer à toute vitesse chargés de fusils et de boîtes de munitions. Tout était empilé si haut qu'il en tombait parfois dans la rue alors qu'ils conduisaient à toute vitesse. À quelques occasions, j'ai vu des armes automatiques tomber, ainsi que quelques boîtes pleines de grenades. Quand elles ont heurté le sol, les grenades ont roulé partout, se dispersant ça et là comme des mangues. Nous avons essayé d'avertir les gens de ne pas les toucher, mais vous savez comment sont les enfants.

Deux adolescents ont été tués et un autre a été grièvement blessé à Tombouctou le 11 avril, lorsque ce que les résidents pensaient être une grenade a explosé alors que les garçons jouaient avec. Un troisième garçon a perdu une main et une partie de sa jambe. Le 19 avril, un garçon de 12 ans est décédé à Niafounké lorsque l'objet avec lequel il jouait a explosé. Un employé de l'hôpital de Gao a indiqué avoir traité un homme qui avait perdu les doigts d'une main dans l'explosion d'une grenade. Une infirmière de Kidal a signalé avoir traité un adolescent qui avait perdu une partie de sa main quand le garçon a lancé une pierre sur des munitions non explosées ; l'incident a blessé deux autres garçons.

Des habitants ont indiqué que les autorités rebelles avaient fait peu d'efforts pour collecter les

armes ou informer le public sur le danger des munitions non explosées.

Détention arbitraire et exécutions de Touaregs par les Forces armées maliennes

Human Rights Watch a reçu des informations crédibles selon lesquelles des soldats de l'armée malienne ont arbitrairement arrêté et, dans certains cas, sommairement exécuté des membres touaregs des services de sécurité et des civils touaregs voyageant entre le Nord sous contrôle rebelle et le Sud contrôlé par le gouvernement.

Un témoin a indiqué à Human Rights Watch qu'aux environs de 19 heures le 2 avril, trois hommes, dont deux gendarmes et un gendarme cadet, ont été arrêtés par un camion plein de soldats de l'armée malienne venant d'une maison à Sévaré, à 570 kilomètres de Gao. Le témoin, une femme de la famille d'un des hommes, a déclaré qu'elle a été informée par un membre des services de sécurité que les hommes avaient été exécutés à l'intérieur du camp militaire le même soir. Les corps de quatre hommes, dont celui du membre de la famille de la femme qui a fourni son témoignage, ont été localisés à la morgue de l'hôpital local le lendemain. Cette femme et sa famille ont fui au Burkina Faso quelques jours plus tard.

Des témoins ont indiqué à Human Rights Watch que le premier point de contrôle tenu par l'armée malienne sur la route entre Gao et Bamako se trouve dans le village de Kona, près de la ville de Sévaré. Un passager du bus qui est arrivé au point de contrôle le 22 avril a décrit ce qui s'est passé :

Quand nous sommes arrivés au point de contrôle, cela a été plus difficile pour ceux du nord, les Touaregs. Les militaires les ont distingués par la couleur de leur peau. Ils les ont fait descendre du bus, tandis que le reste d'entre nous sommes restés à bord. Ensuite, les militaires ont ordonné au bus de partir avec tous les autres. Nous les avons vus être fouillés alors que nous partions. La situation était tendue, vraiment très tendue. Les soldats ont été brutaux avec eux. Ces fouilles, la séparation des Touaregs quittant Gao, cela a commencé aux alentours du 3 avril. Nous savons que plusieurs de ceux qui ont été sortis du bus ont disparu – été enlevés et exécutés sommairement.

Human Rights Watch appelle le gouvernement malien à enquêter sur les allégations de détention arbitraire et d'exécutions sommaires au point de contrôle de Kona, et à prendre des mesures disciplinaires ou engager des poursuites de manière appropriée contre toute personne impliquée dans des exactions.



LE CONFLIT ARMÉ AU MALI ET SES CONSÉQUENCES

Recueil de documents publiés par Human Rights Watch, 2012-2017

Human Rights Watch a examiné en profondeur la situation en matière de droits humains au Mali durant le conflit armé de 2012-2013, les bouleversements politiques qui l'ont accompagné, et la propagation des activités et abus des groupes armés islamistes vers le centre et le sud du pays au cours de 2015 à 2017. Ce document contient l'essentiel des comptes-rendus de recherches et des analyses de Human Rights Watch pendant cette période. Dans le cadre de notre travail de plaidoyer, nous avons appelé toutes les parties à se conformer au droit international humanitaire, ou lois de la guerre, et nous avons exhorté le gouvernement malien à prendre des mesures concrètes, avec l'aide de ses partenaires internationaux, pour régler les problèmes qui ont conduit à cette crise. Parmi les mesures prioritaires devraient figurer le renforcement de l'État de droit, la traduction en justice des auteurs de violations des droits humains, ainsi que la lutte contre la corruption endémique. Pour consulter l'ensemble des documents publiés par Human Rights Watch sur le Mali, veuillez visiter notre site internet à l'adresse suivante : <http://www.hrw.org/fr/africa/mali>

(ci-dessus) Des miliciens appartenant à un groupe armé islamiste circulent à bord d'un véhicule entre Gao et Kidal, dans le nord-est du Mali, en juin 2012.

© 2012 Adama Diarra/Reuters

(en couverture) Un jeune garçon de Tombouctou passe en courant devant une peinture murale en faveur de « la paix », quelques jours avant l'élection présidentielle du juillet 2013 au Mali.

© 2013 Joe Penney/Reuters